B 976,316

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

940.6
S67
L11

SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

RECUEIL GÉNÉRAL DES JEUX-PARTIS FRANÇAIS

I

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Puy-en-Velay -- Imprimerie LA HAUTE-LOIRE.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

RECUEIL GÉNÉRAL

DES

JEUX-PARTIS FRANÇAIS

PUBLIÉ PAR

ARTHUR LÅNGFORS

avec le concours de

A. JEANROY et L. BRANDIN

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

M DCCCCXXVI

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Publication proposée à la Société le 15 mars 1918.

Approuvée par le Conseil dans sa séance du 31 janvier 1919, sur le rapport d'une Commission composée de MM. Thomas, Omont et Huet.

Commissaires responsables :
MM. G. Huet et C. Brunel,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A

LA MÉMOIRE

DE

GEORG STEFFENS

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Romance
Language
Tergnan
5-17-27
sub.

AVANT-PROPOS

Le projet de la présente édition, formé il y a quelque trente ans, fut communiqué en 1901 aux lecteurs de la *Romania* (XXX, 157). Les textes devaient être publiés et assez abondamment commentés par Louis Brandin, Georg Steffens et moi ; le regretté Pierre Aubry nous avait promis sa collaboration pour la publication éventuelle des mélodies. Je fis copier sur les manuscrits de Sainte-Palaye (Arsenal 3101 et 3102) les pièces contenues dans les chansonniers *a* et *b* du Vatican et allai, en 1903, collationner cette copie sur les originaux. Vers le même temps, M. Brandin copiait directetement la plupart des mss. de la Bibliothèque Nationale, et G. Steffens nous fournissait des copies ou collations de manuscrits secondaires. L'un et l'autre enfin préparaient pour l'impression un certain nombre de pièces, sans s'être mis au reste parfaitement d'accord sur les règles à suivre.

Puis le temps passa ; Steffens mourut (le 13 novembre 1908), M. Brandin et moi fûmes détournés vers d'autres occupations et nous comprîmes que

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous ne pouvions aboutir que si nous trouvions un collaborateur plus régulièrement actif que nous-mêmes. Nous eûmes la chance de le rencontrer en la personne de M. Arthur Långfors, qui apportait à l'entreprise commune les ressources d'un zèle juvénile et d'une expérience déjà consommée. Le plan de l'édition ayant été modifié suivant des principes plus conformes à ceux que s'impose actuellement notre Société, on dut renoncer à utiliser les travaux critiques dont je viens de parler. L'établissement des textes serait l'œuvre exclusive de M. Långfors si, rapprochés par les circonstances, nous n'avions été amenés à discuter ensemble les passages les plus difficiles.

Je rédigeai aussi les notes d'une quarantaine de pièces, qu'il revit et compléta, comme je revoyais et complétais celles qu'il écrivit pour les autres ; cette collaboration fut si étroitement amicale que nous ne saurions aujourd'hui faire la part exacte de chacun et que nous acceptons indivisément la responsabilité de cette partie du travail. L'introduction, le Glossaire et toutes les Tables sont en revanche son œuvre personnelle. C'est lui encore qui a pris, et de beaucoup, la plus large part à la correction des épreuves, à laquelle a bien voulu participer aussi notre commissaire responsable M. C. Brunel, qui nous a fourni maintes indications utiles et à qui nous adressons ici nos cordiaux remerciements.

15 décembre 1925. A. JEANROY.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

Manuscrits et Éditions

La disposition que nous avons adoptée et qui consiste à donner en tête de chaque jeu-parti de notre édition des indications complètes sur les manuscrits qui l'ont conservé et sur les éditions antérieures à la nôtre nous autorise à nous borner ici à quelques considérations générales. La *Bibliographie* bien connue de G. Raynaud et celle de A. Jeanroy, qui la rectifie et complète, fournissent tous les renseignements indispensables sur l'économie et le caractère des manuscrits. Pour l'étude des jeux-partis, vingt-cinq manuscrits entrent en considération. Ce sont ceux qui dans le système de Schwan (adopté par A. Jeanroy et presque tous les éditeurs modernes) sont désignés par les signes *A*, *C*, *D*, *E*, *G*, *I*, *K*, *M*, *N*, *O*, *P*, *Q*, *R*, *S*, *T*, *U*, *V*, *W*, *X*, *Y*, *Z*, *a*, *b*, *c*, enfin le manuscrit de Cam-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

brai 1328. Tous ces manuscrits[1] ont été utilisés, à l'exception de *Y* (naguère à Saint-Lô), dont la résidence actuelle est inconnue, et du manuscrit de Cambrai, qui ne contient qu'un fragment d'un jeu-parti d'Adam de la Halle (n° CXXIII). Voici un tableau, rangé dans l'ordre de la *Bibliographie* de G. Raynaud, des jeux-partis et des manuscrits dans lesquels ils ont été conservés. Nous avons indiqué même les copies incomplètes. Le manuscrit *I*, notamment, ne contient de très nombreuses pièces que le premier couplet, parfois remanié jusqu'à être méconnaissable.

N° de Raynaud	N° de l'édition	Manuscrits	N° de Raynaud	N° de l'édition	Manuscrits
8	LXVIII	abc	331	CX	QW
25	XV	R	332	X	MOT
39	XLIII	Zb	334	III	KMORSTVX
101	XLV	b	359	CXVIII	QW
107	CLXXVIII	I	365	CLIII	CIO
147	XII	R	375	LX	a
155	XLVIII	ab	378	CXXVII	AMab
203	LXXXVII	a	400	CLXXII	I
239	XVIII	R	403	XXXII	Iab
258	XXVIII	AIZab	491	CXLI	CIKMNPUXb
259	CLXXI	I	494	CXIV	AQWa
277	CXVI	AQWa	496	XLIX	IZb
289	CXXXII	b	497	CLIX	I
294	IX	AIMOTa	546	XLI	ab
295	LVI	a	547	XC	a
296	LIII	ac	572	CXXXI	Ab
297	LXXI	Za	596	LXX	Aa
298	L	b	618	XXIX	Zab
330	CLXXIII	I	650	CLXXXII	I

1. On peut ajouter un ms. de Westminster Abbey (*Bull. de la Soc. des Anc. Textes fr.*, I, 35) qui contient, fol. 45, sous forme de demande d'amour, le premier couplet du n° LXVI; mais le second couplet (mis dans la bouche d'un certain Aubelet) est entièrement différent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

N° de Raynaud	N° de l'édition	Manuscrits
664	XCIII	ab
666	LXII	a
667 et 668	XXVII	AGZab
669	LXXXI	a
690	CXXII	OWa
691	CXXIX	AGMRTZab
692	XCIX	AZa
693	XXXVIII	ab
694	XLIV	b
703	CXII	QWa
704	LIV	Zac
706	CLXIII	I
707	CLXX	I
840	I	KNOPX
841	LXXXIII	bc
842	CXXIV	CMRT
861 et 770	C	Eab
862	XXIV	AGab
871	CXXXVII	a
878 et 876	CXLV	CIMTU
899	LXXXVI	Zb
908	CI	Z
909	LXIV	Alab
910	XCVI	b
915	LVII	ab
917	CLVIII	I
918	XCIV	a
927	LXXXIX	Za
928	LXVI	bc
931	CXXXIX	b
938	CXLII	V
940	LXXVII	a
941	CLXVIII	I
942	XCII	abc
943	VIII	CKMNOVX
944	CLXIX	I
945	CXXXV	KNX
946	CXXXVI	C
947 et 916	LXXV	Ea
948	II	CIb
949	CXLVI	CT
950	CXIII	AQWa
951	LXXXIV	b
952	LVIII	a
955 *bis*	XLVI	c
958	XXXVII	ac
978	LXIII	Z
1021	LIX	a
1025	LXVII	Aa
1026	CVIII	QW
1027	XVI	R
1034	XXVI	b
1041	LXI	Za
1042	XLVII	Aa
1054	CLXXIX	I
1066	CXIX	QW
1068	CLX	I
1071	LXXIII	ab
1072	CLIV	C
1074	CLVI	I
1074 *bis*	CLXXX	I
1075	CXL	CI
1076	XXIII	R
1078	CLXIV	I
1085	CXXVIII	AMTab
1092	XCI	b
1094	CXXIII	AQWabc*Cam*
1097	IV	DKMOTVX
1112	CXLIII	b
1121	LXXII	Zab
1122	CV	b
1167	XX	R
1185	V	AKMOTVXab
1187	CLV	C
1191	CXXXVIII	QT
1200	XCV	bc
1201	CLXXV	I
1230	XXXI	b
1235	XXI	R
1263	XCVIII	T

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

N° de Raynaud	N° de l'édition	Manuscrits	N° de Raynaud	N° de l'ordre	Manuscrits
1291	CII	Z	1671	CVII	EZbc
1293	CXXX	ACIMRTYab	1672	LXXVIII	a
1296	CL	CI	1674	CIII	AZa
1307	CLXII	I	1678	XVII	R
1316	XIII	R	1679	CXX	Q
1331	CVI	AZab	1687	CXXXIV	KNX
1335	LXXX	a	1744	CXLIV	Aa
1336	XIV	R	1759	CLXXVI	I
1338	CLXV	I	1774	LII	Zabc
1340	LV	Zab	1776	LXXXII	Z
1341	XXXIV	ac	1794	LI	Aabc
1343	CLXXIV	I	1798	CIX	AQWac
1344	XIX	R	1804	XI	R
1346	XXXVI	ac	1817	CXV	QWa
1351	XXXV	AZac	1818	CXXXIII	b
1354	LXXIV	ACabc	1822	CXLVIII	M
1393	VII	KMNOVX	1824	LXV	b
1437	CXLVII	CI	1825	XXX	Iab
1442	CLXI	I	1833	CVII	W
1443	XCVII	MQTW	1838	XXV	b
1448	CLI	CU	1850	LXXVI	ab
1504	CLXVI	I	1861	XXII	R
1505	LXXIX	ab	1888	LXXXVIII	Aa
1513	CLVII	I	1890	XXXIX	Gb
1514	CIV	a	1925	XLII	ab
1517	CLXXXI	I	1949	CXLIX	CI
1518	LXIX	b	1962	CLXVII	I
1520	CXXV	Cb	1986 *bis*	CLXXVII	I
1523	LXXXV	Aab	2000	CLII	CI
1584	CXI	AQWa	2049	CXXI	Q
1637	XL	GZab	2083	XXXIII	ab
1666	VI	AIKMNOTVXa	2129	CXXVI	MTab

Pour les éditions récentes qui ne figurent pas dans la *Bibliographie sommaire* de A. Jeanroy, il faut noter tout d'abord les éditions diplomatiques de *A*[1] et *c*[2]. Les

1. Publication de la Société des anciens textes, 1925.
2. *Archivum Romanicum*, II (1919), p. 43-61.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jeux-partis d'Adam de la Halle ont été publiés par les soins de Mme L. Nicod [1]. M. Hans Wolff a donné une édition fort médiocre de Mahieu de Gand [2]. Mlle Angelica Hoffmann a consacré une excellente étude à Robert de le Piere, Robert le Clerc et Robert de Castel et a donné en appendice deux jeux-partis [3].

Parmi les 182 pièces de notre édition, il n'y en a, à vrai dire, que 28 entièrement inédites (nos XXV, XXVI, XXXVIII, XLI, XLII, XLIV, XLVIII, L, LVI-LX, LXII, LXV, LXXIII, LXXVI, LXXX, LXXXI, LXXXIV, XC, XCI, XCIII, XCVI, CIV, CV, CXXXII, CXXXIII). Nous avons obtenu ce chiffre en considérant comme publiées même celles qui l'ont été uniquement d'après un manuscrit incomplet [4].

CHAPITRE II

Technique et sujets des jeux-partis

Le jeu-parti, dans son type normal, est une pièce lyrique de six couplets suivis de deux envois : dans le premier couplet, l'un des deux partenaires propose à l'autre une question dilemmatique et, celui-ci ayant fait son choix, soutient lui-même l'alternative restée

1. *Les Partures Adan. Les jeux-partis d'Adam de la Halle* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 224), Paris, 1917.
2. *Dichtungen von Matthäus dem Juden und Matthäus von Gent* (diss. Greifswald), Berlin, 1914.
3. *Robert de le Piere, Robert le Clerc, Robert de Castel. Zur Arraser Literaturgeschichte des 13. Jahrhunderts.* Diss. Halle, 1917.
4. C'est le cas par exemple des nos XXXIV, XXXVI, LIII, LXVI, LXVIII, LXXXIII, XCV, publiés d'après le fragment *c*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

disponible. Dans les deux envois, chacun des deux partenaires nomme un juge. Il n'y a dans les textes aucune trace d'un jugement que ceux-ci auraient prononcé.

Nous ne traiterons dans ce chapitre que des pièces qui s'écartent du type normal défini ci-dessus [1].

Dans la partie consacrée à la versification[2] nous disons que lorsque le nombre des couplets est supérieur — cas relativement rare — ou inférieur à six, il faut y voir soit une tentative d'apporter un peu de variété au type banal, soit le résultat d'une altération du texte. C'est le cas aussi lorsqu'il n'y a qu'un seul envoi ou qu'ils manquent complètement.

Normalement, les partenaires sont au nombre de deux. Toutefois, dans le n° XLVII, Jehan Bretel s'adresse à Cuvelier, Lambert Ferri et Jehan de Grieviler, qui répondent ensemble. Dans le n° XLVIII, Bretel et Ferri s'adressent au Trésorier d'Aire et à Cuvelier. Enfin, dans le n° CLXIV, Burnekin (ou Bronekin) adresse la question à Rolant de Reims et à Jehan de Baion (str. I); Rolant (str. II) et Jehan de Baion (str. III) lui répondent tour à tour, puis ils continuent la discussion à eux deux.

La question posée au premier couplet comporte deux propositions. Toutefois, dans le n° XII, Colart offre à son partenaire Mahieu le choix entre trois propositions: De trois « états », celui de moine, d'homme marié, de célibataire, lequel vaut le mieux? — C'est peut-être aussi le cas du n° CLV, dont le texte altéré offre des difficultés [3]. De la discussion peu claire qui

1. Pour certaines questions accessoires, il suffit de renvoyer à l'étude de Franz Fiset, *Das altfranzœsische Jeu-Parti*, dans *Romanische Forschungen*, XIX (1905), p. 407-544.

2. Tome II, p. 304.

3. Voir au chapitre suivant, p. XVII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suit la question, il semble en effet résulter que la question que le roi d'Aragon adresse à Andreu doive se poser ainsi : « Voudriez-vous être vainqueur à la guerre, à la condition que votre amie vous abandonne *ou* que votre femme vous trompe ? »

Les partenaires sont toujours, semble-t-il, des personnages réels. Si Gillebert de Berneville s'adresse une fois à « Amour », il ne faut sans doute y voir que le pseudonyme d'une dame. On a émis l'opinion que les jeux-partis seraient l'œuvre d'un seul poète et que l'autre partenaire serait un personnage imaginaire. On a aussi voulu voir dans ces sortes de jeux d'esprit des improvisations. Ni l'une ni l'autre de ces hypothèses n'est soutenable. On ne s'imagine guère qu'un poète aurait pu emprunter ainsi le nom d'un personnage vivant et bien connu dans son entourage. De même, étant donnée la complication technique de beaucoup de jeux-partis et la nécessité d'une certaine suite dans la discussion, ces pièces ne peuvent être le produit d'une improvisation. L'explication la plus plausible est que deux poètes se mettaient d'accord sur le sujet à traiter, préparaient la pièce ensemble et, la pièce terminée, la chantaient dans une réunion littéraire.

Il n'est pas certain que les « juges » nommés dans les envois aient prononcé un jugement réel. C'était plutôt une manière d'hommage rendu à des personnages de marque. En tout cas, aucun jugement ni aucune mention contemporaine d'un jugement n'a été conservé. Mais il est possible qu'une discussion suivait la production d'un jeu-parti dans une réunion.

Généralement, chacun des deux partenaires nommait un juge, désigné par son nom. Dans le n° CL sont toutefois invoquées, d'une manière vague, les *dames plainnes de mercit*.

Ce qui caractérise le jeu-parti et le distingue de la *tenson* est qu'une question dilemmatique est nettement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

posée dans le premier couplet. Il y a pourtant dans notre recueil un certain nombre de pièces au sujet desquelles on peut se demander s'il faut les considérer comme de véritables jeux-partis ou plutôt comme des tensons.

Dans le n° XVIII un certain Michel demande à Robert [le Duc] : « Puisque l'Amour est tout puissant, pourquoi ne fait-il pas aimer les *médisants*, ce qui procurerait aux amants une grande tranquillité ? » La position même du sujet est plutôt celle d'une tenson. Mais la question pourrait facilement, sur la base de la discussion qui suit, être transformée en question dilemmatique : Les *médisants* méritent-ils, oui ou non, de participer aux bienfaits de l'Amour ? — Dans le n° XX, échangé entre un certain Jehan et le même Robert [le Duc], le cas est à peu près le même. Jehan y demande simplement conseil au sujet de son amour pour une dame qui a soixante ans passés (*sic*) et qui exige, pour le payer de retour, qu'il lui jure une fidélité éternelle. Robert conseille à son interlocuteur de la quitter au plus vite, tandis que Jehan invoque le devoir qu'a tout « fin amant » de servir sa dame jusqu'à la fin de ses jours. Dans le n° XXXIX la question est ainsi formulée : « Pourquoi les femmes préfèrent-elles en amour les adolescents aux hommes d'âge mûr, qui sont pourtant plus sages et plus discrets ? » Dans ce jeu-parti, Jehan de Grieviler soutient contre Jehan Bretel que l'amour est indigne d'un homme sage, tandis que Bretel défend sa manière de voir, qui est à la base même de toute poésie courtoise, à savoir que *joie a foison vient d'amours*. Cette curieuse pièce, où une nouvelle conception de l'amour, plus terre à terre, s'oppose nettement à l'idée conventionnelle, peut, elle aussi, à la rigueur, être considérée comme un jeu-parti sur ce sujet : « La sagesse et la discrétion rendent-ils l'homme plus apte à l'amour ? » — Dans le n° LXI non

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus la question n'est pas posée en dilemme, mais le dilemme ressort de la discussion. Une femme aime, dit Lambert Ferri, parce que le désir d'aimer réside dans son cœur. Non, répond Jehan Bretel, elle aime par pitié, pour que son soupirant ne meure pas d'amour. — La question, dans le n° LXXXVIII, bien qu'elle ne soit pas nettement posée, est celle-ci : « Ma dame, sans aucune raison, me délaisse pour un autre amant. Dois-je la quitter ou persister à la servir ? » — Dans le n° CLXVI, Rolant de Reims demande à Jacques de Billi : « Comment vous défendez-vous contre la jalousie ? » A vrai dire, la discussion roule plutôt sur la question de savoir s'il faut être jaloux sans avoir de preuves manifestes qui justifient ce sentiment.

Les sujets des jeux-partis sont assez homogènes : ce sont presque toujours des « demandes d'amour ». C'est à peine s'il y a une seule exception. Gillebert de Berneville (n° CXXXVIII) demande à Thomas Herier s'il renoncerait à tout jamais, en échange de la fortune d'un Audefroi Louchart (riche banquier d'Arras), aux pois au lard. Mais cette pièce fait partie d'un petit groupe de pièces qui peuvent être considérées comme des parodies. Écartons pour le moment deux jeux-partis orduriers (n° CLXXIV et CLXXV), fort analogues aux sottes chansons, auxquels nous aurons à revenir. Le groupe des *unica* du manuscrit *R* contient, lui aussi, deux pièces qui ont des allures de parodie. Dans le n° XIV, Jehan d'Estruen demande à Colart le Changeur : « Deux dames ont parié, l'une qu'elle me tirerait les cheveux, et l'autre qu'elle me serrerait le cou. Laquelle doit, de préférence, être mon amie ? » — Dans le n° XIX, Hue demande à Robert le Duc : « Je ne puis recouvrer les bonnes grâces de celle que j'aime si je ne lui donne de grands coups. Me conseillez-vous de le faire ? »

La question posée dans le n° CXL fait, à première

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vue, l'effet d'une parodie. Une fillette a promis à un jeune garçon amour éternel. Ils grandissent ainsi. Le jeune garçon devient un bachelier de grande vaillance et prudhomie. Mais à l'âge où il est armé chevalier, il ne lui est pas encore venu un poil de barbe, et il est à prévoir qu'il demeurera toujours glabre. L'amour, demande Gillebert de Berneville, peut-il durer entre eux ? — Mais il y a là plutôt un témoignage de la superstition populaire [1], répandue au moyen âge, relative à la barbe comme signe indispensable de la virilité, et la pièce n'est peut-être pas à considérer à proprement parler comme une parodie.

Ces cas isolés une fois éliminés, les sujets des jeux-partis se ramènent à un petit nombre de questions de casuistique amoureuse. Il en est de même des arguments, qui sont parfois absurdes et d'une mauvaise foi évidente. Il arrive que la même question soit posée plus d'une fois. Il arrive aussi que le même poète soutienne, dans deux pièces différentes, deux opinions contraires. Nous laissons aux lecteurs le soin de classer les jeux-partis au point de vue de leur valeur littéraire et d'établir les types de « questions d'amour » auxquels se réduisent les jeux-partis si on les dépouille des ornements dont les trouvères les ont revêtues dans l'intention d'apporter un peu de variété à un genre qui en était peu susceptible.

1. Voir J. Bédier, *Les Fabliaux*, p. 471 (à propos du *Sentier battu* de Jehan de Condé).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III

PARTENAIRES ET JUGES

Dans ce chapitre nous donnons sur les partenaires et les juges des jeux-partis des renseignements sommaires qui servent à établir approximativement la chronologie de ceux-ci. Nous suivons autant que possible l'ordre de notre édition. Nous commençons par conséquent par le comte (ou plus exactement les comtes) de Bretagne. Nous écartant exceptionnellement de l'ordre de l'édition, nous rattachons à cette étude celle du jeu-parti n° CLV, échangé entre un roi d'Aragon et un certain Andreu, cette pièce, comme le n° II, intéressant la question de savoir quel est le plus ancien jeu-parti français susceptible d'une datation.

A. — Les comtes de Bretagne. — Le roi d'Aragon. — Quel est le plus ancien jeu-parti français ?

Le premier groupe de notre recueil réunit deux pièces attribuées — la seconde, il est vrai, d'une manière incertaine — à un comte de Bretagne. La place que ce petit groupe occupe en tête de notre recueil est déterminée par la date présumée du n° II. Mais traitons d'abord du n° I, parce qu'il offre des indications historiques plus précises [1].

On y voit comme interlocuteurs deux personnages

1. Nous avons pu, pour ce qui concerne les n°s I et II, profiter d'une leçon professée par M. J. Bédier au Collège de France. Nous l'en remercions vivement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui se qualifient mutuellement de *Bernart de la Ferte* et *cuens de Bretaigne* ; ils choisissent pour juges le comte d'Anjou et le comte de Gueldre (*Guelle*). Le plus immédiatement reconnaissable est le comte d'Anjou. L'Anjou, ayant été confisqué à Jean sans Terre par Philippe-Auguste en 1203, fut réuni à la couronne de France, jusqu'au jour où Louis VIII le donna en apanage à son fils Jean, né en 1219, qui meurt en 1226, à l'âge de sept ans. L'Anjou fit retour à la couronne, et c'est seulement vingt ans plus tard, au mois d'août 1246, que saint Louis le constitua de nouveau en apanage pour le plus jeune de ses frères, Charles, né en mars 1226, prince ami des lettres, dont nous avons des chansons, et qui a protégé plusieurs trouvères, entre autres Rutebeuf et Adam de la Halle. Dans les jeux-partis il apparaît une fois (n° CXLII) comme partenaire de Perrin [d'Angicourt], et comme juge de Jehan Bretel (n°s LXXVII et XCIII), de Robert du Caisnoi (n° CIV), de Gillebert de Berneville (n° CXLI). C'est lui qui est mis en cause aussi dans le jeu-parti du comte de Bretagne. Charles d'Anjou devint en 1265 roi de Naples et de Sicile. Comme, dans notre jeu-parti, il est traité de comte et non de roi, il est probable que la pièce a été composée avant cette dernière date, c'est-à-dire entre 1246 et 1265.

En 1246, il y avait deux personnages portant le titre de comte de Bretagne, voici à la suite de quelles circonstances. Arthur, duc de Bretagne, ayant été assassiné par son oncle Jean sans Terre, en 1203, à l'âge de seize ans, sa sœur Alix lui succéda. En 1212 Philippe-Auguste la maria à Pierre de Dreux, dit Mauclerc, né vers 1190. Il eut d'elle, en 1217, un fils, Jean, et il régit la Bretagne tant que ce fils fut mineur, c'est-à-dire jusqu'en 1237. A cette date, son fils devient comte sous le nom de Jean Ier ; lui-même quitte la Bretagne, se remarie ailleurs, et ne porte plus désormais officiel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lement que le nom d'une de ses terres du pays de Dreux : il s'appelle Pierre de Braine, chevalier. Mais par politesse on continue à l'appeler dans la vie courante le comte Pierre de Bretagne. Il se croise avec son fils Jean en 1248 ; blessé à Mansourah, il est fait prisonnier et meurt pendant la traversée de retour, en 1250.

Si c'est lui notre poète, le jeu-parti ne peut avoir été composé qu'entre ces deux dates : août 1246, date où Charles de France devient comte d'Anjou, et août 1248, date où Pierre Mauclerc s'embarque pour l'Egypte. Mais pendant ces deux ans, son fils Jean Ier le Roux pouvait aussi s'exercer à rimer. Notons que celui-ci avait épousé, en 1236, Blanche, l'une des filles de Thibaut de Champagne, le Chansonnier : il a donc fréquenté pendant toute sa jeunesse une cour où la poésie était très cultivée. Voici pour quelles raisons c'est plutôt Jean Ier que son père qui est, à notre avis, l'auteur de la pièce en question.

Vers 1246, date la plus haute que nous puissions attribuer à notre pièce, Pierre Mauclerc avait au moins 55 ans. Il était bien marqué par l'âge pour rimer un jeu-parti où il prend pour arbitre Charles d'Anjou, qui n'a que vingt ans. Jean le Roux n'en a que 29 : le rapport d'âge est donc plus convenable. La même remarque doit être faite à propos de l'autre interlocuteur du jeu-parti, Bernart, sire de La Ferté.

La Ferté-Bernard, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mamers (Sarthe), était jadis une seigneurie [1]. L'un des seigneurs de La Ferté était Huon, de qui nous avons trois serventois très violents contre Blanche de Castille. Il est mort en 1233. Son

1. Voir l'abbé Robert Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard*, dans *Mémoires de la Société historique et archéologique du Maine*, 1877.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fils, Bernard, notre auteur, était encore mineur en 1237, ainsi qu'il résulte d'une charte délivrée par sa mère. On ignore la date de sa naissance. En tout cas, il était majeur en 1250, date à laquelle la reine Blanche de Castille lui confie la garde des châteaux de Sablé, La Roche-aux-Moines, etc. Il était le cadet de Jean Ier de Bretagne.

Enfin, le quatrième personnage mis en cause dans notre jeu-parti ne peut être que Othon III, comte de Gueldre de 1229 à 1271. Il reparaît comme destinataire d'une chanson (Raynaud 1960), d'auteur incertain [1], et comme partenaire d'une *tenson* (Raynaud 907) [2]. Il épousa une Française, Philipote de Dammartin, fille de Simon de Dammartin comte de Ponthieu et veuve de Raoul de Coucy, tué en 1250 à la bataille de Mansourah. C'est peut-être à la suite de ce mariage qu'il est entré en relations avec des poètes français. Notre jeu-parti aurait ainsi été composé entre 1251, date approximative du mariage d'Othon de Gueldre, et 1265, date où le comte d'Anjou devint roi de Sicile.

Dans le jeu-parti II (Raynaud 948) il n'y a pas d'envois. Les interlocuteurs s'appellent mutuellement *sire* et Gasse ; l'un des trois manuscrits, *I*, offre pour ce dernier nom la variante *Garcet*, qui détermine au v. 17 une leçon différente (*Dex ! Garcet, estes vos derveis ?*, au lieu de : *Qu'est ce Gasse ? Estes vous desvez ?* — leçon de *b* et *C*). *I* n'a pas de rubrique. *C*, dont les rubriques ont été ajoutées après coup, porte : *Messires Gaises Bruleis.* Le troisième manuscrit, *b*, donne cette rubrique bizarre : *Le Keu de Bretaigne a Gasse Brullé.*

1. Publiée par Brakelmann, *Les plus anciens chansonniers français*, I, p. 73, etc.

2. Publiée par A. Jeanroy, *Les Origines de la poésie lyrique*, p. 462.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il importe de noter tout d'abord: 1° Que le nom de Brulé ne se trouve jamais dans la pièce; 2° Que l'interlocuteur de Gasse (ou Garcet) ne l'appelle jamais autrement que par son prénom tout court, sans ajouter aucun titre de courtoisie ou d'amitié; or Gace Brulé était chevalier; 3° Que, si une confusion s'est produite, sous la plume du rubricateur de *b*, entre *Keu* de Bretagne, personnage comique des romans arthuriens, et un comte (*cuens*) de Bretagne, cette confusion paraît bien étrange. Il est légitime d'inférer de ces considérations qu'il n'est pas assuré que les interlocuteurs soient un comte de Bretagne et messire Gace Brulé. Ils peuvent être un personnage anonyme, d'une situation sociale assez élevée pour être qualifié de *sire*, et un certain Gasse, non autrement déterminé. Si néanmoins on admet que ce dernier est Gace Brulé et que son interlocuteur est bien un comte de Bretagne, il s'agit alors de rechercher quel est le comte de Bretagne avec qui Gace Brulé aurait pu échanger des couplets.

Voici les données certaines de la biographie de Gace Brulé :

1° Il a délivré, en 1212, une charte d'où il résulte qu'il était chevalier et qu'il était possessionné dans le Drugesin ; il y donne aux Templiers deux arpents de terre sis dans le fief de La Groslière (aujourd'hui commune de Chataincourt, canton de Brezolles, arrondissement de Dreux, Eure-et-Loir).

2° Trois de ses chansons sont citées dans le roman de *Guillaume de Dole*, par Jehan Renart (v. 844, 2018, 3611); ce roman est nettement daté de 1201.

3° Il dit dans une chanson (Raynaud 413, éd. Huet, n° XVIII) qu'il a été en relations avec un comte en Bretagne (il ne dit pas : le comte *de Bretagne*) :

> Mès en Bretaigne m'a loé
> Li cuens, cui j'aim tout mon aé...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4° Il dédie deux autres chansons à un haut personnage qu'il appelle le comte Jofroi (Raynaud 1867, éd. Huet, n° XXX; et R. 1893, éd. Huet, n° XXXV, parmi les pièces douteuses). Ces deux désignations se rapportent-elles à un seul et même personnage? C'est possible, mais non certain. Si le Jofroi des chansons est comte de Bretagne (les textes ne le disent pas expressément), il ne peut être que Geoffroi II, comte de Bretagne, fils de Henri II et d'Aliénor d'Aquitaine, né en 1158, qui régna de 1169 à sa mort, en 1186, dont le fils posthume Arthur fut assassiné en 1203, et dont la fille Alix épousa en 1212 Pierre de Dreux, dit Mauclerc.

Mais il y a, aux dates requises, un autre comte Jofroi auquel on pourrait penser : c'est Jofroi III, comte du Perche de 1191 à 1202. Le Perche est un comté limitrophe du comté de Dreux. Or, de Chataincourt, où Gace Brulé avait une terre, à Mortagne il n'y a que 20 km. Le comte Jofroi à qui Gace Brulé dédie deux de ses chansons, ne serait-il pas son voisin, le comte du Perche?

Pour revenir au jeu-parti, si tant est que Gace Brulé y est pour quelque chose, rien n'empêche, au point de vue de la date, que son interlocuteur soit ou bien Geoffroi II, mort en 1186, ou bien Pierre Mauclerc, qui épousa Alix de Bretagne en 1212. Un troisième jeu-parti fait pencher la balance en faveur du premier. Notre n° II serait alors le plus ancien jeu-parti français conservé.

La pièce à laquelle nous faisons allusion ne figure pas dans notre recueil. Cette pièce bilingue est en effet aussi bien à sa place dans un recueil de jeux-partis provençaux : un comte de Bretagne y parle français à un certain Jaucelm, qui lui répond en provençal. Conservée dans le chansonnier provençal de Cheltenham

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(*N*²), elle a été publiée par H. Suchier [1]. Jaucelm est très probablement Gaucelm Faidit, à qui on attribue généralement toutes les pièces que les manuscrits nous ont conservées sous le nom de Gaucelm. On suit les traces de Gaucelm Faidit de 1180 environ jusqu'en 1209. Si c'est lui, comme il est probable, le Jaucelm du jeu-parti, son interlocuteur peut être, soit Pierre Mauclerc, qui épousa en 1212 l'héritière du comté de Bretagne, mais plus probablement le comte Geoffroi, dont il est question ci-dessus. Ce qui peut faire pencher la balance en faveur de ce dernier, c'est que le comte de Bretagne du jeu-parti parle une langue qui n'est pas le français de France, mais le normand ou plutôt même l'anglo-normand. Or, le comte Geoffroi, fils d'un roi d'Angleterre, fut élevé en ce pays.

Nous avons conclu ci-dessus que l'auteur du jeu-parti n° II était peut-être Geoffroi, comte de Bretagne de 1169 à 1186. Si cette supposition est juste, notre n° II, serait, disions-nous, le plus ancien jeu-parti français que nous connaissions. Le plus rapproché par la date serait celui dont l'un des partenaires est le roi d'Aragon (notre n° CLV), si tant est que ce roi doive être identifié, comme l'a proposé M. Crescini [2], à Pierre II, roi d'Aragon de 1196 à 1213.

Dans ce jeu-parti, particulier en ceci que le choix des deux partenaires est offert entre trois propositions, un roi d'Aragon demande à un certain Andreu [3] : « Vou-

1. *Denkmæler provenzalischer Literatur und Sprache*, 1883, p. 326 (cf. notes, p. 556).

2. Vincenzo Crescini, *Per la canzone francese di Gaucelm Faidit*, dans *Atti del Reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, t. LXX, II (Venezia, 1910-1911).

3. Cet Andreu est-il identique à Andreu de Paris, auteur (selon le ms. *C*) de la chanson qui suit dans le manuscrit notre jeu-parti (Raynaud 389 ; éd. G.-S. Trébutien, *Raoul de Ferrières*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

driez-vous être vainqueur à la guerre, à la condition que votre amie vous abandonne ou que votre femme vous trompe ? »

Cette pièce, qui contient deux allusions susceptibles d'aider à en déterminer la date, ne comprend, dans son état actuel, que quatre couplets et est ainsi plus courte que les jeux-partis du type courant. Il est donc légitime de conclure qu'elle est incomplète. De plus, au couplet IV manquent deux vers. C'est sans doute à ces circonstances qu'il faut attribuer l'obscurité qu'elle présente. Au couplet II Andreu choisit de garder l'amour de son amie ; mais au couplet IV il abondonne la femme et l'amie pour aller au *cembel* (au tournoi), tandis que le roi préfère rester auprès de sa femme, attitude que son partenaire explique par le fait que celui-ci est nouvellement marié :

> Rois d'Aragon, vos ne laisseriés mie
> Vostre fame : pris l'aveis de novel.

C'est là l'une des deux allusions historiques. L'autre se trouve au début du poème, où le roi dit :

> Une bataille ont entr'ous aaitie
> Nostre dui roi, ains ne vistes si grant.

Le problème dont la solution est susceptible de déterminer la date du poème est donc celui-ci : Quel est le roi d'Aragon qui était nouvellement marié lorsque « nos » deux rois avaient entrepris une grande guerre ?

Ces deux rois, bien qu'il soit assez bizarre que le roi d'Aragon les appelle *nos* deux rois, sont très probablement les rois de France et d'Angleterre. Des rois d'Aragon qui ont pu participer à la composition du jeu-parti, M. Crescini exclut tout d'abord, comme trop récent, Pierre III (1276-1285), bien qu'il soit connu

Caen, 1847, n° VIII ; Brakelmann, *Les plus anciens chansonniers*, II, 50), ou à Andreu qui se nomme dans une autre chanson du même manuscrit (Raynaud 310) ? On ne saurait l'affirmer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme poète, puis Jacques Ier (1213-1276), connu comme protecteur des troubadours. Restent Pierre II (1196-1213) et Alphonse II (1162-1196). Celui-ci, il est vrai, fut troubadour. Mais le choix entre ces deux doit être déterminé par l'allusion au récent mariage.

Alphonse II épousa en 1174 Sanche, fille d'Alphonse VII de Castille. Mais faut-il faire remonter ce jeu-parti à une date aussi reculée ? L'allusion au mariage se rapporterait plutôt, dit M. Crescini, à celui de Pierre II avec Marie de Montpellier, jeune encore, bien que veuve du vicomte de Marseille et répudiée par Bernard, comte de Comminges, mariage qui eut lieu le 15 juin 1204. L'époque était agitée. La guerre entre Philippe-Auguste et Jean sans Terre durait depuis 1202 ; une trève fut signée en octobre 1206. Cette même année, les bourgeois de Montpellier avaient démantelé au ras du sol le château que possédait dans cette ville Pierre d'Aragon, qui avait passé toute l'année précédente en deçà des Pyrénées, dans le Roussillon, de préférence, et à Montpellier. La date de notre poème doit donc se placer, semble-t-il, entre les années 1204 et 1206. Mais il faut reconnaître que les raisons qui ont présidé à l'identification du roi poète à Pierre II sont un peu vagues.

B. — *Thibaut de Champagne, roi de Navarre. Cardon, chanteur de la reine de Navarre.*

Thibaut IV (1201-1253), comte de Champagne depuis 1214 (date à laquelle il rendit hommage à Philippe-Auguste) et roi de Navarre depuis 1234, est l'un des auteurs de neuf jeux-partis (nos III-XI). Quatre de ses partenaires ne sont, dans l'état de nos connaissances, susceptibles d'aucune identification certaine : messire Gui (no IV), Guillaume (no V), un clerc (no VI), Bau-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

douin (nos VIII, IX, X). Il en va de même de tous les juges : Auberon et Rodrigue le Noir (no III), Gilon (nos IV et V), dan Perron (no IV), Jehan (no V). On peut pourtant présenter des hypothèses sur deux des partenaires mentionnés (Guillaume et Baudouin) et sur un juge (Gilon). Nous les réservons pour plus tard. Reste à parler de trois partenaires : Philippe (no III), Raoul de Soissons (no VII) et Girart d'Amiens (no XI) ; mais signalons d'abord une question de chronologie d'un autre ordre.

Les partenaires de Thibaut l'appellent tantôt « comte », tantôt « roi » (*sire roi*), enfin parfois « sire » tout court. On peut inférer du fait que le clerc anonyme (no VI), Raoul de Soissons (no VII), Baudouin (no VIII) et Girart d'Amiens (no XI) le qualifient de roi, que ces pièces ont été composées après le 7 avril 1234, date à laquelle Thibaut hérita, après la mort de son oncle maternel, Sanche VII, dit le Fort, du royaume de Navarre ; on le peut, sous réserve, bien entendu, que le texte n'en ait pas été altéré par les compilateurs des recueils qui nous sont parvenus. D'autre part, il n'est pas probable que Philippe (no III) et Gui (no IV) aient donné à leur noble partenaire simplement le titre de comte s'il avait déjà été roi de Navarre. Ces pièces, et peut-être aussi celles où Thibaut est appelé *sire* tout court, doivent ainsi être datées antérieurement à 1234.

Philippe est probablement ce Philippe de Nanteuil qui prit part à la croisade conduite par Thibaut et fut, après la désastreuse bataille de Gaza, le 13 novembre 1239, emmené en captivité au Caire, et y composa une chanson de croisade [1].

Raoul de Soissons est un autre combattant bien connu de l'armée de Thibaut. Chansonnier lui-même [2], il

1. Voir J. Bédier, *Chansons de croisade*, p. 215 (no XX).
2. Voir l'édition de E. Winkler (Halle, 1914).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est mentionné dans l'envoi de trois chansons de Thibaut [1]. Dans notre recueil, il figure, avec le comte d'Anjou, comme juge dans un jeu-parti entre le duc de Brabant (Henri III) et Gillebert de Berneville (n° CXLI). Raoul de Soissons resta plus longtemps en Orient que Thibaut (jusqu'en 1243, semble-t-il), prit part à la première croisade de saint Louis (1248), d'où il revint probablement en 1252, enfin à la seconde (1270), et alors nous perdons sa trace. Notre jeu-parti faisant allusion à la *potence* (ou béquille) dont se servait Raoul, à cause de ses rhumatismes, et à l'embonpoint de son partenaire, cette pièce appartient vraisemblablement à l'âge mûr des deux trouvères. On peut hésiter entre 1243-1248 et 1252-1253, cette dernière année étant celle de la mort de Thibaut.

Faut-il identifier, comme le veut Fauchet [2], Girart d'Amiens, partenaire de Thibaut dans notre n° XI, avec Girardin d'Amiens, auteur du Roman de *Meliadus* ? Rien ne confirme cette hypothèse.

Voici enfin les hypothèses qu'on peut émettre au sujet de Guillaume, Gilon et Baudouin. Gilon et Guillaume sont-ils, comme le veut M. A. Fiset [3], les frères Gilles et Guillaume le Vinier ? La chronologie en effet ne s'y oppose pas. Mais aucun indice dans les documents d'archives concernant les deux frères artésiens ne permet de conclure qu'ils aient été en relations avec le comte de Champagne.

Avec plus de vraisemblance on pourrait émettre une hypothèse concernant le Baudouin qui est le partenaire de Thibaut dans les jeux-partis n°s VIII, IX et X. Deux Baudouin apparaisssent dans la poésie lyri-

1. Les n°s XI, XXVII et XXXV de l'édition de A. Wallensköld (sous presse pour la Société des anciens textes).
2. *Œuvres*, 1610, fol. 583 v°.
3. *Romanische Forschungen*, XIX, p. 507.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que française du moyen âge. Le premier est le chansonnier Baudouin des Auteus, et c'est lui que Tarbé voudrait identifier avec le partenaire du comte de Champagne. Mais il serait plus légitime d'identifier celui-ci avec l'autre Baudouin, celui qui apparaît comme juge dans un jeu-parti de Cardon (n° CXLVIII) sous le nom de Baudouin d'Aire. Si nous nous rappelons que Cardon touche de près à l'expédition du comte de Champagne en Navarre en 1237, cette hypothèse reçoit de ce fait une force particulière.

Nous saisissons l'occasion de traiter ici, en faisant une nouvelle infraction à l'ordre de notre recueil, de Cardon qui, par la chronologie aussi bien que par ses relations littéraires, se rattache au roi de Navarre.

Cardon, partenaire dans deux jeux-partis français [1] (n°s CXLVII et CXLVIII), est probablement, selon H. Suchier [2], identique à un Chardon, auteur de chansons, quelquefois appelé Chardon de Croisilles; il pouvait être originaire de ce village d'Artois, près d'Arras. De deux acrostiches que H. Suchier a constatés dans ses chansons, il ressort qu'il y célébrait Marguerite de Bourbon, appelée « petite reine », femme, depuis 1232, de Thibaut de Champagne (roi de Navarre en 1234). Le nom de Montréal, qui figure dans une chanson de Cardon, désigne un château-fort à cinq lieux au S.-O. de Pampelune, où Thibaut de Champagne séjourna un certain temps en 1237. C'est par conséquent à peu près à cette date qu'il convient de placer les relations entre Chardon et Thibaut et son entourage.

Le nom du partenaire de Cardon dans le n° CXLVII,

1. Et dans un troisième, en provençal.

2. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXI, 1907, p. 129-156.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jehan d'Archis (Arcis ou Archies ?), n'est pas entièrement assuré par les manuscrits. Nous renvoyons à ce que nous avons dit ci-dessous (t. II, p. 183) et à la discussion de H. Suchier.

Dans le jeu-parti n° CXLVII figurent comme juges Henri (II) de Bar, qui prit la croix en 1237 avec Thibaut de Champagne et fut tué devant Gaza en 1240, et Gautier de Formeseles, le même qui est le partenaire de Cardon dans le n° CXLVIII. Il s'agit peut-être d'un *Waltherus miles*, *dominus de Formeseles*, qui figure dans les documents entre 1207 et 1236 et qui tire son nom d'une localité près d'Ypres appelée aujourd'hui Voormezeele. Deux autres personnages septentrionaux, Baudouin d'Aire (Aire-sur-la-Lys ?) et un certain Maielin, peut-être de la famille de Meteren, y figurent comme juges. Baudouin, partenaire de Thibaut, ne serait-il pas ce même Baudouin d'Aire ?

C. — Unica *du manuscrit* R.

Le chansonnier *R* contient une suite de treize *unica* (n°s XI-XXIII), tous sans envois, dont un (n° XI) est du roi de Navarre et de Girart d'Amiens. Parmi les auteurs des douze autres, écartons tout de suite, comme n'étant susceptibles d'aucune identification, un « sire », partenaire de Sandrart Certain (n° XVI)[1], Michel (n° XVIII) et Hue (n° XIX), partenaires de Robert le Duc, enfin ce dernier lui-même, qui est nommé une fois en toutes lettres, et deux fois Robert tout court, dans le n° XX comme partenaire d'un certain Jehan dont tout ce que l'on peut dire est qu'il est, avec toute vraisemblance, un des trois Jehan de ce groupe, nommés Jehan de Tournai

1. Sur Sandrart Certain et Jehan Legier, voir l'article de E. Langlois dans *Romania*, XLV, 341.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(n° XIII), Jehan d'Estruen (n° XIV) ou Jehan Legier (n° XVIII). Aucun des trois n'est autrement connu dans la poésie lyrique (car il n'y a aucune raison d'identifier Jehan de Tournai à Jehan de la Fontaine, de Tournai, auteur d'une unique chanson)[1]. De quel lieu Jehan d'Estruen tirait-il son nom ? E. Langlois écrit (*Romania*, XLV, 259) : « *Estruen* est la forme, au XIIIe siècle, du nom de plusieurs villages du Pas-de-Calais (Étrun, Lestrem), du Nord (Étrun, Etroeungt, Estreux) et de l'Aisne (Étreux). Je garde cette forme pour n'avoir pas à choisir entre ces localités ; plus exactement, peut-être, pour n'avoir pas à développer ici les raisons de mon choix ». Cette réticence est fâcheuse, car il aurait certainement été intéressant de connaître le choix de E. Langlois et les raisons de son choix, d'autant plus que celui-ci nous paraît très difficile. Bornons-nous à deux remarques. Estruen, lieu d'origine de notre trouvère, n'est pas nécessairement identique à l'Estruen mentionné dans le jeu-parti LIX (v. 24) comme siège d'une abbaye, qui est évidemment l'abbaye bénédictine de Notre-Dame d'Étrun, dans le canton actuel d'Arras-Nord. A. Dinaux[2] aurait-il raison de supposer que le poète tirait son nom du « village d'Estreux, en Hainaut, qui s'écrit à peu près dans les vieux titres comme le surnom de l'ami de Renier » ? Ce dernier est Renier de Quareignon, nommé ainsi dans le n° XXII et Renier tout court dans le n° XXI, dont Dinaux (*ib.*) identifie le lieu d'origine avec Quaregnon, « un fort et ancien village situé à une lieue et demie de Mons, sur la route de Valenciennes, non loin de la commune de Jemmappes, si célèbre par la bataille de ce nom ».

Restent trois noms qui nous aideront peut-être à élu-

1. Raynaud 819.
2. *Trouvères brabançons*, etc., p. 642.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cider la question des rapports de ce groupe poétique avec la célèbre école d'Arras.

Colart le Changeur est ainsi nommé dans le n° XIV. Il est légitime de conclure que le Colart des n°s XII, XIII et XV est identique à celui-ci. Ce poète, qui n'apparaît que dans les quatre jeux-partis mentionnés, est probablement, mais non sûrement, différent de son quasi-homonyme arrageois, Colart le Bouteillier [1]. Il semble que ce soit à tort que nous avons identifié, en tête du n° XII, un de ses partenaires, nommé Mahieu tout court, à Mahieu de Gand, ami de Jehan Bretel, sire Audefroi [Louchart], Henri Amion, Vilain d'Arras, sire Ermenfroi, Robert de le Piere, Colart le Bouteillier et Copin.

Enfin, Andrieu Douche, le seul qui reste à mentionner des poètes du groupe des *unica* de *R*, a beaucoup embarrassé le savant historien de l'école d'Arras, A. Guesnon, qui l'a cherché dans les documents qui lui ont habituellement fourni des renseignements sur la vie littéraire à Arras. Ce qui l'a amené à chercher à rattacher Andrieu Douche (ou faut-il écrire, comme G. Raynaud, d'Ouche ?) à l'école d'Arras, c'est que ce personnage, partenaire dans les jeux-partis n°s XXII et XXIII, est en outre l'auteur d'une chanson d'amour (Raynaud 1482) [2], conservée dans le même même manuscrit *R* (fol. 6), dont la rubrique le qualifie de monseigneur et dont l'envoi fait mention du *Pui d'Arras*. N'ayant pourtant trouvé aucune mention de lui dans les documents relatifs à Arras, A. Guesnon [3] a proposé de voir dans *Douche* une altération de *Doucet*, nom d'une famille arrageoise bien connue. La vraie solution de

1. Voir plus loin, p. XLV.

2. Publiée par Dinaux, III, p. 74 (et non 47, comme a imprimé, par erreur, G. Raynaud).

3. *Nouvelles recherches biographiques sur les trouvères artésiens* (dans *Le Moyen Age*, 1902, p. 144).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette difficulté est peut-être qu'Andrieu Douche et tout ce groupe de poètes du ms. *R* n'exerçaient pas leur activité littéraire à Arras même et n'étaient pas en relations suivies avec le cercle de Jehan Bretel, mais avaient leur résidence dans une autre ville du Nord, ce qui d'ailleurs ne devait pas empêcher Andrieu Douche d'envoyer occasionnellement une chanson au Pui d'Arras. Il est d'autre part possible que cette suite de jeux-partis doive être, chronologiquement, placée avant les pièces composées sous le patronage de Jehan Bretel.

D. — *Jehan Bretel.*

Plus de trois quarts des jeux-partis de notre recueil sont composés par des trouvères appartenant à l'école poétique d'Arras ou qui tout au moins ont été en relations avec celle-ci. Ce groupe comprend en entier les sections D (Jehan Bretel), E (amis de Jehan Bretel), F (Adam de la Halle), la presque totalité des pièces de la section G (Petits poètes artésiens) et peut-être même quelques pièces isolées de la section suivante. Nous sommes assez bien renseignés sur les chansonniers de cette école, grâce surtout au Registre de la Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras (Paris, Bibl. Nat. fr. 8541). Ce Registre, il est vrai, est inédit, mais il a été utilisé pour de nombreuses études, publiées principalement dans *Le Moyen Age* par A. Guesnon, qui le premier avait reconnu son vrai caractère. C'est en effet un *Obituaire* où on inscrivait les cotisations que les membres de la Confrérie versaient, à l'occasion du décès d'un membre, pour les dépenses funéraires. Cet Obituaire fournit par conséquent la date approximative de la mort du personnage nommé à l'occasion d'un versement de cette sorte. Beaucoup de personnages qui figurent dans les jeux-partis, soit comme auteurs, soit comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

juges, sont mentionnés dans le Registre. A. Guesnon a combiné les renseignements de celui-ci avec d'autres qui lui ont été fournis par des documents d'archives d'un autre caractère et a réussi ainsi à fixer la situation sociale et les rapports de parenté de beaucoup de personnages artésiens qui cultivaient ou protégeaient la poésie. A côté de l'Obituaire, une autre source mérite une mention particulière. C'est un recueil de satires politiques[1], conservé dans le manuscrit français 12615 de la Bibliothèque Nationale, où des membres de puissantes familles arrageoises sont violemment pris à partie, notamment à propos d'abus qui avaient eu lieu dans la répartition de la taille communale. On ne sait pas exactement la date à laquelle éclata ce scandale, où de nombreux échevins de la ville furent compromis, mais c'était en tout cas antérieurement au mois d'avril 1260, date à laquelle un des échevins mis en cause était déjà mort. Les jeux-partis, il est vrai, ne font aucune allusion au scandale des impôts, mais on y rencontre plusieurs personnages qui étaient mêlés à l'affaire. On n'attendra pas de nous d'écrire ici l'histoire complète de la société artésienne au XIIIe siècle. Une telle dissertation ne serait pas à sa place dans une publication de la Société des anciens textes. Nous nous bornerons dans la suite à indiquer les principales données historiques permettant d'établir approximativement la chronologie des jeux-partis et à renvoyer à des ouvrages où les lecteurs trouveront, au besoin, des renseignements plus détaillés. Outre les sources et études déjà mentionnés, il convient de signaler ici les *Congés* de Baude Fastoul, dont la date à été fixée par A. Guesnon[2] à 1272, l'*Essai sur la vie et les œuvres littéraires d'Adan de le Hale*, par M. H. Guy (Paris, 1898), enfin une dissertation de

1. Publié par A. Jeanroy et H. Guy, *Chansons et dits artésiens* (Bordeaux, 1898).

2. *Mélanges offerts à M. M. Wilmotte* (Paris, 1910), p. 723.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Université de Halle (1917) où Mlle Angelica Hoffmann, à propos de *Robert de le Piere*, *Robert le Clerc*, *Robert de Castel*, a réuni avec beaucoup de soin et d'intelligence les renseignements, dispersés dans de nombreuses publications peu répandues, que l'on possède sur un groupe de poètes arrageois.

Malgré, ou peut-être plutôt en raison même de la richesse des renseignements qui existent sur l'école artésienne, les difficultés que rencontrent ceux qui cherchent à identifier les nombreux personnages mentionnés dans les jeux-partis sont multiples. Il y a d'abord l'homonymie. Les mêmes noms ont été portés par plusieurs familles, le même prénom appartient souvent à deux ou plusieurs membres d'une même famille. Quelquefois il n'y a dans le texte que le prénom ou bien seul le nom de famille. Il y a enfin les diminutifs : Jaques, Jaquet, Jaquemon, Copin (de Jacopin), peut-être même Copart, peuvent désigner un seul et même personnage. Enfin, il y a substitution de noms dans les envois : dans plusieurs pièces, les noms des juges varient en effet selon les manuscrits. Le nom de la *damoisele Oede*, dont la personnalité d'ailleurs reste à fixer, en fournit un exemple curieux. Son nom figure quatre fois dans le manustrit *a*, là où les autres manuscrits ont un autre nom. On dirait qne le rédacteur du manuscrit *a* a voulu lui rendre un hommage particulier.

Dans les pages qui suivent, nous ne pouvons pas donner des références détaillées pour les noms qui, comme celui de Jehan Bretel par exemple, figurent dans les jeux-partis un grand nombre de fois. Nous renvoyons les lecteurs à la Table des partenaires et des juges, qui est complète.

Messire Jehan Bretel est, à en juger par les pièces qui nous ont été conservées, le plus productif des auteurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de jeux-partis. Il figure comme signataire dans 90 pièces.

Le nombre de ses partenaires s'élève à vingt : Jehan de Grieviler, Lambert Ferri, Jehan le Cuvelier, le Trésorier d'Aire, Perrot de Neele, Gadifer, Jehan Simon, Jehan de Marli, Audefroi [Louchart], Perrin d'Angicourt, Robert de le Piere, Robert de Castel, Mahieu le Tailleur, Jehan de Vergelai, le Prieur de Boulogne, Robin de Compiègne, Girart de Boulogne, Adam de Givenci, Jehan de Renti, Adam de la Halle. S'il ne figure comme juge que trois fois, une fois à la demande de Jehan de Marli (n° C) et deux fois à celle de Lambert Ferri (n^os CII et CV), cela est peut-être dû au fait qu'il était un trop grand personnage littéraire pour cet emploi, réservé, semble-t-il, de préférence à des personnalités mondaines qui ne pratiquaient pas elles-mêmes la poésie. Dans les pièces auxquelles il a collaboré paraissent trente-cinq juges[1] : sire Audefroi, nommé une fois en toutes lettres Audefroi Loucart (n° LXXVIII), Dragon, Ferri, Perrin, la demoiselle Oede, Tassart de Reims, Robert de Castel, un certain Robert (n° XXXVIII), Simon Pouchin, Jaket, Cuvelier, Gadifer, Viet, Varlet, Robert le Clerc (n° XLVIII), Pierre Wion, Philippot, Copart, Adam, Bertran, le Prieur [de Boulogne], Vuillart, Hacecourt, Jehan de Grieviler, Vuaghes Wion, Gillot le Petit, Baudescot, la dame Margot, Robin, la dame de Gadifer, le comte d'Anjou, sire Ermenfroi [Crespin], le Trésorier d'Aire, Gillart, Hue d'Arras. Une quinzaine de ces personnages peuvent sûrement, ou tout au moins avec beaucoup de probabilité, être identifiés à un quelconque des partenaires nommés tout à l'heure. Nous avons ainsi à examiner un premier groupe de quarante personnages. Nous les

1. Ajouter les juges mentionnés à propos d'Adam de la Halle (p. XLIII).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

examinerons autant que possible dans l'ordre où ils se présentent dans notre texte, les partenaires d'abord et et les juges ensuite. Nous commençons par le chef d'école, que nous connaissons, de même que beaucoup de ces contemporains, grâce aux pénétrantes études d'A. Guesnon [1].

Jehan Bretel descendait sans doute de ce Nicolas Bretel qui est, en 1170, inscrit au pouillé des rentes foncières de l'abbaye de Saint-Vaast. Le grand-père de notre poète, Jacques Bretel, était, au commencement du siècle suivant, sergent héréditaire de la même abbaye. Il mourut en 1230. Le fils de celui-ci, Jehan (Ier), est nommé comme sergent en septembre 1241 et mourut en 1244. Son fils Jehan (II), le poète, figure, à partir de 1256, parmi les *sergens iretavles de la riviere Saint-Vaast*, et son décès est inscrit au Nécrologe de la confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras sous la date de 1272.

A. Guesnon [2] a trouvé *Johannes de Grieluier* parmi les seize clercs mariés qui, vers la fin de 1253, déposent une plainte contre leur inscription d'office à la taille communale. Le nom de Jehan de Grieviler [3] apparaît deux fois sur l'Obituaire de la Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras, d'abord en 1240 (mention qui se rapporte évidemment à un autre personnage que notre trouvère), puis en 1254-55. Cette dernière date indique-t-elle le décès du trouvère ? Celui-ci était un clerc.

1. *Nouvelles recherches biographiques sur les trouvères artésiens*, dans *Le Moyen Age*, 1902, p. 64 et suiv.

2. A. Guesnon, *Nouvelles recherches biographiques sur les trouvères artésiens*, dans *Le Moyen Age*, 1902, p. 162. Angelica Hoffmann, *Robert de le Piere*, etc. (diss. Halle, 1917), a résumé les renseignements que nous possédons sur ce trouvère.

3. Grevillers-les-Bapaume.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si la date de 1254-55 est bien celle de la mort du poète, il s'ensuit que les jeux-partis où son nom figure sont antérieurs à cette date. Mais il est une fois le partenaire d'Adam de la Halle qui semble né précisément vers le milieu du siècle[1].

Lambert Ferri dédie une chanson (Raynaud 1110) à la *dame d'Artois, comtesse d'onorance*, en qui il faut sans doute reconnaître Maheut de Brabant, épouse de Robert Ier, comte d'Artois. Celle-ci, après la mort de son mari, en 1250, resta comtesse d'Artois jusqu'en 1265, date à laquelle son fils devint comte[2]. Lambert Ferri était chanoine[3]. D'autre part, c'est lui que semble désigner le titre de maire de St-Liénard (n° LX).

Jehan le Cuvelier ou sire Jehan Cuvelier (n° CVII, 38) dédie une de ses chansons à Wagon Wion, qui était échevin d'Arras en 1265 et mourut en décembre 1272 ou le mois suivant[4]. Est-il identique au *Johannes Cuvellarius, burgensis de Bapalmis,* dont des documents arrageois d'avril et mai 1258 disent qu'il tenait en bail des terres sises à proximité d'Arras ? On ne sait. En tout cas, il semble avoir été un personnage assez important, puisque son interlocuteur Gamart de Vilers le qualifie de *sire*.

Le Trésorier d'Aire[5] désigne un fonctionnaire de l'église abbatiale de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys (diocèse de Thérouanne) qui n'est pas autrement connu. Dans les jeux-partis il apparaît avec Jehan Bretel, Lambert Ferri, Cuvelier, Jehan de Grieviler, Dragon, Robert le Clerc et Pierre Wion.

1. Cf. plus loin, p. XLII, n., et XLIII.
2. Voir Angelica Hoffmann, *Robert de le Piere*, etc., p. 42.
3. A. Guesnon, *Le Moyen Age*, 1899, p. 250.
4. Hoffmann, *l. c.*, p. 89.
5. Hoffmann, *l. c.*, p. 89.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Perrot de Neele a composé quatre jeux-partis avec Jehan Bretel (nos LXIX-LXXI et XCII) et une chanson pieuse. C'est probablement le même Perrot de Neele qui acheva, en 1288-89, à Arras, en collaboration avec Jehan Madot, neveu d'Adam de la Halle, l'exécution du grand manuscrit fr. 375 de la Bibliothèque Nationale, que les deux copistes munirent de courts résumés rimés [1].

Gadifer ou Gaidifer est appelé, dans une rubrique du ms. *C*, Gaidifer d'Avions. Avions, aujourd'hui Avion, près de Vimy, à 14 km. d'Arras, était autrefois une des pairies de la châtellenie de Lens. Gadifer n'est connu que par des documents littéraires [2].

Jehan Simon. Il est douteux [3] que ce poète, qui n'apparaît qu'une seule fois (n° LXXIV), soit identique au Jehan Simon inscrit à l'Obituaire d'Arras à l'année 1248.

Jehan de Marli, partenaire de Jehan Bretel (n° LXXV), de Jehan de Grieviler (n° C) et de Lambert Ferri (n° CV), n'est pas autrement connu.

Audefroi Louchart appartenait à une puissante famille de financiers arrageois. Il est attesté comme banquier avant 1244, comme échevin en 1253 ; il est mort vers sep-

1. Leo Jordan, *Peros de Neele's gereimte Inhaltsangabe zu einem Sammelcodex* (*B. N. fr.* 375), *zum ersten Male herausgegeben* (*Romanische Forschungen*, XVI, 1903, p. 735-755) ; A. Guesnon, *Nouvelles recherches*, etc. (*Le Moyen Age*, 1902, p. 145) ; Edw. Jærnstrœm, *Recueil de chansons pieuses*, p. 149.

2. A. Guesnon, *Nouvelles recherches*, etc. (*Le Moyen Age*, 1902, p. 148) ; A. Hoffmann, *Robert de le Piere*, p. 98.

3. A. Hoffmann, p. 26.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tembre 1273. Sa richesse était proverbiale (n° CXXXVIII). Il est violemment attaqué dans les pièces satiriques [1]. Au second envoi du n° XXVII le nom Audefroi se trouve dans les mss. *GZb*. Cette pièce, où il est question du *roi ou Navare apent*, et où Thibaut le Chansonnier est considéré comme encore vivant, a été, à en juger, composée avant juin 1253 [2].

Perrin d'Angicourt, dont l'activité littéraire s'est déroulée vers 1245-50, a laissé une œuvre assez importante [3]. Son nom soulève tout d'abord une question d'origine. D'après les principaux manuscrits, son nom serait Perrin d'Angecourt. Mais quelquefois on trouve aussi *Angicourt*, *Anchicourt*, etc. Angecourt est un village près de Sedan. Mais comme Perrin a été en relations avec le Pui d'Arras, il est plus probable qu'il tirait son nom d'Angicourt, localité du Beauvaisis située près de Liancourt et qui appartenait au moyen âge à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras ; elle y avait une prévôté et la haute justice. Telle est l'opinion de A. Guesnon [4]. G. Steffens, par contre, voudrait reconnaître dans *Angecourt*, etc., le petit village d'Achicourt aux portes d'Arras. Il est impossible de dire si Hacecourt, juge du n° LVII, désigne notre trouvère. Mais il est tout à fait probable que le Perrin qui est partenaire du comte d'Anjou (n° CXLII) et juge de Jehan de Grieviler (n° XXV), de Jehan Bretel (n° XLI, XLII), de Lambert Ferri (n° LVI, LXIII) et de Gadifer (n° LXXII) est bien Perrin d'Angicourt, de

1. Voir A. Jeanroy et H. Guy, *Chansons et dits artésiens*, p. 110.
2. A. Hoffmann, *l. c.*, p. 26.
3. Georg Steffens, *Die Lieder des Troveors Perrin von Angicourt*, 1905.
4. *Publications nouvelles sur les trouvères artésiens* (dans *Le Moyen Age*, 1909, p. 70). Cf. aussi A. Hoffmann, *Robert de le Piere*, etc., p. 28.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même qu'il est probable que Perrin, partenaire de Rolant de Reims (n° CLXXVI), désigne un autre personnage.

Robert de le Piere a à son actif neuf chansons et quatre jeux-partis [1]. Il est mentionné dans la fameuse satire *Arras est escole de tous biens entendre*. Il figure deux fois dans des documents d'archives : d'abord sur la liste des échevins d'Arras de l'année 1255, puis dans l'Obituaire, au printemps de 1258. Il est probable qu'il appartenait à une grande famille de bourgeois d'Arras. Une allusion à sa richesse que l'on rencontre dans le jeu-parti n° CXXXVI, v. 44, peut avoir une base réelle. Dans une de ses chansons, il parle lui-même de sa *kanchon courounee*. Dans les quatre jeux-partis, mentionnés tout à l'heure, où Robert de le Piere est nommé en toutes lettres, il a pour partenaires Jehan Bretel (n° LXXVIII), Lambert Ferri (n° CVI) et Mahieu de Gand (n°s CXXXV et CXXXVI). Avant de nous prononcer sur la question de savoir s'il doit être identifié avec le personnage nommé quelquefois Robert tout court, nous allons étudier deux quasi-homonymes, Robert de Chastel et Robert le Clerc.

Robert de Chastel (ou de Castel) [2] est l'auteur de six chansons et d'un jeu-parti avec Jehan Bretel ; il est juge dans un jeu-parti entre Bretel et Grieviler (n° XXXV). Un anonyme lui envoie une chanson (Raynaud 1639) ; il est nommé dans les *Congés* de Baude Fastoul, composés, comme A. Guesnon l'a démontré, entre avril et octobre 1272.

Robert le Clerc [3] figure avec Pierre Wion (mort en 1268) comme juge du jeu-parti XLVIII entre Bretel

1. Voir A. Långfors, *Romania*, XLVIII (1922), p. 452.
2. Voir *Romania*, XLVIII, p. 453.
3. Voir *Romania*, XLVIII, p. 452.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et Ferri, d'une part, et le Trésorier d'Aire et Cuvelier, d'autre part. Robert le Clerc est nommé aussi dans la satire artésienne publiée par A. Jeanroy et H. Guy sous le n° XVII. Il a signé les *Vers de la Mort*, qui sont de 1266-67 ; il y parle de son grand âge. Son nom figure sur l'Obituaire à la fin de l'année 1272.

Le nom de Robert tout court apparaît quatre fois dans les jeux-partis. — Nous pouvons écarter tout de suite deux *unica* de *R*, où Robert est, selon toute vraisemblance, Robert le Duc [1]. En faveur de l'identification de Robert, juge dans le n° XXXVIII, avec Robert de le Piere parle, comme le fait remarquer Mlle Hoffmann [2], que l'autre juge de ce jeu-parti, échangé entre Bretel et Grieviler, est Jaket et que ce Jaket réapparaît dans le n° XXXVI, échangé entre les mêmes partenaires, et ici avec Simon Pouchin qui figure dans le jeu-parti n° CVI de Robert de le Piere.

Avant de décider qui est Robert, partenaire de Chopart dans le n° CXXXVII, il faudra examiner si ce dernier personnage peut être déterminé (voir plus loin, p. L).

Mahieu le Tailleur est le partenaire de Jehan Bretel dans le n° LXXX. Mahius li Taillieres et Marie de Simencourt, sa femme, engagent une dîme tenue de Saint-Vaast, en présence d'Ermenfroi le Tailleur et d'autres, en mai 1254 [3]. Il semble, d'après le Nécrologe des jongleurs, que ce Mahieu soit mort vers la fin de l'année 1257. Mais, dans un autre document, on voit un Mahieu le Tailleur, fils d'Ermenfroi le Tailleur, recueillir l'héritage paternel en 1262. Il s'agit peut-être de deux personnages différents. Cette dernière date semble

1. Voir plus haut, p. XXXIII.
2. *Robert de le Piere*, etc., p. 21-2.
3. A. Guesnon, *La Satire à Arras*, p. 34 et 39 du tirage à part (*Le Moyen Age*, 1900, p. 2).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

concorder mieux avec les dates biographiques des autres auteurs de ce groupe de jeux-partis.

Jehan de Vergelai, partenaire dans le n° LXXXI, dont les juges sont sire Audefroi et Bertran (voir plus loin, p. XXXIX), apparaît dans les documents de 1271 et 1284 et est probablement identique à ce sire Jehan de Vregelai qui figure au v. 265 des *Congés* de Baude Fastoul (de 1272) [1].

Le Prieur de Boulogne, partenaire dans le n° LXXXII, dont le juge est Grieviler, est probablement le même que *Prieus*, juge nommé par Jehan Bretel dans le n° LV, dont l'autre juge est Cuvelier. C'est tout ce que l'on sait de lui.

Robin de Compiègne, partenaire dans le n° XCV, est également inconnu. C'est peut-être lui le Robin qui, d'après le ms. *a*, est juge de Perrot [de Neele] dans le n° LXXI.

De Girart (ou Girardin) de Boulogne nous savons seulement qu'il échangea un jeu-parti avec Bretel (n° XCVI) et composa une chanson (Raynaud 1569).

Adam de Givenci (ou de Givenchy) est cité dans deux chartes de mai et juillet 1230, avec la qualité de clerc de l'évêque d'Arras (*clericus noster*). Un acte de procédure de 1232 dit qu'il était le commensal et le mandataire officiel du même prélat. En 1243 on retrouve Adam de Givenchy prêtre et chapelain de l'évêque. On le qualifie de *dominus*. Dès 1245 il est qualifié le doyen de Lens. Il figure dans un procès-verbal de 1268 ayant trait à des circonstances exposées en détail par A.

1. A. Hoffmann, *Robert de le Piere*, etc., p. 37.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Guesnon (p. 6-7). Après cette date on n'entend plus parler de lui.

Adam de Givenci (Givenchy) est l'auteur présumé du jeu-parti n° XCVII, avec Jehan [Bretel], où aucun juge ne figure, et du n° CXXVIII, avec Lambert Ferri, où Pierre de Corbie est juge.

Adam tout court figure comme juge de Lambert Ferri au n° L et comme juge de Simon d'Authie au n° CXXXIII. Comme l'autre juge du n° L est Copart, et que Chopart (qui est sans doute le même) prend, dans le n° CXXXVII, comme juge Adam de la Halle, les apparences sont, pour l'Adam du n° L, en faveur de ce dernier. L'Adam du n° CXXXIII est Adam de Givenci. Voir ci-après, p. XLVI, à propos de Simon d'Authie.

Jehan de Renti [1], qui échange avec Jehan Bretel un jeu-parti (n° XCVIII), est connu comme chansonnier. Il envoie une de ses chansons au chef de la maison de Renti, André de Renti, dont on retrouve la trace dans un arrêt du parlement de 1268, ce qui permet de placer le poète dans le troisième quart du siècle. Il était aussi en rapports avec un châtelain de Beaumetz (voir plus loin, p. LI).

Nous arrivons [2] aux personnes qui, dans les jeux-partis de Jehan Bretel, figurent uniquement commes juges.

Dragon est sans doute un pseudonyme, mais on n'a pas réussi à en percer le secret [3]. Le personnage qu'il cache était sans doute important, car il apparaît un très grand nombre de fois comme juge, mais il ne semble jamais avoir pris une part active à ces exercices littéraires.

1. A. Guesnon, *Publications nouvelles sur les trouvères artésiens* (*Le Moyen Age*, 1909, p. 80).

2. Sur les pièces où Jehan Bretel apparaît avec Adam de la Halle, voir ci-dessous, section F, p. XLIII.

3. A. Hoffmann *Robert de le Piere*, etc., p. 36.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Oede (damoisele), juge dans six jeux-partis (d'après certains manuscrits, cf. la Table, et ci-dessus, p. XXVIII), est sans doute une personnalité arrageoise. Faut-il voir, se demande Mlle Hoffmann (p. 47), dans la formule qu'emploie Robert de le Piere à la fin de sa chanson (Raynaud 1053), *A le bisete Oedain*, son nom de famille? Mais elle ne trouve pas cette famille avant la fin du XIVe siècle dans les documents artésiens.

Tassart de Reims n'est connu que par le seul jeu-parti n° XXVIII, où il figure comme juge de Jehan Bretel.

Simon Pouchin et Jaket apparaissent dans le n° XXXVI ensemble comme juges, Jaket avec Robert dans le n° XXXVIII, Simon dans les nos LXXXIX et CVI avec Dragon. C'étaient des membres d'une grande famille arrageoise, louée dans les *Congés* d'Adam de la Halle (v. 97-120) et de Baude Fastoul (v. 31 et suiv.) pour la protection qu'elle accordait aux poètes. Simon et son frère *Paket* sont nommément remerciés par Fastoul. Jaket est probablement le frère aîné, appelé aussi Jakemon, loué pour sa générosité par Adam de la Halle et mentionné sous la désignation *Pouchins li ainsnés*, avec Robert de le Piere, dans la satire artésienne publiée sous le n° II par MM. A. Jeanroy et H. Guy. Simon Pouchin est inscrit au Nécrologe en 1287/88 [1].

Viet (?) et Varlet, juges dans le n° XLVII, ne sont susceptibles d'aucune identification.

Pierre Wion est juge dans les nos XLVIII et LX, Vuaghes Wion dans le n° LX. Pierre et Vuaghes (ou Wagon) Wion appartiennent à une grande famille de financiers. Un document de 1243 mentionne Pierre en cette qualité. Il était l'un des douze échevins accusés d'abord lors du scandale des impôts. Il fut échevin

1. A. Hoffmann, *Robert de le Piere*, etc., p. 32.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avant 1260 et de nouveau en 1263 et mourut vers octobre 1268. Jehan Erart, dans sa plainte sur la mort de son protecteur Gherart Aniel (Raynaud 485), s'adresse à Pierre et Wagon Wion. A ce dernier, qui était échevin en 1265 et mourut en 1272/3, Jehan le Cuvelier adresse une de ses six chansons [1].

Phelippot (nos XLIX, LXXIV) est sans doute le même que Phelippot Verdiere qui compose un jeu-parti avec Lambert Ferri (n° CIII) et à qui Colart le Bouteillier envoie une de ses chansons (Raynaud 1875). Il est cité dans les *Congés* de Baude Fastoul. C'est sans doute le même que le Philippe Verdiere [2], clerc, déjà pourvu d'une prébende vers 1270, qu'on voit assister comme chanoine diacre, avec son confrère Ferri, à la prestation de serment du nouvel évêque, en 1282.

Copart est le juge de Jehan Bretel dans le n° L. D'autre part Chopart échange un jeu-parti (n° CXXXVII) avec un certain Robert et prend comme juge Adam de la Halle (voir p. xxxv). Mlle Hoffmann (p. 34) présente diverses hypothèses à ce sujet. Elle estime que ce personnage est différent de Copin, dont il sera question plus loin (p. XLIX).

Bertran (nos LII, LXXXI, XCIV) n'est pas autrement connu. On ne saurait dire si le Bertran du n° CLII est le même, car son partenaire sire Guichart n'est pas susceptible d'identification.

On serait tenté d'identifier Vuillart, juge de Jehan Bretel dans le n° LVII, avec Gillart, juge de Lambert Ferri dans le n° XC et de Cuvelier dans le n° CVII. Mais on ne sait rien sur ce personnage.

Gillot le Petit est le nom d'un personnage du *Jeu de*

1. A. Hoffmann, *l. c.*, p. 89-90.
2. A. Guesnon, *Le Moyen Age*, 1899, p. 250; A. Hoffmann, *Robert de le Piere*, etc., p. 53.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Feuillée d'Adam de la Halle [1]. Le même nom figure deux fois dans les *Congés* de Baude Fastoul (v. 255, 547), et semble y désigner deux personnages différents. Gillot le Petit, sergent héréditaire, est nommé dans plusieurs actes des Archives d'Arras à partir de 1277. Est-ce le personnage qui figure comme juge dans le jeu-parti n° LXV ?

Nous ne possédons aucun renseignement sur Baudescot (n° LXV).

La dame Margot (n° LXVIII) pourrait être la même qui échange un jeu-parti (n° CXLIV) avec Maroie (qui est peut-être Maroie de Diergnau ; voir p. LII).

Qui est la dame de Gadifer (n° LXXIII) ? Nous l'ignorons.

Sire Ermenfroi (Hermenfroi), juge choisi par Robert de le Piere dans le n° LXXVIII, apparaît en outre comme juge de Mahieu de Gand dans le n° CXXXIV. On identifie ce personnage avec un puissant banquier arrageois, Ermenfroi Crespin. Il est mis en cause, à propos de l'affaire de la taille, dans une des satires artésiennes sous le nom de Frekin [2]. Son nom figure dans le Censier de 1261, dans l'état des dettes du comte d'Artois, rédigé le 1er juillet 1274, enfin, son décès est inscrit à l'Obituaire au commencement (Pentecôte) de l'année 1277.

Hue d'Arras est juge de Jehan Bretel dans le n° XC et celui de Gillebert de Berneville dans le n° CXXXIX. Dans la poésie lyrique du moyen âge apparaît une autre personnalité arrageoise portant le même prénom: Hue, auteur d'une chanson de croisade [3], entre autres,

1. Ernest Langlois, *Le Jeu de la Feuillée*. Table des noms de personnes.

2. A. Jeanroy et H. Guy, *Chansons et dits artésiens*, pièce n° XIII, v. 42 ; cf. A. Hoffmann, *Robert de le Piere*. etc., p. 30.

3. Voir J. Bédier, *Chansons de croisade*, p. 136.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fut châtelain d'Arras au moins depuis 1213 et jusqu'à une date incertaine; en tout cas, en 1232 Baudouin, vraisemblablement son fils, lui avait déjà succédé. Le Huon des jeux-partis est le frère de ce Baudouin et apparaît dans des documents de 1257 et 1268 [1].

E. — *Amis de Jehan Bretel.*

Avant les jeux-partis d'Adam de la Halle, où Jehan Bretel apparaît de nouveau comme partenaire, nous avons placé une suite de neuf pièces auxquelles participe l'un ou même deux des trois principaux partenaires de Jehan Bretel : Jehan de Grieviler, Cuvelier et Lambert Ferri. Nous y rencontrons en outre, parmi les auteurs, Jehan de Marli, Philippot Verdière, Robert del Caisnoi et Gamart de Vilers, et, parmi les juges, sauf Bretel lui-même, le Trésorier d'Aire, Berselain (ou Bertelain), Édourd d'Angleterre, le comte d'Anjou, Simon Poucin (*le boin Pouchinois*, selon *Zb*), la dame de Fouencamp et Gillart. Nous avons à considérer ici les personnages qui n'ont pas encore été nommés précédemment.

Sire Robert del Caisnoi (n° CIV) est probablement le même que Robillart de Kainsnoi (n° CXX).

Gamart de Vilers n'apparaît qu'une seule fois dans les jeux-partis (n° CVII), de même que la dame de Fouencamp, invoquée par lui comme juge (voir t. II, p. 32). Gamart de Vilers est dit être de la *maisnie* de Gillart.

Berselain ou Bertelain (n° C) pourrait être, si cette dernière leçon est la bonne, un jeune membre de la famille de Bretel.

Les juges du n° CIV, entre Lambert Ferri et Robert

1. Voir A. Guesnon, *Nouvelles recherches*, etc., dans *Le Moyen Age*, 1902, p. 153.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

del Caisnoi, sont d'une exceptionnelle distinction : *Edouart chef des Englois* et le comte d'Anjou. De celui-ci il a été question précédemment (p. XII). Le *chief des Englois* désigne le jeune fils d'Henri III, né en 1239, qui succéda à son père en 1272. Mlle Hoffmann (p. 43-6) a examiné la question de savoir à quelle date ces deux grands seigneurs ont pu se rencontrer à Arras et arrive à la conclusion que leur présence simultanée est signalée en 1263 et qu'elle est en outre probable à plusieurs dates entre 1259 et 1264 et même avant cette première date.

F. — *Adam de la Halle.*

Adam le Bossu, fils de maître Henri le Bossu, employé à l'échevinage d'Arras et surnommé de la Halle, était sans doute né vers le milieu du XIIIe siècle [1]. Maître Henri mourut en 1290. *Le fils maistre Henri Adam* est salué par Baude Fastoul dans les *Congés* (v. 498-99), qui sont de 1272 : c'est la première date qu'on puisse inscrire avec certitude dans sa biographie. Adam mourut dans le sud de l'Italie, entre 1285 et 1289, probablement en 1288. D'une part, en effet, les premières laisses de son poème sur le roi de Sicile ont été composées après la mort de Charles Ier d'Anjou, c'est-à-dire après le 7 janvier 1285, et d'autre part, les vers où le copiste Jehan Madot, neveu d'Adam, parle de son oncle mort, sont des premiers jours de février 1289. Ils semblent s'inspirer d'un événement récent. Le comte d'Artois avait pris Adam à son service, comme poète et comme musicien, et sans doute l'emmena-t-il

1. Ernest Langlois, *Le Jeu de la Feuillée*, 2e éd., p. III. — Toutefois il est une fois le partenaire de Jehan de Grieviler qui est, si la mention du Nécrologe se rapporte bien à lui, mort vers 1254-55. Il y a là une difficulté à éclaircir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec lui lorsque, après le massacre des Vêpres Siciliennes, en 1282, il fut envoyé en Italie au secours de Charles d'Anjou.

Adam de la Halle échange quatorze jeux-partis avec Jehan Bretel (donc avant 1272). Un lui est adressé par un certain Rogier (n° CXVIII), autrement inconnu. Adam s'adresse une fois (n° CXXII) à Jehan de Grieviler. Celui-ci apparaît aussi comme juge. Ce dernier peut donc difficilement être identique à ce Jehan de Grieviler dont la mort est inscrite au Nécrologe à l'année 1254-55, ou bien il faut reculer la date de naissance d'Adam d'une vingtaine d'années. Celui-ci est invoqué une fois comme juge, savoir, par Chopart (n° CXXXVII). Il est probable que le juge appelé Adam tout court dans l'autre jeu-parti où Copart (Chopart) figure (n° L) est Adam de la Halle. Les juges figurant dans les jeux-partis d'Adam sont (en dehors de Grieviler, déjà nommé) sire Audefroi [Louchart], Dragon, Ferri, Evrart (autrement inconnu, n° CXVI), le sire de la Tieuloie et Robillart de Kainsnoi, qui est probablement identique à Robert del Caisnoi [1].

Le sire de la Tieuloie apparaît uniquement comme juge du n° CXVIII, le même où Rogier est partenaire. Le comte de Loisne, dans son *Dictionnaire topographique du Pas-de-Calais*, p. 368, enregistre deux localités nommées La Thieuloye, d'abord La Thieuloye, canton d'Aubigny, et La Thieuloye, lieu dit, ancienne abbaye de femmes de l'ordre des Frères Prêcheurs, fondée au XIVe siècle dans la banlieue d'Arras. Le sire de le Tieuloie protégeait évidemment les poètes, puisque Baude Fastoul le salue (*Congés*, str. 33 ; B. N. fr. 25566, fol. 256) en ajoutant : « Je l'ai servi longtemps ». En 1310, l'hôpital de Saint-Jean en l'Estrée

1. Voir ci-dessus, p. XXXVII et XLI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

payait une rente « aux hoirs le signeur le Tieuloie » (B. N. fr. 8533, fol 27)[1].

G. — *Petits poètes artésiens.*

Dans cette section nous avons d'abord à examiner un premier groupe (nos CXXIV-CXXXI), où figurent comme auteurs Guillaume le Vinier et son frère Gilles. Nous y voyons comme partenaires un certain Thomas (n° CXXIV), qui est peut-être Thomas Herier, nommé en toutes lettres dans une parture échangée avec Gillebert de Berneville (n° CXXXVIII), Andrieu Contredit (n° CXXV), Colart le Bouteillier (n° CXXVI), le moine d'Arras (n° CXXXVII), qui est peut-être le même poète qui est nommé ailleurs Moniot d'Arras, Adam de Givenci (n° CXXVIII), Simon d'Authie (n° CXXXI). Comme juge apparaît une fois Pierre de Corbie (n° CXXVIII).

Gilles le Vinier est nommé deux fois dans les procédures de 1232, qui l'associent au clerc de l'évêque, sans dire à quel titre. Il apparaît pour la première fois dans trois actes du 21 décembre 1225. Il était alors chanoine de Lille et official d'Arras. Le titre de chanoine d'Arras lui est donné en 1234. En 1236 nous le voyons fonder une première chapellenie dans la cathédrale d'Arras. Une autre fondation semblable suivit de près la première ; les actes qui s'y rapportent sont compris entre les années 1241 et 1248. Après avoir fait un voyage en Terre-Sainte, il mourut, semble-t-il, à Arras le 13 novembre 1252.

Son frère Guillaume le Vinier était clerc, marié et bourgeois d'Arras. Il mourut en 1245 au commencement de l'été [2].

1. H. Guy, *Adan de le Hale*, p. 45, n. 3.

2. Sur Pierre de Corbie, Simon d'Authie, Gilles et Guillaume le Vinier, voir A. Guesnon, *Recherches biographiques sur les trouvères artésiens*, extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1894.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Thomas Herier (nos CXXIV et CXXXVIII) célèbre dans une de ses chansons (R. 467) Jeanne, fille de Simon de Dammartin, qui rentra en France après la mort de son mari, Ferdinand III de Castille, survenue en 1252, succéda à sa mère Marie comme comtesse de Ponthieu et mourut en 1279. Ces deux dates déterminent approximativement l'activité poétique de Thomas Herier [1].

Messire Andrieu Contredit d'Arras apparaît dans le n° CXXV comme partenaire de Guillaume le Vinier. Ce dernier étant mort en 1245 [2], Andrieu a dû être actif comme poète avant cette date. Le Nécrologe d'Arras mentionne à l'année 1207 un *Contredit*, à l'année 1225 *Contredite femme Andrieu*, et à l'année 1248, *Contredis Andrius*. Cette dernière date est sans doute celle de la mort de notre trouvère. Il a à son actif, outre le jeu-parti, quinze chansons d'amour, un lai et une pastourelle. Il envoie une de ses chansons à Marote *vers Dergan*. Dans cette personne il faut sans doute reconnaître cette Maroie de Diergnau, de Lille, dont il reste un fragment de chanson (Raynaud 1451), peut-être aussi la dame Marote ou Maroie qui a composé avec dame Margot notre n° CXLIV. Cette dernière est peut-être la même Margot qui juge un jeu-parti de Jehan Bretel.

Colart le Bouteillier est le partenaire de Guillaume le Vinier dans le n° CXXVI. Nous avons vu précédemment que le Colart qui est l'auteur des trois jeux-partis nos XIII-XV est Colart le Changeur, probablement différent de Colart le Bouteillier. Des quatorze pièces, chansons et jeux-partis qui, dans la *Bibliographie* de G. Raynaud, figurent sous le nom de Colart le

1. G. Gröber, *Grundriss*, II, 1, p. 950-51.
2. Voir a la page précédente.
3. Voir A. Guesnon, *Nouvelles recherches biographiques sur les trouvères artésiens* (*Le Moyen Age*, 1902, p. 160).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bouteillier, une doit être retranchée : c'est la pastourelle (R. 962), dont l'auteur est à vrai dire Jehan de Nueville, mais qui a été dédiée à Colin le Bouteillier, ce qui explique l'attribution erronée. Colart, pour sa part, adresse une de ses chansons à Jehan de Nueville (Raynaud 839). Les autres destinataires de ses chansons sont : Maistre Willaume, sans doute Guillaume le Vinier (R. 137 et 1610), Bretel (R. 314), Phelippot Verdiere (R. 1875) et un certain Rogon à Sapegnies (Sapigny, village d'Artois, aux environs de Bapaume). Enfin, Henri Amion adresse à Colart (sans doute Colart le Bouteillier) une chanson (R. 825). Le Boutillier qui est juge de Robert de le Piere (n° CXXXVI) est-ce Colart le Bouteillier, plutôt que le Robert le Bouteillier qui apparaît comme juge dans le jeu-parti de Gillebert de Berneville avec Thomas Herier (n° CXXXVIII)? En dehors du synchronisme qui ressort de ce qui précède on ne sait rien de la vie de Colart le Bouteillier ni s'il existait un lien de parenté quelconque entre celui-ci et Robert le Bouteillier.

Le Moine d'Arras, partenaire de Guillaume le Vinier dans le n° CXXVII, est probablement le même que le chansonnier Moniot d'Arras. C'est vraisemblablement un sobriquet [1].

Simon d'Authie était chanoine d'Amiens ; dans un document de 1228 il est qualifié de doyen du chapitre. Dans diverses affaires d'ordre judiciaire, dès 1222, il apparaît comme avocat de l'abbaye de Saint-Vaast. Il intervient, en 1232, dans un procès contre le chapitre d'Arras. Dans les pièces relatives à la suite de ce procès, Simon d'Authie est mentionné avec deux autres ecclésiastiques, Adam de Givenchy et Gilles le Vinier, déjà nommés. Adam [de Givenchy] figure comme juge

1. A. Guesnon, *Nouvelles recherches*, etc. (dans *Le Moyen Age*, 1902, p. 154).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le jeu-parti n° CXXXIII de Simon d'Authie. Celui-ci est le partenaire de Gilles le Vinier dans le n° CXXXI, et celui de Hue le Maronnier dans les n°s CXXXII et CXXXIII. Ce dernier n'apparaît pas ailleurs.

Pierre de Corbie, qui ne figure dans les jeux-partis que comme juge, et une seule fois (n° CXXVIII), invoqué par Guillaume le Vinier, est probablement le même que le poète qui a composé trois saluts d'amour, trois chansons et deux pastourelles. Mais est-il le même que le personnage ecclésiastique rencontré par A. Guesnon [1] dans des documents d'archives artésiens ? Si oui, il appartient à la génération la plus ancienne représentée dans les jeux-partis. *Magister Petrus de Corbeia* était en effet chanoine de Notre-Dame d'Arras à la fin du XIIe siècle. Il figure comme témoin, en janvier 1188 (v. st.), dans une charte concernant les alleux de l'abbaye de Loos-les-Lille. *Magister Petrus de Corbeia, canonicus Attrebatensis ecclesie*, est mentionné de nouveau en 1191 et en juillet 1195. Il n'était pas prêtre, et mourut simple diacre. L'obituaire de l'église inscrit son anniversaire au 26 novembre. L'année de sa mort est inconnue. L'architecte Villard de Honnecourt dit qu'un certain *Petrus de Corbeia* avait collaboré avec lui au chœur d'une église dessiné dans son album. « Puisque Villard de Honnecourt a dû construire l'abside de la cathédrale de Cambrai vers 1230, il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il eût connu alors, à plus forte raison auparavant, un clerc d'Arras pourvu d'un canonicat dès 1188 ». (A. Guesnon).

Les deux pièces (n°s CXXXII et CXXXIII) échangées entre Hue le Maronnier et Simon d'Authie, déjà mentionnés, nous amènent à un groupe de quatre

1. *Recherches biographiques sur les trouvères artésiens* (tirage à part du *Bulletin historique et philologique*, 1894).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pièces qu'il convient d'étudier ensemble. Dans le n° CXXXIV les partenaires sont un certain Henri et Mahieu de Gand et les juges Vilain d'Arras et sire Hermenfroi [Crespin] [1]. Dans le n° CXXXV figurent Robert (cf. la pièce suivante) et Mahieu de Gand, dans le n° CXXXVI nous retrouvons Robert de le Piere, déjà mentionné (p. xxxv), et Mahieu de Gand. Le premier n'a pas d'envois ; dans le second sont invoqués Boutillier et Coppin. Le n° CXXXVII, enfin, est échangé entre un certain Robert et un certain Chopart, et les juges sont Rasse le Waidier et maître Adam de la Halle.

Outre des jeux-partis, Mahieu de Gand a composé quatre chansons, dont trois sont dédiées à Jehan Bretel, à sire Audefroi [Louchart] et à Henri Amion. Ce dernier personnage peut légitimement être identifié avec le partenaire, nommé Henri tout court, de Mahieu de Gand dans le n° CXXXIV. Robert, partenaire de Mahieu dans le n° CXXXV, est sans doute Robert de le Piere, nommé dans la rubrique de la pièce suivante. Reste la question de savoir s'il faut reconnaître Mahieu de Gand dans le Mahieu du n° XII, parmi les *unica* du manuscrit *R*. Mais étudions d'abord quelques partenaires et juges de ce groupe.

Henri Amion, clerc, dédie une chanson (R. 825) à Colart le Bouteillier et est probablement identique au Henri Amion mentionné par Baude Fastoul dans ses *Congés* (v. 98) [2].

A. Guesnon [3] émet l'hypothèse que Vilain d'Arras est un pseudonyme ; le personnage qu'il cache n'a pas été identifié. Tout ce que l'on sait de lui est qu'il dédie ses trois chansons au prince du Pui (probablement

1. Voir p. XL.
2. A. Hoffmann, *Robert de le Piere*, etc., p. 39 et 40.
3. *Le Moyen Age*, 1902, p. 153-4 ; A. Hoffmann, *Robert de le Piere*, etc., p. 40.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jehan Bretel), à Henri de Vaudemont (1246-1279) et à Hue d'Arras [1].

L'un des juges du n° CXXXVI est Boutillier. Nous avons dit précédemment (p. XLVI) qu'il n'y a aucun moyen de décider s'il faut entendre Colart le Bouteillier, ou bien Robert le Bouteillier, juge de Gillebert de Berneville dans le n° CXXXVIII. Dans le cas où il s'agirait ici de Colart le Bouteillier, il serait assez naturel que le Colart, partenaire de Mahieu dans le n° XII, fût ce même Colart le Bouteillier et que Mahieu fût Mahieu de Gand. Mais, d'autre part, il n'est pas prouvé que les auteurs des *unica* du manuscrit *R* appartiennent à l'école d'Arras ni même à la même génération que les poètes dont il est question pour le moment. Dans ces conditions, il vaut mieux considérer les Mahieu et Colart, auteurs du n° XII, comme autrement inconnus [2].

L'un des juges du n° CXXXVI, échangé entre Mahieu de Gand et Robert de le Piere, était, disions-nous, Boutillier. L'autre est Coppin. Messire Alart de Cans [3] (Raynaud 381) [4] et Jehan Erart (Raynaud 2055, inéd.) envoient chacun une chanson à Copin Doucet, Robert de le Piere (Raynaud 803; éd. Waitz, *Gillebert de Berneville*, p. 78) en envoie une à Copin. Il s'agit vraisemblablement d'un seul et même personnage, membre d'une puissante famille arrageoise, Copin ou Jakemon Doucet. Ses propriétés sont mentionnées

1. Gröber, *Grundriss*, II, 1, p. 951.

2. Il faut rectifier dans ce sens ce que nous avons dit en tête de la chanson XII.

3. La seigneurie de Cans (*De Campis*) est située à Coutiches, dans le voisinage immédiat d'Orchies, arrondissement de Douai. Voir A. Guesnon, *Nouvelles recherches*, etc., dans *Le Moyen Age*, 1902, p. 155.

4. Éd. Hannes Spanke, *Eine altfranzœsische Liedersammlung. Der anonyme Teil der Liederhandschriften KNPX* (Romanische Bibliothek, Nr. 22), Halle, 1925, n° XX, p. 40 (notes, p. 362); éd. partielle dans l'*Hist. litt.*, XXIII, 525.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans un document de mars 1260 et dans le censier de 1261. Sa veuve est nommée en mars 1265. La mort de Copin se place, par conséquent, entre ces deux dernières dates. Il était échevin en 1260. La question de savoir si Copin doit être identifié avec Chopart, partenaire d'un jeu-parti avec Robert, a été examinée par Mlle Hoffmann, qui y répond par la négative [1]. On ne peut savoir si Robert, auteur, avec Chopart, du jeu-parti n° CXXXVII, doit être identifié avec un quelconque des autres Robert qui apparaissent dans les jeux-partis.

Gillebert (ou Guillebert) de Berneville [2] apparaît comme auteur dans les nos CXXXVIII-CXLI. Il a pour partenaires Thomas Herier (n° CXXXVIII), une certaine dame de Gosnai [3] (n° CXXXIX), « Amour » (qui est sans doute le pseudonyme d'une dame, n° CXL) et le duc de Brabant (n° CXLI). Les juges de ces quatre pièces sont Robert le Bouteillier et Mikiel le Waisdier (« teinturier »), Hue d'Arras et Robert Bosquet (cf. t. II, p. 153), la « comtesse » et le châtelain de Beaumetz, Raoul de Soissons et le comte d'Anjou. L'activité poétique de Gillebert peut être placée approximativement entre les annéee 1255 et 1280. Il envoie une rotrouenge (R. 1533) à Girart de Valenciennes et des chansons entre autres à Audefroi Louchart, à Erart de Valéry (mort en 1277), à Béatrice, veuve de Guillaume de Dampierre. C'est peut-être cette dernière qui doit être identifiée avec la comtesse mentionnée ci-dessus, à moins que ce ne soit Béatrice d'Audenarde, destinataire d'une autre chanson de Gillebert.

1. A. Hoffmann, *Robert de le Piere*, etc., p. 32-34.
2. Berneville, Pas-de-Calais, arr. Arras, con Beaumetz-les-Loges.
3. Gosnay, Pas-de-Calais, arr. Béthune, con Houdain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le duc de Brabant, partenaire de Gillebert dans le n° CXLI, est Henri III (1248-1261), connu par ailleurs comme chansonnier et comme protecteur de poètes.

Mikiel le Waidier, mentionné dans une satire artésienne (n° XXIV, v. 223, de l'édition A. Jeanroy et H. Guy), était échevin en charge lors de l'affaire de l'impôt (dont la date est incertaine, mais en tout cas antérieure à 1260). M. Guy (p. 151) écrit que le frère de Mikiel le Waidier est cité dans le Nécrologe à l'année 1275, Saint-Remy, et qu'un autre membre de la famille, Raoul le W., est mentionné dans le *Jeu de la Feuillée*, v. 880. L'un ou l'autre est-il identique à Rasse le Waidier, juge de Robert [de le Piere ?] dans le n° CXXXVII ?

Nous n'avons pas trouvé ailleurs le nom de Robert Bosquet. Mais le même nom de famille apparaît dans les documents artésiens.

Le châtelain de Beaumetz (c'est évidemment ainsi qu'il faut interpréter le *biaume* du ms. *C*), juge dans le n° CXL, désigne soit Gilles (II), seigneur de Beaumetz et châtelain de Bapaume, encore vivant en 1267, soit son fils Robert, qui figure dans cette fonction dans un document du 20 mai 1273 [1].

Les deux femmes qui ont composé le n° CXLIII, Sainte des Prez et la dame de la Chaucie, ne sont pas autrement connues. Mais elles appartenaient selon toute probabilité à l'école artésienne. Notons que Sainte des Prez porte le même nom d'origine qu'un chansonnier dont le nom ne figure pas dans les bibliographies : c'est Gui des Prés qui a signé en toutes lettres une chanson du ms. de Sienne (Raynaud 2017) que Georg Steffens a à tort revendiquée pour Perrin d'Angicourt.

1. A. Guesnon, *Le Moyen Age*, 1909, p. 80.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans la pièce suivante (n° CXLIV) une dame Margot propose un jeu-parti à la dame Maroie ou Marote. Nous avons déjà dit (p. XL) que Margot est très probablement la même qui figure comme juge de Cuvelier dans le n° LXVIII. Maroie pourrait être la même que Maroie de *Diergnau* (appelée à tort de *Dregnan* par G. Raynaud et d'autres), qui tire son nom de Dieregnau, Diergnau, Dergnau, faubourg de l'ancien Lille, avec château féodal, dont la place actuelle dite « des Reignaux » indique la situation. On a conservé de Maroie de Diergnau un fragment de chanson (Raynaud 1451); elle est la destinataire d'une des chansons d'Andrieu Contredit [1].

Nous avons rattaché à la fin de cette section, faute de pouvoir leur assigner une place plus indiquée, certaines pièces dont les rapports avec l'école artésienne sont incertains.

Ainsi, nous ne savons à vrai dire rien de Perrot de Beaumarchais (n° CXLV) dont la partenaire, dans un jeu-parti incomplet, est anonyme.

Gerart de Valenciennes (n° CXLVI) n'est susceptible d'aucune identification; mais c'est vraisemblablement le même que le destinataire d'une chanson de Gillebert de Berneville (voir p. L). On ne pourrait présenter que des hypothèses sur son partenaire sire Michel.

Nous avons traité de Cardon à propos du roi de Navarre (p. XXII).

1. A. Guesnon, *Nouvelles recherches*, etc. (*Le Moyen Age*, 1902, p. 160). Cf. ci-dessus, p. XLV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

H. — *Pièces isolées des manuscrits* C, I, O *et* U.

Les pièces de cette section ne fournissent en général aucun renseignement permettant d'identifier les auteurs. Qui est ce Jehan qui a collaboré au n° CXLIX ? Il n'y a aucune raison, malgré l'identité du prénom, de voir dans son interlocuteur messire Bouchart de Marli, dont on possède une chanson (Raynaud 188)[1]. — A propos des auteurs du n° CL, Raoul et Tierri, on pourrait ressusciter, mais probablement avec peu de profit, la question de l'existence de Tierri de Soissons, contestée par l'éditeur de Raoul de Soissons, M. E. Winkler. — Bestorné, l'un des auteurs du n° CLI, a laissé cinq chansons ; mais on ne possède aucun renseignement sur lui, pas plus que sur son partenaire Gautier. Ce Gautier est-il identique avec l'un quelconque des poètes nommés en tête de notre édition (p. 195) ou bien avec ce Gautier qui figure dans un fragment (n° CLXXVII) qui, probablement, appartient à l'école d'Arras plutôt qu'à celle de Reims, bien que nous l'ayons inséré dans la dernière section de notre édition parce qu'il n'a été conservé que dans le manuscrit *I* ? — Bertran, à qui un sire Guichart, inconnu par ailleurs, adresse le n° CLII, porte le même nom qu'un juge invoqué par Lambert Ferri (n° LII), par Jehan de Vergelai (n° LXXXI) et par Perrin d'Angicourt (n° XCIV), mais rien ne permet de conclure à l'identité. — Plus impénétrable encore est le mystère qui entoure une dame et son ami, partenaires du n° CLIII, et leur juge Gautier de Pontis, nommé d'ailleurs dans un couplet à coup sûr apocryphe. — Et qui peuvent être messire Joffroi Baré et

1. Bochart tout court figure aussi dans l'envoi d'une chanson à refrain, anonyme (mais envoyée de Nanteuil), Raynaud 522, publiée par P. Tarbé, *Chansonniers de Champagne*, p. 101, d'après l'unique manuscrit (*O*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son partenaire sire Aimeri (n° CLIV) ? — Enfin, du roi d'Aragon et d'Andreu il a été question précédemment (p. XVII, n. 3).

J. — *Unica du chansonnier d'Oxford* (*I*).

Dans vingt-cinq des vingt-six pièces de la dernière section [1] apparaît comme auteur un certain Rolant, une fois (n° CLXII) appelé Rolant de Reims. Ses partenaires sont : Jacques de Billi (trois fois), Jehan de Bar (deux fois), Jehan de Chison (n° CLXII), Bronekin ou Burnekin et Jehan de Baion ensemble (dans le n° CLXIV), Thibaut de Bar, Quaré, Aubert ou Aubertin, Perrin, une dame (quatre fois) et un certain sire (dix fois), et ses juges : la comtesse de Linaige et sa sœur Mahaut de Commercy (n° CLVI), Raoul de Mercis (n° CLVIII), Jaquet de Longuion (n° CLXII), Jehan de Bar (n°s CLXII et CLXIV), Haibrant de Broies et Gillet d'Avocourt (n° CLXXXI). Les couplets de l'unique pièce où Rolant ne figure point (n° CLXVII) s'échangent entre une certaine Lorete et une autre dame qu'elle appelle « sœur » ; la comtesse de Linaige et sa sœur Mahaut, déjà mentionnées, y sont juges.

Sur plusieurs de ces personnages nous pouvons nous exprimer brièvement. Du chef d'école nous ne savons que le nom. Messire Jacques de Billi tirait son nom sans doute d'une des localités appelées Billi, qui figurent dans les annuaires modernes au nombre d'une douzaine, Bronekin ou Burnekin est un nom qui se rencontre dans diverses pièces d'archives provenant de l'Est de la France, mais aucun indice ne permet d'identifier le partenaire de Rolant de Reims. Jehan de Baion

1. Nous faisons ici abstraction du fragment (n° CLXXVII) dont il a déjà été question incidemment (p. LIII).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

porte le même nom qu'un chroniqueur dominicain de Marmoutier (d'environ 1326), mais il serait téméraire de conclure à l'identité des personnages. Haibrant de Broies (ms. *de brui es*), Gillet d'Avocourt, Lorete, Quaré et Aubert ou Aubertin ne nous représentent que des noms. Même le nom fait défaut dans les désignations « sire » et « dame «. Quant à identifier Perrin (n° CLXXVI) à Perrin d'Angicourt, comme on l'a proposé, rien à vrai dire n'y autorise. De Raoul de Mercis (n° CLVIII) nous savons seulement qu'il tirait son nom d'une localité du département actuel de Meurthe-et-Moselle. Quant à Jehan de Chison, il tirait probablement son nom de la ville de Cysoing, mais il est incertain s'il appartenait à la famille noble qui portait ce nom, connu dans l'histoire de la poésie lyrique.

Il nous reste ainsi à parler de Thibaut et Jehan de Bar, de Jaquet de Longuion (n° CLXII) et des deux dames dont le jugement est invoqué dans les envois des n°s CLVI et CLXVII.

M. Fritz Lubinski, dans une étude soigneuse, mais encombrée d'hypothèses, qu'il a consacrée aux personnages mentionnés dans les *unica* du manuscrit d'Oxford [1], part de la constatation que Rolant de Reims, dans le jeu-parti n° CLXXI, adressé à Thibaut de Bar, parle d'une expédition préparée contre Rome par « le roi d'Allemagne » :

> Thiebaus de Bair, li rois des Allemans
> An vuelt aler a Rome por avoir
> L'ampire.....

Les expéditions qui peuvent entrer en considération sont, selon M. Lubinski, celles de Conrad (1252), de

1. Fritz Lubinski, *Die Unica der Jeux-partis der Oxforder Liederhandschrift* (*Romanische Forschungen*, XXII, 1908, p. 506-98).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Corradin (1267) et d'Henri VII (1310). Comme, « pour des raisons linguistiques et matérielles », continue-t-il, nos poésies ne pourraient appartenir à une époque aussi avancée, l'expédition d'Henri doit être exclue d'avance. D'autre part Corradin n'était pas « roi des Allemands » et son expédition avait un caractère trop privé pour avoir pu susciter une aussi vive attention dans l'Est de la France. Ainsi il ne resterait que celle de Conrad. Le Thibaut serait alors Thibaut II de Bar (1240-1296), connu par ailleurs comme poète lyrique. Jehan de Bar serait son fils. On ne connaît pas exactement les dates biographiques de celui-ci, on sait seulement que sa mère, morte en 1317, lui survécut. Comme Jehan était né du second mariage, contracté postérieurement à 1253, sa participation aux jeux-partis aurait pu avoir lieu vers 1270 au plus tôt.

Pour mettre hors de cause l'expédition d'Henri, M. Lubinski invoque des raisons d'ordre linguistique. Est-ce bien avec raison ? Dans nos pièces nous trouvons *poir* pour *pooir*, *ust* pour *eüst*. Ces contractions sont précisément caractéristiques pour le début du XIVe siècle. M. Lubinski, qui se refuse à prendre en considération pour la datation de nos jeux-partis l'expédition de 1310, a pourtant lui-même conçu des doutes sur le bien fondé de cette exclusion, puisqu'il a épinglé à sa démonstration la note que voici (p. 509, n. 2) : « En soi il serait possible de repérer un Thibaut de Bar aussi à cette dernière date : ce serait Thibaut, archevêque (?) de Liège, qui suivit le roi Henri, son parent, à Rome et mourut en Italie. Par cette hypothèse s'expliquerait même mieux le fait qu'on parle à la cour de Bar d'une expédition à Rome du roi d'Allemagne. Même un Jehan de Bar est mentionné expressément comme vassal de l'évêque, par Bonnardot et Wolfram, *Jahrbuch der Gesellschaft für Geschichte Lothringens*, 1895, p. 242 et suiv. Jaikes de Longuyon, Burnekin et Jehan

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Baion [sur lesquels M. Lubinski émet diverses hypothèses] conviendraient, eux aussi, mieux à cette époque qu'à une époque antérieure... »

Il est utile de rappeler dès maintenant que le nom de Jacques de Longuyon est connu par ailleurs dans l'histoire littéraire : c'est celui de l'auteur du poème des *Vœux du Paon*. Dans son poème il se nomme lui-même *Jaques de Langhion* et déclare être de Lorraine. Il a même pris soin de faire connaître le protecteur qui le poussa à « rimoier ». C'était Thibaut de Bar :

> Tybaus fu mors a Romme, avec un lembourgis
> Qui empereres ert, si ot a non Henris,
> De Luxembourc fu quens, et chevaliers eslis...

On a voulu voir dans ce Thibaut, soit Thibaut II, comte de Bar, soit Thibaut II, duc de Lorraine. Gaston Paris a montré qu'aucune de ces identifications ne pouvait être acceptée ; d'après lui, il fallait chercher dans la famille de Bar, mais non parmi les comtes de Bar, le protecteur de Jacques de Longuyon, et M. Bonnardot a établi solidement que notre auteur entendait parler de Thibaut, évêque de Liège, tué à Rome au cours d'une escarmouche, le 29 mai 1312, lequel était un des fils du comte de Bar, Thibaut II. L'empereur dont il parle est Henri VII, de la maison de Luxembourg, mort, non pas à Rome, comme dit le poète, mais à Buonconvento, près de Sienne, le 24 août 1313 [1].

Nous voyons donc, d'une part, Jacques de Longuyon, en terminant ses *Vœux du Paon*, invoquer, vers 1313, le souvenir de son protecteur Thibaut, « qui de Bar fut natif », et de l'empereur Henri de Luxem-

1. Voir A. Thomas, *Histoire littéraire de la France*, XXXVII, p. 2, et F. T. H. Fletcher, *Étude sur la langue des Vœux du Paon* (Paris, 1924). — *Langhion* est Longuyon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Briey.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bourg, morts tous les deux au cours d'une expédition à Rome; d'autre part, Rolant de Reims fait allusion, dans un jeu-parti où il a comme partenaire Thibaut de Bar, aux préparatifs d'une expédition dirigée contre Rome, d'un « roi des Allemands » ; c'est le même Rolant de Reims qui, dans un autre jeu-parti, appelle le jugement de Jehan de Bar, tandis que son partenaire Jehan de Chison (peut-être le fils du trouvère Jacques de Cysoing, selon M. Lubinski), invoque Jaiquet de Longuion. « Il est vraisemblable que ce *Jaiquet de Longuion*, écrit M. Thomas (p. 4), est l'auteur des *Vœux du Paon*. Rien ne permet de dater avec précision le jeu-parti où Jehan de Chison le prend pour juge ; mais tout porte à croire que c'est dans la première partie de sa carrière que notre auteur a fréquenté ce milieu poétique ».

Avant de conclure, dans un sens ou dans l'autre, voyons d'abord les personnalités qui nous restent à examiner. Deux femmes sont appelées à juger les jeux-partis n^os^ CLVI et CLXVII, Maheut de Commercy et sa sœur la comtesse de Linaige. Qui sont-elles ?

G. Gröber [1] veut identifier Mahaut de Commercy avec Mahaut de Deux-Ponts qu'épousa (avant 1240) le comte de Montbéliard. Celui-ci avait part au fief de Commercy depuis 1248. Mahaut de Deux-Ponts mourut en 1274, comme héritière de Sarrebruck. Mais aucune de ses sœurs n'était comtesse de Linaige (qui désigne Leiningen, selon M. Lubinski). A cet argument contre l'identification, M. Lubinski ajoute cet autre qu'il n'était pas indiqué de qualifier cette Maheut de dame de Commercy, car elle figure dans les documents sous la désignation *Comitissa Sarepontis* ou *Comitissa Montis Falconis*, et il propose une autre Maheut qui

1. *Grundriss*, II, 1, p. 966, n. 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pouvait avec plus de droit être qualifiée de Commercy. Le fils de Maheut de Sarrebruck, Simon IV, épousa en effet la dernière héritière de Commercy et devint ainsi le seigneur de ce lieu. Après la mort de sa première femme (qui eut lieu avant 1270), il contracta un nouveau mariage avec une certaine Mahaut dont la famille n'est pas connue. Cette dame, qui portait de plein droit le qualificatif de Commercy, pourrait être identique à la Maheut de nos jeux-partis. Comme son nom de famille n'a pas été conservé par les documents, elle pouvait avoir une sœur qui était comtesse de Leiningen, mais il est vrai que rien ne prouve qu'il en ait été ainsi. Quant à l'hypothèse tendant à faire de Lorete et de sa sœur, partenaires du jeu-parti n° CLXVII, des sœurs aussi de Mahaut de Commercy et de la comtesse de Linaige, hypothèse émise par Gröber, rien dans le texte ne l'autorise.

On peut donc dire, en conclusion : 1° que la mention d'une expédition d'un roi d'Allemagne à Rome semble s'appliquer à un fait réel et récent ; 2° que les dates biographiques concernant les personnages des jeux-partis en question concordent mieux si l'on place la composition de ceux-ci à la veille de l'expédition d'Henri de Luxembourg, qui eut lieu en 1310 ; et que, par conséquent, 3° il faut voir dans ce groupe la dernière floraison d'un genre littéraire qui avait eu sa plus grande vogue une quarantaine d'années plus tôt, à Arras, au temps de Jehan Bretel. A l'appui de cette datation tardive, confirmée par la langue des jeux-partis, comme nous l'avons dit, et avec laquelle l'âge même du manuscrit, exécuté en Lorraine, concorde parfaitement, vient s'ajouter un argument d'un autre ordre. Ce groupe est en effet le seul qui contienne des *parodies* imitées des sottes chansons. Le genre de la sotte chanson est lui-même un genre tardif. Il n'existe aucune pièce de ce genre qui soit sûrement antérieure à celles que le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même manuscrit d'Oxford nous a conservées et qui ont elles-mêmes, comme le groupe de jeux-partis dont nous parlons, évidemment été composées en pays lorrain [1].

1. Sur un nouvel argument, tiré de la versification, voir t. II, p. 304.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RECUEIL GÉNÉRAL

DES JEUX-PARTIS

A. — LE COMTE DE BRETAGNE

I

(Raynaud 840)

Manuscrits : *K*, p. 261 b ; *N*, fol. 128 b ; *O*, fol. 18 v° b ; *P*, fol. 198 v° b ; *X*, fol. 179 b. — La musique est notée dans tous les manuscrits.

Éditions : La Borde, *Essai sur la musique*, II, 176 (d'après *K*) ; Auguis, *Les Poëtes françois*, II, 24 (d'après La Borde) ; P. Paris, *Le Romancero françois*, p. 160 (à base de *P*, avec omission des str. IV et V).

Versification. — Elle est des plus singulières. Les huit *coblas singulars* (la rime *a* est identique dans I et II, la rime *b* de II devient rime *a* dans III) dont ce jeu-parti se compose dans l'état où il nous a été conservé, ont cela de commun que, dans toutes, la disposition des rimes est la même :

a b a b b a a b b

Dans les couplets I, II, VI-VIII tous les vers sont octosyl-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

labiques et toutes les rimes masculines. Mais les couplets III-V sont très irrégulièrement versifiés.

La rime *a* est masculine dans III, mais féminine dans IV et V, la rime *b* est féminine dans III, mais masculine dans IV et V.

Les vers sont tantôt de huit, tantôt de sept syllabes, sans qu'on puisse y entrevoir aucune sorte de règle. Les cinq manuscrits ne varient pas beaucoup à ce propos :

		1	2	3	4	5	6	7	8	9
III	*N*	8	8	7	7	7	8	8	7	7
	P	8	7	7	6	7	7	8	7	7
	KO	8	7	7	7	7	8	8	7	7
IV	*N*	7	8	8	8	8	7	7	8	8
	KP	7	8	7	8	8	7	7	8	8
V	*KNX*	8	8	7	8	7	7	7	8	8
	P	8	8	6	8	7	7	7	8	8
	O	8	8	8	8	7	7	7	8	8

Il n'est pas probable que la pièce ait été versifiée originairement d'une manière aussi bizarre ; elle a probablement subi la fantaisie d'un remanieur. Notons que les manuscrits sont tous apparentés, *NX* de plus près que les autres. Il nous a paru le plus prudent de conserver, même en ce qui concerne la mesure, la leçon du manuscrit base *N*, sauf au v. 30, où ce manuscrit semble avoir un *cil* de trop, et au v. 39, où le sens semble imposer la leçon de *O*. Voici un tableau des strophes :

NP		*K*	*X*	*O*
I	Bernart, a vos vueil demander	I	I	I
II	Cuens de Bretaigne, sanz fauser	II	II	II
III	Bernart de la Ferté, amis	III	—	V
IV	Cuens, et je di sanz largesce	IV	—	—
V	Bernart, j'ai toz jorz oï dire	V	V	VI
VI	Cuens, je n'en quier ja estre mu	—	VI	III
VII	Bernart, quant nos sonmes d'un gré	—	VII	—
VIII	Sire quens, sachiez, mout me dot	—	—	—

Partenaires. — Rubrique de *KNPX* : *Li cuens de Bretaigne*. Son partenaire est Bernart de la Ferté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

JUGES : Le comte d'Anjou et le comte de Gueldre (*Guelle*).

QUESTION. — Le comte de Bretagne : Quelle vertu doit être préférée chez un chevalier, la bravoure ou la libéralité ?

Bernart de la Ferté : Celle-ci.

Graphie de *N*.

I Bernart, a vos vueil demander
De deus choses la plus vaillant :
Prouece, que tant oi loer,
Ou largece, qu'on aime tant,
5 Si m'en dites vostre senblant;
Car j'ai oï touz jorz conter
Sanz proëce ne puet monter
Nul chevalier tres bien avant
9 Qui d'armes soit entremetant.

II — Cuens de Bretaigne, sanz fauser,
Largesce vaut meuz, ce m'est vis,
Car largece fet homme amer
A trestoz ceus de son païs :
14 Meesmement ses anemis
Puet on conquerre par doner,
Et si en puet on acheter
L'amor au roi de Paradis,
18 Et qui l'a, mout li est bien pris.

III — Bernart de la Ferté, amis,
Ne quit pas que proëce vaille
Largesce, ançois m'est avis
Qu'ele senble feu de paille :
23 Quant est ars, bien sé sanz faille,

I-6 *KOX* C. j'ai touz jorz (*X omet* jorz) oï c. — 8 *O* Nuns chevaliers.

II-10 *P* Sire foi que vous doi porter — 11 *Après* meuz, *X ajoute* assés — 12 *K* Que l.

III-19 *P* Sire de — 20 *KOP* Ne cuit sanz proece vaille — 22 *P* Qu'el senble a f.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Riens ne vaut ; por ce m'est avis
Proëce doit avoir le pris,
Car qui l'a ne fera faille
27 En nul besoig ou il aille.

IV — Cuens, et je di sanz largesce
Ne porroit nus estre preudon,
Car a toz biens fere adrece
Celui qui l'a en sa meson ;
32 Et meesmement riches hon
Qui de doner n'a perece
Ne ne le fet par destresce,
Itel doit avoir region
36 Et non mie le preuz felon.

V — Bernart, j'ai toz jorz oï dire
Que le cor gaaigne l'avoir,
Et se il est a mauvès sire,
Quel chose li fera l'avoir ?
41 Largece n'i a pooir
Ne fisicien ne mire,
Toz jorz sera de l'enpire,
Mis a honor en nonchaloir,
45 Ce pouez vos savoir de voir.

VI — Cuens, je n'en quier ja estre mu.
L'en n'est mie toz jorz armé,
Et bien me sui aparceü
Que par tout vaut trop largeté.
50 Ce est vertu qui vient de Dé :
Qui ne l'a si a tout perdu,

III-24 *P* m'est vis.
IV-28 *P* Sire je — 30 *N* Car a toz biens cil fere adrece.
V-38 *K* li cors, *P* le cors — 39 *Dans N il y a un trou qui a fait disparaître* Et; *P omet* est; a *est dans O seul*.
VI-46 *P* Sire n'en qer; *O* nu — 47 *NX omettent* jorz; *O* armez — 49 *O* largetez — 50 *O* vertuz — 51 *N* Quil ne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et qui l'a si a tout vaincu,
Mès qu'avesques ait loiauté,
54 Sanz qui nus n'est preudon clamé.

VII — Bernart, quant nos sonmes d'un gré,
Cest gieu parti en envoions
Au conte d'Anjou, car bien sé
Qu'il entendra bien les resons,
59 Et de jugier droit li prions,
Qu'en toz biens a mis son pensé,
Por ce en dira la verité,
Et si n'i querra achesons
63 De nos rendre le droit respons.

VIII — Sire quens, sachiés, mout me dot
De prendre le sien jugement,
Que en proësce a mis du tout
Son cuer, jel sai certainement;
68 Non pas por ce, mon escient,
A moi se tendra tout debout,
Mès priier le voudroie mout
Qu'o lui apelast en present
72 Le quens de Guelle au jugement.

VI-53 *N* leautez.
VII-59 *P* les prions.
VIII-64 *P* Sire ce sachiez — 66 *NP* Quen (*en abrégé*) — 67 *P* ce sai — 70 *N* pr. lenl (*sic*); *P* voudre m.

Remarques

III-20-1. « Je ne crois pas que largesse vaille prouesse » (inversion).

IV-30. *Adrece* est verbe : « largesse induit à bien agir celui qui la possède ». — 34. *Par destresce*, « quand il y est forcé par quelque nécessité ».

V-38. *Le cor gaaigne l'avoir*, « le cœur (le courage) l'emporte sur la richesse ». — 39. « Si le cœur appartient à un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mauvais seigneur ». — 43. *Enpire* de *empirier*, calembour avec *Empire*, fréquent au XIIIe siècle ; voy. nos *Chansons satir. et bachiques*, *s. v.* EMPIRE. — 44. *Mis a honor en nonchaloir*. Ce vers, qui est ainsi dans tous les manuscrits, ne signifie rien. Il faut sans doute rétablir un vers de sept syllabes : *Mis d'onor en nonchaloir*, c'est-à-dire : « il n'aura, malgré ses richesses, aucune part à l'honneur ».

VIII-68-9. « En dépit de cela je crois qu'il se rangera de mon côté ». *Tout debout*, « incontinent ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

(Raynaud 948)

MANUSCRITS : *C*, fol. 90 (*Archiv*, XLII, 316); *I*, fol. 197 vº (*Archiv*, XCVIII, 372); *b*, fol. 151 b (les trois premiers couplets imprimés par Keller, *Romvart*, p. 388).

ÉDITIONS : Tarbé, *Chansons de Thibault IV*, p. 85 (d'après *C* et *b*) ; Huet, *Chansons de Gace Brulé*, p. 28 (d'après *b* et *C* ; *I* n'a pas été utilisé).

VERSIFICATION : 8 a b a b b a a b.

PARTENAIRES. — *C* porte la rubrique *Messires Gaises Bruleis*. *I* n'a pas de rubrique ; l'un des partenaires y est toujours appelé *Garset* ou *Garcet; b* donne en rubrique : *Le Keu de Bretaigne a Gasse Brullé. Le Keu* est sans doute une étourderie de copiste pour *Le conte*. Mais il est peu probable que le *Gasse* soit Gace Brulé. Voir l'Introduction.

QUESTION. — Le sire : Dois-je continuer à aimer celle qui m'a trahi ou la délaisser ?

Gace : Continuer à l'aimer.

Graphie de *b*.

I Gasse, par droit me respondez;
De vous le me couvient oïr :
Se je me sui abandonnez
4 Loiaument a Amour servir,
Et celle me vueille traïr
A qui je m'estoie donnez,
Dites moi le quel me loez,
8 Ou de l'atendre ou del guerpir.

1-4 amors — 5 *C* Et celles me veulent tr., *I* E se celle me vuelt tr. — 6 *CI* A cui m'estoie abandoneis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Sire, n'en sui pas esgarez ;
De ce sai bien le miex choisir.
Se finement de cuer l'amez
12 Et loial sont vostre desir,
N'i a noient del repentir.
Mès outre vo pooir servez :
Nulz n'iert ja tant d'Amours grevez
16 Qu'ele ne puist cent tans merir.

III — Qu'est ce, Gasse ? Estes vous desvez ?
Me volez vous afolatir ?
Ceste amour que vous me loez
20 Devroit tous li mondes fuïr.
Tous jours amer et puis morir !
Vilainement me confortez.
Quant j'en ai les maulz endurez,
24 Dont deveroie bien joïr.

IV — Sire, pour Dieu, or entendez
A droit et reson maintenir !
Cuers qui bien est enamourez
28 Comment puet il d'amours partir ?
Nes que je puis blons devenir
N'en porroit il estre tournez.
S'il vous plest, de ce me creez :
32 Ami traï muerent martir.

V — Gasse, bien sai que vous pensez ;

II-9 *I* n'en soiés e. — 11 *CI omettent* l'. — 13 *b* de r. — 14 *CI* Maix a vostre p. s. — 15 *I* d'amor — 16 *I* peust ; *CI* mil tans.

III-17 *C* K'est ceu Gaices, *I* Dex Garcet — 18 *C* Voleis me vos a., *I* Me vorriés dont ensi traïr — 20 *C* haïr — 21 *I* Dous jour — 23 *C* Quant jeu ai, *I* Cant ju ai — 24 *CI* Lors en deveroie j.

IV-*I omet les vers* 25 *et* 26 — 26 *C* Adroit a raixon m. — 27 *b* Le cuer cui est enamourez — 28 *I* d'amour — 29 *b* Plus que ; *I* blos — 31 *C* Se vos ; *CI* de tant me — 32 *b* vivent m. ; *CI* Car il muerent verai m.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mès Amours lais a couvenir.
Ne sui pas si amesurez
36 Que je plus le vueille obeïr.
Ne porroie plus consentir
Les felenesses cruautez,
Et vous, qui goute n'i veés,
40 Ne vous en savez revenir.

VI — Sire, onc mais puis que je fui nez
Ne vous vi de riens esbahir,
Ou la raison me mescontez,
44 Que le voir ne volez jehir.
Comment se puet avilonnir
Fins cuers et loiaux volentez ?
Laidement vers Amours faussez,
48 S'ensi vous en volez partir.

VII — Gasse, si fais quant je m'aïr.
Tous est li gens cors oubliez
Ma dame et ses vis colourez ;
52 Ja ne quier mais que j'en soupir.

VIII — Sire, moult a vilain loisir
Fins amans haïs ou amez,
Se il est d'Amours sourmenez,
56 S'il pour ce la veult relenquir.

V-34 *b* lais au c., *I* laissiés c. — 36 *C* li veulle, *I* lou voille — 37 *I* plus endurer — 39 *C* goutes ; *I* ne v.

VI-41 *CI* ains maix — 43 *C* raixon ne mescouteis, *I* raison n'en escouteis — 44 *CI* voleis oïr — 45 *C* p. avelenir, *I* p. dont encliner — 47 *I* faucer; *C* Lai deviennent vers amors fauces — 48 *C* S'ensi mi voleis retolir, *I* S'ansi les volez recoillir.

VII-49 *C* Gasses si est quant, *I* Garcet ci est cant — 50 *b* Tout est le gent — 51 *b* et son; *CI* Et ces douls vis fres coloreis — 52 *b* Je ne; *C* Jai ne cuit ke maix en sospir, *I* Je ne cui ke jamais an sopir.

VIII-*I omet le second envoi* — 54 *C* F. amis — 55 *C* Se il est d'amors sormoneis, *b* Se il n'est d'amours forsenez — 56 *b omet* la ; *C* Sorporteis leu veult relenquir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Remarques

II-14. *Outre vo pooir*, « de tout votre pouvoir et davantage. » Il n'est pas nécessaire d'adopter la leçon banale de *BI* : *a vostre pooir*.

III-24. Les trois manuscrits donnent ce vers différemment, mais tous donnent la forme *deveroie*. La forme *devroit* est assurée par le v. 20. A moins de supposer que l'auteur employait les deux formes, avec et sans *e* intercalé, on peut, en combinant les deux leçons de *b* et *CI*, lire ainsi : *Dont* (ou *Lors*) *en devroie bien joïr*.

IV-29. Ce vers nous apprend que Gace était brun.

V-34. *Laissier covenir* (qqu'un), « le laisser se tirer d'affaire, se désintéresser de lui » (voy. God., II, 348 b). — 36. Faut-il, au lieu de *le* (*b*), *lou* (*I*), lire *li* avec *C* ?

VI-42. L'idée est peut-être : « Vous ne reculez devant aucune absurdité. » — 43-44. « Vous me racontez à dessein des choses qui n'ont pas le sens commun. » — 48. *Partir* se trouve déjà à la rime du v. 28; mais ici il est verbe réfléchi.

VIII-55. « S'il est malmené par l'Amour. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

B. — THIBAUT DE CHAMPAGNE, ROI DE NAVARRE

III

(Raynaud 334)

Manuscrits : *K*, p. 37 (les couplets VI-VIII manquent) ; *M*, fol. 69 v° ; *O*, fol. 95 v° b ; *R*, fol. 80 v° ; *S*, fol. 313 ; *T*, fol. 18 ; *V*, fol. 19 ; *X*, fol. 38 (les deux envois manquent). — La musique est notée dans *KMCRVX* ; portées sans notes dans *T*. Modèle de Raynaud 713 (R. de Fournival).

Éditions : Levesque de La Ravallière, *Poësies du roy de Navarre*, II, 120 (d'après *S* et *T*) ; Tarbé, *Chansons de Thibault IV*, p. 96 (d'après *R* et *T*).

Versification : 7 a b a b a b a *c*. Coblas doblas ; *c* est *rim estramp* en *ie* dans toutes les strophes.

Partenaires. — *KTX* portent la rubrique : *Li rois de Navarre*. Son partenaire est Philippe.

Juges : Auberon et Rodrigue le Noir.

Question. — Thibaut : De deux jeunes gens amoureux, l'un a obtenu toutes les faveurs de sa dame, l'autre est mis à l'épreuve par la sienne. Quel est celui qui montrera le plus de vaillance ?

Philippe : Le premier.

Graphie de *M*.

I Phelipe, je vos demant :
Dui ami de cuer verai
Sont qui aiment loiaument,
4 Bacheler novel et gai ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Li uns a tot son talent,
Li autres est a l'essai ;
Qui doit plus venir avant,
8 Li amez ou cil qui prie?

II — Cuens, sachiez certainement,
Li amez est fors d'esmai
Et pour ce est il pluz engrant
12 De mielz valoir, bien le sai ;
Quant plus a et plus emprent,
Et plus fait bien sanz delai ;
Ne cil ne puet valoir tant
16 Qui quiert merci et aïe.

III — Phelipe, cil qui requiert
Doit mielz valoir par raison,
Que toute bontés afiert
20 A atendre a si haut don.
Cil s'esforce qui conquiert,
Mès cil qui en est a son
Jamès partir ne s'en quiert
24 Por nul pris d'avec s'amie.

IV — Cuens, ja li prierres n'iert
Qu'il n'ait duel ou soupeçon,
Et pensee au cuer le fiert
28 Comment il avra pardon.
Mès cil qui a ce qu'il quiert
Ne pense s'a valoir non.
Joie son pris li porquiert
32 Et sa dame qui l'en prie.

I-7 *KORVX* mielz.
II-14 *M omet* fait bien.
III-19 *KX* toutes; *R* biautés; *M* toutes bontés afierent — 20 *R* ataindre, *SV* entendre; *SX omettent le second* a.
IV-25 *KRVX* ja nus pr. — 26 *KORVX* et s. — 31 *KORVX* conquiert.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V — Phelipe, plus doit valoir
Cil qui velt entendre a li
Et qui atent main et soir
36 De sa dame avoir merci.
Cist pensers li fait avoir
Le cuer vaillant et hardi;
Trop fait cil mielz son pooir
40 Qui a sa joie acomplie.

VI — Cuens, sachiés vos bien de voir
Que ci avez vos failli.
S'en valt mains por joie avoir,
44 Dont sont tuit amant honi.
Se cil qui se doit doloir
Valt mielz de joieus ami,
Dont faisons damez savoir
48 Par tout qu'en nes aime mie.

VII — Phelipe, je faz savoir
A Auberon, mon ami,
Qu'il nos en die le voir,
52 Ou sa langue soit honie.

VIII — Cuens, a Rodrigue le Noir
Man de par nos et li prie
Qu'il nos en mant son voloir
56 Qui a droit de la partie.

V-37 *MS* Cil.
VI. *Cette strophe et les deux envois manquent dans K.* — 43 *RTX* miex; *M* mains proiere a. — 45 *M* doiit — 48 *MS* aiment.
VII. *Les deux envois manquent dans X.* — 51 *MR* Qui nos — 52 *M* Et sa.

Remarques

Le thème de ce jeu-parti est à peu près identique à celui du n° 899 de Raynaud.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III-19-20. « Toute belle action a pour but d'obtenir la récompense de la dame ».

V-39-40. Pour que ces vers aient le sens requis, il faut sans doute corriger le v. 40 ainsi : *Qui n'a sa joie acomplie.*

VI-43-4. « Si un homme vaut moins pour avoir obtenu les faveurs de sa dame, alors tous les amants sont honnis ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

(Raynaud 1097)

MANUSCRITS : *D*, fol. 1 (W. Foerster, *Das Frankfurter Bruchstück einer altfranzösischen Liederhandschrift*, 1892, p. 9); *K*, p. 39 b; *M*, fol. 70 v°; *O*, fol. 23 v°; *T*, fol. 19 v° ; *V*, fol. 20 v°; *X*, fol. 39 v°. — *K* omet les strophes V et VI, *X* omet VI. *D* ne commence qu'au v. 11. — La musique est notée dans *DKMOVX*; portées sans notes dans *T*.

EDITIONS : Levesque de La Ravallière, *Poësies du roy de Navarre*, II, 114 (d'après *OT*); Tarbé, *Chansons de Thibault IV*, p. 101 (d'après *OT*).

VERSIFICATION : *a* b *a* b b *a* b c c c b *a* b b
10 10 10 10 10 10 10 10 3 4 6 10 7 7 7

Coblas doblas.

PARTENAIRES. — Rubrique de *KTX* : *Li rois de Navarre*. Le jeu-parti lui est adressé par messire Gui.

JUGES : Gilon et dan Perron.

QUESTION. — Messire Gui : De deux chevaliers qui aiment, l'un loyalement et l'autre avec perfidie, quel est celui qui ressent le plus de peine ?

Thibaut : L'amant faux.

Graphie de *O*.

I Cuens, je vos part un jeu par ahaitie
Et si m'en met sor vostre jugement.
Dui chevalier ainment chascuns s'amie ;
Li uns des dous ainme mout lëaument,
5 Et li autres guile mout durement.
Li quelx trait pis, se Dex vos beneÿe,
Ou li lëaux ou cil qui triche et ment

1-5 *O* hautement — 6 *M* vaut pis — 7 *O* Ou leaux hons.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et deçoit?
Dites m'en droit,
10 Sire, tot orendroit
Et si prenez l'un des dous maintenant,
Et j'avrai l'autre partie
Et respondrai avenant,
14 Selonc voz diz, en chantant.

II — Messire Guiz, mout me siet la partie,
Mais dou moillor vos dirai mon semblant,
Que lëautez n'iert ja par moi perie,
Encor la bei a tenir mon vivant.
19 Li desleax ne bien ne mal ne sent,
Endormiz est en sa vil tricherie,
Si ne li chaut li quelx chiés voist devant,
Tort ou droit,
Quant il deçoit
24 Celi qui tot metroit
Et cuer et cors en son comandement.
Dahait ait qui plus s'i fie.
Qui bien a et bien atent
28 Ja n'avra son cuer dolant.

III — Cuens, je sai bien auques vostre pansee.
Ne savez pas d'amors jusqu'au doloir :
Toutes dolors sont vers celi rosee
D'ome qui ainme et n'en puet joie avoir ;
33 Et je pri Deu qu'il vos face savoir
Quel mal cil sent qui ainme a recelee.

I-8 *M* Et de tot; *T omet ce vers.* — 9 *O* Dites m'en donc — 12 *T* Et lairai — 13 *D* despondrai — 14 *T* Sire a vos dis.

II-17 *O* ja de moi partie — 18 *T* bee a t., *KOVX* be maintenir — 19 *D* n'en sent — 20 *DMT* Qu'endormis — 21 *DKTVX* avant — 22 *M omet* ou — 24 *KMO* Celui, *V* Cele — 26 *DKMTV* Dehais; *T* se fie — 27 *T omet* a et bien — 28 *M* le cuer.

III-30 *KO* s. mie; *DO* jusqu'a d. — 31 *K* celui — 32 *KO* Dame; *M* ne p. — 34 *D* qui bien a celee (*sic*), *MT* qui bien aime a celee

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Adonc primes savrez vos bien de voir,
Ce m'est vis,
Que mout est pris
38 Cil qui ainme et trait pis
Que li autres qui guile et qui deçoit
Et a toute honor quitee;
Endroit moi, por nul avoir
42 Ne vuil avoir tel voloir.

IV — Messire Guiz, touz jors iert honoree
La bone amors la ou ele est por voir;
Moins trait de mal qui toute a sa pansee
En la joie dont muevent tuit savoir.
47 La fole gent n'i puent remenoir,
Ainz dit chascuns que trop atent qui bee.
Fins amerres doit touz jors maintenir
Son cler vīs
Et son douz ris
52 Qui li est paradis,
Si ne se doit pas puis de li doloir
Dont atent joie honoree;
Qui s'i fait apercevoir
56 Tuit l'en doivent mal valoir.

V — A Gilon pri qu'il en die le voir
Qui a tort de la meslee
Ne qui s'en doit plus doloir,
60 Die le por pès avoir.

VI — Sor dan Perron m'en met a son voloir,

III-35 *DT* savriés — 39 *M omet le second* qui; *DT* qui la guile et deçoit.

IV-44 *KX* ert — 46 *M* Et la j.; *KVX* viennent — 53 *DT* Ne se doit pas puis de celi doloir, *M* Ne se doit pas puis de lui doloir — 56 *T* li d.

V-57 O A Guilon; *M* qu'ele en — 58 *DMT* de la messaisse, *V* de la meillour — 59 *D* N'en qui; *V* se doit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qui dou vis resemble espee,
Qu'il nos face remenoir
64 Et voir die a son pooir.

VI-63 Qu'il *est dans V seul, les autres manuscrits ont* Qui.

REMARQUES

IV-50-51. *Son cler vis Et son douz ris.* Il s'agit, bien entendu, de la dame. — 55. *Qui s'i fait apercevoir.* Il faut sans doute entendre : « Un amoureux qui, par son aspect mélancolique, laisse paraître ses sentiments ».

VI-61-62. *Dan Perron... qui dou vis resemble espee,* « qui a la figure effilée ». — 63. *Qu'il nos face remenoir,* qu'il mette fin à notre querelle ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V

(Raynaud 1185)

MANUSCRITS : *A*, fol. 137 b; *K*, p. 41 ; *M*, fol. 71 ; *O*, fol. 127 v° b ; *T*, fol. 20 ; *V*, fol. 21 ; *X*, fol. 40 v° ; *a*, fol. 134 v° ; *b*, fol. 149 v° b. — La musique est notée dans *AKMOVXa* ; portées sans notes dans *T*. — La pièce n'est pas complète dans tous les manuscrits :

AOTab	*M*	*VX*	*K*
I	I	I	I
II	II	II	II
III	III	III	III
IV	—	IV	IV
V	—	V	V
VI	VI	—	—
VII	VII	—	—
VIII	VIII	VIII	

ÉDITIONS : Levesque de La Ravallière, *Poësies du roy de Navarre*, II, 110 (d'après *MOT*) ; Tarbé, *Chansons de Thibault IV*, p. 107 (principalement d'après La Ravallière).

VERSIFICATION : *a* b *a* b b *a* *a* b *a* b
7 7 7 7 7 7 7 4 7 7

Coblas doblas. Le petit vers peut être de trois syllabes quand il commence par une consonne ; c'est alors l'*e* atone du vers précédent qui complète la mesure. Il est de trois syllabes aux couplets II et III dans tous les manuscrits, de même au couplet VI dans *MOT* (*J'ai miel pris*).

Les mots à la rime sont souvent répétés : *mie* 1, 6, 9, *amie* 3, 16, *pré* 8, 20, *parlé* 10, 14, *costé* 5, 15, *devis* 48, 64, *voie* 47, 65, 68, *vis* 45, 55.

PARTENAIRES. — Rubrique de *KTX* : *Li rois de Navarre*. Le jeu-parti lui est adressé par Guillaume.

JUGES : Gilon et Jehan.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

QUESTION. — Guillaume : Préférez-vous avoir votre amie toute nue dans un lit, la nuit, en pleine obscurité, ou jouir en plein jour, dans un pré, de ses embrassements, de son sourire, sans qu'elle vous accorde autre chose ?

Thibaut: La première alternative.

Graphie de *O*.

I Sire, ne me celez mie
Li quelx vos iert plus a gré :
S'il avient que vostre amie
Vos ait parlement mandé
5 Nu a nu lez son costey,
Par nuit, que n'an verroiz mie,
Ou de jor vos bait et rie
En un beau pré
Et enbraz, mais ne di mie
10 Qu'il i ait de plus parlé ?

II — Guillaume, c'est grant folie
Quant ensi avez chanté ;
Li bergiers d'une abbaïe
Eüst assez mieuz parlé.
15 Quant j'avrai lez mon costé
Mon cuer, ma dame, m'amie,
Quant l'avrai toute ma vie
Desirré,
Lors vos quit la drüerie
20 Et le parlement dou pré.

III — Sire, je di qu'en s'enfance
Doit on aprendre d'amors ;
Mais mout faites mal semblance

I-1 *Kb* nel me — 2 *AKTab* mieus ; *b* Lequel vous vient miex a gré — 6 *b* nel v. — 7 *KTZ* jorz — 9 *V* enbrast.
II-17 *b* Que j'avrai — 18 *VX* desirree — 19 *b* Dont vous — 20 *A omet ce vers sauf le mot* Et.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que en sentez les dolors;
25 Pou prisiez esté ne flors,
Gent cors ne douce acointance,
Beax resgarz ne contenance
Ne colors;
En vos n'a point d'astenance;
30 Ce deüst prendre uns priors.

IV — Guillaume, qui ce comance
Bien le demoinne folors,
Et mout a pou conoissance
Qui n'en va au lit le cors,
33 Que desoz beax covertors
Prent on cele seürtance
Dont l'on s'oste de doutance
Et de freors:
Tant com je soie en balance
40 N'iert ja mes cuers sanz paors.

V — Sire, por rien ne voudroie
Que nuns m'eüst a ce mis;
Quant celi cui j'ameroie
Et qui tout m'avroit conquis
45 Puis veoir en mi le vis
Et baisier a si grant joie
Et embracier toute voie

III-24 *OKVX* Que vos sentez les d.; *Aa* Ke en s., *MT* Que n'en s.; *M* ses d. — *Les v.* 23 *et* 24 *se lisent ainsi dans b* :

Mès poi en faites samblance
Que vous en sentez dolors.

— 25 *b* entes ne flours — 26 *ATab* d. samblanche — 29 *M* d'estenance, *b* d'atenance.

IV-31 *Tous les mss. sauf b ont* ce demande — 32 *b* Moult — 34 *KTVXb* ne va — 35 *O* Que soz, *b* Quar deson — 36 *KTVX* tele s.; *Aab* Prent on itele sustanche, *b* Prent icele asseurance — 39 *O* Tant com me soie en b., *b* Quar tant com soie en b. — 40 *O* paor.

V-45 *ATAb* Pour veoir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A mon devis,
Saichiez, se l'autre prenoie,
50 Ne seroie pas amis.

VI — Guillaume, se Dex me voie,
Folie avez entrepris,
Que se nue la tenoie
N'en prendroie paradis.
55 Ja por esgarder son vis
A paiez ne m'en tendroie,
S'autre chose n'en avoie.
J'ai le mieuz pris,
Qu'au partir se vos convoie,
60 N'en porteroiz c'un faus ris.

VII — Sire, Amors m'a si sopris
Que siens sui, ou que je soie,
Et sor Gilon m'en metroie
A son devis,
65 Li quelx va plus droite voie
Ne li quelx maintient le pis.

VIII — Guillaume, fox et pensis
I remaindroiz tote voie,
Et cil qui ensi donoie
70 Est mout chaitis.
Bien vuil que Gilon en croie,
Et sor Jehan m'en sui mis.

V-50 *KVb* mie amis, *X* ensi amis.
VI-53 *b* Quar; *Aab* trouvoie — 55 *TAa* Ja por regarder, *b* Ne por regarder — 56 *b* ne me t. — 58 *MOT omettent* le; *b* A mon devis — 59 *Aa* s'el v.; *b* Quar s'au p. me c. — 60 *b* N'en porterai.
VII-63 *b* m'en tenroie.
VIII-68 *T* I remaindroit, *Aa* I remanrai — 70 *ATab* Est bien c — 72 *AMTab* Mais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Remarques

I-7. *Bait* est pour *baist*, de même que *donoie* 69 pour *dosnoie*.

II-17. *b* lit : *Que j'avrai toute ma vie Desiré*, ce qui évite une répétition choquante de *Quant* qui est déjà au v. 15. Mais nous hésitons à introduire cette leçon qui n'est que dans un seul manuscrit. Cf. la note du v. 31.

III-21-24. La pensée, vaguement exprimée, paraît être : « Il faut, tant qu'on est jeune, apprendre à aimer, et se contenter d'abord des menues joies de l'amour ». — 23. « Vous montrez mal que vous en ressentez les douleurs », c'est-à-dire, on voit bien que vous ne les ressentez pas. On peut rapprocher ce passage, cité par Godefroy (VII, 368c, *s. v.* SEMBLANCE) :

> Cil lor mostre bien sanlance
> Qu'on en doit faire vengance.
>
> (*Athis*).

IV-31. *Comance*, exigé par la rime, est dans *b* seul, tandis que tous les autres manuscrits ont *demande*. *Comencier*, « entreprendre », par extension, « s'y prendre, se conduire ». *Emprendre* s'emploie souvent dans ce sens ; cf. v. 52.

VI-51-4. « Vous soutenez une cause absurde en prétendant que je n'éprouverais pas toutes les joies du paradis si je la tenais nue entre mes bras ». — 59. *Se vos convoie*, « si, quand vous la quitterez, elle vous accompagne, ce sera d'un rire moqueur ».

VIII-72. Il n'est pas indispensable de lire, avec *AMTab*, *Mais* ; il n'y a pas d'opposition avec ce qui précède.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI

(Raynaud 1666)

Manuscrits : *A*, fol. 140; *I*, fol. 200 (*Archiv*, XCVIII, 376); *K*, p. 42; *M*, fol. 71 v°; *N*, fol. 9 v°; *O*, fol. 14 v°; *T*, fol. 11; *V*, fol. 21 v°; *X*, fol. 41 v°; *a*, fol. 138. — La musique est notée dans *AKMOVXa*; portées sans notes dans *T*. — La pièce n'est pas complète dans tous les manuscrits :

IOT	*N*	*Aa*	*M*	*KVX*
I	I	I	I	I
II	II	II	II	II
III	III	III	III	III
IV	IV	IV	—	IV
V	V	V	—	V
VI	—	VI	VI	—
VII	VII	—	VII	—
VIII	VIII	—	VIII	—

Éditions : Levesque de La Ravallière, *Poësies du roy de Navarre*, II, 129 (d'après *NOT*); Tarbé, *Chansons de Thibault IV*, p. 79 (d'après *NOT*).

Versification : 10 a *b* a *b b* c c d d. Coblas doblas.

Partenaires. — Rubrique de *KNTX* : *Li rois de Navarre*. Le jeu-parti lui est adressé par un « clerc ».

Question. — Le clerc : Dois-je taire ou avouer mon amour à une dame pour laquelle je brûle depuis longtemps ?

Le roi de Navarre : Vous ne devez le lui faire savoir qu'en continuant à la servir fidèlement.

Graphie de *O*.

I Bons rois Thiebaut, sire, consoilliez moi.
Une dame ai, mout a lonc temps, amee

1-1 *I* Biaus — 2 *K* d. ai mout ai l. t. a., *MX* d. ai mout l. t. a., *T* d. mout ai l. t. a., *I* d. ai moult longement a. *Dans O, le mot* a *a été exponctué à tort.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De cuer leal, saichiez, en bone foi;
Mais ne li os descovrir ma pensee,
5 Tel paour ai que ne mi soit veee
De li l'amors qui me destroint sovent.
Dites, sire, qu'en font li fin amant :
Souffrent il tuit ausi si grant dolour,
9 Ou il dient le mal qu'il ont d'amor ?

II — Clers, je vos lo et pri que toigniez quoi :
Ne dites pas por quoi ele vos hee,
Mais servez tant et faites le porqoi
Qu'ele saiche ce que vostre cuers bee ;
14 Que par servir est mainte amors donee;
Par moz coverz et par cointes semblanz
Et par signes doit on venir avant,
Qu'ele saiche le mal et la dolor
18 Que fins amis trait por li nuit et jor.

III — Per Deu, sire, tel consoil me donez
Ou ma mors gist et ma granz mesestance,
Que moz coverz et signe, ce savez,
Et tel semblant vienent de decevance.
23 Assez trueve on qui set faire semblance
De bien amer sanz grant dolour soffrir;
Mais fins amis ne puet son mal covrir
Qu'il ne die ce dont au cuer souvient
27 Par l'angoisse dou mal que il sostient.

IV — Clers, je voi bien que haster vos volez,

I-5 *AKMNVXa* vee — 7 *I* ke font — 9 *O* Com il dient dou m.; *I* ke vient d'amors.

II-10 *KNOVX* Cuens — 11 *I* ne nos dites por coi; *Aa* par coi — 14 *Aa* Kar; *A* est boine amours, *I* est a amor — 16 *MT* doit on monter avant, *Aa* doit on moustrer avant, *I* soient moustreis avant — 17 *IM* paor — 18 *Aa* Ke trait por li fins amans n. et j., *I* Ke amans trait por li et n. et j.

III-20 *A* U m'amours; *OT* desestance — 26 *KNOVX* dont au cuer li vient; *Aa* Ne die çou dont au cors li s. — 27 *ATa* Pour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et bien est droiz, qu'en clerc n'a abstinence;
Mais se j'amoie autant con dit avez,
Nou diroie por quanqu'il a en France;
32 Car quant l'on est devant li en presence,
Adonc vienent trembler et grief sopir,
Et li cuers faut con doit la bouche ovrir.
N'est pas amis qui sa dame ne crient,
36 Car la cremours de la grant amor vient.

V — Par Deu, sire, pou sentez, ce m'est vis,
La grant dolour, le mal et le joïsse
Que nuit et jor trait fins leax amis;
Ne savez pas conment Amors justise
41 Ce que suen est et en sa conmandise.
Je sai de voir que se le seüssiez,
Ja dou dire ne me repreïssiez,
Car por ce fait Amors ami doloir
45 Que de son mal regeïsse le voir.

VI — Clers, je voi bien que tant estes apris
Que la corone est bien en vos assise :
Quant dou proier par estes si haitiz,
Ce fait li max des roins qui vos atise.
50 Itelx amours n'est pas ou cuer assise.
Dites li tost, quant si vos angoissiez,
Ou tost l'aiez, ou vos tost la laissiez,

IV-29 *Aa* Et c'est bien dr.; *O* que clers ait abstinence, *I* ke clers n'ait estenance — 30 *A* Mais se j'avoie, *KNOVX* Mais s'envoiez — 30 *et* 31 *se lisent ainsi dans I* :

Mais s'amiés autant con di aveis.
Nel diriels por cant il ait an France.

— 33 *I* grans sospirs — 34 con *est dans O seul, les autres mss. ont* quant : *I* cant vient a b. o. — 36 cremours *est dans O seul. les autres manuscrits ont* la crieme ; *Aa* de tres grant amour, *I* de pair grant amor, *KOTVX* de la grant dolor.

V-41 *Aa* Cieus ki sien sont.

VI-46 *Tous les manuscrits sauf IO ont* espris — 51 *ATa* quant vous si l'angousiés — 52 *Aa* tost laiiés — *I omet les v.* 48-52.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que bien puet on a voz diz percevoir
54 Qu'aillors volez changier votre voloir.

VII — Par Deu, sire, j'ain de cuer sanz faintise,
Mais vos guilez Amors, por ce cuidiez
Que je soie ausincques tost changiez
Con vos estes, qui mis a nonchaloir
59 Avez Amors et cés de son pooir.

VIII — Clers, puis qu'a moi avez tel guerre emprise
Et vos de rien mon consoil ne prisiez,
Crïez merci, mains jointes, a ses piez
Et li dites tot quanque vos voudroiz :
64 El vos croira, et ce sera bons droiz.

VI-53 *Aa* Kar.
VII-57 *I* ausi ke tost ch., *T* ausi trestot ch. — 58 *IT* an n.
VIII-60 *NO* qu'amors avez ; *O* g. prise — 62 *T* jointes mains — 63 *I* tout ceu ke — 64 *est dans I seul* : Elle vos croirait et ceu serait boin droit.

Remarques

II-11-13. « Ne dites pas une parole qui pourrait vous attirer sa haine, mais servez-la et faites ce qu'il faut pour qu'elle sache... » — 17. *Dolor* figure déjà à la rime (v. 8), mais dans un couplet qui n'est pas du même interlocuteur.

III-26. Nous imprimons ce vers, corrompu dans *KNOVX*, d'après *IMT*. La meilleure leçon est peut-être celle qu'on obtient avec *Aa* : *Ne die çou dont au cuer li souvient.*

IV-34. Que l'on conserve la leçon de *O* ou qu'on lise, avec la majorité des manuscrits : *Et li cuers faut quant doit la bouche ouvrir*, ce dernier verbe doit être pris au sens neutre ; *con* « au moment où ». *I* donne aussi une excellente leçon : *Quant vient a bouche ouvrir.*

V-38. *Joïsse*, « supplice ».

VI-46. *Apris* (*IO*) semble être la forme de l'Est pour *espris* qui est dans tous les autres manuscrits. Il y a peut-être un jeu de mots voulu. Dans un autre jeu-parti (Raynaud

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1185, v. 30, notre V), Thibaut accuse également les clercs d'être paillards. Ici, le feu dont le clerc est *espris* est appelé de son nom propre au v. 49 : c'est le « mal des reins ». L'équivoque consiste donc à dire, d'une part : « Vous êtes bien *appris* ; c'est donc avec raison que vous portez la « couronne » (c'est-à-dire la tonsure) », et d'autre part : « Vous êtes *espris* du feu du libertinage, donc digne d'être clerc ».

VII-57. On a le choix entre un vers avec hiatus : *Que je soie | ausincques tost changiez*, et un vers sans césure : *Que je soie ausincques trestot changiez* (cf. la leçon de *T*). — 59. *Cés* = ceux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII

(Raynaud 1393)

Manuscrits : *K*, p. 43 (le couplet VI manque); *M*, fol. 72; *N*, fol. 10; *O*, fol. 128 b; *V*, fol. 22; *X*, fol. 42 v°. — La musique est notée dans tous les manuscrits.

Éditions : Levesque de La Ravallière, *Poësies du roi de Navarre*, II, 117 (d'après *O*); Tarbé, *Chansons de Thibault IV*, p. 105 (d'après *O* et *N*); Winkler, *Die Lieder Raouls von Soissons*, p. 70 (à base de *M*).

Versification : 8 a b a b b c c d d e e. Coblas doblas; les rimes *c* et *d* sont en *ors* et *ier* dans tous les couplets.

Partenaires. — *KNX* portent la rubrique *Li rois de Navarre*. Son partenaire est Raoul de Soissons.

Question. — Raoul : Vaut-il mieux sentir, baiser et embrasser son amie, mais sans la voir et sans lui parler, ou lui parler et la voir tous les jours, mais sans avoir le droit de la toucher?

Le roi Thibaut : Le dernier.

Graphie de *M*.

I Sire, loez moi a choisir
D'un jeu, li quiex doit mielz valoir :
Ou souvent s'amie sentir,
4 Baisier, acoler, sanz veoir,
Sanz parler et sanz plus avoir
A toz jors mès de ses amors,
Ou veoir et parler toz jors,
8 Sanz sentir et sanz atouchier.
Se l'un en couvient a laissier,
Ditez li quiex est mains joians
11 Et dou quel la joie est plus granz.

1-7 *KNOVX* Ou parler et veoir t. j. — 11 *M omet* la.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Raoul, je vos di sanz mentir
Que il ne puet nul bien avoir
En prendre ce dont il morir
15 Couvient ami par estouvoir.
Mès quant il ne puet remenoir,
Ou veoir a plus de secors
Et ou parler qui est d'amors;
19 Si bel ris et si solacier
Feront ma dolor alegier,
Que je ne vueil estre semblanz
22 Mere Merlin ne sez parenz.

III — Sire, vos avés mout bien pris
De vostre amie resgarder,
Que vos ventres gros et farsis
26 Ne porroit soffrir l'adeser;
Et por ce amés vos le parler
Que vos solas n'est preuz aillors.
Einsi va des faus plaideors,
30 Dont li semblant sont mençongier.
Mez d'acoler et de baisier
Fet bone dame a son ami
33 Cuer large et loial et hardi.

IV — Raoul, dou resgart m'est avis
Qu'il doit plus ami conforter
Qu'estre de nuis lés li pensis.
37 La ou l'en ne puet alumer,

II-14 *et* 15 *se lisent ainsi dans N* :
En prendre ce dont il ami
Couvient morir par estouvoir.
— 17 *M* En v. — 19 *V* Li b. r. et li s. — 20 *X* Me f. — 21 *M* semblant — 22 *KNOVX* Meremellin.

III-25 *M* Que ventre gros et farsi (*sic*) — 26 *KONX* pooit — 28 *V* n'est pas a. — 29 *NOX* de — 31 *M* baisir — 33 *KNOVX omettent le premier* et.

IV-34 *M* m'est il avis — 36 *OV* de nuit — 38 *M omet* l'en.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Veoir, oïr, joie mener,
L'en n'i doit avoir fors que plors;
Et s'ele met sa main aillors
41 Quant vos cuidera embracier,
Se la potence puet baillier,
Plus avra duel, je vos afi,
44 Que de mon gros ventre farsi.

V — Rois, vos resemblez le gaignon,
Qui se revanche en abaïant;
Por ce avez mors en mon baston
48 De quoi je m'aloie apoiant.
Mès pris avez a loi d'enfant;
Quar il n'est si granz tenebrors,
Se je pooie les douçors
52 De ma douce dame embracier,
Que ja me poïst ennuier;
Et si me puis mielz delivrer
55 De mon bordon que vos d'enfler.

VI — Raoul, j'aim mielz votre tençon
A lessier tot cortoisement
Que dire mal, dont li felon
59 Riroient et vilaine gent,
Et nos en serions dolant;
Mès mout vaudroit mielz en amors
Veoir et oïr qu'estre aillors,

IV-39 *M* ne.

V-46 *O* se venge en; *X* en baiant — 48 *M* Dont je — 51 *et* 52 *se lisent dans tous les manuscrits* (sauf *M qui lit* les douçors, *et V qui omet* dame) *ainsi* :

Se je tenoie le douz cors
De ma douce dame embracié.

— 53 *VX* Qui; *K* Qui pas me — 55 *X omet* que vos d'enfler.

VI-57 *V* A bessier — 60 *X omet* en — 61 *V* Mes mieus vaudroit mieus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

63 Rire, parler et solacier
Douz moz, qui font cuer catoillier,
Et resjoïr et saouler
66 Que en tenebres tastoner.

VI-63 X Rire et p. — 64 *M* Dun moz qui f. c. couillier (*sic*) — 65 *M* Et riseoir.

REMARQUES

II. Le sens de ce couplet est : « Il n'y a aucun profit, pour un amant, à prendre ces menues faveurs seulement (cf. *sanz plus avoir*, v. 5), dont l'octroi ne peut que le faire mourir (de désir). Mais puisqu'il n'en peut pas être autrement, il vaut mieux », etc. — 22. *Mere Merlin.* Le *Roman de Merlin* (éd. G. Paris et J. Ulrich, *Société des anciens textes*, 1886) raconte comment le diable séduisit les trois filles d'un homme riche et engendra Merlin de la plus jeune sans qu'elle s'en aperçût. Thibaut voudrait donc dire que celui qui « tastonne » une femme dans les ténèbres est de la famille de la mère de Merlin. Telle est l'explication de M. Winkler (p. 94). Levesque de La Ravallière (p. 180), et après lui Tarbé (p. 159) et M. Wallensköld (*Neuphilologische Mitteilungen*, Helsingfors, 1915, p. 132) voient dans Meremellin (c'est la graphie de tous les autres manuscrits sauf *M*) Miramolin ou Emir-elmemunin, roi d'Afrique et du Maroc, qui, en 1211, faillit reconquérir l'Espagne. Il figurerait ici comme le type du lascif oriental. Ces deux explications nous paraissent également forcées, mais nous n'en voyons pas de meilleure.

III-25. Allusion à l'embonpoint de Thibaut. Celui-ci réplique en raillant Raoul sur la canne (ou béquille) dont il se servait à cause de sa goutte.

IV-42. *Baillier,* « saisir » ; si elle met la main sur votre béquille ».

V-47. Il y a ici une sorte de jeu de mots ; *mordre au baston* de qq'un signifiant, figurément, l'attaquer. Cf. *Maint chien en mon baston ont mort* (A. Långfors, *Notice du ms. fr. 12483*, p. 8 ; *Not. et extr.*, XXXIX, II, p. 506). — 51-2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tous les manuscrits donnent ici la rime imparfaite *embracié : ennuier* (nous avons adopté la correction de M. Winkler). *Tenebrors* (v. 50), *amors*, *aillors* (v. 61-62) exigent au v. 51 *les douçors*, qui est dans *M* seul (contre *le dous cors* dans les autres manuscrits, *cors* ayant un *o* ouvert).

VI-63-4. *Parler* et *solacier* étant à peu près synonymes, *douz moz* est le complément direct de ces verbes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VIII

(Raynaud 943)

Manuscrits : *C*, fol. 215 (*Archiv*, XLIII, 341); *K*, p. 44; *M*, fol. 72 v°; *N*, fol. 10 v°; *O*, fol. 126 v°; *V*, fol. 22°; *X*, fol. 43. — *KNVX* n'ont que les quatre premiers couplets. — La musique est notée dans *KMNOVX*.

Éditions : Levesque de La Ravallière, *Poësies du roy de Navarre*, II, 102 (d'après *O*); Tarbé, *Chansons de Thibault IV*, p. 78 (d'après *N*, *O* et *C*).

Versification : 10 a b a b a a c c. Coblas doblas.

Partenaires. — Les manuscrits *KNX* portent la rubrique : *Li rois de Navarre*, et *C* : *Li rois Thiebaus de Navaire*. Le jeu-parti lui est adressé par Baudouin.

Question. — Baudouin : Vous ne pourrez jouir de l'amour d'une dame que vous aimez qu'à condition de la porter à votre cou dans le lit de votre rival, ou de faire venir celui-ci chez vous pour qu'il couche avec elle. Quelle est la condition que vous préférez ?

Thibaut : La première.

Graphie de *M*.

I Rois Thiebaut, sire, en chantant respondez :
Jone dame, tres bele et avenant
Sor toute rien de fin cuer amerez,
4 Mès n'en porroiz avoir vostre talent
S'a vostre col gesir ne la portez
Chiez un autre qui de li est amez,
Ou se celui ne li faites venir
8 En vostre ostel por avec li gesir.

II — Baudouin, voir, mauvès jeu me partez.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mès por avoir ma dame a mon talant,
La porterai, puis que il est ses grez,
12 Entre mes bras, baisant et acolant.
Ja ne crerai tiex soit sa volentez,
S'en me juroit cent fois saint Barnabé,
Aprez tel bien que me vueille trahir.
16 Fins amis doit ou ataindre ou mourir.

III — Par Dieu, sire, trop avés meschoisi,
Quant vos de li volez saisir celui
Cui ele tient por son loial ami.
20 Ne la verrez jamès jor sanz anui
Puis que celui en avrïez saisi.
Trop a le cuer mauvez et endormi
Qui s'amie porte autrui a son col.
24 J'aim mielz souffrir qu'en m'en tenist por fol.

IV — Baudouin, cil a bien d'amors menti
Qui sa dame veut lessier a nului.
S'en me devoit detrenchier tot par mi,
28 Ne la puis je guerpir dès que siens sui,
Ains me plaist tant l'atente de merci
Que le vilain enuieux en oubli,
Que je mout haz, foi que je doi saint Pol.
32 Mez tot le mont ne pris sanz li un chol.

V — Certes, sire, de cuer onques n'ama
Qui s'amie velt chiez autrui laissier.
Et qui de ce a droit jugier voldra,
36 Je doi servir ce qu'ele aime et tient chier ;

II-10 *CMO* a son t. — 11 *C* pues ke ceu est — 13 *KNOVX* crerrai que soit — 14 *C* S'on m'an j. — 15 *KNOVX* A. cest bien — 16 *KNOVX* atendre.

III-20 *C* veriés — 21 *C* averiés — 24 *O* me tenist.

IV-25 *KNVX* bien du tout amors — 31 *O* saint pou — 32 *O* un clou.

V- *Les couplets* V *et* VI *manquent dans KNVX.* — 33 *Les manuscrits lisent* onques de cuer, *ce qui produit un hiatus choquant.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tout m'ennuit il ce que ele en fera,
Mielz vueil soffrir ce que ele amera
Qu'en mon ostel en face son voloir,
40 Qu'il fust saisiz et j'amasse en espoir.

VI — Baudouin, voir, ja chiez moi n'enterra
Mes anemis por ma dame baillier.
Mès ma dame la ou il li plaira
44 Vueil je porter et servir sanz dangier,
Ne ja por rien mes cuers n'en recrera.
S'ele me dit : « Biaux amis, je vois la »,
C'est faintise. Je ne cuit pas de voir
48 Qu'ele le dit por moi fere doloir.

V-37 *C* Encor m'aneuce ceu k'elle; *MO* qu'ele — 38 *C* s. de ceu k'elle, *O* s. que ce qu'ele; *M* quele — 39 *M* mon voloir.

VI-45 *M* cuer; *C* cuers ceu ne croirait, *O* cuers n'en retraira — 47 *O* Je nou cuit — 48 *C* die.

Remarques

II-13-14. *Barnabé* (cas régime), rimant avec *volentez* (et avec *portez*, *amez*, au premier couplet) forme une rime imparfaite. — 16. *Ataindre*, « atteindre [ce qu'il désire]. » Ou faut-il entendre *atendre*, « attendre », avec les manuscrits *KNOVX*? *L'atente de merci* au v. 29 semblerait parler en faveur de cette dernière interprétation.

IV-30. *Oubli*, « j'oublie ».

V-37. Il faut lire *que ele*, contrairement aux manuscrits, qui ont *qu'ele*, ou bien corriger, à l'aide de *C*, *Encor m'ennuit*, « bien que cela m'ennuie ». — 38. Faut-il lire, avec *C* : *Miez vueil soffrir de ce qu'ele amera*? Le sens du passage, d'après le texte adopté, est : « Je dois me conformer à sa volonté (cf. v. 10-11); quoiqu'il m'en coûte, j'aime mieux m'y résigner et souffrir que mon rival la possède chez moi, etc. ».

VI-45. « Jamais mon cœur ne renoncera à cet amour. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IX

(Raynaud 294)

MANUSCRITS : *A*, fol. 139 v°; *I*, fol. 200 (*Archiv*, XCVIII, 376; les quatre premiers couplets seulement); *M*, fol. 72 v° b; *O*, fol. 15 b; *T*, fol. 11 v°; *a*, fol. 137 v°. — La musique est notée dans *Aa*; portées sans notes dans *MOT*.

EDITIONS : Levesque de La Ravallière, *Poësies du roy de Navarre*, II, 105 (d'après *OT*); Tarbé, *Chansons de Thibault IV*, p. 76 (d'après *OT*); Dinaux, *Trouvères brabançons*, etc., p. 57 (d'après *A*).

VERSIFICATION : 8 a b a b c d c d. Coblas doblas.

PARTENAIRES. — Rubrique de *T* : *Parture le roi de Navare*. Son partenaire est Baudouin.

QUESTION. — Le roi de Navarre : Deux amoureux courtisent une jeune fille. Ce qui plaît à l'un d'eux, ce sont ses mérites et sa courtoisie ; c'est sa beauté qui charme l'autre. Lequel des deux doit l'emporter (ou plutôt : lequel des deux a raison) ?

Baudouin : Le premier.

Graphie de *O*.

I Baudoÿn, il sunt dui amant
Qui ainment de cuer sanz trichier
Une pucele de jovent.
4 Li quelx la doit mieuz desraignier ?
Li uns l'ainme por ses valors
Et por sa cortoisie ausi,
Li autres l'ainme par amours,
8 Por la grant beauté qu'est en li.

I-4 *Aa* gaanier — 6 *MT* einsi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Sire, saichiez certeinnement
Que celui doit tenir plus chier
Qui por son bon ensoignement
12 L'ainme de leal cuer entier;
Car cortoisie et granz honors
Plaisent plus a leal ami
Que beautez ne fresche colors
16 Ou il n'a pitié ne merci.

III — Baudoïn, la tres grant beauté
A valor et mainte vertu.
S'ele disoit grant niceté,
20 Onques si cortois moz ne fu.
Granz beautez fait cuer forsenner
Plus que nule autre rien vivant,
Ne nuns ne puet son cuer doner
24 Se la beautez n'i est avant.

IV — Sire, saichiez de verité :
Beautez a tout son non perdu
Puis que valors a eslevé
28 A dame son non et creü;
Car cortoisie fait loer
Dames et bel acointement
Et toz jors en bon pris monter,
32 Ce dont beautez ne fait noiant.

V — Baudoÿn, assez trueve l'en

II-13 *I* an grant honor — 16 *Aa* pité.

III-17 *O* grant beautez, *MT* granz biautez — 18 *AMTa* valours et (*Aa* a) maintes vertus; *I* En valor ait moult de vertut — 19 *O* granz nicetez, *T* grans richetés; *Aa* S'ele dist : mes amis serés — 21 *Aa* fait cors; *A* foursenee.

IV-25 *Aa* par verité, *M* por verité — 27 *AMTa* alevé — 28 *Aa* A dames son — 30 *MO* dame; *M* bel acointemens, *OT* beax acointemenz — 31 *Aa* tout jours — 32 *T omet* beautez.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vielles plus laides que nuns chiens
Qui ont cortoisie et grant sen,
36 Mais au couchier ne valent riens;
Si la fait or si bon amer
Por ce que bel vos parlera,
La bele ne puet mal parler,
40 Ainz est bon quanqu'ele dira.

VI — Sire, ce ne dirai oian
Qu'a vielle soie, ne ja siens
Ne serai, mais, si con j'enten,
44 Blamer me volez les granz biens
Que bele dame set mostrer
Qui cortoisie et bon pris a;
Mieuz devrīez celui blamer
48 Qui por beauté valour laira.

VII — Baudoÿn, soul d'un resgarder
Ou d'un ris, quant le me fera,
La bele, que je n'os nonmer,
52 Vaut quanque la laide dira.

VIII — Sire, li miens cuers remuer
Ne se veut de cele qui l'a :

V-34 *Aa* Vielles plus laide — 35 *AMTa* grant sens, *O* granz sens — 36 *Aa ont plutôt* touchier — 37 *ATa* Si le, *M* Se la — 39 *ATa* mesparler — 40 *ATa* qanqes me dira.

VI-41 *A* auuan, *a* auwan, M ouen, *T* oan — 42 *a* K'a vielles soie, *T* K'as vielles soie; *O* suens — 43 *OT* j'entent, *Aa* j'entens — 47 *T* deveriés; *ATa* celi — 48 *Aa* amours laira.

VII-49 *O* d'un douz resgart — 50 *A* U douc r., *O* Et d'um r. — 51 *O* je n'oi n. — 52 *A* Vaint; *T* quanques; *OT* donra.

VIII-53 *et* 54 *se lisent ainsi dans Aa :*

Sire, li miens cuers ne se veut
Remuer de celi la (*sic*),

et dans O :

Sire, li miens cuers remuer
De cele qu'il a et (*sic*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Valors l'a fait emprisoner
56 Cui Cortoisie le dona.

VIII-56 *Aa* Qui c. ; *OT* li d.

Remarques

III-19-20. *S'ele disoit grant niceté, Onques si cortois moz ne fu*. Le sens est : « Une jolie femme est charmante même quand elle dit une sottise ». La même idée est répétée aux v. 39-40 : *La bele ne puet mal parler, Ainz est bon quanqu'ele dira*. Le copiste de l'archétype de *Aa* n'a évidemment pas compris et a corrigé à tort au v. 19 : *S'ele dist* : « *Mes amis serés* »...

IV-29-30. Il faut construire : C*ortoisie et bel acointement* (pluriel) *font loer dames*.

V-37. Le sens des v. 37-40 est : « S'il est vrai que même une femme vieille et laide devient digne d'être aimée par ce qu'elle vous parle courtoisement, cela est d'autant plus vrai d'une jolie femme, car celle-ci ne saurait rien dire qui ne fût agréable. »

VIII-55-56. « Valeur a fait de mon cœur le prisonnier de celle à qui Courtoisie l'a donné ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

X

(Raynaud 332)

MANUSCRITS : *M*, fol. 73 ; *O*, fol. 140 v° b ; *T*, fol. 11 v°. — Portées sans notes dans tous les manuscrits.

ÉDITIONS : Levesque de La Ravallière, *Poësies du roy de Navarre*, II, 107 (d'après *T*) ; Tarbé, *Chansons de Thibault IV*, p. 109 (d'après *O* et *T*).

VERSIFICATION : a b a b b *c* *c* d d. Coblas doblas.
10 10 10 10 10 7 10 10 10

Cf. J. Bédier, *Chansons de croisade*, p. 260.

PARTENAIRES. — *M* porte comme rubrique : *Rois de Navarre*, et *T* : *Demande le roi de Navare*. *O* n'a pas de rubrique. Le partenaire de Thibaut est Baudouin.

QUESTION. — Le roi de Navarre : Un amant va trouver la dame pour qui il a longtemps soupiré et qui vient de lui fixer un rendez-vous : doit-il, pour lui plaire, lui baiser tout d'abord la bouche ou les pieds ?

Baudouin : La bouche.

Graphie de *O*.

I Une chose, Baudoÿn, vos demant :
S'il avenoit a fin leal ami
Qui sa dame a amee longuement
Et proïe tant qu'ele en a merci
5 Et li mande que parler veingne a li
Tout por sa volenté faire,
Que fera il tot avant, por li plaire,
Quant li dira : « Beax amis, bien veingniez »,
9 Baisera il ou sa bouche ou ses piez ?

1-9 *T répète* ou sa bouce.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Sire, je lo que il premierement
En la bouche la baist, car je vos di
Que de baisier la boche au cuer descent
Une douçours dont sunt tuit acompli
14 Li grant desir par qu'il s'entrainment si,
Et joie qui cuer esclaire
Ne puet celer lëaus amis ne taire,
Ainz li semble qu'il soit toz alegiez
18 Quant de la boche a sa dame est baisiez.

III — Baudoÿn, voir, je n'en mentirai ja :
Qui sa dame vuet tout avant baisier
En la bouche, de cuer onques n'ama ;
Qu'ainsi baise on la fille a un bergier.
23 J'aing mieuz baisier ses piez et mercïer
Que faire si grant outrage.
L'en doit cuidier que sa dame soit sage,
Et sens done que granz humilitez
27 Doit bien valoir a estre mieuz amez.

IV — Sire, j'ai bien oï dire pieça
Qu'umilitez fait l'amant avancier,
Et puis qu'Amors par humilité l'a
Tant avancié que rende le loier
32 Li acolers qu'il tant ainme et tient chier,
Je di qu'il feroit folage
S'en la bouche ne la baise, car je
Ai oï dire, et vos bien le savez :
36 « Qui bouche lait por piez, c'est nicetez ».

II-12 *M omet* de — 14 *T* par quoi s'entr. — 16 *M* traire — 17 *M* qui soit — 18 *O* a sa dame baisie.

III-21 *MT* En la b. onques le cuer n'ama, *O* En la b. le c. o. n'ama.

IV-32 *M* L'un ait cele qui tant l'aime et tant chier, *O* Que il l'ait que tant ainme et tient chier — 34-5 *Au lieu de* je Ai, *M lit* j'ai.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V — Baudoÿn, voir, ice ne di je pas
Qu'en lait sa bouche por ses piez avoir ;
Mais baisier vuil ses piez isnelepas,
Et puis après sa bouche, a son voloir,
41 Et son beau cors, c'on ne tient mie a noir,
Et ses beaus eulz et sa face
Et son chief blont, qui le fin or efface.
Mais vos estes bauz et desmesurez,
45 Si semble bien que pou d'amour savez.

VI — Sire, bien est et recreanz et las
Qui congié a de baisier et d'avoir
Le douz solaz dou cors lonc, graille et gras
Et met douçour de bouche a nonchaloir
50 Por piez baisier ; ne fait mie savoir.
Ja Dex ne doint que il face
Jamès chose par quoi il ait sa grace,
Que mil tanz est li baisiers savorez
54 De la bouche que cil des piez assez.

VII — Baudoÿn, cil qui tant chace
Que il ataint, bien se tient a eschace,
Quant a ses piez ne chiet toz enclinez ;
58 Je di qu'il est deables forsennez.

VIII — Sire, cil cui amours lace
Ne puet muer, quant il a leu n'espace
Qu'asevir puist toutes ses volentez,
62 Tost n'ait les piez por la boche oblïez.

V-38 *T* Qu'en sa bouce laist por ; *O* ses piez a avoir — 40 *MT* a mon v. — 42 *O omet* beaus — 43 *O* que le — 45 *M* d'amors.
VI-49 *M* en nonchaloir — 52 *O* qu'il ait — 53 *T* savereus — 54 *M omet* De la bouche.
VII-56 *M* Quant il ataint, *O* Quant il atant — 57 *O* piez rechiet.
VIII-60 *O* quant il n'a leu n'espace, *T* quant a lieu ne espass e — 61 *M* Qu'assouvir — 62 *T* ses piés pour sa b.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Remarques

III-21. Les trois manuscrits ont *le cuer*; mais il faut sans doute corriger : *de cuer onques n'ama*. — 26. *Sens done*, « la sagesse apprend ».

IV-31-2. « Puisqu'Amour l'a tant exaucé qu'un baiser va lui offrir sa récompense ». — 34. Ce décasyllabe est trop court, mais en apparence seulement ; il appartient sans doute à la même catégorie que les octosyllabes comme *A li servir por ce bé ge* (Gautier de Coinci) et *Et pour ce, se il poet, en ce* (*Vie de saint Evroul*), sur lesquels voir Tobler, *Versbau*, 4e éd., p. 168 (éd. franç., p. 163), et Långfors, *Le Roman de Fauvel*, Introduction, p. XLVIII-LIV. — 36. Proverbe inconnu.

V-39. *Isnelepas*, altération fréquente de l'ancien *en es le pas*.

VII-55-6. « Celui qui chasse jusqu'à ce qu'il atteigne, s'appuie sur une bonne béquille. » Ce serait une variante plaisante du proverbe connu : *Qui bien chace bien trueve* (Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, II, 487).

Cf. le jeu-parti Raynaud 1085, v. 18.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XI

(Raynaud 1804)

MANUSCRIT : *R*, fol. 21.

ÉDITION : Tarbé, *Chansons de Thibault IV*, p. 87.

VERSIFICATION : 10 a *b* a *b b* c c d d.

PARTENAIRES. — *Li roys de Navarre a Girart d'Amiens* (rubrique du manuscrit). Sur Girardin d'Amiens, voir Fauchet, *Origines de la langue françoise*, éd. 1581, p. 180.

QUESTION. — Le roi de Navarre : Vous tombez amoureux d'une femme en même temps qu'un autre. Ou vous pouvez obtenir immédiatement ses faveurs et elle vous haïra, ou bien votre rival l'emportera et elle vous aimera. Que préférez-vous ?

Girart d'Amiens : La première alternative.

I Girart d'Amiens, Amours, qui a pouoir
Sor toutes gens, vous et un autre esprendre
Fait de son feu, dont miex devez valoir,
D'une dame ou il n'a que reprendre.
5 Se vous voulez, tantost, sans plus atendre,
Ou vous plaira avecques vous l'avrez ;
Mais bien sachiez, de li haïs serez ;
Ou en tel point que je vous di, l'avra
9 Autre avec lui et el vous aimmera.

II — Roy de Navarre, il doit bien mescheoir
A tout homme qui le bien n'osse prendre
Puis qu'il le puet sans lui mesfaire avoir.
Car nus amis ne porroit tant mesprendre
14 Que de souffrir, s'il le pouoit deffandre,
C'autres fust ja de sa dame privés ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Par coi le bien qui m'iert abandonnez
Par tel eür ne refusserai ja,
18 N'autres, mon gré, nul jour n'i partira.

III — Girart d'Amiens, huimais puis parcevoir
Que vous le cuer avez et fol et tendre
A un tel fait desloial conscevoir,
Si vueil que vous, pour vo folie entendre,
23 Sachiez qu'amis n'est pas chilz qui engendre
Riens dont il soit haïs ne diffamés
De par celi dont il seroit amez
S'il li plessoit, et dont haïs sera
27 Quant tout premiers, son gré, la decevra.

IV — Pour pis que mort ne rage recevoir,
Sire, ne puis connoistre ne aprendre
Qu'il m'en peüst nesun bien escheoir.
Comment pourroie a plus grant dolour tendre
32 Que de lessier tant ma dame souprendre
Qu'autres eüst de li ces voulentez?
Plus ne pourroie iestre desesperés :
S'elle me het, Amours pourchacera
36 Qu'amés en ier si tost qu'ains li plera.

V — Girart d'Amiens, quant plus vous voy mouvoir
D'ensi parler et plus truis vo sens mendre.
Nus hons n'entant sa dame a decevoir
Qui ne deserve que l'en le doie pendre.
41 Se mes eürs fait ma dame descendre
A un tel fait, n'en vueil estre encombrés.
J'ain trop mieus qu'autre que moy en soit blasmés.

II-16 li biens.
III-25 Et de celi.
IV-29 ni aprendre — 30 me peust — 34 ieste — 36 Qu'amés en iere si tost qu'ains (?) plera.
V-38 vos sens mendres — 41 eur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

S'amer me vueut, plus me proufitera,
45 C'uns tieulz deduiz jamais ne vous vaudra.

VI — Sire, ne puis en pensee mannoir
C'uns teus porfis se puist en bien estandre,
Dont li amis cherra en desespoir,
Qu'il n'osse en riens qu'il parçoive contendre.
50 Par quoi ja jour ne me quier vaincu rendre
Que miex ne vueille, mon vueil, joïr assez
De celle a cui je sui touz, que de lés
Reveingne uns autres qui en esploitera.
54 Honnis soit cilz qui ce otrïera !

V-45 deduit.
VI-46 Mannoir *est peu distinct* — 54 qui a ce s'otriera.

Remarques

IV-36. *Qu'ains* n'est pas d'une lecture tout à fait certaine : le manuscrit a un *q* surmonté d'une barre horizontale, puis trois jambages (*iu*), puis un *s* ; entre le troisième jambage et l'*s*, il y a un point un peu au-dessus de la ligne, comme celui qui est employé pour former l'*r*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C. — *UNICA* DU MANUSCRIT *R*

XII

(Raynaud 147)

MANUSCRIT : *R*, fol. 19.

EDITIONS : A. Jeanroy, *Revue des langues romanes*, XL (1897), p. 359 (p. 42 du tirage à part). Corrections, *ib.*, XLV (1902), p. 210 (p. 68 du tir. à part); H. Wolff, *Dichtungen von Matthäus dem Juden und Matthäus von Gent* (diss. de Greifswald, 1914), p. 83.

VERSIFICATION : 7 a b a b *c c* d d.

PARTENAIRES. — *Colart a Mahieu* (rubrique du manuscrit). Ce dernier est vraisemblablement Mahieu de Gand (voir *Romania*, XLVI, 588). Colart est Colart le Changeur (voir le nº XIV).

QUESTION. — Colart : De trois « états », celui de moine, d'homme marié, de célibataire, lequel vaut le mieux ?
Mahieu : Le dernier.
Colart : Non, celui de moine.

I Mahieu, je vous part, compains,
De trois estas, s'en jugiez :
Li qués est plus souverains
4 Et le quel miex ameriez,
Ou en religion rendre,
Ou mariage entreprendre,
Ou demourer ensement
8 Com je sui, tout simplement ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Colart, foi que doi mes mains,
Je sui mout bien conseilliez :
Je vous lo que li derrains
12 Des trois estas dont raisniés
Soit retenus, sans reprendre
Autre, qu'al plus bel enprendre
Ne pouez souffisamment
16 Pour miex estre a vo talent.

III — Mahieu, ainsi com vilains
Respondés et com bergiers,
Si vous prisera on mains
20 Et s'en serez abaissiez :
Car des trois tout le plus mendre
M'avez loet : mieus vaut prendre
L'ordre pour son sauvement :
24 Qui aillours bee il mesprent.

IV — Colars, vous iestez estrains
Dont tous li blés est vuidiez,
Qui estez a ce comtrains
28 Que soulas entroublïez.
Miex vous vaut un poi entendre
Au deduit que soi souprandre,
Car cilz se pert qui se rent,
32 S'en lui n'a bon sentement.

V — Mahiu, je sui touz certains
Que vos sens est touz changiez,
Par saint Nicaise de Rains,
36 Que plus venez, pis plaidiez,
Qui le bien voulés desfandre
Et le fleur laissier pour cendre,
Que d'iestre o le bonne gent
40 Me blasmés pour le jouvent.

III-19 Si vous en pr. — 24 Qui a aillours.
V-36 *Avant* plus, *un* v *est exponctué.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI — Colart, trop par iestez plains
De fol sens, qui afichiez
Que a ce soit vo reclains
44 Que del tout rendus soiez.
Je ne puis visser ne tendre
Qu'il ne vous couviegne aprendre
Du jeu au Roy qui ne ment,
48 Pour miex respondre briement.

Remarques

I-1. *Partir* a ici le sens absolu de proposer une parture.

II-9. Formule plaisante de serment pour éviter le blasphème. Cf. Jeanroy et Guy, *Dits artésiens*, V, 72 :

Je vos afi de mes deus mains
Vos estes mes cousins germains.

IV-31-2. « Qui entre en religion sans avoir la vocation ».

V-39. *Le bonne gent*, « les religieux ». — 40. *Jouvent* au sens du provençal *joven*, « vie mondaine. »

VI-45. *Visser* (« viser ») *ne tendre* sont des expressions d'arbalétrier, employées ici au figuré. — 47. Adam de la Halle dans son *Robin et Marion* nous montre des personnages jouant à ce jeu. Voir un article spécial de M. E. Langlois dans les *Mélanges Chabaneau* (*Romanische Forschungen*, XXIII, 163-73), et le même dans *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, X, II, 94.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XIII

(Raynaud 1316)

MANUSCRIT : *R*, fol. 17.

ÉDITIONS : Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 333 ; Scheler, *Trouvères belges*, I, 150 (notes, p. 313-314).

VERSIFICATION : 8 a b a b *c* b b *c*.

PARTENAIRES. — Rubrique du manuscrit : *A Jehan de Tournay*. A vrai dire, c'est Jehan de Tournai lui-même qui propose le jeu-parti à son partenaire Colart, qui est probablement Colart le Changeur.

QUESTION. — Jehan de Tournai : Un homme, qui aime une femme de bonne renommée, est jaloux : il est persuadé qu'elle le trompe. Doit-il renoncer à l'aimer rien qu'à cause de ses soupçons ?

Colart : Non.

I Colart, respondez sans targier
A ce que vous vueil demander.
Uns hons aime de cuer entier.
4 Jalous est, ne s'en peut garder,
Et pour certain wihos cuide iestre.
Doit il pour cuidier refusser
S'amie et laissier a amer
8 Quant non a qu'elle est de bon iestre ?

II — Jehan de Tornai, de legier
Puet on veir, qui set esgarder,
C'uns hom se puet bien empirier
12 Par lui trop folement esrer.

1-3 *Dans* aime *il y a un jambage de trop.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais chilz qui aimme dame honneste
Ne s'en doit pour riens destourber,
Mais adès en son cuer penser
16 Que c'est pour lui s'autres l'adiestre.

III — Colart, cilz atant mal louier
Qui ne se puet aseürer :
L'amour ou l'en vit en dengier
20 Fait il trop bon laissier ester
Et tenir le chemin a destre;
Car jalousie tourmenter
Fait l'amant et adès visser
24 C'om li ait fait cauche seniestre.

IV — Jehan, on ne doit nient cuidier
Que dame tant face a blasmer
Qu'elle vueille nului boissier.
28 Mais s'uns hons par son mal bourder
Dit : « J'ai vut par dedens son estre
Vostre dame a autrui parler »,
Pour ce nel devez refusser,
32 Car bien mentent et clerc et prestre.

V — Colart, on ne se doit fier
Pour riens en fame, c'est tout cler,
Ne metre tant en un guernier
36 De blet c'om le face effondrer.
Nient plus que li fleurs de geniestre
Ne me pourret d'un mal tenser,
Ne puet bonne vie mener
40 Li hons jalous, par saint Sevestre.

VI — Jehan, des dames desprisier
Ne puet nus hons en pris monter,

III-17 mauvès louier.
V-33 Colart nen ne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Car elles mout tost trebuchier
44 Font les plus haus et encliner,
Et se savez, c'est drois d'encestre,
Quant uns hom s'ot wihos clamer,
Amours lués le vient conforter ;
48 Ja n'i querra huis ne fenestre.

VI-43 trebuchíe — 45 savez que drois.

Remarques

II-10. *Veir* est monosyllabique, comme d'habitude dans le groupe de jeux-partis contenu dans *R*. — 12. « Par le fait d'agir follement » ; pour le sens de « se comporter », voy. Godefroy, III, 331 c. — 14-15. « Il doit toujours penser que c'est à son profit qu'un autre homme la dresse, la forme à l'amour ».

III-19. « Celui qui ne jouit pas d'un amour de tout repos », c'est-à-dire celui qui n'est pas sûr de la fidélité de sa dame. — 23. *Visser*, « penser, supposer ». — 24. « Qu'on lui a fait une chausse de travers », c'est-à-dire joué un vilain tour.

IV-27. *Boissier*, « tromper, trahir ».

V-37. La fleur de genêt est ici sans doute uniquement à cause de la rime. — 38. *Tenser*, « protéger, préserver ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XIV

(Raynaud 1336)

MANUSCRIT : *R*, fol. 19 v°.

ÉDITION : Scheler, *Trouvères belges*, II, 122 (cf. notes, p. 331-34).

VERSIFICATION : 8 *a b a b* c c d d *e e*.

PARTENAIRES. — *Jehan a Colart le Changeur* (rubrique du manuscrit). Le premier est appelé deux fois (v. 31 et 51) Jehan d'Estruen.

QUESTION. — Jehan d'Estruen : Deux dames ont gagé, l'une qu'elle me tirerait les cheveux, et l'autre, qu'elle me serrerait le cou. Laquelle doit, de préférence, être mon amie?

Colart le Changeur : Vous devez préférer celle qui veut vous tirer les cheveux.

I Respondés, Colart li Changierres,
A moi de ce que je devise.
J'ente deus dames coustumieres
De moi amer, et s'ont fait misse
5 C'aront de moi tous leur aviaus,
En tel point que par les caviaus
Me doit li une hageter
Et li autre me doit manser
Si le gorge que j'en tressue.
10 Li quelle est plus de m'amour drue ?

II — Jehan, trop sont tieus dames fieres
Dont ci vous oi conter l'enprisse.
Pour ce vous loe a briés prieres

1-4 fait iuisse (?) — 5 tout — 8 Et l'autre.
11-13 brief.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que ne souffrez par nulle esprisse
15 Que soit mansés vo hateriaus,
Car surlante en seroit li piaus,
S'en pourroit vo char empirer;
Mais laissiez vos cheveus tirer
Celle qui s'en est esmeüe,
20 Car c'est de vous la mieus venue.

III — Colart, nient plus que deus bergieres
Ne pris vo sens, quant je m'avisse.
C'est drois que de mes deus lanieres
Aiiez trois pos, je le devisse;
25 Car plus bourdeur n'a jusqu'a Miaus
De vous, quant ainsi mes reviaus
Voulez de mon desir roster.
Miex ainç mes gaves eschoher
Que je d'amer ne m'esvertue
30 Celi qui de manser m'argue.

IV — Jehan d'Estruen, povres lumieres
Avez es ieus, coi c'om i visse,
Quant dites que je sui boissierres
Et c'ai science de mal prisse,
35 Quant grax vo col, qui est mout biaus.
Or faites dont c'uns goheriaus
Soit mis entours pour enarmer,
Car se vo dame i puet geter
Ses graus qu'a tranchans comme grue,
40 Vous avrez tost vie perdue.

V — Colart, divers con termoiieres
Iestez, tiesmoins me tieste grisse,
Quant voulez par pluseurs manieres
Faire men chief tel qu'il ravisse

II-14 nulles prisse — 16 sur laute — 17 empirier — 18 vos cheus — 19 Celle que.
III-21 Colart menti plus — 26 me remaus — 28 men gaues.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

45 Un chien loqu, qui par floquiaus
Fautre sen poil ; mais s'uns bouriaus
M'estoit mis el col sans noer,
Ce me pourroit de mort tenser,
Et s'en seroit celle plus mue
50 Qui veult qu'aie teste loqüe.

VI — Jehan d'Estruen, durs comme pierres
Iestes d'engien nes c'unne enprisse,
Quant voulez en lieu de barbieres
Chaucier bouriaus par tel devisse
55 Que sans noer les coronciaus
Se pouran dire que labiaus
Voulez nouvellement porter.
Ce vous puet trop pou pourfiter,
Puis que vo gorge piauchelue
60 Iert par dame fourestendue.

VI-53 Quant voulez *est répété.*

Remarques

Cette pièce, fort obscure dans le détail, a des allures de parodie ; c'est déjà le style et la langue des « sottes chansons ».

I-4 *Mise* est attesté par Godefroy au sens de « gageure ». — 7. *Hageter* n'est pas autrement connu. Mais le contexte montre qu'il s'agit de « tirer les cheveux ». — 8. *Manser*, « étreindre ». Voir J. Haust, *Romania*, XLVII, 568.

II-14. Le manuscrit a *par nulles prisse*, que nous interprétons *par nulle esprisse*. Ce substantif n'est attesté dans Godefroy qu'avec les acceptions de « matière inflammable, feu de joie ; action de s'éprendre ». Ici c'est sans doute un substantif de *esprendre*, « apprécier, estimer ». — 15. *Hateriaus*, « nuque ». — 16. *Surlante en seroit li piaus*. Scheler corrige, sans explication, *sur l'autre*, ce qui est incompréhensible. E. Langlois (*Romania*, XLV, 260) garde la leçon de Scheler. *Surlante* est sans doute le même mot

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que SULLENT, *suslent*, « suant, humide » (cf. v. 9 et voy. Godefroy, *s. v.*). — 17. *Empirer* peut rimer en *ier* et en *er*.

III-23. *Laniere*, « bande de cuir longue ». — 24. Scheler propose de corriger *trois pos*, en *trois cos*; mais le sens exact du passage reste incertain. — 26-27. Scheler traduit avec hésitation : « Quand vous prétendez enlever à ma passion ce qui lui donne le plus de charme », et considère *roster* comme synonyme de *oster*. — 28. *Gave*, « gosier, gorge ». *Eschoher* est sans doute le verbe qui correspond aux substantifs *escohier*, « pelletier, tanneur », et *escohine*, « grosse râpe », enregistrés par Godrefroy. Littré a ce dernier mot sous la forme *écouane*, *écouenne*, terme de monnaie et de tabletier.

IV-32. Godefroy enregistre *viser*, « réfléchir », comme verbe neutre. — 33. *Boissierres*, « trompeur ». — 35. *Quant grax vo col. Grax* (= *graus*) est sans doure la 1ère personne d'un verbe *grauer*, *grauher*, *grauwer*, tiré de *grawe*, *grauhe*, *grauwe*, s. f., « griffe ». Ce doit être une forme masculine de ce substantif que nous avons au v. 39 dans *graus*. — 36. *Goherel*, « licou ». — 37. *Entours*; « *s* caractéristique de l'adverbe », selon Scheler; mais cette explication paraît douteuse; il s'agit peut-être d'une erreur de copiste. *Pour enarmer*, « pour servir de défense ».

V-41. « Vous êtes vilain comme un usurier ». — 44. Godefroy (*s. v.* RAVISIER) n'a que cet exemple avec le sens de « ressembler ». — 45. *Floquiaus*. C'est le mot *flocel* de Godefroy, « flocon, touffe ». — 46. *Bourel*, « collier ».

VI-52. Que signifie ici *enprisse* ? Il se trouve déjà au v. 12 avec son sens ordinaire de « entreprise ». — 53. *Barbiere*, « collerette ». Scheler (p. 333) cite Jehan de Condé, I, 179, v. 379 : *Desous le hiaume en la barbiere*. — 55. *Coronciaus* (*courouciaus* ?). Le mot n'est pas connu. Scheler : « Les deux bouts (dim. de *coron* ?). Ou faut-il lire *cordonciaus* ? ». — 56. Scheler voit dans *pouran* une contraction de *poura on*. *Label* signifie généralement « ruban pendant ». Scheler croit que *label*, *lambel*, a signifié une sorte de collerette. — 59. *Piauchelue*, « qui a la peau flasque ». Allusion à l'âge avancé de Jehan d'Estruen (cf. v. 42 : *me tieste grisse*). — 60 *Fourestendue*, « distendue, étirée ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XV

(Raynaud 25)

MANUSCRIT : *R*, fol. 16.

ÉDITION : A. Jeanroy, *Revue des langues romanes*, XL (1897), p. 354 (p. 37 du tirage à part). Corrections, *ib.*, XLV (1902), p. 209 (p. 67 du tirage à part) et par P. Meyer, *Romania*, XXIX, 304.

VERSIFICATION : 10 *a* b *a* b *c c* b b d d e e.

PARTENAIRES. — *Sendrart a Colart* (rubrique du manuscrit). Le nom du premier est toujours écrit *Sandrart* (avec *a*), sauf dans les rubriques. Au v. 13, il est appelé Sandrart Certain, comme dans le jeu-parti n° XVI (Raynaud, 1027). Le second est probablement le même que le *Colart li Changieres* du jeu-parti XIV. Voir l'introduction.

QUESTION. — Sandrart : De deux amoureux, du reste égaux en mérite, qui adressent leurs vœux à la même femme, l'un devient aveugle, l'autre sourd et muet. Lequel a le plus de chances de réussir ?

Colart : Le muet.

I Doy home sont auques tout d'un eage
Qui par amours ainment bien loiaument
Une dame, qui est plaissans et sage,
4 Dont ainc nulz d'iaus ne gehi son talent.
Or leur avient, par fortune contraire,
Que li uns pert les ieus de son viaire,
Et li autres amuïst nüement ;
8 De leur desirs n'amenrissent noient,
Ainz weut chascuns son pourpos poursuivir.
Li quex en a le plus bel pour joïr ?
Biau dous Colart, weilliez m'ent avoier ;
12 A tous jours mais vous en avrai plus chier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Sandrart Certain, mout vous vient de barnage
Quand de par ce faites a moy presant,
Se vous dirai, selonc le mien courage :
16 Cilz doit avoir trop plus le cuer dolent
Qui riens ne voit ne ne sent, s'il ne flaire,
Que cilz qui voit : car tout par essemplaire
Moustre mout bien auques que ces cuers sent.
20 S'il ne parole, s'a il par vir talent
Par quoi il doit les biens d'amours sentir
Plus c'uns parlens qui onques ne peust vir ;
Car, s'on vouloit, on li feroit bessier
24 Tel estrement ou ne devroit touchier.

III — Certes, Colart, pou quiert son aventaige
Cilz qui el bien veult metre abaissement,
Car il nel puet, s'i aquiert son damage ;
28 En bonne amour n'en la dame ensement
N'a voulenté de vilonnie faire.
Pas n'i vés cler, ce vous a fait mestraire :
Cilz par son vir puet avoir l'ueil au vent,
32 Et li parlers moustre le sentement
C'on a el cuer, dont naissent li souspir
Qui deus vouloirs fait tout un devenir.
Amours ne veut ne muïr ne segnier :
36 Se cause pert qui nel puet desraisnier.

VI — Sandras, cilz pert son temps et son langage
Quant il parole a homme qui n'entant.
Ausi a bien cilz ens u cors la rage
48 Quant le pïeur en son enscient prent
De coi que soit : et vous, tout par contraire,
Voulez tenir que uns hom par son braire

II-20 par veoir — 22 Plus c'un parlens qui onques ne peust veir — 23 son vouloir — 24 estremen.
III-27 ne puet — 30 vees — 31 veir — 33 Con na.
IV-41 touz.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Doit miex amer, qui ne voit ce qu'il prent,
44 Que li muiaus qui voit ce en presant
U ses cuers gist ? Ce ne puet avenir
Que ja nuls hom doie d'amours joïr
Quant il ne puet aler sans escuier :
48 De quanqu'il set ne donroie un denier.

V — Colars, c'est voirs, chius le bon conseil gage
Qui de deus maus au pïeur se consent :
Lessier couvient le muiel double gage,
52 C'est le parler et l'ouïr purement,
Et li autres n'a c'un seul mal a traire :
Vir par dehors. Qui u cuer se repaire,
Li vient du cuer, ou bonne amour se prent ;
56 Savoir devez trestout certainement
Que, tant com plus a nature a souffrir,
Tant plus couvient sa vertus amenrir.
La dame amez petit, au mien cuidier,
60 Quant li offrez le pïeur du pannier.

VI — Sandrat, je croi que ce soit par hausage
Que vous voulez tenir a ensïent
De le parçon le pïeur : mais usage
64 Avez empris, si vous dirai comment :
Chascun set bien que nus maus ne s'apere
Envers celui qui ne voit c'une aumaire
Qui est de bos, ne nes le sacrement
68 Ne puet il vir : dont je di que li cent
Ne valent pas le veüt, sans mantir ;
Qui est muiaus, s'a il le souvenir
Par le regart, dont se puet apaissier,
72 Et autre pert assez par trop plaidier.

IV-43 quil ne.
V-54 Voir — 57 tant *manque* — 58 la vertus.
VI-68 veir — 70 s'a *est écrit en interligne peu visiblement* — 71 regar — 72 part.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Remarques

II-20. Césure épique. Il est évident que pour les auteurs l'infinitif *vir* « voir » était monosyllabique ; de même aux v. 22, 31, 54, 68, et également à la 2e personne du pluriel *vés* (au lieu de *veés*). — 30. *Talent* signifie ici « moyen, faculté ». S'il manque au muet la parole, il a, grâce à la vue, le moyen d'exprimer son amour, de façon à le faire partager. — 22. *Peust* est le parfait (pour *peut* = *pot*). — 23. *Son vouloir*, « volontairement (?) », qui est dans le ms., a été corrigé par nous en *s'on vouloit*. *Baissier* est « baiser ».

III-31-2. « Le muet, il est vrai, profite de ses yeux, mais la parole de l'aveugle exprime le sentiment qu'il a au cœur ».

V-49. *Gagier*, « refuser ». Un exemple dans Godefroy, un autre dans une chanson d'Adam de la Halle (Raynaud, 152, v. 4). Cette strophe est un plaidoyer en faveur de l'aveugle. Le muet a deux défauts à supporter : le manque de la parole et celui de l'ouïe, à l'aveugle il ne manque qu'une seule chose : la vue « par dehors ». Ce qui va au cœur lui vient du cœur où l'amour véritable s'allume (faut-il corriger *se prent* en *s'esprent* ?). Plus on a de défauts, moins on a de pouvoir. Conclusion sous-entendue : donc le sourd et muet (deux défauts) vaut moins que l'aveugle (un seul défaut).

VI-63. *Mais*, « mauvais », forme fréquente. — 66. « Nul mal ne peut être comparé à celui de l'homme qui n'y voit pas plus qu'une armoire de bois, et qui ne peut voir même l'ostensoir » (pris ici comme exemple parce que l'ostensoir est un objet brillant et qu'on expose à tous les regards). — 69. *Le veüt*, « celui qui est doué de la vue », participe passé passif au sens actif ; cf. « un homme entendu, osé », etc. — 72. Peut-être faut-il ajouter l'article : *Et l'autre*. En tout cas, le sens est : « L'autre (c'est-à-dire l'aveugle) perd beaucoup en trop plaidant ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVI

(Raynaud 1027)

MANUSCRIT : *R*, fol. 17 v°.

ÉDITIONS : A. Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 428 (éd. partielle); A. Jeanroy, *Revue des langues romanes*, XL (1897), p. 357 (p. 40 du tirage à part). Corrections, *ib.*, XL (1902), p. 209 (p. 67 du tir. à part).

VERSIFICATION : a b a b c *d* c *d* e b
7 5 7 5 7 5 7 5 7 5

PARTENAIRES. — Le manuscrit porte la rubrique *Chiertain a Sandrart*. Cette suscription est certainement erronée, puisque le couplet III doit émaner, non de Certain, mais du personnage appelé *sire*, dont il est impossible de percer l'anonymat : il semble (d'après les v. 5 et suiv.) qu'il ait été chapelain d'un couvent de femmes, et son interlocuteur insinue (v. 32 et suiv.) qu'une de ses pénitentes lui a tourné la tête. Cet interlocuteur s'appelait Sandrart Certain et apparaît comme partenaire dans deux autres pièces (n°s XV et XVII). *Sandrart* est sans doute un dérivé de *Alexandre*. Voir Ernest Langlois, *Romania*, XLV, 341 et suiv.

QUESTION. — Le sire : Si vous étiez comme moi « profès en dévotion » et appelé à fréquenter nonnes et béguines, préféreriez-vous courtiser une de celles-ci ou une de celles-là ?
Sandrart : Une béguine.

I Sandrat, s'il estoit ainsi
Qu'en religion
Fuissiez profiez avec mi
Par devocion,
5 Et vous couvenist anter
Nouńain ou beguine,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tout vo vivant, sans fausser,
De vraie amour fine,
En la quelle metriez vous
10 Vo entencion ?

II — Sire, ainques ne m'abeli,
Par saint Symeon,
D'anter nounain, car en li
A detracion ;
15 A pluseurs homes giller
Est touz jours encline.
Beguine doi plus loer,
Car en sa couvine
A, si con croi, envers nous
20 Mains de fiction.

III — Certain, vous soustenez ci
Fause opinion ;
Detraction ains ne vi
En l'afection
25 De nonain ; ne set flater
Se douce doctrine,
Et se set gille mater
Par se desepline ;
Mais beguinages va touz
30 A perdicion.

IV — Sire, maint en ont traï
Par decepcion
Nonnes. Je croi vous ausi
En sejestion
35 Tient aucune par lober,
Mais en brief termine

II-15 hons.
III-23-4 Detraction ains ne vostre afection.
IV-34 Ensterjestion.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vous sarez si pourpenser
Qu'il n'a fors racine
Et plante de faus tribous
40 En leur action.

V — Nule nonne n'a sor mi
Dominacion,
Sandrat, nonpourquant je di
Qu'en confusion
45 Puet on bien vo dit tourner,
Car nonne est roÿne
De tous biens d'amours moustrer ;
Beguine est honnine
Qui met en cuer mal courrous,
50 Tribulacion.

VI — Sire, pour tant je l'envi
Que discrecion
A nonne de vous ravi ;
Juridicion
55 Li voulez *inde* douner,
Si n'en est pas digne ;
Courone ne doit porter
Se ce n'est souvine ;
Beguine a cuer amourous
60 Sans corrupcion.

IV-37 Verrez si p. (*vers trop court*).
V-44 Que confusion — 48 homine.
VI-51 pour cat — 53 A en nonne — 54 Jurdicion.

REMARQUES

Pour le sujet, signalons que M. de Puymaigre (*La cour de Jean II*, t. II, p. 137 n.) cite une pièce du *Cancionero general* où est agitée la question de savoir lequel vaut le mieux, servir une damoiselle, une femme mariée, une veuve, ou une religieuse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

I-9. Il vaudrait peut-être mieux corriger : *En la quel metrieȝ vous*.

III-28. « Elle sait à l'aide de la discipline (au sens concret) mater les mauvais instincts ».

IV-39. *Triboul*, subst. verbal de *tribouler*, signifie ici « intrigue, machination ». Cf. Raynaud, 918, v. 27 (Tarbé, *Chansonniers*, p. 119) : *Car aidier — se sevent de tels tribous — les dames trop mieus que nous.*

V-48. *Honnine*, « chenille ». Le mot sous des formes diverses (*hounine*, *houline*, etc.) est encore très vivant dans les patois du Nord-Est.

VI-51. Quel est le sens de *envier* ici? — 55. *Inde* (qui n'est pas très net dans le manuscrit) paraît être l'adverbe latin, qui ne serait pas autrement étonnant dans ce morceau tout farci d'expressions savantes. — 58. Corr. *S'ele* (?).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVII

(Raynaud 1678)

MANUSCRIT : *R*, fol. 18.

ÉDITIONS : Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 429 (éd. partielle); Scheler, *Trouvères belges*, II, 120 (notes, p. 330).

VERSIFICATION : a b a b *c c* d d
7 7 7 7 7 7 10 10

PARTENAIRES. — *Jehan a Sendrart* (rubrique du manuscrit). Le premier est nommé au v. 9 Jehan Legier (voir E. Langlois, *Romania*, XLV, 347).

QUESTION. — Jehan : L'Amour est-il juste et tout amant a-t-il ce qu'il mérite ?

Sandrart : Oui. Il est vrai qu'un amant peut, tout en le servant dûment, avoir l'air d'obtenir une récompense inférieure à son mérite. Mais cela tient à ce qu'aucun amant ne peut légitimement prétendre avoir droit aux récompenses de l'Amour.

I Sandrat, pour ce que vous voi
Soutieu et bien entendant,
Par fine amistié vous proi
4 Que vous me faciez sachant
De ce que je ne sai mie :
Se ditez, par courtoissie,
Se bonne Amour est droituriere u non,
8 Et s'ele fait chascun amant raison.

II — Jehan Legier, si com je croi,
En Amour a de bien tant,

1-5 je *manque*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'onnour, de sans et de foy,
12 C'om puet en li bien servant
Deserte avoir mal merie;
Car nus cuers qui soit en vie
N'est souffissant d'avoir le guerredon
16 Que bonne Amour donne en son menre don.

III — Sandrart, droit au marescoi
Alés vers moi respondant.
Amours ne fait droit ne loi
20 A maint home vrai amant;
Car teus ainme qui mendie,
En amant, d'avoir amie,
Et s'en sont maint qu'a petit d'occaison
24 Ont par amours dames en abandon.

IV — Jehan, c'est tout par anoi
Qu'alés ainsi devisant.
Amours ne fait nul desroy,
28 Ainz avence son servant,
Lués qu'il est de se maisnie,
D'une esperance jolie,
Et quant poins est, li fait avoir le non
32 D'ami, dont nus, s'il nel sert, n'a renon.

V — Sandrart, vous dites a moi
Droites paroles d'enfant.
Mais a vo dit ne m'apoi,
36 Car Amours fait tort mout grant
Les siens servans a le fie :
En tant qu'espoirs senefie
Douce merci, par li bien i faut on :
40 Je di qu'a tort fait les siens traison.

II-12 en lui servant.
III-20 A maint amant vrai (*sic*).
IV-29 mainsnie — 32 D'amis.
V-39 Douce merci par li et faut on (*sic*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI — Jehan, savez vous pour quoi
Douce merci va faillant ?
Tout ce vient par le boufoy
44 De le persone ventant,
Qui a merci fait falie,
Quar Amours de se maistrie
Persoit errant ce fole opinion,
48 Si le banist hors de se region.

VI-45 fali.

Remarques

II-9. Vers trop long; on pourrait peut-être supprimer *je*. — 13. « Obtenir une récompense, même insuffisamment méritée ». — 15. *Souffissant de*, « digne de ».

III-17-8. *Droit au marescoi alés respondant*, « vous pataugez joliment en me répondant ainsi ». (Scheler). — 21-2. *Mendier de*, « être privé de ». — 24. « Qui, malgré leur peu de merite, obtiennent des dames tout ce qu'ils veulent. »

V-39. Nous adoptons la correction et l'interprétation de Scheler : « En tant que l'espérance dont vous me parlez a pour objet un doux accueil, je prétends qu'elle vous le fait bien souvent manquer. »

VI-46. *De se maistrie*, « en vertu de sa perspicacité ». — 47. *Ce* est pour *sa*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVIII

(Raynaud 239)

MANUSCRIT : *R*, fol. 20.

ÉDITION : A. Jeanroy, *Revue des langues romanes*, XL (1897), p. 361 (p. 44 du tirage à part). Corrections, *ib.*, XLV (1902), p. 210 (p. 68 du tirage à part).

VERSIFICATION : 10 *a* b *a* b *c c* d d *c*.

PARTENAIRES. — Michel à Robert. Le manuscrit porte la rubrique erronée *Colart a Michiel* (sans doute parce que Colart était interlocuteur dans les deux morceaux placés dans le manuscrit immédiatement avant celui-ci). Ce Michel est inconnu ; c'est peut-être le même qui échange avec Gérard de Valenciennes un jeu-parti (Raynaud, 949) où il est qualifié de *sire*. Robert pourrait être, soit Robert de la Pierre, qui apparaît comme partenaire ou juge dans un certain nombre de jeux-partis, soit Robert de Béthune, qui participa à une tenson (Raynaud, 926) avec Sauvage de Béthune. Paulin Paris (*Hist. litt.*, XXIII, 545) donne la préférence à ce dernier. Mais ce pourrait aussi bien être le Robert le Duc de la pièce suivante.

QUESTION. — Michel : Puisque l'amour est tout puissant, pourquoi ne fait-il pas aimer les « médisants », ce qui procurerait aux amants une grande tranquillité ?

Robert : Les « médisants » ne sont pas dignes d'aimer. La puissance de l'amour est d'ailleurs telle qu'ils ne peuvent guère lui nuire.

I Robers, c'est voirs c'Amours a bien poissance
Sur tous bons cuers et sur autres aussi,
Mais il n'est nul si faus, c'est me creance,

1-2 Surs — 3 cest mescreance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

S'Amours l'esprent, que lués ne l'ait verti
5 Et adreciet en toute courtoissie.
Or vous demant, puis qu'Amors a mestrie
De ravoier faus cuers et faire amans,
Que ne fait elle amer les mesdissans,
9 Si c'on n'eüst point sur amans envie ?

II — Michiel, Amours est si nete et si franche,
C'est de certain, qu'il n'afiert point a li
Qu'elle sentir se tres douce sustance
Face a tel gent qui ont cuer si failli
14 Qu'il ne diront de li fors vilonnie,
S'a droit Amours qu'amer ne les fait mie,
Car bien ne puet estre en eulz demourans,
Et bonne Amours par est si bien poissans
18 Que ja pour eulz n'iert se force amenrie.

III — Robert, c'est voirs, mais adès en doutance
De leur mesdit sont tout loial ami,
En desconfort, en anui, en balence ;
Esprouvé l'ai souventes fois par mi,
23 Par mesdisans est aussi com perie
Joie d'amours u hounours est nourrie.
Qui recouvrer puet ce qu'il est perdans,
S'il ne le fait, il est mal entendans,
27 Et s'en vaut mains, il et sa compaignie.

IV — Michiel, Amours fait mout douce plaissance
Les siens sentir, je le sai bien de fi ;
Se mesdisant un petit de grevance
Font aus amans, lués l'ont mis en oubli :
32 Ja pour leur dis, mes cuers le certefie,
Vous ne verrés laissier la douce vie

II-14 Qui ne diront de lui — 16 demourant — 17 amour... poissant.
III-23 periee — 25 Car r.
IV-33 ne verre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que maintenir fait Amours ces servans :
Medisant sont et ont esté tous tans,
36 Mais sur Amours n'avront ja seingneurie.

V — Robert, s'Amours faissoit d'eus acueillance,
Si que faus cuer fussent bien converti,
Et mesdires fust mis en oubliance,
Ce seroit plus honneur, je vous afi.
41 Pour ce est bon c'Amours a ce s'otrie
Qu'elle leur doint voulenté enaprie
D'estre amoureus, au mains un poy de temps,
Et les destraingne si que repantans
45 Les face touz de grever se maisnie.

VI — Michiel, s'Amours de ce faire veillance
Avoit, tantost les feroit sans detri
Amer, mais point n'a en tel gent fiance,
Dont si servent sont chascun jour trahi.
50 Sages n'est point qui en traiteur se fie :
Traîtres met chascun jour c'estudie
En mal penser, de ce faire est engrans :
De quoi je di qu'Amours est mout poissans
54 Quant point ne tient tel gent de ce partie.

V-38 cuers — 44 si fort que — 45 *Les trois dernières lettres de* maisnie *manquent*.
VI-48 tes gent — 51 Traites.

Remarques

IV-34. Il faut peut-être corriger *font Amours*.

VI-50. *Traiteur* en deux syllabes est étonnant; il faudrait peut-être supprimer *point* et lire *traïteur* en trois syllabes. Au vers suivant, *traïtres* compte pour trois syllabes. — 53. *Mout poissans* est peut-être erroné, *poissans* se trouvant déjà à la rime du v. 18.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XIX

(Raynaud 1344)

MANUSCRIT : *R*, fol. 22 v°.

ÉDITION : A. Jeanroy, *Revue des langues romanes*, XL (1897), 363 (p. 46 du tirage à part). Corrections, *ib.*, XLV (1902), 210 (p. 68 du tir. à part).

VERSIFICATION : 7 a b a b b c c *d d*.

PARTENAIRES. — *Hue a Robert* (rubrique du manuscrit). Robert est apelé *Robert li Dus* au v. 19; il n'est pas autrement connu. Quant à Hue, il pourrait être un des nombreux poètes de ce nom connus comme auteurs de chansons (P. Paris, *Hist. litt.*, XXIII, 625, propose très dubitativement, et certainement à tort, Huon d'Oisi). Du v. 19 il ne résulte pas nécessairement que les deux poètes fussent parents, le mot *niés* n'étant souvent qu'une appellation amicale.

QUESTION. — Hue : Je ne puis recouvrer les bonnes grâces de celle que j'aime si je ne lui donne de grands coups. Me conseillez-vous de le faire ?

Robert : N'hésitez pas.

1 Robert, or me conseilliez :
Ainsi m'est com vous orez :
De celi sui estrangniez
Dont souloie estre privez,
5 Ne plus ne serai amez
S'ainçois ne le fiere et bat
Et a li ne me combat
Et donne tres grans quenees.
9 Le ferrai-je ? Qu'en direes ?

1-3 celui — 7 lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Hues, li conseus est briés
Qui de moy vous iert dounez :
Je loe que vous queniez
La dame bien a deus lés ;
14 Puis que par batre ravrez
S'amour, ferés de bon bras.
Qu'entraisvés soit cilz d'un laç
Qui ja laira pour colees
18 Ces amours iestre gastees.

III — Robert li Dus, biaus dous niez,
Trop le pïeur me loez
Et s'en sui mout mal paiez
Qu'ensi respondu m'avez.
23 Ne weil ces cors awités
Soit, tant vo conseil debat,
Car s'en celle euvre m'enbat
De nous seront awitees
27 Amours et trop despitees.

IV — Hues, tout certains soiez
Que nul despit ne ferez
A Amour, se vous sachiez
Que vous soiez racordez
32 A vo dame : ains iert bontez.
Et d'autre part je vous fas
Savoir qu'a poi de pourchas
Avrés amours recouvrees
36 Que maint ont dur achetees.

V — Robert, se bien entendiez
Tout ce que vous i metez,
Plus ne le me loeriez ;
Mais mie ne l'entendez,
41 Car briement vous en passez.

II-12 quemiez — 14 raverez — 18 gasteees (*sic*).
III-23 cois — 26 seroit awitees.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais je, qui conte et rabat,
Voir, se je vous croi, j'abat
De moi ouniestres pensees,
45 Si prens oeuvres diffamees.

VI — Hues, jamès ne seriez
Pour si douç fait diffamés,
Puis que vous ne le feriés
Fors pour iestre recouvrés
50 D'amie, et vous ne l'ossez
Enprendre ! Si vous en has
Ne je ne prisse un penaç
Vo sens, puis que vos denrees
54 Ne sont de par vous tensees.

V-43 Voi — 44 ouniestre.
VI-47 doue — 53 Vos.

Remarques

I-8. *Quenee*, « coup sur la joue », v. 12, *quener*, « donner une *quenee* ». — 9. *Direes* (pour *dirés*), forme fautive due à la rime.

II-16. Le plus ancien exemple de *entraver* dans Littré et le *Dictionnaire général* est de Coquillart.

III-23. Le verbe *awiter*, qui revient au v. 26, est inconnu. Le contexte indique qu'il signifie à peu près « violenter, offenser ». Il est évident que rimant en *é*, il ne peut être identique à *aoitier* qui, conformément à son étymologie (ad-auctare) rime en *ié*. Du reste, le sens ne convient pas du tout. — 24. Gaston Paris a proposé dubitativement de corriger *tant* en *cant* ; mais cette correction ne rendrait pas le passage plus clair (« tellement je résiste à votre conseil » ?).

IV-30. Au lieu de *sachieȝ*, Gaston Paris a proposé *tachieȝ* (?).

V-42. Expression toute faite, empruntée à la langue des affaires, entendez : « moi qui y suis pour mon compte » ; cf. Littré, Rabattre, n° 11.

VI-52. *Penaç*, « touffe de plumes, panache ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XX

(Raynaud 1167)

MANUSCRIT : *R*, fol. 23 v°.

ÉDITION : Scheler, *Trouvères belges*, II, 125 (les trois premiers couplets seuls ; notes, p. 334).

VERSIFICATION : *a* b *a* b c c *a* *a*
7 7 7 7 10 10 10 10

PARTENAIRES. — *Jehan a Robert* (rubrique du manuscrit). Scheler suppose que ce sont Jehan d'Estruen et Robert de le Pierre. Mais ce Jehan pourrait aussi bien être l'un des deux autres Jehan de notre groupe, et Robert le Robert le Duc de la pièce précédente.

QUESTION. — Jehan : J'aime une dame qui a soixante ans passés, et qui ne veut pas m'accorder son amour, à moins que je ne lui jure de n'en jamais aimer une autre tant qu'elle vivra. Que dois-je faire ?

Robert : Quittez-la, ou vous êtes un imbécile.

I Robert, j'ains dame jolie
Qui plus a de sesante ans.
Conseilliez m'ent sans boidie :
Amer ne me veult nul tans,
Et bien me dit que ja s'amour n'avray
Se tout devant en couvent ne li ai
Que jamès jour, tant qu'elle soit en vie,
8 Mes cuers n'avra d'autre amer nulle envie.

II — Jehan, ce seroit folie
D'estre a ce obeïssans

1-6 couvenant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que vous n'avriez autre amie
12 Tant que celle fust vivans.
Si fait marchiet point ne vous loerai,
Car ja deduit n'avra, que je bien sai,
En fame qui ensi soit fouragie ;
16 Si le laissiez, ou vous ferez sotie.

III — Robert, voulentés m'agree
Et ce que sui desirrans
D'amer la dame envoissie.
20 Trop estez mal entandans :
Or voi je bien en vous et perchut l'ai
Que point n'amés de fin cuer ne de vrai,
Quant vous blasmés dame d'amour nourie ;
24 Mais ja pour vo blasmer nel lerai mie.

IV — Jehan, droite derverie
Fait que vous iestes engrans
D'amer la vielle froncie,
28 De quoi je sui mout dolans.
Mais s'il vous plaist, amis, je vouerai
A un bon saint qui maint delés Quanbrai,
Qui tost vous ostera le maladie
32 Qui vous a fait enamer celle estrie.

V — Robert, pour vo moquerie
Ne serai ja plus mouvans,
Ainz ferai a chiere lie
36 Ma dame ces dous commans ;
Car puis que j'ains dame ou j'ai pris l'essai
De toute honneur, je doi bien de cuer gai
Son cors porter honneur sans tricherie,
40 Car il afiert a l'amant, coi c'om die.

VI — Jehan, vielle derverie

II-13 loeroie.
V-33 vos.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ne sera ja pourfitans,
Car elle est morte ou faillie.
44 Mais se fuissiez connissans,
En telle amour tost seriés en esmai.
Or estez cilz qui veut queillir le may
De la forest qui est toute sechie,
48 S'en serés mains prissiez une autre fie.

VI-42 pourfitant — 47 seche.

Remarques

II-15. *Fouragie*, « hors d'âge ». Godefroy a un seul exemple, tiré du *Roman des sept sages*, de *foragié*, qu'il traduit par « affaibli par l'âge ».

III-18. On pourrait corriger *Et ce* en *En ce*, mais ce n'est pas indispensable.

IV-30. Il s'agit de saint Acaire, dont le sanctuaire se trouvait à Haspres (20 kil. E. de Cambrai) et qui passait pour guérir la folie. Il figure dans une chanson d'Adam de la Hale, ainsi que dans le jeu-parti 295 entre Jehan Bretel et Lambert Ferri (v. la note du v. 25). Voy. Ern. Langlois, *Le Jeu de la Feuillée*, Index des noms.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXI

(Raynaud 1235)

MANUSCRIT : *R*, fol. 22.

ÉDITION : Dinaux, *Trouvères brabançons*, p. 643.

VERSIFICATION : 8 *a* b *a* b *c c* d d.

PARTENAIRES. — *Renier a Jehan* (rubrique du manuscrit). Dinaux suppose que ce sont Renier de Quareignon (voir la pièce suivante) et Jehan d'Estruen. Ce dernier pourrait aussi bien être Jehan de Tournai ou Jehan Legier.

QUESTION. — Renier : Lequel a meilleure vie, celui qui aime une dame sans espoir de retour, ou celui qui est aimé d'une dame qu'il n'aimera jamais ?

Jehan : Celui qui aime.

I Jehan, li quiex a mieudre vie,
Ou cilz qui tous dis amera
Loiaument, mais amés n'est mie
4 Ne ja nul jour ne le sera,
Ou chilz a cui dame a donnee
S'amour sans ja avoir pensee
D'autrui amer par nesun tour,
8 Et cilz n'aimmera ja nul jour ?

II — Renier, je di de me partie
Que cilz trop plus grant deduit a
Qui ainme sans penser folie
12 Que cilz qui riens ne retenra
D'Amours : joie n'a mie antee

I-2 tout.
II-13 mie autre (*sic*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Telle c'amis a savouree
Qui se tient adès en amour,
16 Dont nulz qui n'ainme n'a honneur.

III — Jehan, de deduit n'a demie
Chil, puis qu'il voit que ja n'avra
Joie ne soulas de s'amie,
20 Ne merci querre n'ossera ;
Car s'il li quiert, celle li vee.
Adont n'a riens qui li agree,
S'en a ces cuers mout grant tristour,
24 Et li autres n'en sent dolour.

IV — Renier, amis qui sens envie
Sert Amours ja ne sentira
Mal, mais honnour et cortoissie
28 Maintient adès et maintendra.
Qui n'aimme, joie a oublïee ;
Car chilz qui ne met se tiestee
En bien amer sans nul retour
32 Vit en mout doulereus labour.

V — Jehan, cilz qui espoire aïe
A grant deduit ; mais poy fera
Cilz qui touz jours sert et deprie,
36 Quant voit merci ne trouverra :
Cilz n'a de bon soulas denree,
Ainz paie tout adès le bee,
E cilz se delite en douçour
40 Qui est amez sans nul sejour.

VI — Renier, vo teste est estormie.
Point n'avient ne ja n'avenra

II-16 qui ainme.
III-17 Jehan de duit — 18 Chiue puis qu'il voit qu'il ja n'aura.
IV-32 mout *manque*.
V-35 toulz .j. s. et se prie.
VI-42 Point n'aimme ne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que cilz ait joie de s'amie
44 Qui est amez; quant ne vaura
Sen cuer metre en dame senee,
Toute sa joie a desevree.
Mais cilz qui ainme sans folour
48 Conquiert et a joie greingnour.

VI-43 de m'amie — 44 ne venra — 46 sa *manque* — 48 greingneur.

Remarques

V-38. *Paier le bee*, synonyme de *paier le musage*, « attendre en vain » ; voy. Godefroy, à BEEE et MUSAGE.

VI. Nous avons fait quatre retouches à ce couplet : nous lisons 42 *n'avient* (au lieu de *n'aimme*), 43 *s'amie* (au lieu de *m'amie*), 44 *ne vaura* (au lieu de *ne venra*), et nous ajoutons, pour compléter le v. 46, *sa* devant *joie*. Nous entendons ainsi le texte rétabli : Il n'arrivera jamais que celui-là ait de la joie de son amie qui est aimé [sans l'aimer] : car, puisqu'il ne veut pas mettre son cœur en sa dame, il est privé de toute joie. Mais celui qui aime obtient une très grande joie [même s'il n'est pas payé de retour].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXII

(Raynaud 1861)

MANUSCRIT : *R*, fol. 23.

ÉDITION : Dinaux, *Trouvères brabançons*, p. 645.

VERSIFICATION : 8 a b a b c c d d.

PARTENAIRES : *Renier de Quarignon a Andriu Douche* (rubrique du manuscrit).

QUESTION. — Renier de Quareignon : Un amant obtient de sa dame toutes les faveurs, rien qu'en l'en priant, un autre épouse la sienne. Lequel des deux a plus de joie ?
Andrieu Douche : Celui qui n'est pas marié.

I Andriu Douche, dui compaingnon
Ainment deus dames bien en foy.
Li uns de sa dame a son bon,
4 Quant il li prie, sans anoy.
Li autre vers s'amie a fait
Quanqu'il espeusse sans nul plait.
Li quiex a plus joie et soulas
8 Quant il le tient entre ces bras ?

— Amis Renier de Quareingnon,
Puis que respondre a ce vous doi,
Li espoussés, ou vueille ou non,
12 Doit sa dame amer sanz desroy :
Se trop se delite il mesfait ;
Dont li autre tout entresait

I-1 compaingnons.
II-12 Doit amer sa dame sanz desrroi (*sic*) — 13 il se mesfait.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A plus de joie et de degras,
16 Car li espoussez est lués mas.

III — Andrieu, non est, car sans tançon
A de sa dame l'esbanoy :
Asseür est sans achoisson
20 De ce dont cilz est en esfroy
Qui bien ainme, car pour sen fait
Aquiert sa dame et blasme et lait,
Dont cilz ce doit bien clamer las
24 Qui fait metre sa dame en bas.

IV — Renier, souffrés, car bien set on,
Puis que de sa dame a l'otroi,
Li amans ne fait mesproisson
28 Envers li s'il en prant pour soi
Joie et deduit, pas ne fourfait :
Adeis le doit veoir entait.
Mieus l'en vaut avoir les debas
32 Qu'estre espoussez, par saint Thommas.

V — Andrieu, nus vrais amans de non
Ne desire, ensi con je croi,
Qu'estre aseür sans soupeçon
36 De s'amie ; pour ce vous proi
Que vous taissiez, car a soushait
Oeuvre cilz qui s'amie atrait
A lui si qu'il l'a en ces las
40 Sans departir, ce n'est pas gas.

VI — Renier, folz est qui en prison
Se fait metre, foi que doi toi,
Tant qu'aler puist a guerisson,
44 Car plus c'uns seulz despendent doy.

III-21 pou sen.
IV-26 l'otri — 28 Envers lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qui se marie en prison chiet,
Et cil qui a delivre vait
De tel peuture se fait cras
48 De quoy li autres het le tas.

Remarques

I-6. *Quanqu'il espeusse* (qu'il faut sans doute entendre *Quanqu'il l'espeusse*) semble signifier : « a tant fait qu'il l'a épousée ».

II-12. Vers trop long dans le manuscrit. Nous y avons remédié par une inversion. Le sens est : « Un homme marié doit aimer « sans excès », par conséquent, ses joies sont modérées ».

III-19-24. Le marié est dispensé de la crainte que doit avoir tout amant loyal, à savoir de nuire à la réputation de la dame qui lui accorde ses faveurs.

IV-30. « La dame doit toujours voir son amant ardent ».

VI-45-6. La rime *chiet : vait* inspire des doutes. — 48. Le sens de ce vers n'est pas clair. Faut-il lire *cas* au lieu de *tas* ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXIII

(Raynaud 1076)

MANUSCRIT : *R*, fol. 24.

ÉDITIONS : Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 73 ; Scheler, *Trouvères belges*, II, p. 126 (notes, p. 334-5).

VERSIFICATION : 10 a b a b c c d d.

PARTENAIRES. — *Andriu Douche a Jehan amis* (*sic* la rubrique du manuscrit). Il est évident que *amis* n'est pas un nom propre, mais un simple appellatif. Ce Jehan est-il un des trois Jehan qui apparaissent précédemment dans le manuscrit comme partenaires : Jehan de Tournai, Jehan d'Estruen ou Jehan Legier (cf. le nº XXI) ? Quant à Andrieu Douche, notre manuscrit (fol. 6) a conservé de lui une chanson où son nom est précédé du qualificatif de *Monseigneur*. Voir l'Introduction.

QUESTION. — Andrieu Douche : Une dame qui m'a accordé son amour refuse depuis de me dire un seul mot. Dois-je la quitter ?

Jehan : Il ne faut pas renoncer à servir une dame parce qu'elle se montre orgueilleuse ; elle s'adoucira de nouveau un jour.

I Jehan, amis, par amours je vous pri,
Se il vous plest, que vous me conseilliez.
J'ains une dame plessant, a cuer joli,
4 Dont j'ai le don de son cuer, se sachiez.
Mais onques puis qu'elle le m'otroia,
Tant alasse vers li ne sa ne la,
Ne volt a moi nes un seul mot parler.
8 Qu'en dirés vous ? Le lerai je ester ?

1-3 plessans a c. jolie — 6 vers lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Andriu Douce, puis que savez de fi
Que ces fins cuers est a vous aloiez,
Trop parderriés se le laissiez ainsi;
12 Pour ce vous lo que point ne le laissiez,
Car par l'anter ces cuers adoucira,
Et fine Amour, qui merler s'en voura,
Le vous fera en tel ploit retourner
16 Que bien et joie i pourrez recouvrer.

III — Jehan, poy vaut li consaus que j'oi ci.
Ja conseillier ne le me deüssiez,
Quant vous voulez que je serve celi
20 Qui ne daingne dire neis : « Bien veigniez. »
Refroidie est : li enters poi vaura,
Ne fine Amour ja ne s'en merlera ;
Car c'elle amoit, ne pourroit refusser
24 Que ne parlast au mains au saluer.

IV — Andrieu, ja cuers qui d'amours a senti
Le savoureus mestier, n'est refroidiez,
Ainz veut adès plus, et surmonte en li
28 Li desirriers, par quoi est adreciez
Cilz qui le sert tous dis : il s'asquerra
Les biens d'amours, ou jamais ne sera
Vos cuers entres se voulez redoubter
32 Un poi d'orgueil, s'elle le veut moustrer.

V — Jehan, ainz mais tel conseilleur ne vi
Com vous iestez, et car vous en taissiez.
Petit avez des drois d'amours oï,
36 Se l'aprenez ainçois que le jugiez.
Car dame qui nul point n'aparlera

II-11 par derries.
III-20 veignant — 24 a mains.
IV-26 *La seconde moitié de* refroidiez *a été grattée ; il ne reste que* refri (?) — 29 tout dis s'asquerra.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Son ami, ja nul point n'i croistera ;
Dont nul ne doit de cuer tel dame amer,
40 Puis que si poi de chose veut veer.

VI — Andrieu, point n'avez le vo cuer norri
En desirrier amours, ains le vouriez
Trouver adès, dont je croi tout de fi
44 Qu'en estes mains des fins amans prissiez.
Puis que la dame son amour vous donna,
Sachiez, desirs li mouteplïera
De vous amer, si le savez anter ;
48 Mais nicheté le vous fait esciver.

V-38 Sans ami.
VI-42 Ainz desirrier — 43 adès *manque* — 45 amour li donna — 46 li *manque*; itepliera (*sic*) — 48 estuier.

Remarques

IV-29. Sens? Scheler corrige *Si aquerra* qui est peu satisfaisant. — 31. Nous avons ici sans doute un nouvel exemple du mot *entre* « raisonnable », réintégré par M. E. Langlois dans notre lexique (*Romania*, XXXIX, 591; cf. Fuchs dans *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXVIII, 365).

V-38. La correction de *Sans ami* en *Son ami* est de Scheler. Le sens est : Une dame qui refuse même de parler à son ami ne croîtra jamais en amour [ne se fera pas valoir auprès des galants] ; car aucun autre homme ne lui adressera ses hommages, puisqu'elle a refusé à son ami la légère faveur qui eût consisté à le saluer.

VI-41-2. La correction *En* est de Scheler (le manuscrit a *Ainz d.*). — Scheler a ajouté au v. 43 *d'un cop* ; nous préférons *adès* ; nous voyons dans *desirrier* un infinitif pris substantivement dont *amours* est le régime. — 45. A noter *son amour* pour *s'amour*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D. — JEHAN BRETEL

XXIV

(Raynaud 862)

Manuscrits : *A*, fol. 142 v°; *G*, n° 3 ; *a*, fol. 141 v° ; *b*, fol. 162 v° b. — *AGa* vont généralement ensemble ; *b* semble supérieur, notamment au v. 13, où les trois autres manuscrits donnent un vers mal coupé. — La musique est notée dans *A* et *a*.

Edition : Wallensköld, *Mém. de la Soc. néo-philologique de Helsingfors*, VI, p. 20 (d'après *G* seul).

Versification :

a	b	a	b	*c*	*c*	d	d	*c*	d
10	10	10	10	7	10	5	10	10	10

Partenaires : *Bretiax a Grieviler* (rubrique de *b*).

Juges : Sire Audefroi et Dragon.

Question. — Jehan Bretel : Je soupire depuis longtemps en vain auprès d'une dame. Dois-je continuer à la courtiser ou me tourner vers une autre qui me fait des avances ?

Jehan de Grieviler : Vous avez tort d'insister si vous trouvez auprès d'une autre ce que vous désirez.

Graphie de *b*.

I Conseilliez moi, Jehan de Grieviler,
J'en ai mestier, par la foi que vous doi.
Amours m'a fait lonc temps icele amer
Qui onc ne voult avoir merci de moi ;

1-3 *AGa* celi amer — 4 *Aa* ains, *G* ainc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5 Ma paine ai mal emploïe.
Or ai trouvé une autre qui me prie
De m'amour avoir.
L'amerai jou, ou enquor en espoir
Parservirai cele qu'ai tant proïe,
10 Pour essaier se ja porroit valoir?

II — Sire Jehan, bien vous doi conforter
Et conseillier, qu'ami sommes andoi.
Puis que merci vous ne poez trouver,
Je vous os bien loer en bone foi
15 Que se vous trouvez amie
Qui souffissans vous soit, ne vueilliez mie
Metre en nonchaloir
Tel avantage, ains devez bien savoir
C'on doit lessier sa fole baerie
20 S'on puet aillors avoir son estouvoir.

III — Amis Jehan, vous ne savriez donner
Nul bon conseil, bien l'entent et perçoi.
Comment puis je jamais mon cuer oster
De ma dame qui j'en ai fait otroi ?
25 Ce seroit grant tricherie;
Ançois la doi tous les jours de ma vie,
Au main et au soir,
Servir et desirer a recevoir
La grant joie qu'ele a en sa baillie,
30 Ne pour nul mal ne m'en doi remouvoir.

IV — Sire Jehan, se vous volez user

I-5 *A* malement — 6 *G* Et ai — 7 *b* De s'amour — 9 *AGa* tant servie.

II-11 *AGa* Jehan Bretel; *b* sai conseillier — 12 *a* Et conseilliés, *b* Et conforter — 13 *AGa* Puis que vos ne poés merci tr. — 15 *b* trouve — 16 *Aab* ne laissiés — 17 *Aa omettent ce vers* — 20 *AGa* trouver s. e.

III-21 *G* Certes Jehan; *Aa* savés — 22 *AGa* bien le sai et p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tout vo bon temps en folie, bien voi
Que c'est mal fait, et mout m'en doit peser,
Quar quant li hom ne veult croire chastoi,
35 Il li meschiet a la fie.
Se vous poez avoir grant seignorie
Et plenté d'avoir
A bon marchié, ce poez vous voloir,
Et se vous plus maintenez l'enredie,
40 Vous amez mieus folie que savoir.

V — Certes, Jehan, qui a droit veult parler,
Mauvesement savez d'amour vo roi.
Se ma dame me veult s'amour donner
Au premier cop, sans ce que ne l'en proi,
45 Je croi qu'ele me fausnie :
Poi vault amours s'ele n'est deservie ;
Pour ce vueil manoir
En loiauté, ja ne m'en quier mouvoir,
Ne ja par moi n'iert ma dame changie,
50 Qu'ele a du tout guerredonner pooir.

VI — Sire Jehan, or puist guerredonner
Vo dame tout, ensi le vous otroi ;
Ausi vous puet elle faire muser
Tout vo vivant, ja n'en arez dannoi,
55 Quar de riens ne vous afie.
Ne maintenez plus si nice folie :
Sachiez recevoir
Les biens d'Amours, quar je vous di pour voir
Qu'assez vault miex richesce c'on manie
60 Que plus atendre aprez la mort d'un hoir.

IV-33 *b* et bien m'en ; *a* doi — 34 *AGa* Mais q. — 35 *Aa* Il i — 38 *Aab* valoir — 40 *b* amez plus.

V-42 *G* d'amors le roy — 43 *Aa* S'une d., *G* Se une d. — 44 *Aa* ne la proi — 45 *b* foussie — 46 *b* conjoie — 49 *A* pour moi — 50 *Aa* de tout.

VI-51 *Aa* puis — 53 *A* Ensi — 54 *b* arez l'otroi — 59 *AGa* Assés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII — Sire Audefroi, jugiez pour ma partie :
Il ne puet chaloir
Des biens d'Amours se il sont blanc ou noir,
Quar en la fin, s'ele est bien poursivye,
65 En gorra on, ce ne puet remanoir.

VIII — Dragon, je di qu'il n'a de sens demie
Qui ne set veoir
Son avantage, ains li doit bien paroir
Sa niceté, quar en l'enfermerie
70 Fet trop meillour mengier qu'en refroitoir.

VII-62 *A* Il ne m'en — 63 *A* s'il l'ont u blanc u noir, *a* s'il sont u blanc u noir, *G* se il sont ou blanc ou noir — 64 *G* a la fin.

VIII-66 *A* k'i n'a — 69 *G* lafermerie (*le titulus sur l'a manque*) — 70 *A* mongier ; *Aa* k'el r.

Remarques

II-16-18. *Aa* omettent le v. 17 et lisent : *Ne laissiés mie Tel avantage*. *b* a bien le vers 17, mais lit au v. 16, *lessiez*, comme *Aa*. Nous croyons que la bonne leçon est celle de *G* : *Ne vueilliez mie Metre en nonchaloir Tel avantage*.

V-41. *Qui*, « si l'on ». — 42. *Mauvesement savez d'amour vo roi* (*G* a *le roy*), « vous savez mal votre affaire en fait d'amour ». — 45. *Foussie* dans *b* n'est sans doute qu'une faute de copiste pour *fausnie*, « trompe ». — 46. *Poi vault amours s'ele n'est deservie* (*b* lit *conjoie*). Le poète veut dire qu'un amour qu'on a obtenu sans avoir eu besoin de faire la cour à la dame est sujet à caution. — 50. Faut-il lire *de tout*, avec *Aa* ? Le vers 52 semble l'indiquer.

VI-55. « Car elle ne s'engage à rien ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXV

(Raynaud 1838)

MANUSCRIT : *b*, fol. 152 v° b (les quatre premiers couplets sont imprimés diplomatiquement par Keller, *Romvart*, p. 389).

VERSIFICATION : a b b a c c d d e e
7 7 7 7 7 7 10 10 10 10

Les envois, contrairement à la règle bien connue, sont ainsi versifiés :

c d d
7 10 10

PARTENAIRES : *Bretiel Greviler* (*sic*, rubrique du manuscrit).

JUGES : Ferri et Perrin (probablement Lambert Ferri et Perrin d'Angicourt).

QUESTION. — Jehan Bretel : Etant en tête à tête avec votre dame, lequel préféreriez-vous : ou que vous pussiez aller vers elle et l'embrasser une fois, ou qu'elle vînt vers vous les bras tendus pour vous embrasser, mais qu'au dernier moment elle se ravisât et s'enfuît ?

Jehan de Grieviler : Le premier.

I Grieviler, s'il avenoit
Que fussiez en liu secré
Aveuc vo dame a son gré,
Li quelz vous contequeroit
5 Miex : ou se vers li aliez
Et puis si la besïez
Tout par son gré une feie sans plus,
Ou s'ele aloit vers vous les bras tendus
Pour vous besier, mès, ains que parvenir
10 Peüst a vous, l'en couvenist fuïr ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Sire Bretel, orendroit
Vous en dirai mon pensé :
Je me tenroie a bon né,
Se ma dame a moi venoit
15 Pour moi besier, et moult liez
En seroie, ce sachiez.
Mès puis qu'a moi ne seroit parvenus
Li siens besiers, j'aim miex estre corus
Pour lui besier; c'on ne doit pas faillir
20 A si grant bien, s'on i puet avenir.

III — Grieviler, qui vous pourvoit
De dire tel niceté ?
On doit bone volenté
Conter pour oeuvre, par droit.
25 Se bien avisez estiez,
A cent doubles ameriez
Le fet de lui, parmi tout le refus,
Que quanque vous porriez faire; quar nus
Ne set si bien faire joie sentir
30 Que cele dont l'en desire a joïr.

IV — Sire, se chascuns savoit
Com longuement j'ai juné
Du douz besier desiré,
Ja nulz ne m'en blasmeroit.
35 Ses fais m'est et biaux et griez.
Quar trop m'est grans li mestiers
De son retor; cil est trop confondus
C'on fet baer et dont n'est repeüs.
En li besier n'ai je riens a souffrir,
40 Pour ce m'i vueil par son gré obeïr.

V — Jehan, s'ele vous souffroit
Un besier, poi conquesté
Avriez envers l'amisté
Que elle vous mousterroit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

45 De vous requerre a ses piez,
Pour ce que de lui fussiez
Besiez, encor ne fust il fais tous sus;
Bien mousterroit que fussiez secorus
S'il li loisist; si devez plus chierir
50 La faute ensi que le besier entir.

VI — Sire, nulz ne me diroit
Que n'aie au miex assené.
J'aim ma dame en honnesté;
S'ele ensi me requeroit,
55 Et vous l'aperceüssiez
Ou aucuns, tost abessiez
Seroit ses pris; s'aim miex qu'en liu repus
Soit li besiers de moi a lui rendus
Que elle eüst la vergoigne el venir.
60 Je ne l'aim pas pour son pris amenrir.

VII — Ferri, se vous me rendiez
Vostre espee, ja n'i fust cops ferus,
Miex me pleroit et miex seriez vaincus.

VIII — Perrin, par amours jugiez :
65 N'est celui bien chetis et durfeüz
Qui ne bese s'amie comme drus ?

Remarques

I-5. *Contequier*, « plaire ».

III-27. *Lui* est la dame; de même au v. 46. *Parmi* semble signifier ici « malgré ».

IV-35. *Et biaus et griez*, « le geste de ma dame (v. 8-10) m'est à la fois agréable et pénible ».

36-7. « Car j'ai trop grand besoin qu'elle me revienne ».

V. « Jehan, si elle vous permettait de l'embrasser, cette faveur ne serait pas grand'chose auprès de celle qu'elle vous ferait en venant au devant de vous pour vous embras-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ser; même si le baiser n'a pas été donné, sa conduite prouve qu'elle voudrait bien vous l'accorder, si elle en avait l'occasion. Vous devez donc apprécier davantage un baiser manqué dans les conditions indiquées qu'un baiser que vous auriez réellement obtenu ». — 47. *Tous sus*, « immédiatement » (?).

VII. L'épée rendue spontanément est le symbole d'une défaite complète; de même le baiser offert prouve un amour sans réserve.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXVI

(Raynaud 1034)

MANUSCRIT : *b*, fol. 156 v° b.

VERSIFICATION : a b a b c c d d
10 10 10 10 10 10 7 7

PARTENAIRES : J. Bretel à J. de Grieviler. La rubrique du manuscrit donne les noms dans l'ordre inverse.

JUGES : Dragon et sire Audefroi.

QUESTION. — Jehan Bretel : Préféreriez-vous que votre amie vous accordât ses faveurs à contre-cœur, ou qu'en vous les accordant, elle pensât avec regret à un autre ami ?
Jehan de Grieviler : Le premier.

I Jehan de Greviler, s'aveuc celi
Que vous amez fussiez en leu secré
Et joïssiez tout plenement de li,
4 Du quel vous tenriez vous plus a grevé :
Ou s'ele avoit le cuer triste et dolant
Entroeus de ce qu'ele vous amast tant,
Ou s'ele entroeus regretoit
8 Un ami qu'avoir soloit ?

II — Sire Jehan Bretel, je ne voi ci
Qu'il ait en nul de ces deus fors grieté,
Mès — max que mal ! — j'aim mielz qu'il soit ensi
12 Que ma dame ait de ce le cuer iré
Qu'ele est si bien du tout a mon commant ;
Quar li regrès de l'autre ami devant
Trop angoisseuz me feroit,
16 Se devant moi le fesoit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III — Grieviler, frere, or avez vous choisi
Mauvesement. S'ele pour la bonté
Qu'en lui trouva regrete un autre ami
20 Qu'ele ait eü ançois, tant mains enflé
Aiez le cuer de ce qu'en deduisant
Vous dira let et anui desplesant.
Vos maulz plus grever vous doit
24 Qu'autre loënge, par droit.

IV — Sire, a vo court avez, je vous afi,
Par mainte fois a vo tort estrivé.
Trop me nuiroit se savoie de fi
28 Que elle eüst autrui que moi amé;
Je n'aime pas trop autrui remanant,
J'aim miex assez c'on m'ait amé devant.
Comment que ma dame anoit,
32 Vueill qu'a moi seul toute soit.

V — Jehan, bien doit regreter, je vous di,
Son bon ami qui bien y a trouvé,
E bien afiert, mès n'afiert pas ensi
36 Que contre cuer soient deduit mené,
Quar il en sont assez plus degastant
Que du regret, ne cele par samblant
A vous pas seul ne seroit
40 Qui vos deduis ne pleroit.

VI — Sire, or avez a voir dire failli.
Ançois m'aroit ma dame entroublié
Par le regret que s'ele avoit a mi
44 Son cuer du tout si finement enté
Que d'autre amour ne li fust tant ne quant;
Bien li soient mes deduis anuiant,
Liez sui qu'Amours la deçoit
48 Tant qu'a mon gré m'esbanoit.

IV-25 a uo.
VI-42 dame du tout entroublie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII — Dragon, qui me donroit et en donnant
Se repentist, plus me seroit cuisant
Que s'autrui ramentevoit
52 .....

VIII — Sire Audefroi, je vous fais bien sachant
Que le regret m'iroit plus esmaiant
Que s'ele amour me moustroit
56 Et avec s'en repentoit.

VII-52 *Lacune non indiquée dans le ms.*

Remarques

III-24. *Autre loënge* équivaut à *autrui loënge* : « qu'entendre louer un autre ».

IV-29. « Les restes d'autrui ».

V-37. *Degastant*, « altérés ». — 38-40. Le sens précis nous échappe. Peut-être : « Et une femme qui se donnerait à vous et ferait semblant de vous aimer (*par samblant*) ne serait pas à vous tout seul, puisqu'elle n'y prendrait aucun plaisir ».

VI-46. « Quelque désagrément que puisse lui procurer le plaisir qu'elle me fait ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXVII

(Raynaud 667 et 668)

Manuscrits : *A*, fol. 144 v° b; *G*, n° 4; *Z*, fol. 41 v° (*Archiv*, LXXXVIII, 346) ; *a*, fol. 144 v°; *b*, fol. 163. — *A* et *a* sont presque identiques, comme d'habitude. *G* et *Z* ont en commun une lacune de deux vers (v. 47 et 48). — La musique est notée dans *A*, *Z* et *a*.

Éditions : Tarbé, *Chansons de Thibaut de Champagne*, 1851, p. 151 (couplets I, V et VI, d'après *a*); Passy, *Bibl. de l'École des Chartes*, XX (1859), p. 28 (extraits d'après *Z*); Wallensköld, *Mémoires de la Société néo-philologique de Helsingfors*, VI (1917), p. 23 (d'après *G* seul, avec quelques variantes des autres manuscrits).

Versification : 7 a b a b c c d d a a.

Partenaires. — Dans *b*, ce jeu-parti est le troisième dans une série de quatre pièces qui porte la rubrique *Bretel a Grieviler*.

Juges : Dragon et demisele Oede, selon *Aa*, ou sire Audefroi, selon *GZb*. Le copiste du modèle de *Aa* a eu sans doute une raison spéciale pour remplacer souvent un nom de juge par celui de demoisele Oede.

Question. — Jehan Bretel : Préféreriez-vous que votre amie fût passablement belle et pleine d'intelligence, ou qu'elle fût passablement intelligente et extraordinairement belle ?

Jehan de Grieviler : Le premier.

Graphie de *a*.

I Grieviler, vostre ensïent
Me dites d'un ju parti :
Se vous amés loiaument

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et on vous aime autresi,
5 Li qieus sera mieus vos grés,
U chele qui vous amés
Sera bele par raison
Et sage a tres grant fuison,
U sage raisnaulement
10 Et tres bele outreement?

II — Sire Jehan, bel present
M'offrés et j'ai bien coisi.
Pour plus vivre longuement
Sans estre jalous de li,
15 Veil que ses cuers soit fondés
En sens, puis que belle assés
Est; sens est sans soupechon,
Biautés a plus cuer felon :
Orgeus i maint, qi souvent
20 Muet grant joie en grant tourment.

III — Grieviler, biautés n'entent
Ne n'ot ne voit, jel vous di,
Ne n'a nul apensement
De grieté faire a ami;
25 Mais tres grant sens est doutés
De felounie et retés
D'orguel et de traïson,
Et par si fait cas pert on;
Et biautés doune talent
30 Toutans d'amer asprement.

IV — Sire, sachiés vraiement :

I-10 *G* entierement.
II-13 *G* Pour vivre plus l. — 15 *b* son sens soit — 16 *Aa* plus que — 17 *b* Quar sens est; *Aa omet* sens — 20 *Tous les mss.* met.
III-22 *Aa* je vous di, *Gb* ce vous di — 25 *b* M. trop grans; *Aa* est fondés — 26 *Z* et routés, *b* est retés — 28 *Aa* si biaus cas, *Z* si fais cas — 29 *a* talens.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Grant biautés enorgeilli
Lucifer, ki trop vilment
Dedens infer en kaï ;
35 Par grant sens n'est pas dampnés.
Par sens est deduis menés.
Puis que ma dame a le non
Que bele est sans mesproison,
Del sens ait abondamment
40 Pour mieus amer fermement.

V — Grieviler, mauvaisement
Respondés, jel vous afi.
Li rois u Navare apent
Le tres grant sens desfendi
45 Qu'en aucun point est sieunés,
Mais tres grant fine biautés
Est tout adès en saison :
Pour tres grant biauté aim'on
Plus ferm et plus taillaument
50 Que pour grant sens contre un cent.

VI — Sire, si sauvagement
Ains mais parler ne vous vi.
S'uns rois parla folement,
Volés vous faire autresi ?
55 Bons sens n'ert ja refusés
Se çou n'est de faus dervés.
Amours vous done tel don
K'adès bele amie a on
Puis c'on aime corelment.
60 Al grant sens pour çou m'asent.

IV-38 *Aa* est par grant raison — 40 *G* P. plus a.

V-41 *Z* Cuvelier — 42 *AGa* je vous — 45 *a* Qu'aucun — *GZ omettent les v.* 47 *et* 48 *sauf* aime on — 49 *G* taillenment, *Z* taillamment.

VI-52 *Z* Ainc — 55 *Aa* Bon — 57 *A* uous, *Z* nous — 58 *A* a non, *Gb* ai on — 60 *A* ses p. chou m'asenc ; *a* m'asenc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII — Dragon, vous nous jugerés.
Je di, et s'est verités,
Que pour le sens Salemon
N'aime on pas tant Marion
65 C'on fait pour son bel jouvent,
C'on n'aime pas sagement.

VIII — Demisele Oede, entendés.
Je di qu'il est faus prouvés
Qui a tele entencion.
70 Bons sens dure duq'en son,
Mais n'est, au droit jugement,
Biautés c'uns trespas de vent.

VII-62 *b* et c'est, *G* que c'est — 64 *a* Marison — 66 *b* Car nulz n'aime s.

VIII-67 *GZb* Sire Audefroi — 68 *G* Je di cil est — 71 *Aa* a droit — 72 *Aa* c'un.

Remarques

II-20. *Met,* malgré l'accord des manuscrits, paraît fautif, le sens exigeant un synonyme de « change »; peut-être *met* provient-il de *muet*, de *movoir,* qui fournit un sens acceptable.

V-43 et suiv. *Desfendre* n'a pas ici le sens de « repousser », mais celui de « défendre, soutenir ». Entendez : « le roi de Navarre soutint la bonne cause, l'opinion raisonnable (la supériorité de la beauté), que certaines personnes dédaignent ». Cela ressort clairement du v. 55 (*Bons sens n'ert ja refusés*), où Jehan de Grieviler cherche à réfuter l'opinion « folle » du roi de Navarre, que Jehan Bretel partage. Il s'agit du jeu-parti IX, dont le sujet est celui-ci : deux amants courtisent la même dame ; ce qui plaît à l'un d'eux, ce sont ses qualités courtoises, c'est sa beauté qui charme l'autre; lequel doit l'emporter? Le roi de Navarre y soutient la cause de la beauté, contre celle de la sagesse, de la courtoisie, etc., comme il est dit dans notre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

texte. *Sieuner*, au v. 45, est le mot plus connu sous la forme *saoner* qui signifie « refuser, mépriser, dédaigner ». Le commentaire qu'ajoute M. Wallensköld (p. 36) à ce passage est une série de méprises singulières : « Allusion méchante à certain choix du célèbre comte de Champagne et roi de Navarre Thibaut, qui, pour des causes physiques (*siuneȝ*, « châtré »), aurait préféré la « sagesse ». Il est singulier que dans le seul jeu-parti conservé (R. 294) où le roi de Navarre discute avec un autre trouvère (Baudouin) la question de savoir ce qu'il faut préférer : le *sens* ou la *beauté*, ce soit précisément la *beauté* que défend le roi. Thibaut n'était, d'ailleurs, nullement physiquement (*sic*) incapable d'aimer ».

VI-58-9. « Amour fait toujours paraître belle la femme qu'on aime », pensée fréquemment exprimée.

VII-66. « Car aucun homme n'aime par sagesse ».

VIII-72. *Uns trespas de vent*, « un coup de vent ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXVIII

(Raynaud 258)

MANUSCRITS : *A*, fol. 146 v°; *I*, fol. 196 b (le premier couplet seul; *Archiv*, XCVIII, 370); *Z*, fol. 43 v° (*Archiv*, LXXXVIII, 348); *a*, fol. 146 v°; *b*, fol. 160 v° b (les envois manquent). — La musique est notée dans *Aa*.

ÉDITION : Tarbé, *Les chansonniers de Champagne*, 1850, p. 42 (seulement le premier couplet et les deux envois, d'après *a*).

VERSIFICATION : *a* b *a* b *c* *c* d d e e
7 7 7 7 10 10 10 10 10 10

PARTENAIRES : *Bretiaus a Grieviler* (rubrique de *b*).

JUGES : Tassart de Rains et Dragon.

QUESTION. — Jehan Bretel : J'aime une dame et je suis payé de retour. Or il arrive qu'un autre homme la prie d'amour, mais sans succès. Doit-elle me le cacher ou me le dire ?

Jehan de Grieviler : Vous le dire.

Graphie de *A*.

I Respondés a ma demande,
Grieviller, je vous en pri.
J'aim, k'Amours le me commande,
Et on m'aimme, or soit ensi :
5 Uns autres hom a ma dame proïe
D'avoir s'amour, mais pas ne li otrie,
Ains l'escondist et mout bien s'en desfent ;
Le quel fait ele mieus, vostre ensïent,

1-3 *b omet* k' — 4 *Z* Et on aimme, *b E*t on moi (aimme *manque*) — 6 *b* mes point — 7 *Z* se d. — 8 *A* el.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

U de cheler chou que chil li requist,
10 U se toute la verité m'en dist ?

II — Sire, ki chou me demande
Il n'a pas le sens Davi.
Ele doit bien estre en grande
Ke vous le sachiés par li
15 Anchois ke hom ne feme le vous die.
Pour vous oster de cruel jalousie
Et de haïne et de courouchement
Doit bien trestout dire son errement,
Pour eskiever ke pis n'en avenist;
20 Che vient d'amours kant ele la gehist.

III — Jehan, ch'est pesme viande
A desjuner son ami
Qant dame petite u grande
Li dist çou k'ele a oï,
25 Puis k'il en puet entrer en daserie.
Trop tempre vient a cort a la foïe
Ki de male nouvele sert la gent.
J'amaisse mieus le celer, kar souvent
En ere esmus, dont il ne me kausist,
30 Ains fuisse a pais, s'ele nel me desist.

IV — Sire, d'amour recreande
Amés, je sai tout de fi.
Li amours n'est pas truande
Quant li amant sont onni,
35 Ke cascuns dist son cuer sans trecherie ;

II-15 *A* ke li hom ne — 18 *Z* Doit bien a vous dire — 20 *Z* d'amour quant ele le vous dist — *A la place des v.* 18-20, *b donne ce vers unique* : Pour eschiver la paine c'on en sent.

III-21 *Aa* Par foi c'est, *b* Sire c'est — 23 *b* fame — 25 *Z* De coi il puist, *b* Par quoi il puist ; *a* estre en d., *b* entrer en jalousie — 29 *Zb* esmus ne ja ne m'en k.

IV-31 *Aa* d'amours — 32 *Z* jel sai de fi, *b* je le vous afi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Çou doivent faire et ami et amie.
Bien fait au dire, et vous mauvaisement
S'ele ne set tout vo cuer ensement;
Mais vous vauriés, je croi, c'on se taisist,
40 Si fesist on çou c'on faire vausist.

V — Jehan, li were en Horlande
Mut par feme, je vous di.
Cele est fole marceande
Et plaine d'art d'anemi
45 Ki son ami esmuet en derverie,
S'ele le fait pour bien, s'est chou folie :
Le vivre a pais li taut tout plainement,
Et s'ele en a male vie et tourment,
C'est a bon droit, kar ele le fourfist.
50 Tant grate kievre a la fois ke mau gist.

VI — Sire, une dame en Illande
Eut ki de cheler gauni;
Haut don fait et bele offrande
Et grant courtoisie ausi
55 A son ami ki tout li depulie
Kank'elle set, c'est droite compaignie,
Et chil le doit entendre sainement;
Tout lor secré doivent communement
Estre seü, kar amours en nourist,
60 Mais kose ki n'est seüe perist.

VII — Tassart de Rains, mieus vaut kose perie
Et estainte ke kose parfurnie

IV-36 *Zb* Car ce doit faire et amis — 37 *Aa* a dire — 40 *b* Et que feist ce que faire v.

V-41 *A* li uuere — 42 *Z* jel vous — 45 *Z* Ke; *b* e. a jalousie — 46 *Aa* ses chou — 48 *b* S'ele en avoit — 49 *b* C'iert.

VI-52 *b* Ot qui son ami garni — 53 *Aa* Si haut — 55 *A* le de pulie, *b* si depulie — 60 *A* prerist.

VII *Les deux envois manquent dans b.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dont maus venist, kar au jour d'ui entent
Kascuns au pis, kanqu'il ot, et reprent
65 Le bien en mal, dont mainte haïne ist.
Li dires grieve, et li chelers soufist.

VIII — Dragon, mieus fait cil ki son fil kastie
Et dist le bien, ja ne l'entenge il mie,
Ke chil ki bien ne mal ne li aprent,
70 Et se li fius n'en amende noient,
Il n'en puet mais, kar pour son preu le fist.
Toudis fait bien ki son ami warnist.

VII-64 *Aa* Kascun — 65 *Aa* Le bien ou mal.
VIII-72 *A* vuarnist, *a* warist.

REMARQUES

III-25. *Il en puet entrer en daserie*, « il peut se forger des chimères ». — 26-27. C'est une locution proverbiale; Le Roux de Lincy (*Livre des proverbes*, II, 242 et 430) l'atteste aux XVe et XVIe siècles.

IV-31. *Recreande*, « lâche, misérable », féminin de *recreant*, comme *tirande* de *tirant*. Cf. A. Långfors, *Li Regrès Nostre Dame*, par Huon le Roi de Cambrai, p. 147, note à IV, 9.

V-41. *Li were en Horlande*. Allusion aux troubles qui éclatèrent en 1245, à la suite du mariage projeté entre Marguerite, comtesse de Flandre, héritière du pays après la mort de sa sœur Jeanne, et Guillaume II de Dampierre. Ces troubles, qui furent l'origine de la fameuse « querelle des d'Avesnes et des Dampierre », étaient à leur comble vers 1253-4. — 50. Proverbe souvent attesté. Voir Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, 2e éd., I, 164, et Långfors, dans *Classiques français du moyen âge*, n° 13, p. XIII.

VI-51-2. *Une dame en Irlande Eut ki de cheler gauni* (« devint jaune » ?). Sans doute allusion à un conte qui nous est inconnu. La leçon de *b* semble refaite. — 55. *Depulier*, « faire confidence ». Cf. Godefroy, *s. v.* DEPUBLIER.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXIX

(Raynaud 618)

MANUSCRITS : *Z*, fol. 49 v° (*Archiv*, LXXXVIII, 354) ; *a*, fol. 150 v° b ; *b*, fol. 158 v°. — La musique est notée dans *Z* et *a*.

EDITION : L. Passy, *Bibl. de l'École des Chartes*, XX (1859), p. 29 (d'après *b* et *a*).

VERSIFICATION : 7 *a* b *a* b *c c*.

PARTENAIRES. — *b* porte la rubrique *Jehan a Grieviler*. Ce Jehan, que son partenaire appelle *sire*, est sans doute Jehan Bretel.

QUESTION. — Sire Jehan : Préféreriez-vous être aimé d'une femme sage et d'un rang distingué ou de deux femmes pourvues des mêmes avantages ?

Jehan de Grieviler : Le premier.

Graphie de *a*.

I Grieviler, par vo baptesme,
Le quel ameriés vous mieus,
3 U estre amés d'une feme
Qui fust sage et signurieus
U de deus seignirieus sages ?
6 Au quel s'assent vos corages ?

II — Sire, par le saint Quairesme
K'a juner coumanda Dieus,

I-1 *Z* Cuvelier — 3 *a* U a amer une feme — 4 *Z* signouriex, *b* seignoriex — 5 *Z* signouriex, *b* seignorieux ; *a* U deus biens seignirieus sages.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

9 J'aim mieus assés ke dame Eme
M'aint que deus aussi gentieus,
Car n'est pas biaus vasselages
12 De traïr deus seignourajes.

III — Jehan, on ahane et seme
Pour chou que ses biens soit crius.
15 De deus warnemens s'achesme
Mieus que d'un seul li soutieus.
Ki d'amours a doubles gajes,
18 C'est mout ses grans avantages.

IV — Sire, biens dont cuers ne feme
Si qu'il ament est trop vieus.
21 Li hom qui veut et aesme
Qu'il soit amés en deus lieus,
Il ne set q'est bons husages,
24 Ains est et fols et volages.

V — Jehan, trop se desaesme
Qui dist que plus vaut uns fius
27 Que doi tout d'un liu meesme.
Tous li biens est bons plentieus :

II-9 *Z* ke dame emme, *b* que ma dame — *Les v.* 9 *et* 10 *se lisent ainsi dans a* :

J'aim mieus a amer dame eme
Que .II. autre (*sic*) si gentieus.

III-14 *Z* criex, *b* crieux — 15 *Z* warnimens racesme — 16 *a* Mieus que d'un qui est soutieus.

IV — *Les vers* 19 *et* 20 *se lisent ainsi dans Z* :

Sire, bien dous cuers de feme
Si k'il ament est trop miex,

et dans b :

Sire, qui plus d'une dame
Aime sachiez est moult vieux.

— 20 *a* Si qu'il aiment — 21 *b* Home qui — 24 *a* est trop fols.

V-25 *b* Jehan moult se d. — 26 *b* dit que miex vault ; *Zb* uns fiex — 28 *a* Tout li biens, *b* Dont li biens.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mieus vaut uns gaians c'uns pages
30 Et deus dismes c'uns terages.

VI — Sire, Amours trop mesaesme
Qui a deus est ententieus ;
33 A tort a receü cresme.
Uns Sarrasins u uns Grieus,
Qi font divers mariages,
36 Doivent faire tieus outrages.

VII — Grieviler, en deus courtieus
Croist plus de bons ahanages
39 Qu'en un ; j'aim bien teus damajes.

VIII — Sire, ce n'est mie gieus,
Ains est mout pesans ouvrages
42 De bien waitier deus passages.

V-30 *a* c'un terages.
VI-33 *Z* a recouvré, *a* a receillu — 34 *Z* Uns Sarrasins u uns Juius, *a* .I. Sarrasin .I. gius (*sic*), *b* Un Sarrazin ou un Griex.
VII-37 *Z* coutiex — 38 *a* Croit — 39 *Zb* j'aim miex ; *a* tel damaje.
VIII-41 *Zb* outrages.

Remarques

I-3. Au lieu de *estre amés*, *a* lit *a amer*, de même au v. 9. Le v. 22 (*soit amés*) indique que *estre amés* est la bonne leçon.

II-9. *Dame Eme* est supposée être la dame aimée par Grieviler. Mais ce nom figure ici évidemment pour les besoins de la rime ; c'est à tort que dans le texte de *b*, *dame* figure deux fois à la rime (v. 9 et 19).

III-14. *Crius* (*crieus*), forme contractée pour *creüs*, « crû ».

IV-19. *Feme*, de **fimare*, « s'engraisser » (d'abord en parlant du sol). — 20. *Ament* (de *amender*) poursuit cette métaphore agricole ; *vieus*, vilis. — 21. *Aesmer*, « viser, tendre à ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V-25. *Se desaesme*, « se leurre ». — 26. *Fius*, *fieus*, « fief ». — 28. « Tout bien est avantageux quand il se trouve en abondance. » — 30. *Terages*, « droit de terrage »

VI-33. Le *cresme*, l'onction baptismale; le sens du vers est : « C'est un mauvais chrétien ». — 34. *Grieus* (*b*), « Grec », est la bonne leçon; *Gius*, « Juif », est de deux syllabes, comme le donne *Z* (*Juius*), ce qui fait un vers trop long. — 35. *Divers*, souvent « étranges », mais ici plutôt « multiples ».

VII-38. *Ahanage*, produit du travail, récolte. — 39. *Damaje*, est évidemment ironique, le sens est « avantage ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXX

(Raynaud 1825)

MANUSCRITS : *a*, fol. 151 v° b (les v. 46-52 manquent) ; *b*, fol. 166. Le premier couplet, très altéré, se trouve aussi dans *I*, fol. 196 b, n° 23, 2 (*Archiv*, XCVIII, 370). — La musique est notée dans *a*.

EDITIONS : Fiset, *Romanische Forschungen*, XIX, 535 (à base de *b*) ; Schultz-Gora, *ibid.*, XXIII (*Mélanges Chabaneau*), 509. Schultz-Gora n'a pas connu l'édition de Fiset.

VERSIFICATION : a *b* *b* a *b* *b* a a *c* *c*
7 7 3 7 7 3 7 7 7 7

PARTENAIRES : *Bretiax a Grieviler* (rubrique de *b*). Il n'y a pas de rubrique dans *a*.

QUESTION. — J. Bretel : Lequel un ami véritable doit-il préférer : renoncer aux faveurs de sa dame, de peur de la compromettre, ou en jouir, au risque de nuire à sa réputation ?

J. de Grieviler : Le premier.

Graphie de *b*.

I Grieviler, dites moi voir :
Le quel cuidiez vous sans faille
Qui miex vaille
Pour ami faire valoir
5 Et vivre a mains de bataille :
Ou qu'il faille
A sa joie recevoir,
Pour paour de percevoir,
Ou qu'il goe en percevance,
10 Dont sa dame ait mesestance ?

1-1 *a* d. me v. — 2 *a* Li qieus ; *b* faillie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Sire, quant de ce savoir
M'avez enquis, ja frapaille
Ne merdaille
Ne saront de mon voloir
15 Riens fors par adevinaille.
Ne vous chaille
Aussi d'eus metre en espoir,
Dont cele se puist doloir
Que vous amez d'amour franche ;
20 L'amour c'est droite vaillance.

III — Grieviler, qui puet avoir
Ce pour quoi il se travaille,
Prendre l'aille.
Qui le grain voit aparoir
25 Et dont n'en prent fors la paille,
Sa vitaille
Pert par son povre savoir.
On puet au jour d'ui veoir
Qu'avoir mal aquis avance
30 Plus que ne fait astinance.

IV — Sire, or voi en vous manoir
Fausseté qui bien retaille ;
Ribaudaille
Se doit a ce esmouvoir ;
35 Mès il n'est nulz de grant vaille
Qui assaille
Sa dame en liu ou paroir
Puist. Cil taut bien son pooir
Amours qui a tele usance
40 En got, et c'est grant viltance.

II-14 *a* Ne saura — 17 *b* mentir espoir — 19 *a* Qui — 20 *a* Lames cest.
IV-32 *a* Fausetes — 39 *a* Amour qui en t. u. — 40 *a* et s'est.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V — Grieviler, qui grant avoir
Ne veut, set poi d'aubunaille ;
Ja maaille
N'en puist a lui eschaoir.
45 Le bien d'Amours, quanqu'il saille,
Sans sieunaille
Doivent prendre blanc et noir ;
Qui le met en nonchaloir
Pour poour, il fait enfance,
50 Quar bon fait prendre pitance.

VI — Sire, je sai tres ersoir
C'on plante en tel cortil s'aille
C'autre erbaille
I vient par mauvès terroir.
55 Amours pert bien sa semaille
En l'entraille
Dont le cuer veult decevoir.
On devroit celui ardoir
Qui met a deshonnorance
60 Ce qu'il aime par samblance.

V-42 *a* pau d'aubinaille — 45 *a* d'amour — *a omet les v.* 46-52.
VI-54 *a* I croist — 57 *a* li cuers.

Remarques

I-9. *En percevance*, « au vu et au su de tous ».

II-12-17. « Les goujats et les autres gens méprisables ne sauront jamais rien de mon amour, excepté ce qu'ils inventent eux-mêmes. Vous ne devez pas leur inspirer des soupçons, qui puissent nuire », etc.

IV-32. *Fausseté qui bien retaille*, « qui cherche à diminuer (à abaisser) le bien. » — 33-34. « Laissez les ribauds agir ainsi. » — 35. Godefroy n'atteste pas avant Froissart le subst. fém. *vaille*, « valeur ». — 38-40. « Celui-là enlève à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Amour son pouvoir (c.-à-d. sa noblesse) qui en jouit d'une telle manière. »

V-42. *Aubunaille* (b), *aubinaille* (a), cf. mod. « aubaine » : « Celui qui refuse un grand avoir ne s'entend pas à acquérir. » — 45. *Quanqu'il saille,* « quoi qu'il en arrive ». — 46. *Sans sieunaille*, « sans refus. » Ce substantif, qui manque dans Godefroy, est tiré du verbe *saoner*, « récuser en justice, refuser, mépriser ». Pour la variante *sieuner,* voy. XXVII, 45, et XXXI, 38. — 47. *Blanc et noir*, « tout le monde ». Même périphrase dans le jeu-parti R. 1850, v. 40.

VI-51. *Tres ersoir,* « depuis longtemps ». — 52. *S'aille*, « son ail » ou plutôt, au pluriel, « ses gousses d'ail ». Godefroy n'a de ce substantif féminin au sens collectif qu'un exemple de basse époque. — 56-7. « Dans les entrailles de celui dont le cœur cherche à tromper ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXXI

(Raynaud 1230)

MANUSCRIT : *b*, fol. 162 b.

ÉDITION : Schultz-Gora, *Mélanges Chabaneau* (*Rom. Forsch.*, XXIII), p. 506.

VERSIFICATION : *a* b b *a* c c d d
7 7 7 7 7 7 10 10

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Jehan de Grieviler (rubrique du ms. : *Bretel a Grieviler*).

QUESTION. — Jehan Bretel : Lequel est plus à blâmer, d'un amant qui se vante des faveurs qu'il a obtenues de sa dame, ou de celui qui se vante sans avoir rien obtenu ?
Jehan de Grieviler : Le premier.

I Grieviler, ja en ma vie
Reposer ne vous lerai,
Tant que trouver vous porrai,
4 Que ne vous face envaïe.
Le quel fet plus a blasmer,
Ou cil que on ot vanter
De ce qu'il a de sa dame joï,
8 Ou li vantans qui a joie a failli ?

II — Sire, puis que de m'amie
Mon voloir acomplirai
Et puis si m'en vanterai,
12 Laidement l'avrai traïe
Sans ja s'onnor recouvrer.
Cil vault pis, au droit conter,
Qui d'amours got et puis s'en vante ausi
16 Que li vantans qui sans joie a servi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III — Grieviler, a ceste fie
Pou sachant veü vous ai.
Joie d'amours fait tant gai
20 Le cuer que c'est faerie
Que nulz qui got set celer;
Mès cil qui ne set trouver
De quoi se vant et dont le fait, je di
24 Qu'il mesfait plus, quar en vantant menti.

IV — Sire, c'est droite folie
De bourder a loi de gai;
Mès plus doit avoir cuer vrai
28 Et celant qui cortoisie
Prent d'amors, bien l'os prouver.
Mençonge ne puet durer,
Mès cil a bien sa dame et lui traï
32 Qui met en mal le bien qu'il a senti.

V — Grieviler, mieulz se cunchie
Cil qui ment, tres bien le sai,
Que cil qui a fet l'essai
36 Qui vantance senefie.
Cil s'a bien de quoi loër;
L'autre doit on miex sieuner.
Quar en tous lieus sont faulz tesmoing haÿ
40 Plus que li vrai, ja tant n'aront nuisi.

VI — Sire, sachiez, quoi c'on die,
Ja a ce ne me tenrai.
Par raison vous prouverai
44 Que cil fet pis la moitie
Qui s'amour fait diffamer:
Il rent contre douz amer
Quant son deduit fait avoir vilain cri,
48 Quar li voir gas sont li plus anemi.

V-38 fiever.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Remarques

II-13. « Sans qu'elle puisse recouvrer l'honneur ».

IV-26. *Gai*, « geai »; cf. R. 101, 48, et Godefroy, *s. v.* GAI.

V-36. *L'essai qui vantance senefie*. Peut-être : « un exploit de cette sorte, qui comporte de la vantardise de la part de l'amant ». — 38. La correction de *fiever* en *sieuner* (proposée en note par M. Schultz-Gora) est certainement bonne. *Sieuner*, autre forme de *seoner* (cf. nos XXVII, 45, et XXX, 46), signifie primitivement « récuser un témoin en justice », puis « repousser, dédaigner, mépriser ». Or, au v. suivant, il est précisément question de faux témoins.

VI-45. « Qui diffame l'objet de son amour ». — 46-7. « Il paie la douceur d'amertume, en publiant vilainement son succès ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXXII

(Raynaud 403)

Manuscrits : *a*, fol. 151 b; *b*, fol. 165 v°; *I*, fol. 195 v° (le premier couplet seul, sous forme de demande d'amour; *Archiv*, XCVIII, 368). — La musique est notée dans *a*.

Éditions : Fiset, *Romanische Forschungen*, XIX, 530 (d'après *a* seul); Schultz-Gora, *Bausteine... Festgabe für A. Mussafia* (Halle, 1905), p. 100 (à base de *b*). Cf. Jeanroy, *Romania*, XXXV, 116 et 490, et E. Langlois, *Kritischer Jahresbericht*, IX, II, 64.

Versification : a b a b *c c* d d e
11 7 11 7 7 7 7 7 10

Partenaires : *Bretiaus a Grieviler* (rubrique de *b*).

Question. — Jehan Bretel : Lequel est plus difficile, se faire aimer par une dame qui a de l'expérience en amour, ou par une autre qui n'a jamais aimé ?
Jehan de Grieviler : Le premier.

Graphie de *b*.

I Grieviler, deus dames sai d'une biauté,
D'un sens et d'une valour;
Li une aime et s'est amee et s'a amé,
En l'autre n'a point d'amour,
5 N'onques n'ama en sa vie.
Ou a plus bele maistrie,
Ou a conquerre celi
Qui bien aime et s'a ami,
9 Ou l'autre qui onques ne sot amer ?

1-2 *a* D'un pris et d'une valour — 3 *a* et ses (*sic*) amee — 5 *b omet ce vers et après le v.* 6 *il y a un blanc* — 8 *b* et a a.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Sire Jehan, cil n'a pas de sens plenté
Qui de ce ne set l'errour.
Moult petit a, sachiez, son pris amonté
Qui prent une gaste tour
14 De trestous biens desgarnie;
Moult a plus grant seignorie
En prendre un chastel garni.
Pour ce vous di tout aussi :
18 Qui prent l'amant, il fet plus a loer.

III — Jehan, cil qui set tout le pooir du dé
Est ançois ribaus de four
Que cil qui n'en set jouer; li bien fondé
Du mestier ont lués le tour
23 De faire ce c'on leur prie.
Mès cele a envis otrie
Qui n'entent c'on dit a li.
Cil est plus preuz, je vous di,
27 Qui conquiert ce qui est a entamer.

IV — Sire Jehan, vous avez moult tost trouvé
Desfense de faulz retour.
S'on a un arbre de son liu remué,
Plus tart en a fueille et flour.
32 Amie n'est pas changie
Si tost com cele est amie
Qui onc d'amer ne senti.
Amours fet tost cuer joli
36 Qui onc n'ama de son estat muer.

V — Grieviler, on a moult tart enoiselé
Un niais plain de folour.

II-10 *a* S. j. il a trop pau lonc esté — 11 *a* l'esrour.
III-21 *a* Que tieus qui ne set; *b* le bien — 22 *b* ont lors — 23 *a* Desfaites çou.
IV-31 *a* fueilles — 34 *a* Qui ains d'amors — 35 *b* Amours ne fet — 36 *a* Assés plus tost que son estat muer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Uns muiers qui autre fois avra volé
Iert afaitiez en un jour.
41 C'est bele bachelerie
De trouver ce qui n'est mie.
On a ançois converti
Un cuer en amour norri
45 C'on n'a celui qui onc n'en volt user.

VI — Sire Jehan, on n'a pas tost un navré
Fait oublïer sa dolour,
Ne cuer ausi plain d'amour desraciné
Ne mis en autre labour.
50 Tost seroit amours perie
S'ele estoit si tost guerpie.
On a un estuef farsi
Ains que voidié et rempli.
54 Cuer sans amour est legier a embler.

V-40. *a* en brief jour — 45 *a* C'on n'ait cheli ki onques n'en vaut user.

VI-46 *b* pas a un n. — 48 *a* Ne nus cuers plains d'amours enrachiné — 49 *a* Remis — 50 *a* Trop seroit — 54 *a* Cuers.

Remarques

II-11. *L'errour* (*l'esrour*), « la façon d'être ».

III-20. *Ribaus de four*, « ribaud fieffé ». Les vagabonds avaient l'habitude de se réunir, pour se chauffer, autour les fours banaux. Cf. G. Paris, *Romania*, X, 401 et 591. *Ribaut de four* se trouve aussi dans un poème en quatrains publié par Salverda de Grave, *Romania*, XLIV, 582, v. 125. Les v. 19-23 de notre jeu-parti veulent sans doute dire : Celui qui sait bien jouer aux dés tombe plus facilement dans l'état de ribaud de four que celui qui n'y sait pas jouer. Ceux qui connaissent le métier prennent facilement le pli, se mettent vite à faire ce qu'on leur demande (c'est-à-dire, une femme qui a déjà failli cède facilement aux instances d'un galant).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV-29. *Desfense de faulz retour,* « fausse parade, argument déloyal ». — 30-34. De même qu'un arbre qu'on a transplanté en souffre, de même il est difficile d'inspirer de l'amour à un cœur qui se souvient d'un autre. — 35-36. « Amour fait bientôt sortir de son état un cœur noble qui n'a jamais aimé ».

V-37-40. Il est plus difficile de dresser un faucon « niais » (qui sort du nid) qu'un autre qui a déjà mué. Cette image se retrouve par exemple dans la tenson Rayn. 1290, v. 108-10 (éd. Zarifopol, *Richard de Fournival*, p. 59).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXXIII

(Raynaud 2083)

MANUSCRITS : *a*, fol. 152 ; *b*, fol. 166 b. — La musique est notée dans *a*.

ÉDITION : Schultz-Gora, *Bausteine... Festgabe für A. Mussafia*, p. 102. Cf. Jeanroy, *Romania*, XXXV, 117 et 491 ; E. Langlois, *Krit. Jahresbericht*, IX, II, p. 64.

VERSIFICATION : *a* b *a* b c c d d *e* *e*
7 7 7 7 7 7 10 10 10 10

PARTENAIRES : *Bretiax a Grieviler* (rubrique de *b*). Il n'y a pas de rubrique dans *a*.

JUGES : Dragon et Ferri.

QUESTION. — Jehan Bretel : Une dame s'est toujours montrée cruelle envers celui qui l'aime. Mais quand leur jeunesse est passée, elle est disposée à lui accorder son amour. Doit-il y répondre ?
Jehan de Grieviler : Oui.

Graphie de *b*.

I Jehan de Grieviler, une
Dame sai en cest païs,
Felonnesse est et enfrune,
C'onques n'i pot ses amis
5 Trouver un seul bel samblant,
Et si l'a amee tant
Qu'il sont andoi hors dou feu de jouvent
Et que nature a amer leur desfent ;

1-3 *ab* enfrume ; *a* Tant felenesse et enfrume — 5 *a* Tr. nesun b. s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Or l'ameroit, s'il i voloit entendre.
10 Je vous demant s'il le doit en gré prendre.

II — Sire, amours n'est pas commune
A tous, de ce soiez fis ;
Quant Eür veult et Fortune,
Dont en est amans saisis.
15 Nulz ne l'a a son commant,
Tant ait cuer de fin amant,
De si adont qu'il li vient a talent,
Ne nulz n'aime sans son commandement,
N'on ne doit pas vers ses bontez contendre ;
20 Soit tempre ou tart, on l'en doit grase rendre.

III — Grieviler, s'il est aucune
Qui ait son bon ami mis
En despit et en rancune
Si lonc temps com je devis,
25 Et puis le vait acointant
Quant andoi vont decheant,
On puet cuidier qu'ele ait si longuement
Mené son siecle aillours c'on se repent
De li amer et ne se sache ou vendre ;
30 Par tel raison se puet vers li desfendre.

IV — Sire Bretel, par la lune
Est li bruns airs esclarcis.
Amours fait sambler viellune

II-17 *a* que li — 19 *b* On ne d. p. sans ses bontez c. ; *a* vers sa bontés — 20 *b* on le doit en gré prendre.

III. *Les v.* 23-25 *se lisent ainsi dans a* :

En despit et fait rancune
Selonc çou que jou devis
Et puis le voist racointant

— 27 *b* que ait — 28 *a* M. son siecle amours con se r. ; *b* aillours et se r. — 29 *a* De li amer ne ne se sache vendre — 30 *b* vers lui.

IV-32 *a* ars — 33 *a* vies lune.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que la nuis soit mīedis.
35 Tel fois va il plouvinant
Au main qu'ançois jour faillant
Luist le soleil, ce sevent toute gent ;
Amours aussi oeuvre bien ensement.
Par tant cuit je la dame ait fait esprendre
40 Tart, et son cuer fait a amer emprendre.

V — Grieviler, jusqu'a Betune
N'a dame de si haut pris,
S'aprez ma tres grande june
M'apasteloit d'oeus porris,
45 Que ja m'en feīst joiant.
Ja sus mon cors desfendant
N'iere a forfet, se j'en tuoie cent ;
Tele m'assaut qui me velt de noient
Paier, quant m'a fait mon bon temps despendre.
50 Qui doit vif feu, mal s'acuite de cendre.

VI — Sire, il n'est blonde ne brune
Qui s'amour n'otroit envis,
Et ch'afiert bien a chascune.
Don d'amours et paradis
55 N'ierent ja si detriant,
S'on en puet estre tenant,
C'on nes doie en gré prendre lïement.
Qui le vert fruit couvoita plesaument,
Il en doit bien la meürté atendre ;
60 En paiement d'Amours n'a que reprendre.

VII — Dragon, bien a sens d'enfant
Cil qui bargeigna avant

IV-34 *b* Que se nuis — 36 *b* Au m. qu'au (?) soleil f. — 39 *a* cui jou — 40 *a* cuer tart a amer entendere (*sic*).
V-41 *a* duqua — 43 *a* Sele a pris trop longe june — 45 *a* Qui — 46 *a* sur — 48 *a* Chele — 49 *b* P. q. el m'a f. mon t. d.
VI-53 *a* Et s'afiert — 54 *a* Tout d'amour — 57 *a* doive — 58 *a* plaisaument — 59 *a* la merite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La loigne et puis la coree en gré prent.
On ne porroit gent de Viel Testament
65 Remetre en flour ne a valoir raprendre.
Cil pert son sens qui sans moeute veult tendre.

VIII — Ferri, pour nient vait querant
Amie tout son vivant
Qui la refuse au point qu'Amours li tent,
70 Quiex qu'ele soit, s'ele fait paiement
Du propre cuer dont celui sot sousprendre,
C'on ne se puet outre pooir estendre.

VII-VIII *manquent dans a* — 65 valour (*correction de M. Schultz-Gora*).

REMARQUES

I-3. *Enfrume* fait une rime imparfaite.

II-20. C'est la leçon de *a* (*grase rendre*) qui est la bonne. Celle de *b* n'est que la répétition de la fin du v. 10.

III-30. « Il peut la refuser en invoquant cette raison » (qu'elle ne s'offre à lui que quand les autres ne veulent plus d'elle).

IV. « De même que la lune rend les ténèbres moins épaisses, de même l'amour fait sembler à la vieillesse que sa nuit soit le plein midi; souvent il arrive qu'il pleuve le matin et qu'avant le soir le soleil brille ». La métaphore signifie que l'amour peut enflammer sur le tard un cœur de femme jusque là insensible (v. 39-40).

V-46. Le sens est : « Si, en étant en cas de légitime défense, je tuais cent adversaires, je ne serais pas coupable; à plus forte raison ai-je le droit de me défendre contre une femme qui veut me payer en monnaie de singe, après m'avoir fait perdre ma jeunesse ». — 50. Proverbe dont nous ne connaissons pas d'autre exemple.

VII-66. Proverbe inconnu; probablement : « C'est folie que de vouloir chasser sans meute ».

VIII-69. « Au moment où Amour la lui offre ». — 72. C'est probablement une locution proverbiale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXXIV

(Raynaud 1341)

MANUSCRITS : *a*, fol. 153 v°; *c*, fol. 1 (*Archivum Romanicum*, III, 44) n'a que les trois premiers couplets. — La musique est notée dans *a*.

VERSIFICATION : a *b* a *b c c* d d e
7 7 7 7 7 7 10 10 10

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Jehan de Grieviler.

QUESTION. — Jehan Bretel : Si vous aimiez une dame depuis longtemps et qu'elle se courrouçât envers vous, lequel vous déplairait davantage, ou qu'elle vous haît de tout son cœur, ou qu'elle vous oubliât au point de ne plus jamais se souvenir de vous ?

Jehan de Grieviler : Je préférerais la haine à l'oubli.

Graphie de *a*.

I Grieviler, se vous aviés
Lontans une dame amee
Et encore l'amisiés,
S'ele estoit vers vous iree,
5 Kel vous devroit plus desplaire :
U s'ele avoit son afaire
Del tout en tout a vous haïr tourné,
U s'ele vous avoit si oublié
9 Qu'ele n'en fust nule fois souvenans ?

II — Sire, li demande est griés,
Mais j'en dirai ma pensee.
Mieus vauroie, che sachiés,
K' a moi haïr atournee

1-5 *a* Kil, *c* Qui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

14 Se fust, q'encor ma pais faire
Poroie et s'amour atraire.
Morte est amours puis c'on l'a la mené
K'il ne souvient de bien ne de grieté.
18 Jou n'en veil pas estre si eslongans.

III — Grieviler, ançois ariés
Une grant ire oublïee
Mise a pais que n'eüsiés
Cruel haïne acordee.
23 Haïne est trop deputaire,
Mais je vous di bien sans taire
C'oublïers vient de debonaireté :
Dieus pardoune ains le pechié oublïé
27 Que le pechié dont il souvient cent ans.

IV — Sire Bretel, ne cuidiés
Feme n'ert ja la menee;
S'oublïé m'a, s'amistiés,
Sachiés, est aillours tournee :
32 Tant qu'ele ert vers moi contraire
Ert vers Amours si tres haire
Moi ne autrui ne tenra en chierté.
Par tant preng jou son mautalent en gré :
36 Je voeil adès estre en son cuer manans.

V — Grieviler, con plus manriés
El cuer de le forsenee,
Mains d'amor i trouveriés;
Anchois ariés recouvree
41 L'oublïeuse debonaire
Se vos l'antiés, et mout plaire

II-15 *a* Proie.
III-21-2 *c* Que mise a pais n'ariés Cruel haïne ne acordee — 27 *c* Que le petit.
IV-30 na samistié.
V-37 mauriés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Doit li amours qi vient d'umelité;
On a trop tart cruel cuer racanlé,
45 Et s'il avient, n'iert ja li pais durans.

VI — Sire, mar m'en esmaiiés!
En were est pais confermee,
K'en tel point est apaisiés,
S'en est sa joie doublee;
50 En oublïer a grief haire,
Car on a tout a refaire.
Mais on resprent tost le tison arsé,
Car amours a tantost le cuer mué
54 Puis que devant en a esté tenans.

V-43 d'umulité — 44 On n'a.

Remarques

III. Dans ce couplet, Jehan Bretel plaide pour l'oubli. Une femme qui vous oublie a bon cœur (v. 25). Dieu, lui aussi, pardonne plus facilement un péché qu'il a oublié qu'un péché dont il se souvient toujours.

V-44. *Racanlé,* « ramené vers soi ». Ce mot, qui manque dans Godefroy, est probablement un dérivé de *canle, canlant,* etc.; voir Tobler, *Vermischte Beiträge,* I², p. 25; le même, *Altfranzösisches Wörterbuch, s. v.* ACANLER, et A. Delboulle, *Romania,* XXXI (1902), p. 388.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXXV

(Raynaud 1351)

MANUSCRITS : *A*, fol. 151; *Z*, fol. 51 v° (*Archiv*, LXXXVIII, 356); *a*, fol. 154 v° b et 179 b; *c*, fol. 1 v° (les trois premiers couplets seuls; *Archivum Romanicum*, III, 47). *A* et *a*² donnent seulement les vers 44-68, copiés à la suite de Raynaud 494; ils ont été imprimés, d'après *a*², avec les variantes de *A*, par Mme L. Nicod (*Adam de la Halle*, p. 76). Le premier couplet se retrouve dans *I*, fol. 196 v° b, comme demande d'amour (*Archiv*, XCVIII, 371). — La musique est notée dans *a*.

VERSIFICATION : 7 *a* b *a* b c c *d d* e e.

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Jehan de Grieviler. Il n'y a pas de rubrique dans les manuscrits.

JUGES : Ferri et demisele Oede, selon *a*, Merci (*sic*) et Robert de Castel, selon *Z*.

QUESTION. — J. Bretel : Lequel vaut mieux, un amant qui trompe son amie, ou un autre qui est confiant au point de se laisser tromper sans s'en apercevoir ?

Jehan de Grieviler : Le second.

Graphie de *a*.

I Grieviler, par maintes fies
Ai demandé et parti
A vous de pluseurs parties,
Or respondés a chesti :
5 Li qels aime mieus a droit,
U cil qui si cler i voit
Qu'i set deçoivre s'amie,

1-3 *a* de maintes p. — 7 *Zc* k'il set.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

U cil qui en li se fie
Tant qu'il se laist dechevoir
10 Et ne le set perchevoir ?

II — Sire Bretel, fourjugies
N'erent ja amours par mi.
Cil a amours cunkiïes
Qui fait le samblant d'ami
15 Et puis s'amie dechoit.
Mais chil aime si qu'il doit
Ki lui meïsme entr'oublie
Et met en autrui baillie
Cors et hounour et avoir.
20 Or vous en ai dit le voir.

III — Jehan, li plain de folies
Qui metent eus en oubli
Ont d'amour voies maries.
Li pau sachant abaubi
25 N'aiment pas en bon endroit.
Li sages qui se pourvoit
De venir a seignourie
Aime a droit, koi que nus die.
Nus qui ne bee a valoir
30 Ne se doit ozer doloir.

IV — Sires, par les tricheries
Dont li faus cuer sont garni
Sont amours souvent peries
Et li loial cuer traï.
35 Mais se cascuns ne savoit
Deçoivre, donkes seroit
Amours droite conpaignie.

II-13 *a* cunkies, *Z* cunchijes, *c* conchiees.
III-21 *a* folie — 25 *a* N'aime.
IV-32 *a* fau cuer — 36 *a* dont s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Li dechevant n'aiment mie
A droit; je vous faic savoir
40 Que li dechut en sont hoir.

V — Grieviler, grans wiskignies
Me dites; je vous afi
Q'amours furent coumenchies
Pour achiever; li fali
45 De cuer ne font nul esploit.
Cil en jue a droit ki boit
Qant li cive li aigrie.
Folement use se vie
Qui sen preu ne set veoir;
50 Cil qui tout prent fait savoir.

VI — Bretel, vos grans fauseries
Sont bien descouvertes chi.
Bien avés amours traïes
Se vous en ouvrés ensi.
55 N'est pas loiaus qui chou croit
K'amours ja si faite soit.
Cil fait pis qui estudie
Au mal que chil c'on cunquie.
Amours n'avra ja pooir
60 D'aveuc fauseté manoir.

VII — Ferri, amours endormie
Ne vaut riens; bachelerie
Couvient qui son estauvoir
64 Veut en amour recevoir.

V-41 *Z* wiskegnies — 46 *Aa* au droit; *Z* Cui annuie al droit ki boit — 47 *A* Q. li siue l'aigrie, *aa*² Q. li siine l'aigrie, *Z* Quant li siijne li aigrie — 50 *Aa*² ki cou pr.

VI-51 *AZa*² Sire vos — 58 *AZa*² A mal ke cil ki cunkie (*A* conquiere) — 59 *Z* Amour.

VII-61 *Z* Merci amours — 63 *Aa* estouvoir, *Z* estouoir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VIII — Demisele Oede, folie
Fait par qui dame est traïe.
Mieus vient des grietés avoir
68 En loiauté, main et soir.

VIII-65 *AZa*[2] Robert de Castel folie.

Remarques

II-11. *Forjugies*, « jugées à tort ».

V-41. *Wiskignies* (a), *wiskegnies* (Z) manque dans Godefroy; ce mot qui pourrait être apparenté à *guiscos, guicheus*, « rusé, mauvais », semble signifier « simagrées, ou arguments spécieux ». — 47. *Siue* (*A*), *siine* (a), *siijne* (Z). Quel est ce mot qui paraît signifier « soif »? Nous avons proposé d'entendre *cive*, « ciboulette ». Le sens des v. 46 et 47 serait alors : « Celui-là a raison qui boit quand l'usage de la ciboulette a aiguisé sa soif ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXXVI

(Raynaud 1346)

MANUSCRITS : *a*, fol. 155 v° b; *c*, fol. 1 v° b (*Archivum romanicum*, III, 49); *c* n'a que les trois premiers couplets — La musique est notée dans *a*.

VERSIFICATION : a *b* a *b* c c a a
7 7 7 7 10 10 7 7

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Jehan de Grieviler, selon *a*, à Cuvelier, selon *c*.

JUGES : Simon Pouchin et Jaket.

QUESTION. — Jehan Bretel : Supposez que j'aime votre amie. Préféreriez-vous me voir sortir de sa maison, la nuit, quand vous vous y rendez, ou bien m'y voir entrer quand vous en sortez ?

Jehan de Grieviler : J'aimerais mieux vous rencontrer quand vous seriez sur le point d'y entrer si moi j'en sortais satisfait.

Graphie de *a*.

I Grieviler, se vous quidiés
Que jou vostre amie amasse,
Dites le quel vous prendriés :
4 U que jou vous encontrasse,
Qant vous iriés par nuit a li parler,
A mon issir si deüssiés entrer,
U cant vous en issiés
8 Et g'i entraisse tous liés ?

1 *c* Cuvelier — 3 *a* prendés — 5 *a* a lui — 7 *c* ississiez.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Sire Jehan, che sachiés :
Se courechier vous ossaise
Ja respondus n'en fuisiés,
12 Car ne voi bonté ne grasse
En nul des deus ; mais pour vous hounerer
Responc : Je vous aim mieus a encontrer
Qant vous entrer i devriés
16 Et j'en istroie paiiés.

III — Grieviler, vous kieusisiés
Le pīeur, qar trop se quaise
Qui d'amie est eslongiés
20 Et son anemi i laisse.
Cent tans de duel ariés a recorder
Les biens que je porroie en li trouver
Que se parti m'en saviés
24 Et vous i demouriciés.

IV — Bretel, bien voi les meschiés.
Ja a çou ne m'acordaisse,
Mais li trouvers est trop griés ;
28 Sachiés que chil trop s'abaisse
Qui avant veut le bien autrui douner
Dont il languist et muert par desirier ;
Chil qui avant est baigniés
32 N'est mie plus cunquīés.

V — Grieviler, vous vous aidiés
De çou dont point ne m'aidasse !
Cil est assés mains quaisiés
36 Qui englot chou c'on li maske.

II-15 *a* deveriés ; *c* Q. v. venriez (*sic*) — 16 *a* isteroie.
III-17 *c* Cuvelier — 18 *c* se irasse (?) — 21 *a* Cent ans, *c* Cent temps — 22 *a omet* je.
IV-29 autrui *n'est pas dans le manuscrit* — 30 *Il faut probablement corriger* desirer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Li premiers n'a fait fors eskapeler ;
Li deerains qui fait l'uevre asoumer
Clot l'uis, c'est li mieus logiés
40 Li daerains aaisiés.

VI — Sire, del pïeur plaidiés !
Envers vous bien le prouvaise,
S'entendre me vausisiés.
44 Trop vilainement se quaisse
Qui d'amie se veut tant consirer
K'autres i puist devant lui abiter.
J'aim mieus a prendre haitiés
48 Mon deduit que courechiés.

VII — Simon Pouchin, cil qui veut sormonter
Son anemi el camp doit demourer
Daerrains : cil est plaisiés
52 Ki premiers en est cachiés.

VIII — Jaket, Triamodès seut bien parler
Premierement, che li fist conquester
Maintes teres et mains fiés.
56 Mieus vaut li nués que li viés.

VI-47 mieus *n'est pas dans le ms.*

Remarques

III-18. *Se quaise* « souffre » (voir la variante de *c*). Même mot et même forme à la rime du v. 44, *quaisiés* à la rime du v. 35. Est-ce bien le mot *quasser*, *casser* ?

IV-27. *Mais li trouvers est griés.* Ce vers veut sans doute dire : « Il est difficile de trouver le meilleur parti à prendre ». Aux v. 12 et 13, J. de Grieviler avait déjà dit : *Ne voi bonté ne grasse en nul des deus...*

V-37. *Eskapeler*, « dégrossir », ici au sens grivois. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

38. *Asoumer*, « achever ». — 39. *C'est* est probablement pour *s'est*.

VII-51. *Est plaissiés*, « cède ».

VIII-56. Triamodès est un des personnages principaux d'*Aspremont* (voy. éd. Brandin, *Index des noms*); mais rien dans son rôle n'explique la présente allusion. D'après la *Liste des noms propres* de M. E. Langlois, ce nom figure aussi dans *Anseïs de Cartage* (v. 2549), où il désigne un Sarrasin tué.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXXVII

(Raynaud 958)

MANUSCRITS : *a*, fol. 156 v° ; *c*, fol. 2 (*Archivum Romanicum*, II, 50). Le ms. *c* n'a que les deux premiers couplets. — La musique est notée dans *a*.

ÉDITION : Schultz-Gora, *Mélanges Chabaneau* (*Rom. Forsch.*, XXIII), p. 508 (d'après *a* seul).

VERSIFICATION : *a* b *a* b c c *d* *d*
7 7 7 7 10 10 10 10

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Jehan de Grieviler.

QUESTION. — Jehan Bretel : Dans quel cas un mari doit-il être plus inquiet : ou quand sa femme a plusieurs fois promis au prêtre un rendez-vous, la nuit, toutefois sans y être allée, ou bien quand elle lui a permis de l'embrasser une seule fois, sans qu'il lui demande rien de plus ?

Jehan de Grieviler : Dans le second.

Graphie de *a*.

I Grieviler, del quel doit estre
Li maris plus angoisseus :
U qant se feme a le prestre
4 Mis jours quatre u trois u deus
D'a li parler par nuit priveement,
Mais il set bien k'encor del tout li ment,
U qant il set c'une fois l'a baisie,
8 Sans plus, n'ainc plus ne fu de lui proïe ?

II — Foi que je doi saint Silvestre,
Sire, tel ju sont honteus

1-3 *c* a au pr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A mari, mais trop peestre
12 Est feme qui son espeus
Fait si grant tort que le baisier consent :
Plus li mesfait en tel atouquement
Que s'ajorné avoit toute sa vie
16 Le prestre, et puis menti cascune fie.

III — Grieviler, hom qui set estre
Et counoist ju perilleus
Cuide avoir kauche senestre
20 De sa feme s'ele est teus
K'ele ait mis jour, car s'ele le fait lent,
Se pense il q'en la fin tenra couvent;
El baisier n'a fors oeuvre coumenchie,
24 Mais au jour metre est pres que parfurnie.

IV — Bretel, par le roi chelestre,
Li baisiers est plus douteus.
Cil est el chemin adestre
28 De faire le ju hideus
Qui puet baisier et on ne li desfent :
Il doit cuidier k'il fera son talent;
Mais qui met jour et tout adès fausnie,
32 Bien doit sambler que che soit mokerie.

V — Jehan, qant huis u fenestre
Treuve ouvers li amoureus,
Il est luès entrés en l'estre
36 Celi dont il est sougneus
Pour sa promesse, et qant puet il le prent :
Tant va li pos a l'eve qu'il pourfent.
Li maris doit avoir plus de haskie
40 De tel peril que de le baiserie.

II-12 *a* Et f. — 14 *a* mesfait on cel ; *c* en celui a.
III-22 reura couvent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI — Sire, parole campestre
Dites ; assés plus greveus
Est li baisiers : ne puet estre
44 Chelés en point, c'est li deus
Ki le mari doune le mautalent;
D'estre wihos a ja coumenchement;
Mais el jor pris n'a c'un pau de folie,
48 Bien s'en puet on partir sans vilonie.

VI-43 Et li — 44 en son point.

Remarques

II-11. *Peestre* est le même mot que le moderne « piètre ».

III-17-18. « Un homme qui sait vivre et connaît le jeu dangereux ». — 19-20. « Être chaussé de travers », désignation métaphorique d'un mari trompé. — 21. *Lent* est adverbe, « lentement ».

IV-27. *Adestre*, « enclin à ». Ou cet adjectif se rapporte-t-il directement à *chemin* ?

V-38. Proverbe bien connu. Voir Tobler, *Li proverbe au vilain*, 216, 7, et Fehse, *Rom. Forschungen*, XIX, p. 571, nº 181.

VI-41-2. *Parole campestre dites* est synonime d'une expression comme *Vous parleȝ a guise de païsant*, formule courante dans les jeux-partis. — 44. Ce vers est trop long dans le manuscrit; on peut lire (en supprimant *ton*) *Chelés en point*, mais le sens exact n'est pas clair. *Deus* est « deuil ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXXVIII

(Raynaud 693)

Manuscrits : *a*, fol. 154; *b*, fol. 159 v°. — Les deux envois manquent dans *b*. — La musique est notée dans *a*.

Versification : a b a b *c* *c* d d e e
7 7 7 7 10 10 10 10 10 10

Partenaires : *Bretel a Grieviler* (rubrique de *b*).

Juges : Robert et Jaket.

Question. — Jehan Bretel : De deux maris lequel a plus de chagrin, celui qui soupçonne perpétuellement sa femme d'infidélité, mais n'en a jamais la preuve, ou celui qui sait que sa femme a eu un amant, qu'elle a été abandonnée par lui, et qu'elle ne le trompera plus jamais ?

J. de Grieviler : Celui qui est constamment jaloux.

Graphie de *a*.

I Grieviler, un jugement
Me faites de deus maris :
Li qels a plus de tourment,
U chieus ki cuide toudis
5 Que sa feme aint et qu'ele soit amee,
Mais n'en set nient, se çou n'est par pensee,
U cil ki set que sa feme a amé
Et que ses amis a sa volenté
L'eut maintes fois, mais fourjuree l'a,
10 Et seürs est que jamais n'avenra ?

I-3 *a* tourmens — 6 *b* set riens — 7 *a* amee — 9 *b* maint — 10 *b* n'amera.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Sire Bretel, erroment
Vous en sera li voirs dis :
Cil a cuer dolent souvent
Qui de sa feme est tous fis
15 K'ele a esté par autrui violee,
Mais sa dolours est aukes trespassee;
Je di que chil a trop plus de grieté
Ki adès a en cuer et en pensé
Ke sa feme aint : ja dolour ne morra
20 En cuer jalous tant coum'il le sera.

III — Grieviler, mauvaisement
Savés jugier, ce m'est vis.
Voirs est que grant dolour sent
Cuers jalous, mais cent tans pis
25 A cil ki set k'il ot honte prouvee;
La vergoune est adès renouvelee
De viés pecié; cil qui n'a riens prouvé
Se repent bien qant il a tant dasé
En sa folie, et sa dolours tresva;
30 Mais cil qui set ne l'oublïera ja.

IV — Sire, sachiés vraiement
Que jou n'ai de riens mespris.
Bien dirai raison coument
Li jalous est plus maris.
35 Jalous n'a pais ne soir ne matinee,
D'ire a tous tans le cervele escaufee ;
Il n'a en lui nul point de fermeté :
Toutans cuid'il c'on li ait tout emblé.
Tel mal n'a pas li wihos qui piecha
40 Fu et bien set que mais n'i enkerra.

II-11 *b* esroment — 16 *b* a auques — 17 *b* trop plus grant grieté — 18 *a* pensee — 20 *a* tant coum'il le saura, *b* tant que il le sera.
III-22 *b* Savez choisir — 25 *a* A cil ki seut k'il a h. pr. — 26 *b* vergoigne — 27 *b* pechiez — 29 *b* *omet* sa.
IV-36 *b* tous jours; *a* le cervel escaufé — 40 *b* encharra.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V — Jehan, trop plus cruelment
Est tourmentés et hounis
Cil qui tout certainement
Set k'il fu wihos jadis ;
45 A tous joûrs mais en harra s'espousee ;
En haant ert sa dolour demenee.
Mais li jalous mescroit par amisté :
Jalousie vient de fine chierté ;
Ja amoureus tourmens ne grevera
50 Tant con cil qui de haïne venra.

VI — Bretel, nus maus ne se prent
A jalous ; bien est traïs
Li hom ki teus maus souprent.
Tous tans a le cuer espris
55 D'ire et d'anui et de paour dervee.
Li jalous boit par an mainte orde euwee
Mais li wihos a le mal pas passé
Puis qu'il voit bien et est en seürté
Que sa feme mais autrui n'amera.
60 Par tant di jou que li jalous pis a.

VII — Robert amis, çou c'on set est outré,
Mais en cuidier n'a fors que vanité.
Li viés ferus plus se gramïera
64 Que li nouviaus manechiés ne fera.

V-43 *et* 44 *se lisent ainsi dans b :*

Cil qui set certainement
Que il fu wihos jadis.

— 46 *a* Et haant — 47 *a* amistié — 49 *a* tourment — 50 *b* T. com celui qui de haine v.

VI-51 *b* Sire — 52 *b* Au j. — 53 *b* qui tel mal — 54 *b* Tous temps est son cuer emplis — 56 *b* yauvee — 58 *et* 59 *se lisent ainsi* dans *b* :

Puis qu'il voit bien qu il en a seürté
Et que sa fame jamais jour n'amera.

— 60 *b* Pour tant.

VII *et* VIII *sont dans a seul.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VIII — Jaket, on doit mieus tenir a navré
Le jalous cuer que le wihot sané :
Maus trespassés ja tant ne se daurra
68 Coume chil fait qui tout adès tenra.

REMARQUES

I-9. *Fourjuree*, « abandonnée ».

II-20. « Tant qu'il sera jaloux. » C'est le sens de la leçon de *b* (*sera*); celle de *a* (*savra*) nous paraît inférieure, mais pourrait à la rigueur s'entendre : « Aussi longtemps qu'il aura la certitude de son malheur ».

III-26-27. Ces vers sont la transcription d'un proverbe bien connu : *De viez pechié nouvele honte*. — 28. *Daser*, « rêver, être en proie à l'illusion ».

IV-34. *Maris*, « marri, affligé ».

V-47-48. On est jaloux, parce qu'on aime; or, l'amour ne peut faire éprouver les mêmes tourments que la haine.

VI-53. *Ki* (*qui*) est pour *cui*. — 56. *euwee* (a), *yavee* (b) est un dérivé de *eve*, *iaue*, que Godefroy n'a pas enregistré. Le sens est : « Le jaloux boit mainte amère boisson ». — 57. Le mari trompé a déjà supporté le pis.

VII-61-4. *Çou c'on set est outré*, etc. Le sens paraît être : Une certitude constitue une réalité, tandis qu'un chagrin imaginaire n'est qu'un vain rêve. L'homme qui a été blessé autrefois a plus de douleur que celui qui vient d'être menacé seulement.

VIII-67-68. « Un mal passé n'est jamais aussi douloureux qu'un mal qui persistera toujours ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXXIX

(Raynaud 1890)

Manuscrits : *b*, fol. 161 ; *G*, nº 6. — Nous ne notons pas toutes les fautes de *G*.

Édition : A. Wallensköld, *Mém. de la Soc. néo-phil. de Helsingfors*, VI, 28 (d'après *G* seul).

Versification : a b b a c c d d
7 7 7 7 10 10 10 10

Partenaires : « Sire » (qui est sans doute Jehan Bretel) à Jehan de Grieviler. Les manuscrits n'ont pas de rubrique.

Question. — Sire (Jehan Bretel) : Pourquoi les femmes préfèrent-elles en amour les adolescents aux hommes d'âge mûr, qui sont pourtant plus sages et plus discrets?

Jehan de Grieviler : C'est que le cœur de la femme est « fondé sur faible complexion ». Le fou cherche toujours la folie.

Graphie de *b*.

I Grieviler, par quel raison
Est ce, c'or le m'aprenez,
C'on refuse les ainsnez
4 En amour, et li garçon,
Qui n'ont pas tant ne veü ne senti,
Sont des dames amé et conjoÿ,
Si que li bon, li sage, li celant
8 Sont mis arriere et li novice avant?

II — Sire, la droite achoison,
Je croi, par moi en orrez.

1-2 *G* car le — 7 *G* et li celant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Li cuers de fame est fondez
12 Sus foible complecion.
Sire, d'Amours vous di tout autresi,
Joenne est de sens Amours, je vous afi;
Nature vait son pareil couvoitant,
16 Tous jors vait fol la folie querant.

III — Grieviler, croire doit on,
Se c'est voirs que dit avez,
Qu'Amours n'est fors nicetez,
20 Et par nice entencion
Sont ains li fol que li sage choisi;
C'est fais de louve; et s'il avient ensi,
Loëriez vous que nulz fors li enfant
24 Ne daignast mais amer d'ore en avant?

IV — Sire, se j'aie pardon,
Je ne sai que vous ditez;
Mès, par mon los, c'est vertez,
28 N'ameroit ja sages hom;
Quar cil a bien lui et son sens traï
Qui en amour a son cuer asservi.
Com plus a sens li homs, jel vous creant,
32 De tant le fait Amours plus nonsachant.

V — Grieviler, joie a foison
Vient d'amours; bien le savez,
Et les sages desfendez
36 L'amer; d'estrange boiçon
Avez trouvee Amours; je vous plevi.

II-11 *b* Le cuer — 15 G son peril — 16 *b* Tout jors; *G* Touz tens veut fous.
III-18 *b* que droit avez — 21 *b* les foulz — 22 *b* fais d'amie.
IV-26 *G* Ne sai que vous en direz — 27 *b* cest vieutez — 31 *b* je vous — 32 *G* amors tout non sachant, *b* amours plus son sachant.
V-37 *G* A. trové a. je vous afi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'ont li chetif affaire d'estre ami ?
Li folz qui got n'en amende pas tant
40 Con li sages qui vit en desirant.

VI — D'amour et de sa poison,
Sire, estes empoisonnez.
Je voi bien que vous parlez
44 A guise de son prison.
Aristotes tout son sens i perdi,
Ja sages hom n'avra d'amer bon cri ;
Vuide est Amours, li sage y sont perdant
48 De leur pourfit qui le vont poursivant.

V-38 *G* a fere — 39 *G* qui ot — 40 *b* Comme le sage.
VI-41 *G* D'amors — 44 *G* En guise de soupris hom — 45 *b* Aristote — 46 *G* d'amors — 47 *G* li sagent (*sic*) sont — 48 *G* quil vont (*vers trop court*).

Remarques

I-2. Dans les textes picards, *c'or* (*b*) remplace souvent *car* (*G*) devant l'impératif. Voir Cloetta, *Poème moral*, p. 254; Foerster, *Aiol*, p. 44; Långfors, *Li Regrès Nostre Dame*, p. xxvii.

III-22. *C'est fais de louve*. Selon les auteurs médiévaux, la louve préfère de tous les loups le plus hideux : « Et quant li tens de sa luxure vient, plusor masle siuent la queue a la louve, mais a la fin ele regarde entre tous et eslit le plus lait par gesir o li » (Brunetto Latini, *Trésor*, I, v, 192). La femme qui fait un mauvais choix en amour est comparée à la louve :

Mais tant a vil coraige,
Anuieus et failli, 20
K'ele fait tout ausi
Com la leuve sauvaige,
Ki des leus d'un boskaige
Trait le pïeur a li. 24

(Chanson attribuée à Conon de Béthune, Rayn. 1128;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

éd. Scheler, *Trouv. belges*, I, 27 et 280; Wallensköld, *Conon de Béthune*, 1891, p. 232; éd. des Classiques français du moyen âge, 1921, p. 10).

[... une dameisele fole...]
Le vaillant ome arriere boute
Et prent le pire de la route;
La nourrist ses amours e couve
Tout autresinc come la louve, 7764
Cui sa folie tant empire
Qu'el prent adès des lous le pire.

(*Rom. de la Rose*, éd. Langlois, III, 55 et 281).

Et dient que feme a costume,
Quant ses talens auques l'alume,
Qu'al pior donne ses amors
Et ne tient nul plait des mellors.

(*Partonopeus de Blois*, v. 4835-8, cité par H. Binet, *Le style de la lyrique courtoise en France aux* XIIe *et* XIIIe *siècles*, Paris, 1891, p. 14).

IV-26. *Diteȝ* est le verbe *diter* (la forme en *er* existe, à côté de celle en *ier*). Cette leçon de *b* nous paraît meilleure que le futur *direȝ*, qui est dans *G*. — 27. *Par mon los*, « selon mon opinion ».

V-35-6. « Vous défendez l'amour aux sages ». Sur *boiçon* au sens figuré, voir Godefroy, VIII, 336 b, où est cité un jeu-parti d'Adam de la Halle (éd. De Coussemaker, p. 155; éd. Nicod, VI, 47, et glossaire). — 38. « Les « chétifs » (c'est-à-dire les jouvenceaux) qu'ont-ils besoin d'aimer? »

VI-45. Allusion au fameux conte qui est le motif du *Lai d'Aristote* de Henri d'Andeli.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XL

(Raynaud 1637)

Manuscrits : *G*, nº 5; *Z*, fol. 48 (*Archiv*, LXXXVIII, 353); *a*, fol. 160; *b*, fol. 163 b. Nous ne donnons pas toutes les variantes de *G*, déjà imprimé ailleurs. — La musique est notée dans *Z* et *a*.

Éditions : Passy, *Bibl. de l'École des Chartes*, XX (1859), p. 25 (édition partielle d'après *Z*); Wallensköld, *Mémoires de la Soc. néo-philologique de Helsingfors*, VI (1917), p. 25 (d'après *G*, avec variantes de *Z*).

Versification : 7 *a* b *a* b b *c c* d d.

Partenaires : *Bretiaus a Grieviler* (rubrique de *b*).

Juges. — Des deux envois, celui qui donne comme juge Cuvelier est dans *GZb* et l'autre, celui qui nomme Gaidifer, dans *a* seul. Les deux derniers vers des envois sont les mêmes. Dans *a*, à la place du dernier vers du couplet VI, demisele Oede est invoquée. Pour le commentaire des envois, voir aux Remarques.

Question. — Jehan Bretel : Vous avez une femme légitime et vous vous aimez mutuellement. Cela vous suffit-il, ou désirez-vous avoir encore une amie ?

Jehan de Grieviler : On ne pourrait aimer deux femmes en même temps; je me contenterai donc de la mienne.

Graphie de *a*.

I Grieviler, feme avés prise
Qui vous aime, et vous l'amés,
Et bien vous met en devise
K'adès vous entr'amerés,
5 Et, s'entreprendre l'osés,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aveuc arés autre amie
Qi tous les jours de vo vie
Vous amera loiaument,
9 Et vous li tout ensement.

II — Sire, male couvoitise
A certes, bien le savés,
Li hom qui son cuer atise,
Qant il est bien assenés,
14 Ailleurs que la u dounés
S'est par loial conpaignie.
Pour che vueil la druerie
De ma dame seulement;
18 De nule autre n'ai talent.

III — Grieviler, de grant faintise
Vous vient k'ensi respondés.
Qant ma table sera mise,
S'aveuc moi mengier venés,
23 G'i espargnerai assés :
D'un més ert vo panche emplie,
Car plus ne couvient il mie
A houme qui si pau prent;
27 Autant l'en vaut uns que cent.

IV — Sire, ains di grant gentillise,
Se counoistre le volés :
Puis que j'ai m'amour asise
La u je sui marïés,
32 S'adont m'i tieng, c'est bontés,
Ne jou ne qerroie mie
K'Amours puist estre servie

I-6 *b* A, a. bele amie.
II-18 *G a* De nul.
III-22 *G b* m. devez — 25 *b* n'en c.
IV-28 *a* gentillice, *Z* gentelisse — 29 *b* le savez — 32 *Za* Se je m'i — 33 *b* Quar je ne creroie; *Z* kesroie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En deus lieus entierement
36 D'un cuer; fols est qui l'enprent.

V — Grieviler, d'estrange guise
Sans raison vous desfendés.
Mieus vaut li païs de Frise
Tos c'une seule cités.
41 Aler et parler poés,
Ci n'a mestier flaterie.
Vaillans cuers sans vilounie
Puet servir tout plainement
45 Amie et feme ensement.

VI — Bretel, bontés est remise
En vous, qant si conparés
Amours; car de tel franquise
Est, ja mar en douterés,
50 Puis c'on en a tieus plentés
Q'a son voloir se marie,
Il ne doit avoir envie
D'autre amour c'on li present;
54 Si en demant jugement.

VII — Cuvelier, vous jugerez :
N'est ce drois que cil mendie
Qui n'ose avoir seignorie?
De trop povre cuer se sent
59 Qui coisist couardement.

IV-36 *a* D'un cuer est fols qui.

V-38 *Gb* Envers moi v. d. — 42 *a* mestiers — 43 *b* sans tricherie — 45 *GZb* Amours et.

VI-46 *GZb* Sire bontez — 47 *G* quant eissi c. (*vers trop long*), *b* quant vous c. — 48 *Z* Amour — 49 *b* mar le mescrerez — 50 *Gb* tel plentez — *a omet le v.* 54 *et lit à la place* : Demisele Oede aidiés m'ent.

VII. *Cet envoi se trouve dans GZb, les deux derniers vers aussi dans a, à la fin de l'autre envoi. Nous imprimons les v.* 55-7 *d'après b* — 55 *Z* Cuvelier jugiere (*sic*) — 57 *Z* Ki n'ose le signourie (*sic*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VIII — Gaidifer, mieus vaut assés
Grans biens que biens a moitie,
Et denree que demie.
.....
64 .....

VIII. *Cet envoi est dans a seul. Les deux derniers vers sont identiques aux deux derniers de l'autre envoi.*

Remarques

III-22. *G* et *b*, qui vont généralement ensemble, au lieu de *venés*, lisent *deveẓ*, qui serait aussi acceptable. — 25. Au lieu de *ne*, *b* seul lit *n'en*; cet *en* renvoie à *més*, de même qu'au v. 27.

IV-32. Nous lisons, avec *Gb*, *S'adont m'i tieng* (au lieu de *Se je m'i tieng*, qui est dans *Za*), pour ne pas répéter une quatrième fois *je*, qui se trouve déjà aux v. 30, 31 et 33. *Bontés*, « acte méritoire ». — 33-6. *Qerroie*, conditionnel de *croire*. « Je ne saurais croire qu'un seul cœur pût servir Amour en deux endroits (auprès de deux femmes); celui-là est fou qui entreprend une pareille chose ».

V-38. On pourrait aussi bien lire, avec *Gb* : *Envers moi vous desfendeẓ*. — 41-2. Ces vers veulent sans doute dire : « Vous avez beau raisonner; vos arguments spécieux ne valent rien ». — 45. Au lieu de *Amie*, tous les autres manuscrits, sauf *a*, lisent *Amours*, ce qui revient au même. Même observation pour le vers suivant, où *a* seul a *Bretel*, et les autres manuscrits *Sire*.

VI-46. *Remise*, de *soi remetre*, « se fondre »; cf. nº XLII, 47. — 47. « Quand vous usez de pareilles comparaisons ». Cf. v. 39 et suiv. — 50 et suiv. « Du moment qu'un homme a été favorisé d'Amour au point d'avoir une femme à son goût, il ne doit pas désirer un autre amour qu'on pourrait lui offrir ».

VII-VIII. Sur la tradition manuscrite, voir ci-dessus, p. 148 et 150. Les deux vers communs aux deux envois :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De trop povre cuer se sent
Qui coisist couardement,

se rattachent évidemment aux v. 43-5 :

Vaillans cuers sans vilounie
Puet servir tout plainement
Amie et feme ensement,

qui expriment l'opinion de Jehan Bretel. Ils appartiennent donc au premier envoi. Mais le deuxième, qui est dans *a* seul, pourrait être considéré comme exprimant la même idée ; il ferait alors double emploi avec le premier. Mais on pourrait à la rigueur supposer que le poète (qui serait alors Grieviler) entend par *grant bien* l'amour unique (pour la femme légitime) et par *bien a moitie* l'amour partagé entre la femme et la maîtresse. Nous avons préféré laisser les deux envois au texte critique. — La mention de demisele Oede, au v. 54, est sans doute due au copiste de *a*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLI

(Raynaud 546)

MANUSCRITS : *a*, fol. 167 b; *b*, fol. 154 v° b. — La musique est notée dans *a*.

VERSIFICATION : 7 *a* b *a* b b c c d d.

PARTENAIRES : *Bretiax a Grieviler* (rubrique de *b*).

JUGES : Perrin et Gaidifer (Gadifer *b*).

QUESTION. — J. Bretel : Lequel vaut mieux, d'un amant hardi ou d'un amant timide ?

J. de Grieviler : Le hardi.

Graphie de *a*.

I Grieviler, vostre pensee
Me respondés maintenant :
Li quele est mieus assenee
Pour avoir le cuer joiant,
5 U cele qi a amant
Qui en amour est hardis,
U cele dont li amis
Est fins cremans et doutieus
9 En amour ? Li qués vaut mieus ?

II — Princhés du Pui, j'ai trouvee
La raison plus desfendant :
La dame ki est amee
D'un preu hardi et vaillant
14 A asés joie plus grant :
Petit vaut amis faintis.

I-6 *b* amours.
II-10 *b* Sire Jehan.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Li aspres, preus et jolis,
Hardis, d'amours volentieus
18 Est asés plus seignirieus.

III — Grieviler, pas ne m'agree
Q'ami soient si poissant.
Amours n'est pas conpassee
Par orguel ne par beubant,
23 Ains doivent estre cremant
Cil ki a droit i sont pris.
Amans doit estre toudis
Vers sa dame humles et pius
27 Et de li mesfaire eskieus.

IV — Biaux sire, orguel ne posnee
Ne vois je pas soustenant;
Mais hardi cuer sans fielee,
Aspre, d'amour desirant,
32 Celui veulg jou metre avant,
Car Amours est de tel pris
Nus n'en doit estre saisis
S'il n'est courtois et gentieus
36 Et de hardement eslieus.

V — Grieviler, a le meslee
Sont bon li hardi sergant;
Mais qui a bien servir bee
Amours, cuer humeliant
41 Doit avoir, sage et celant,
Sans outraje et sans mesdis;
Par çou doit estre conquis

II-16 *b* Li apers — 18 *b* seignouriex.
III-22 *b* Pour... pour — 24 *b* a dr. se s. pr. — 25 *b* Amours d. e. tout dis — 26 *b* Envers sa d. humble et pieux.
IV-28 *a omet* Biaux — 30 *a* hardis cuers — 32 *b* vueil.
V-39 *Dans a* qui *a été gratté*; *b* Mes cil qui bien servir bee — 40 *a* humieliant — 43 *a* Pour çou.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cuers d'amie : Amours et Dieus
45 Sont conquis par teus estius.

VI — Sire, trop a le volee
Parlés a guise d'enfant.
Qant dame a s'amor dounee
A niche mal dosnoiant,
50 Assés tost li vait tolant
Qant il est si abaubis
K'i ne li fait ses delis
Puis qu'il en est tans et lius;
54 Si fais amis tient on vieus.

VII — Perrin, trop va blastengant
Dames qui sus leur a mis
Ce qu'eles veulent envis.
Trop seroit leur blasmes crieus
59 S'eles amoient tieus gieus.

VIII — Gaidifer trai a garant
Que jou n'ai de riens mespris,
Ains di que cieus est caitis
Qi aime, s'il n'est hastieus
64 De joïr et volentius.

V-44 *b* Cuer d'omme — 45 *b* oeustiex.
VI-54 *b* tient a viex.
VII-56 *a* sur — 58 *a* crus, *b* criex.
VIII-60 *b* Gadifer — 64 *a* volentix, *b* volentiex.

Remarques

II-11. *Desfendant* « soutenable ».

III-21. *Estre conpassé,* « se régler sur, s'accommoder de ». — 27. *De mesfaire eskieus,* « il doit se garder de l'offenser ».

IV-36. *Eslieus* exlectus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V-45. *Estius* (a), *oeustiex* (b), variantes de *ostil*, « outil, moyen ».

VII-56-7. Il s'agit de la construction *metre sus a aucun aucune rien*, « imputer quelque chose à quelqu'un ». — 58. *Crieus*, pour *creüs*, de *croistre* : « le blâme qu'ils encourent en serait augmenté ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLII

(Raynaud 1925)

MANUSCRIT : *a*, fol. 170 b ; *b*, fol. 155. — La musique est notée dans *a*.

VERSIFICATION : a b b c c d d e e
7 7 7 7 7 7 7 10 10

PARTENAIRES : *Bretiaus a Grieviler* (rubrique de *b*).

JUGES : Perrin (ms. Ferrins) et Gaidifer, selon *a*, Ferri et Cuvelier, selon *b*.

QUESTION. — J. Bretel : Deux dames donnent rendez-vous à leurs amoureux, dont l'un est novice et l'autre un homme expérimenté. Lequel éprouve une joie plus vive ?
J. de Grieviler : Le second.

Graphie de *a*.

I Grieviler, deus dames sont,
S'ont mis jour de parlement
A lor amans, par couvent
Que li uns est tout nouviaus
5 Ameres et tous puciaus,
Et li autres set assés
Del siecle ; or me respondés :
Li qels des deus doit plus grant joie avoir,
9 U li nouviaus ou li plains de savoir ?.

II — Princes, andoi grant joie ont
Qant il aiment loiaument
Et on les aime ensement ;

I-3 *b* amis — 4 *b* tous — 9 *b* Ou le novisse.
II-10 *b* Bretel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais li amis jouenciaus
14 Est ausi c'uns soteriaus
Ki liés pert ses dras as dés,
Et li sajes esprouvés
Est a droit liés qant il doit recevoir
18 Les biens d'amours, ce vous di jou pour voir.

III — Grieviler, qui çou respont
Assés povrement s'entent.
Li novices pour un cent
Est plus liés en ses boiaus
23 Qant avoir doit ses aviaus
Que cieus qui en est usés.
Nus sages bien apensés
Ne se fourgot pour grant plenté d'avoir.
27 Li nouviaus est plus trenkans d'un rasoir.

IV — Sire, vo sens se repont,
U vous cangiés d'essient.
Li novices petit sent
D'amour ne de ses reviaus;
32 Li gieus des arbalestiaus
Soufist si fais enplumés.
Li saiges qui est amés,
Qui bien counoist k'amours li puet valoir,
36 A plus soufisaument joious voloir.

V — Grieviler, estes vous dont
Desseüs nouvelement?
Nus kiens n'a si lié talent
De courre que li caiaus.

II-13 *a* jouenenciaus, *b* jouvenciaus — 14 *b* E. a. con soteriaux — 15 *a* dr. a dés — 16 *a* espruoues.
III-21 *b* Le novice contre un c.
IV-32 *b* abalestiaus — 36 *b* souffissaument.
V-38 *b* Deceuz — 39 *b* si grant talent — 40 *b* De c. com li ch.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

41 Plus aspres est li oisiaus
Famis que li saoulés,
Et cil qui est pau letrés
Desire plus par nature a savoir
45 Que cil qui set de clergié le pooir.

VI — Sire, en vous sïence font
Et remet trop malement.
Cil acate lïement
Afiques d'or et aniaus
50 Ki se counoist es joiaus.
Li novises pau senés
N'ert ja si liés, c'est vertés,
Pour nul deduit qi li puist eschaoir,
54 Con cil ki set les biens aperchevoir.

VII — Perrins, nos offecïaus
Soiés, si nous jugerés.
Je di c'uns hom eswarés
Est trop plus liés s'on li preste un manoir
59 Que ne soit cil qui bien set u manoir.

VIII — Gaidifer, uns musardiaus,
Quant biens li est destinés,
N'est point si liés c'uns ainsnés,
Car il ne set ne joïr ne doloir.
64 Li sajes fait sa joie en bien paroir.

V-41 *b* Plus aigres — 44 *b omet* a.
VI-49 *b* Afiche d'or ou aniax.
VII-55 *a* Ferrins ; *b* Ferri nos officiaus — 57 *b* esgarez.
VIII-60 *b* Cuvelier.

Remarques

II-14. *Uns soteriaus* « un jeune sot ».
III-26. *Ne se fourgot*, « ne se réjouit pas outre mesure ».
IV-32. *Li gieus des arbalestiaus*, « le jeu de l'arbalète ». —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

33. *Enplumés*, « couverts de plumes », poussins, terme de mépris pour désigner les blancs becs. Le poète veut dire que de tout jeunes gens sont bons pour jouer à l'arbalète, mais n'entendent rien à l'amour. L'explication de Godefroy (*s. v.* ARBALESTEL) est erronée.

V-42. *Famis*, synérèse pour *fameïs*; voir Godefroy, *s. v.* FAMEÏS. — 45. *Clergié*, « science ». Le masculin existe à côté du féminin *clergie*.

VI-46. *Font* (de *fondre*) et *remet*, au vers suivant, sont synonymes; sur *remetre* en ce sens, voy. Godefroy, *s. v.*, VII, 4 b, et ci-dessus, n° XL, 46.

VII-55. *Offectaus*, « juge ecclésiastique », ici « arbitre » en général. — 57. *Eswarés*, *esgarés*, « sans abri ».

VIII-60. *Musardiaus*, « blanc bec ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLIII

(Raynaud 39)

MANUSCRITS : *Z*, fol. 43 (*Archiv*, LXXXVIII, 348); *b*, fol. 164. — La musique est notée dans *Z*.

VERSIFICATION : *a* b b *a* b *a* b c c
7 7 7 7 7 7 7 10 10

PARTENAIRES : Sire Jehan [Bretel] à Jehan de Grieviler. Il n'y a pas de rubrique dans les manuscrits.

QUESTION. — Sire Jehan : De deux amants, lequel obtient une plus grande récompense en amour, celui qui, par son audace, arrive à jouir des faveurs de sa dame, tout le monde le sachant, ou celui à qui sa dame permet de lui parler en secret, sans lui accorder aucun autre avantage, personne ne s'en apercevant ?

Jehan de Grieviler : Le premier.

Graphie de *Z*.

I Jehan de Grieviler, sage
Vous cuit, et bien entendant,
Et pour ce je vous demant :
Li quex a plus d'avantage
5 En amour, vostre ensciant,
U cil ki got, par hausage,
De sa dame, en percevant,
U cil ki n'a fors le parler sans plus,
9 Au gré sa dame, et ne s'en perçoit nus?

II — Sire Jehan, mon corage
Vous en dirai maintenant :

1-8 *Z* kil n'a.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Avantage a mout plus grant
Li hom ki tel signourage
14 A c'on l'aimme et va cremant
Tant c'on li fait, par usage,
Son voloir sans contremant.
Li hom ki n'a fors parlement repus
18 N'iert ja d'amor ne d'amie au desus.

III — Grieviler, boine Amours gage
Tous ciaus ki, en haussegant,
Sont des biens d'amours tenant
Et leur tourne a arrierage,
23 Car c'est contre son commant.
Cil cui sa dame assouage
Del parlement en emblant
A joie a droit ; ke miex vaut, par droit us,
27 Soulas d'amour celés ke perceüs.

IV — Sire, cil ki fait l'outrage
Et cui on va deportant
Et, par mi tout çou, servant,
Je di, encor soit çou rage,
32 K'il est d'Amours plus avant
Ke cil ki ens el musage
Manra trestout son vivant
Del coiement parler, et dont ert nus
36 Des autres biens dont cil est revestus.

V — Grieviler, vo tesmoignage
Voi, ce m'est vis, nonsachant.

III. *Les v.* 20-22 *se lisent ainsi dans b* :
Tous ceus qui vont haussagant
D'Amours et en son tenant
Et si lor tourne a viltage.
— 25 *b* De p. a emblant — 27 *b* d'amours.
IV-31 *b* enquor soit corage — 34 *Z* Vivera tout sen viuuant — 35 *b* De quoiement — 36 *Z* dont il.
V-37 *b* Gr. mon t.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quant amis maine beubant,
Et dame maint en servage,
41 Amours pert son non, en tant
Ke c'est rains de sougnentage.
Cil a assés plus vaillant
Ki en secré parole et s'est bien mus
45 Pour miex avoir, se ne sui deceüs.

VI — Sire, trop vous voi sauvage
Et d'amour dur entendant.
Mout par a divers samblant
Amours, car ele est lunage :
50 A la fois l'outrecuidant
Soustient en millour estage
K'ele ne fait le souffrant.
Puis k'uns vilains est d'Amours miex venus
54 C'uns bien courtois, dont est vos dis confus.

VII — Grieviler, a loi d'enfant
Parlés, car amours volage
Ne tient nus a sousfissant.
Uns petis biens ki a droit est eüs
59 Vaut miex assés c'uns grans mons de refus.

VIII — Sire, çou derrier devant
Me demoustre vo langage.
Ki de signor fait sergant
Et dont en est amés et chier tenus,
64 Avantage a, et s'est ses los creüs.

V-39 *Z* Car a. — 41 *Z* non entrant — 42 *b* rain de soignantage — 44 *Z* nus.
VI-46 *Z* vois — 47 *b* D'amer et d. e. — 49 *b* elle a l'ymage — 50 *b* fois outrecuidant — 52 *Z* K'ele ne ne fait le vaillant.
VII-59 *b* Vault assez miex que un mont de refus.
VIII-61 *a* demoustres — *Les v.* 60 *et* 61 *se lisent ainsi dans b* :
Sire, ce derrier devant
Me moustrez vostre langage.
— 64 *b* ses nons creus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Remarques

II-15. *Par usage*, formule de remplissage. — 16. *Sans contremant*, « sans opposition ». — 17. *Repus*, « secret » — 18. « Ne jouira jamais d'amour ni d'amie ».

III-19. *Gagier*, terme féodal, « refuser le service », d'où « repousser »; voir Godefroy, IV, 201 c.— 20. *En haussegant* (Z), *vont haussagant* (b). Voir Godefroy, *s. v.* HAUSSAGIER, « commettre un acte d'arrogance », etc. — 22. *Arrierage*. Godefroy n'a que le sens de « retard, empêchement ». Ici c'est le fait d'être « mis arriere », un « désavantage ».

IV. Le sens du couplet est : Celui que, malgré son arrogance, la dame cajole et sert, est plus favorisé que celui qui reste toute sa vie dans une attente vaine, se contentant de pouvoir parler en secret à sa dame, et privé des biens dont jouit l'autre.

V-42. *Rains de sougnentage*. *Rains*, « branche », a ici le sens figuré de « brin, parcelle » : « l'amour change de nom et devient un peu comme du concubinage ». — 44. *Mus*, « muet ».

VI-49. *Lunage*, « lunatique » (un seul exemple dans Godefroy). — 52. *Le souffrant*, « l'amant patient, discret ».

VIII-60-1. « En parlant ainsi vous mettez ce qui doit être devant derrière », c'est-à-dire : « ce que vous dites n'a pas le sens commun ». — 62. *Ki de signor fait sergant*. Le *signor* est l'amour (ou la dame aimée) : « celui qui fait de l'amour son serviteur », c'est-à-dire, qui le plie à sa volonté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLIV

(Raynaud 694)

MANUSCRIT : *b*, fol. 167 v° b.

VERSIFICATION : 10 a b a b *c c* d d e e.

PARTENAIRES : *Bretiaus a Grieviler* (rubrique du ms.).

QUESTION. — Jehan Bretel : Une dame est courtisée par deux amoureux. Elle éconduit nettement l'un d'eux, tandis qu'à l'autre elle ne dit ni oui ni non, mais se tait quand il la prie. Plus tard, elle lui montre un visage indifférent, tandis qu'elle est plus aimable envers le premier. Lequel doit avoir plus d'espoir d'être écouté à la fin ?

Jehan de Grieviler : Le premier.

I Jehan de Grieviler, un jugement
Me feriez vous, mon vueill, de deus amis ?
Andoi proient une dame souvent,
Mès tout adez est li uns escondis,
5 Et a l'autre n'escondit ne n'otroie,
Ançois se taist adez quant il li proie ;
Au revenir li fait povre samblant,
Et a celui que elle escondit tant
Le fait meillour. Le quel doit miex cuidier
10 Qu'ele li doie en la fin otroier ?

II — Sire Jehan Bretel, mon escïent
Vous iert de ce le voir moustrez et dis :
Cil a assez plus bel commencement
Qu'il soit amis qui est bel recueillis,
15 Encor soit il escondis de sa joie.
Bien est raisons que la fame desvoie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce qu'en pensé a envers son amant,
Pour savoir miex tout le sien couvenant;
Quar en tesir et en dur acointier
20 Ne puet on pas grant amour escuidier.

III — Jehan de Grieviler, mauvesement
Me respondez; pour regars ne pour ris
Ne puet clamer en la dame noient
Cil qui en a eü tant d'escondis;
25 S'ele se rist, c'est pour ce qu'il foloie
De ce qu'adez se rembat en sa voie.
Mès a celui ou son cuer va henguant
N'ose escondire, ains va moult redoutant
De l'otroi faire; et s'ele a le cuer fier,
30 Ne remaint pas pour ce qu'el ne l'ait chier.

IV — Sire Jehan Bretel, homs qui entent
Deveroit ce soustenir a envis.
La part celui en est jetee au vent
Cui en taisant a lait samblant tous dis;
35 Ce fait Amours qui la dame mestroie.
Mès s'a celui ou elle est se souploie,
Par samblant donne, tout en lui desfendant.
Puet on cuidier signe d'amour plus grant
Qui sans corous puet samblant gaaignier?
40 Bone est l'amour et s'a riche louier.

V — Certes, Jehan, cil a moult cuer joient
Qui adez est sans escondit oïs,
Encor n'ait il samblant a son talent.
Li autres est aussi que uns banis
45 Qui veult aler en liu ou il anoie.
Cil est bien hors du ploi de la corroie.
Bien le demaine au festu com enfant.

III-23 Ne pour.
IV-34 Qui... tout — 35 que.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Li escondis a bien laides avant;
Au mains ne li set on que reprochier,
50 Mès l'escondit rueve on aler brillier.

VI — Sire, d'amours parlez mains soutilment
Que ne soliez, j'en sui certains et fis.
Cuers amoureus en lui tant de bien sent,
Ja ne sera vilains ne contredis
55 Encontre Amours, jamais ne le creroie.
Pour ce di je que son temps mal emploie
Cui on respont aussi que en grouçant.
Cil est amez c'on va escondisant,
Le bel samblant le doit bien tesmoignier :
60 Langue ment bien, mès cuers ne puet changier.

VI-51 maint — 57 Qui on — 60 cuer.

Remarques

II-20. Le composé *escuidier*, qui manque à Godefroy, se retrouve dans le jeu-parti 951, v. 25.

III-23. *Clamer en*, « avoir des prétentions sur », ici, prétendre au succès. — 25. Si la dame lui sourit, c'est qu'elle se moque de lui qui revient tout le temps à la charge. — 27. *Henguier* est évidemment le mot allemand *hängen* : « celui à qui son cuer est attaché ». Godefroy (IV, 477 b) l'enregistre, *s. v.* Hinguer, avec le sens de « se diriger », qui est secondaire. — 30. « Elle ne laisse pas néanmoins de l'avoir cher ».

IV-33. *La part celui en est jetee au vent*, locution qui semble signifier : « Celui-là a perdu ses chances ». — 36 est probablement corrompu.

V-46. « Celui-ci a de la chance ». Sur le jeu de *boute-en-courroie*, voir l'article de G. Paris, *Romania*, XXI, 407-13. Le vers suivant doit désigner un jeu analogue. G. Paris, *ib.*, p. 413, mentionne le jeu italien de la *gherminella*, qui se jouait avec un bâton. — Le v. 47 doit peut-être s'inter-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

préter par : « Elle mène l'autre à la baguette ». — Voici le sens général de la strophe, dont l'obscurité vient de ce que l'auteur passe à chaque instant d'un personnage à l'autre sans les désigner clairement : « Celui-là a le cœur joyeux qui est écouté sans être éconduit, bien qu'il ne reçoive pas l'accueil qu'il désirerait (v. 41-3); il est hors du pli de la courroie, c'est-à-dire il ne risque pas de perdre la partie (la métaphore du v. 47, qui paraît bien lui être appliquée, n'est pas claire); il a l'avantage qu'on ne lui reproche rien (49). L'éconduit est comme un banni qui s'obstine à revenir là où on ne veut pas de lui (44-5); il n'a en perspective que des choses pénibles (48) et sans cesse on l'envoie promener (50) ». *Brillier* doit être le mot encore existant au sens de « prendre des oiseaux au piège ».

VI-53-5. Le sens doit être : « Un cœur que remplit l'amour (il s'agit de celui de la dame) finira bien par céder » (cf. v. 60); mais l'expression est bien entortillée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLV

(Raynaud 101)

MANUSCRIT : *b*, fol. 168 v°.

ÉDITION : Schultz-Gora, *Mélanges Chabaneau* (*Rom. Forschungen*, XXIII), p. 505.

VERSIFICATION : 10 a b a b c c d d c.

PARTENAIRES : *Bretiaus a Grieviler* (rubrique du ms.).

JUGES : Sire Audefroi et Dragon.

QUESTION. — Jehan Bretel : Un amant veut aller au tournoi de Gand, mais sa dame le lui défend ; un autre ne voudrait pas y aller, mais sa dame le lui commande. Laquelle aime mieux son ami ?

Jehan de Grieviler : La première.

I Jehan de Grieviler, deus dames sai
Qui font samblant d'amer a leur amans.
Li uns des deus veult aler sans delai
Jouster a Gant, moult en est desirans,
5 Mès sa dame li devee et desfent.
Et li autre fet le commandement
Au sien ami, qui point n'i veult aler,
Qu'il ne laist mie que il n'i voist jouster.
9 La quele aime le sien plus corieument ?

II — Sire Jehan, le voir vous en dirai,
Mien ensïent, ja n'en serai mentans :
Cele a assez le cuer plus fin et vrai
Qui son ami retient par ses commans,
14 Quar en jouster a moult d'encombrement.
Cele fait bien qui pas ne li consent :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

préter par : « Elle mène l'autre
le sens général de la strophe
ce que l'auteur passe à chaq r.
l'autre sans les désigner cla
joyeux qui est écouté sa
reçoive pas l'accueil qu'il
pli de la courroie, c'est-
partie (la métaphore d
quée, n'est pas claire
rien (49). L'écondu
revenir là où on n rement
tive que des cho amer
promener (50) mi prouver.
au sens de « p jouvent.
VI-53-5. I
l'amour (il e ja ce ne crerai.
(cf. v. 60) i ami retenans
miex, si le vous mousterrai :
moureus est tous jours desirans
re aveuc ce qu'il aime loiaument.
ele amour est sans soupeçounement.
Mès on puet bien en l'autre mal noter :
L'en puet cuidier qu'aillours soit son penser,
Ou elle veult faire tout son talent.
30

V — Jehan, bien set cele plaquier sans brai
Qui le retient; c'est pour avoir son temps
Et son deduit, ja el n'i noterai.
Si faite amour n'est mie souffisans.
41 Mès cele qui a valoir li aprent
Le bee a desirer plus asprement
Au revenir, et s'en veult consirrer
De lui pour ce qu'ele doit savourer,
45 Quant il iert preus, qu'ele l'aint doublement.

III-23 Et elle.
IV-31 Cuer.
V-41 valour; *la correction est de Schultz-Gora.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Sire Jeh
vostre
dame
s

l)

III, 50). Les
gard nutilé.

Sire Audefroi, se pré-
Qui prez de lui le veult de vue
Et cil qui plus l'envoie aven ers de
Pour son preu faire et pour son
59 C'est droite amours, dont li amis se s

VIII — Dragon, jugiez! Tout ce ne vault noient.
Je di que cele aime plus foiblement
Qui son ami veult a perill mener,
Ou l'en le puet ocirre ou afoler.
64 Amours ne veult fors que dosnoiement.

VI-53 L'amour.
VII-55 n' *manque*.

Remarques

I-8. Pour écarter la césure épique, on pourrait remplacer *mie* par *pas* (Schultz-Gora).

III-27. Le sujet du verbe est *joliveté*.

IV-35. *Qu'aillours soit son penser*. Ce vers présente une faute de déclinaison; on peut se demander si l'original ne portait pas : *qu'aillours ait son penser*.

V-37. *Plaquier sans brai*, littéralement : « enduire sans mortier », locution plaisante où il est joué sur le double sens de *plaquier*, « enduire », et « tromper » ou peut-être

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle doit bien son ami destourner
D'un grant peril, s'ele l'i voit entrer.
18 Je di que cele aime plus vraiement.

III — Jehan, ja ce ne vous otrïerai.
Cele qui veult qu'il soit preus et joustans
Li fait assez plus seignori essai ;
Pour ce di je que s'amour est plus grans ;
23 S'elle l'aime pour son avancement,
C'est droite amour. Cele aime povrement
Qui le retient, quar on ne doit amer
Fors pour vaillance en son ami prouver.
27 Joliveté tient Amours en jouvent.

IV — Sire, sachiez que ja ce ne crerai.
Cele qui est son ami retenans
Aime assez miex, si le vous mousterrai :
Cuers amoureus est tous jours desirans
32 D'estre aveuc ce qu'il aime loiaument.
Tele amour est sans soupeçounement.
Mès on puet bien en l'autre mal noter :
L'en puet cuidier qu'aillours soit son penser,
36 Ou elle veult faire tout son talent.

V — Jehan, bien set cele plaquier sans brai
Qui le retient; c'est pour avoir son temps
Et son deduit, ja el n'i noterai.
Si faite amour n'est mie souffisans.
41 Mès cele qui a valoir li aprent
Le bee a desirer plus asprement
Au revenir, et s'en veult consirrer
De lui pour ce qu'ele doit savourer,
45 Quant il iert preus, qu'ele l'aint doublement

III-23 Et elle.
IV-31 Cuer.
V-41 valour; *la correction est de Schultz-Gora.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI — Sire Jehan, ja ne m'assentirai
A vostre dit, bien en soiez creans.
La dame a trop le cuer en folour gai
Qui de s'amour veult si estre esloignans :
50 Perdre puet ce qu'ele tient sainement.
Li autre dame aime plus sagement,
Quar elle velt et joïr et sauver
S'amour et lui ; pour longuement durer
54 Doit on garder son ami sauvement.

VII — Sire Audefroi, cil n'aime son parent
Qui prez de lui le veult avoir souvent,
Et cil qui plus l'envoie aventurer
Pour son preu faire et pour son pris doubler,
59 C'est droite amours, dont li amis se sent.

VIII — Dragon, jugiez! Tout ce ne vault noient.
Je di que cele aime plus foiblement
Qui son ami veult a perill mener,
Ou l'en le puet ocirre ou afoler.
64 Amours ne veult fors que dosnoiement.

VI-53 L'amour.
VII-55 n' *manque*.

Remarques

I-8. Pour écarter la césure épique, on pourrait remplacer *mie* par *pas* (Schultz-Gora).

III-27. Le sujet du verbe est *joliveté*.

IV-35. *Qu'aillours soit son penser*. Ce vers présente une faute de déclinaison ; on peut se demander si l'original ne portait pas : *qu'aillours ait son penser*.

V-37. *Plaquier sans brai*, littéralement : « enduire sans mortier », locution plaisante où il est joué sur le double sens de *plaquier*, « enduire », et « tromper » ou peut-être

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« ridiculiser ». — 38. *Avoir son temps* (*son* rapporte à la dame), « prendre du bon temps »; ce sens de la locution n'est pas attesté. Bretel veut dire que c'est là une conduite égoïste. — 42. *Le bee a desirer*, etc., « ne veut qu'accroître son désir de le revoir ».

VI-48. *Gai* « déraisonnable ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLVI

(955 bis, manque à Raynaud)

MANUSCRIT : *c*, fol. 2 (*Archivum Romanicum*, III, 50). Les trois premiers couplets seuls ; le manuscrit est mutilé.

VERSIFICATION. — Ce jeu-parti, seul *unicum* de *c*, se présente dans un état très corrompu, surtout au point de vue métrique. Il est vraisemblable qu'il se compose de vers de 7 et de 10 syllabes ainsi disposés :

a	b	*a*	b	*c*	*c*	d	e	e	d
7	7	7	7	10	10	7	10	10	7

Certains vers se laissent facilement corriger. Mais, pour ne pas faire violence au texte du manuscrit, nous avons préféré ne pas toucher au v. 4, trop long d'une syllabe.

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Jehan de Grieviler.

QUESTION. — Jehan Bretel : De deux femmes, laquelle agit de la façon la plus conforme aux vœux de son amant, celle qui le réconforte quand elle le voit soucieux, ou celle qui ne lui cache jamais sa pensée ?

Jehan de Grieviler : La seconde.

I Grieviler, a ma requeste
Respondés, je vous demant.
Dites la quelle est plus praiste
De faire le gré son amant,
5 Ou celle qui le conforte et apaise
Toutes les fois que le scet a malaise,
Sanz ce que plus en feïst,
Ou celle qui parole a lui souvent

1-3 Dites *manque* — 4 *Vers trop long* — 8 parle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et volentiers et tout seürement
10 Sa pensee li deïst.

II — Sire Bretel, vostre enqueste
Vous rendray je maintenant.
Celle ne fait pas moleste
A son ami, mais bien grant,
15 Qui de doulour le reveult mettre a aise ;
Mais je croy qu'a fin ami trop plus plaise
Quant tout son cuer li geïst :
Il li semble qu'elle aime loyalment
Puis qu'elle veult qu'il sache vraiement
20 Quanques sur le cuer li gist.

III — Jehan, biau trait d'arbaleste
Set qui son ami dolant
Tant endite et amouneste
Que lié le face et joyant.
25 Si faite amour ne puet estre mauvaise.
Elle vault mieux, foy que doy saint Nicaise,
Que celle qui s'obbeïst
A tant plaidier, que ne puet nullement
Tant valoir ce qu'on ot que ce qu'on sent,
30 Ne tant de pourfit n'en ist.

I-9 *Le premier* Et *manque* — 10 Et sa.

II-12 je *manque* — 14 bien moult grant — 16 fin *manque* — 18 Il li semble bien qu'elle aime plus loyalment — 19 vraiment — 20 *De* Quanques *il ne reste que* Quan.

III-20 Set *manque* — 22 dolent — 23 *La fin de* amouneste *a disparu* — 25 Si *manque, de même que les deux dernières syllabes de* mauvaise — 27 Si obbeist.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLVII

(Raynaud 1042)

MANUSCRITS : *A*, fol. 143 ; *a*, fol. 142 (extraits par L. Passy, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, XX, 39). Les deux manuscrits sont presque identiques. — La musique est notée dans les deux.

VERSIFICATION : 7 a b a b *c c* d d b b.

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Cuvelier, Lambert Ferri et Jehan de Grieviler.

JUGES : Viet et Varlet (voir la note au v. 61).

QUESTION. — Jehan Bretel : Un homme demande son amour à une dame, qui le lui accorde, mais en paroles seulement. A-t-il le droit de réclamer davantage ?
Cuvelier, Ferri et Grieviler : Oui.

Graphie de *A*.

I Cuvelier et vous, Ferri,
Et vous ausi, Grieviler,
Tout troi respondés a mi,
Kar je vous veil demander :
5 Uns hom une dame proie
D'amer, ele li otroie
S'amour deboinairement ;
Mais par l'otroi seulement
S'en veut a tous jours passer ;
10 Doit il plus en li clamer ?

II — Jehan Bretel, tout garni

Il n'y a pas de rubrique.
I-9 *A* se veut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Soumes d'envers vous prouver :
Puis ke dame avra ami
Et ele li veut douner
15 S'amour, mis l'a en la voie
De recevoir la grant joie
K'a l'otroi d'amours apent ;
Nous disons certainement :
Par l'otroi n'en doit aler ;
20 Cil doit au sourplus baer.

III — Seignour, tout troi vous desdi,
Kar ne savés esgarder
Le droit ; kar s'il est ensi
Ke jou veulle un don rouver,
25 S'on le me doune et envoie,
Il me samble ke jou soie
Bien paiés, ne hardement
Ne doi avoir ne talent
De plus qerre, ains doi pener
30 De rendre u de merciier.

IV — Bretel, nous savons de fi
K'a tort volés estriver
A nous, qant vous sans merci
Volés amant faire amer.
35 Puis ke la dame s'aloie
Et dist : « Amis, vostre soie »,
Fait a l'acreantement
D'amours : cil son paiement,
S'i veut, li puet demander,
40 S'ele li doit sans giler.

V — Au voir dire avés failli
Tout troi, seignour baceler.

II-17 *A* Kal lotroi — 20 *A* souplus.
III-29 *A* *répète* ains doi.
IV-31 *A* de si — 32 *A* Kar tort — 34 *A* faiere.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Se j'ai un camp et j'otri
C'uns hom i viegne glener,
45 Ce m'est vis k'il i foloie
Et tort me fait s'il i soie,
Kar ne li euc en couvent
Fors le glener purement,
Ne plus n'en doit il porter
50 Se jou ne li voeil greer.

VI — Bretel, le sens endormi
Avés d'amours comparer.
Ki s'amour doune gart si
El doune ke le parler.
55 S'au mengier vous aseoie
Et puis riens ne vous dounoie,
Un bel offre ariés de vent.
Nous disons tout ensement :
Ki amours veut presenter
60 Par oevre li doit moustrer.

VII — Viet, ten sens i emploie :
Jou di c'on puet se coroie
Douner sans çou qui i pent ;
Et ki reuve povrement
65 Povre don doit conquester,
Ne plus n'i doit recouvrer.

VIII — Varlet, se te presentoie
Une vielle, et gastoie
Les cordes mauvaisement,
70 En serviroies la gent ?
On ne doit sans oevre amer
Ne sans cordes vieler.

VI-52 *A* compare — 57 *Aa* offre ariens de — 60 *a* le doit.
VII-61 *a* Viet, *A* Siet (*fausse initiale* ?) ; *Aa* sens .i. emploie. — 63 *Aa* çou quil — 66 *Aa* Ne puis.
VIII-68 *Aa* gestoie — 72 *A* corde.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Remarques

II-19. « Il ne doit pas se contenter d'une promesse ».

IV-40. « Et elle doit le lui accorder sans tromperie ».

V-46. *Soie*, de *soier*, « scier ». Ce verbe s'emploie encore dans maints patois du Nord et de l'Est, au sens de « couper » le blé, l'avoine, etc.

VI-53-4. « Que la femme qui octroie son amour réfléchisse si elle veut donner autre chose que des paroles ». — 60. *Li doit moustrer* (*A*) et *le d. m.* (*a*) sont également acceptables : « Il le lui doit montrer par des œuvres ».

VII-61. *Viet* semble être pour *Wiet* diminutif de *Gui* (*Wi*). *A* a une fausse initiale (*Siet*). Voir l'introduction. — 63. « La ceinture sans ce qui y est suspendu », c.-à-d. la bourse.

VIII-68. On peut se demander s'il faut corriger *gestoie* (qui est dans les deux manuscrits) en *gastoie* (*mauvaisement*, au vers suivant, parlerait en faveur de cette hypothèse) ou en *j'ostoie* (cette correction est appuyée par *sans cordes*, au v. 72).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLVIII

(Raynaud 155)

MANUSCRITS : *a*, fol. 162 b ; *b*, fol. 158. — La musique est notée dans *a*.

VERSIFICATION : 7 *a* b *a* b c c *d d* e e b b.

PARTENAIRES. — *b* porte la rubrique : *Bretiaus au Tresorier d'Aire*. En réalité le jeu-parti est adressé par Jehan Bretel et Lambert Ferri au Trésorier d'Aire et à Cuvelier.

JUGES : Robert le Clerc et Pierre Wion.

QUESTION. — Bretel et Ferri : Lequel a plus de chagrin, un mari ou une femme trompés ?

Le Trésorier et Cuvelier : Le mari.

Graphie de *a*.

I Biau sire Tresorier d'Aire,
A vous et au Cuvelier
Vuelent leur demande faire
4 Doi houme de vo mestier,
Jehans Bretiaus et Ferris.
Or nous dites vostre avis :
Li qels a plus jalousie
8 En son cuer et derverie,
U dame qui son mari
Voit amer autrui que li,
U hom qui voit sa moullier
12 Autrui que lui acointier ?

1-2 *b* et a C. — 8 *b* et druerie — 11 *b* Ou home — 12 *b* Autre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Sire Bretel, pour mieus plaire
A vous et pour avanchier
Ferri, volons bien retraire
16 Raison et a droit jugier
Çou dont nous avés requis.
Nous disom : qant li maris
Fait tant qu'il conquiert amie,
20 Sa feme en est courechie;
Mais qant il avient ensi
Que la dame fait ami,
Cil a plus de destourbier
24 Et plus s'en doit courecier.

III — Vous nous jugiés le contraire
Andoi, sire Tresorier.
L'oume doit il moult desplaire
28 Qant se feme a autrui chier;
Mais s'il est d'amours espris,
La dame en a cent tans pis
Et dolour plus esragie,
32 Qu'ele em pert sa conpaignie,
S'en sont si bien amenri,
Ne point ne l'ouneure si.
Par tant savons, sans cuidier,
36 K'i li doit plus anuier.

IV — Bretel, feme est d'un afaire
Qu'ele aime et het de legier.
Quant sen mari voit mesfaire,
40 Mieus l'en puet on apaisier
Que lui qant ele a mespris;

II-13 *b* Jehan Bretel — 17 *b* enquis.
III-26 *b* sire Cuvelier — 27 *a* il bien d. — 31 *b* engramie — 36 *b* Qu'il li.
IV-40 *b* voit on.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Car il est trop plus hounis,
Quoi que cascuns de vous die.
44 Ja puis n'ert un jour en vie
Sans duel ne sans vilain cri.
Et par tant, sachiés de fi,
Qu'il a le cuer plus entier,
48 A il cent tans d'enconbrier.

V — Biaus Tresorier debonaire,
Vous doi parlés con bregier.
Feme qui maint en tel haire
52 Ne porroit nus conseillier,
Tant soit bien de sens garnis;
Et li hom acroit envis
Son duel, ançois l'entroublie.
56 Mais feme est si marvoiie
C'onques ne met en oubli
Son duel, mais toutans ausi
L'en souvient q'au coumenchier ;
60 Par tant a duel plus plenier.

VI — Bretel, il venroit mieus taire
Vous deus que çou tesmougnier.
S'uns hom autre feme apaire,
64 Petit en voi blastengier
Se mollier ; mais a toudis
Est li preudons escarnis
Puis que sa feme folie.
68 Dont il a, n'en doutés mie,
Le jeu trop plus mal parti,
Car li mesfais de celi

IV-43 *b* Quoi que chascuns vous en die — 44 *b* n'iert jour de sa vie — 46 *b* Et pourtant — 48 *a* cent ans ; *b* Et cent temps a d'encombrier.

V-53 *a* Tant soit biens, *b* Tant fust bien — 54 *b* Et l'omme acroist a envis — 60 *b* planier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et li vilain reprovier
72 Le font trop plus marvoier.

VII — Robers li Clers, cest vous di
Que feme jalouse lie
N'iert ja, ne bien apaisie,
76 Puis qu'ele a tel mal senti,
Ne ne laist pour nul chasti
Sen parler ne sen gaitier,
79 Ne son duel ne set laissier.

VIII — Pierres Wions, jugiés : pris
Avons de nostre partie
C'on jalous a plus d'envie
83 Adiès et cuer esmari ;
Feme a lués son duel guerpi
Qant on le set raplakier ;
87 Mais l'usage a de tenchier.

VI-71 *b omet* Et *et lit* Le v. r.
VII-73 *a* cest nos dis — *Les v.* 75 *et* 76 *se lisent ainsi dans b* :
Ne ja puis n'iert apaisie
Bien qu'elle a du mal senti.
VIII-81 *b* Vous avons de no partie — 87 *b* Et li fait on oublier.

Remarques

III-26. Malgré *Andoi*, il n'est pas nécessaire d'introduire deux noms (quelque chose comme *sire et Cuvelier*). Le Trésorier se trouve également seul au v. 49. — 34. C'est probablement « le mari » qui est sujet : « Et son mari ne l'honore pas autant qu'auparavant ».

IV-47. *Entier*, « sincère, loyal ».

V-54-5. « L'homme n'est pas disposé à augmenter (c'est à dire à exagérer) son chagrin ».

VI-63. « Si un homme a des relations coupables avec une autre femme, » — 71. « Les commentaires injurieux ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VIII-86. *Raplakier*, « apaiser, consoler ». Cf. la remarque du jeu-parti XLV, 37. — 87. *Mais l'usage a de tenchier.* Ce vers est assez inattendu. Il signifie peut-être : « Mais une femme a l'habitude de récriminer (même quand elle ne souffre plus) ». La leçon de *b*, entièrement différente, est plus banale : *Et li fait on oublier*, « la femme a tôt fait de quitter son deuil, quand on sait la consoler et le lui faire oublier ». *Oublier* devrait rimer en *er* et non en *ier*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XLIX

(Raynaud 496)

Manuscrits : *Z*, fol. 44 v° (*Archiv*, LXXXVIII, 349) ; *b*, fol. 153 b. Le premier couplet se trouve aussi dans *I*, fol. 195 v° b (*Archiv*, XCVIII, 369). — La musique est notée dans *Z*.

Versification : 10 *a* b *a* b *c c* d d.

Partenaires : *Bretiaus a Ferri* (rubrique de *b*).

Juges : Dragon et Phelippot (probablement Phelippot Verdiere). Le second envoi manque dans *b*.

Question. — J. Bretel : Une dame est placée dans cette alternative, ou que son ami épouse une autre femme ou qu'il aille à la croisade de Pouille : quel parti doit-elle préférer ?

Lambert Ferri : Le premier.

Graphie de *Z*.

I Lambert Ferri, une dame est amee
Bien par amours et s'aimme bien aussi ;
Ore est a ce lor amours atournee
4 Ke il couvient par force son ami
K'il pregne feme une autre ke s'amie
U voist en Puille a ceste croiserie,
Et de ces deus a s'amie le kieus;
8 Conselliés l'en k'ele en prenge le mieus

II — Sire Jehan, se la feme s'agree
A mon consel, je li lo bien ensi

1-8 *Z* Conselliés li.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

K'a son ami retraie sa pensee
12 D'aler en Puille et le retiegne ci ;
Et s'on par force a autre le marie,
N'ert pas pour çou entre aus l'amour perie,
Ains le pora souvent veïr as ieus,
16 Et a l'aler li seroit trop eskieus.

III — Lambert, trop pis li fait la demouree,
K'a mariage a ele a lui fali,
Et s'i perdra sen tans se plus i bee.
20 Tous li meschiés en venra par mi li.
Mieus li venist k'il l'eüst eslongie,
Car si souvent ne le tariast mie
L'amours de lui ; s'est uns mout grans perieus
24 K'ele i puet perdre et cius nient, c'est mais gius.

IV — Sire Jehan, ja li feme blasmee
Pour lui veoir ne sera, jel vous di,
Se pis n'i fait, et s'en ert confortee.
28 Pau de confort apaise cuer mari.
Mieus vaut un pau ke niens, coi ke nus die :
Par lui veoir sera ele apaisie
Mieus ke s'il fust en Puille, la u Dieus
32 Fait les boins estre envers Mainfroi faidieus.

V — Lambert, adiès li est renouvelee
L'amours de lui dont ele a mal goï
Quant le revoit, et mout li desagree
36 Quant autre got de ce k'ele a nouri,
S'a pis cent tans ke s'il l'eüst laissie.

II-11 *b* la pensee — 13 *Z* a force a autrui — 14 *b* Ja pour ce n'iert l'amour entr'ex perie.

III-17 *b* pis i fet — 18 *Z* Ke m. — 20 *b* Tout le meschief en verra par mi li — 21 *b* esloignie — 23 *b* si est moult grant periex — 24 *b* et il nient c'est grans diex.

IV-25 *Z* S. ihan — 26 *b* ce vous di — 28 *Z* confors.

V-36 *Z* autres — 37 *Z* cent ans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Çou k'eus ne voit cuers ne deut a le fie.
Tant de grieté ne li fesist ja cieus
40 S'il fust alés en bien estraignes lieus.

VI — Sire Jehan, ja li feme oublïee
N'aroit l'amour de son ami joli,
S'il s'en aloit en estrange contree,
44 S'ele l'amoit de cuer ; je vous afi,
Li demourers li vaut mieus le moitie,
Car plus a pais en usera sa vie :
A lui veoir ert ses pensers descrieus.
48 Bien le savés, se tant estes soutius.

VII — Dragon, ki pert cose fourpaïsie
N'a pas tant mal ne si crüel envie
Com cil ki pert tout avoec ses courtieus
52 Et voit autrui goïr de ses ostieus.

VIII — Phelippot, et cele est trop mal baillie
Cui ses amis eslonge ; mieus paiie
Est quant le voit, mais k'il fust ribaux vieus,
56 Ke s'il estoit en Puille grans baillieus.

V-38 *Z* Çou ke ne ne voit, *b* Ce queil ne voit — 39 *Z* ne le f.
VI-44 *Z* jel vous — 47 *b* En lui.
VII-49 *b* forpeesie — 51 *b* Que cil con prent a aise en ses courtiex.
VIII *est dans Z seul.*

Remarques

I-5 *K'il pregne feme une autre ke s'amie*. Il semble qu'il faille corriger *K'il pregne a feme*..., a moins de lire avec *I*: *Qu'il praigne une autre feme ke s'amie*. — 6. *En Puille a ceste croiserie* (cf. v. 32). Il s'agit de l'expédition de Charles d'Anjou contre Manfred et le jeune Conradin, préparée dès 1264 et qui eut lieu en 1265. Charles d'Anjou avait de nombreux Artésiens dans son armee.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II-13. On pourrait conserver la leçon de Z, *autrui*, se rapportant à une femme, puisque cette forme s'emploie au féminin. Voir Tobler, *Altfranz. Wörterbuch*, *s. v.* — 16. *Eskieus*, « éloigné ».

III-18. *Ke* dans *K'a mariage* a le sens de « car ». — 20. « Tous les chagrins passeront par son cœur ». — 21. « Qu'il se fût éloigné d'elle ». — 22. *Tariast*, « tourmenterait ». — 24. Les deux derniers vers de chaque couplet riment en *ieus* (ou peut-être plutôt en *ius*; cf. la note du v. 47). Au v. 24, *Z*, que nous suivons, lit *c'est mais gius*, tandis que *b* lit *c'est grans diex* (« douleur »), ce qui, au point de vue de la langue, est préférable; mais nous ne pouvons pas savoir avec une certitude absolue si Jehan Bretel n'a pas employé la forme française *gius*, *gieus*, au lieu de la forme picarde normale *jus*, qui rime en *u*.

IV-32. *Faidieus*, « ennemis jurés ».

V-38. *Çou k'eus ne voit cuers ne deut*, proverbe bien connu : « loin des yeux, loin du cœur ».

VI-47. *Descrieus* (pour *descreüs*) est un exemple de la contraction picarde bien connue (comme *concius* pour *conceüs*, etc.). Le sens est donc : « Sa peine sera allégée si elle le voit souvent ».

VII. « Celui qui perd un objet lointain n'a pas autant de chagrin que celui qui perd tout ce qu'il possède, même la cour (ou le jardin) appartenant à sa maison, et voit un étranger en jouir en maître. »

VIII-55. *Ribaux vieus*, « vil ribaud », c.-à-d. tombé dans une situation misérable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L

(Raynaud 298)

MANUSCRIT : *b*, fol. 154 b.

VERSIFICATION : a b a b c c d d
10 10 10 10 7 10 10 10

PARTENAIRES : ***Bretiaus a Ferri*** (rubrique du ms.).

JUGES : Copart et Adam.

QUESTION. — Jehan Bretel : De deux amants loyaux, l'un jouit de toutes les faveurs de sa dame, tandis que l'autre n'en obtient aucune auprès de la sienne. Or les deux dames, par folie, s'abandonnent à d'autres. Lequel des deux amants doit avoir plus de chagrin, et laquelle des deux dames est plus à blâmer?

Lambert Ferri : Celui qui a eu la faveur de sa dame et cette dame.

I Ferri, il sont doi fin loial amant,
Si got li uns de sa dame au cors gent,
Et li autres ne got ne tant ne quant
4 De la seue, quar pas ne li consent.
Or ont si fole pensee
Qu'a autrui s'est chascune abandonnee.
Li quelz se doit plus doloir des amis,
8 Et des dames li quex esploite pis?

II — Sire Jehan Bretel, trop sont dolant
. . . . . .
Et trop mesfont celes, je vous creant,
12 Qui leur amis mainent si faitement.
Et quant chascune est outree

II-10 *La lacune est indiquée dans le manuscrit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'autrui que d'euz, c'est veritez prouvee :
Trop plus se deut cil qui deduit a pris
16 De s'amie, et cele a plus mespris.

III — Certes, Lambert, il est bien aparant
Que vous savez choisir mauvesement.
Cil ne doit pas avoir dolour si grant
20 Qui de sa dame a reçut paiement,
Quant il l'a desmanevee,
Que cil qui a avoir paiement bee
Et dont le pert, s'en est autre saisis;
24 Plus mesfet cele, et cil est plus traïs.

IV — Sire, li hom qui onques n'ot vaillant
Nulle chose ne puet perdre noiant,
Mès cil se deut de doleur trop taillant
28 Qui pert ce dont il ot le tenemant;
Et plus doit estre blasmee
Cele qui s'est a deus homes livree
Que cele qui a un son cors a mis.
32 Par tant est plus cil qui got desconfis.

V — Lambert, qui pert son home ou son sergant,
Qui vers lui s'est prouvez vilainemant,
Poi pert; mès cil qui sert, en desirant,
36 Son mestre et fait moult grant avancemant,
S'a doleur en cent doublee
Quant sa desserte est a autrui donnee;
Et du mesfet doit plus estre repris
40 Que le serjant le sire, ce m'est vis.

VI — Sire Bretel, trop alez eslongnant
La matiere de vo commencement,
Quar vous alez boisetes concueillant
44 Pour moi metre hors de droit jugement.
Quar quant plus est diffamee

V-36 et *manque*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cele qui est de loial cuer amee,
Plus s'en deut cil qui de lui fu saisis
48 Que cil qui pert ce qu'il n'a point conquis.

VII — Copart, doleur aduree
A cil qui pert richesce conquestee
Et plus se deut quant il est apovris
52 Que ne fet cil qui tous temps fu mendis.

VIII — Adam, qui a pris disnee
Mix puet perdre repast de la vespree
Que li jeüns. Cil n'est pas tant haïs
56 Qui paie trop com cil qui paie envis.

Remarques

II-13. *Outree,* « asservie à, dominée par d'autres que par eux ». — 16. Hiatus choquant.

III-21. « Quant il a perdu sa dame »; *desmanever* est le contraire de *amanevir*; voy. Godefroy, I, 248.

V. La comparaison développée dans ce couplet est boîteuse, mais le sens est clair. Le seigneur qui perd un mauvais vassal ou serviteur ne perd pas grand'chose; de même l'amant qui perd une maîtresse infidèle. Le vassal qui, dans l'espoir d'une récompense, sert son maître et lui procure ainsi des avantages, ressent une douleur cent fois plus grande (que celle dont il a été question plus haut) quand la récompense qui lui est due est donnée à un autre; de même l'amant qui n'a rien obtenu. Le maître, dans ce cas, est plus coupable que le serviteur (ce qui est évident). Au v. 36 on pourrait conserver la leçon du ms. et entendre : « et se procure ainsi de grands titres à une récompense ».

VI-43. « Vous ramassez des brindilles de bois », c.-à-d. des arguments misérables. Il n'y a là qu'un sens métaphorique; Godefroy a donc eu tort de constituer un article spécial pour ce mot qu'il écrit *boiseté* et traduit par « tromperie, fourberie », le rattachant évidemment à *boisier*; cf. ses articles Boiseter et Boisette.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LI

(Raynaud 1794)

MANUSCRITS : *A*, fol. 146 ; *a*, fol. 145 vº ; *b*, fol. 167 b ; *c*, fol. 2 vº b (*Archivum Romanicum*, III, 56) ; *c* n'a que les trois premiers couplets, dont toutes les leçons fautives n'ont pas été relevées ci-dessous. Les deux envois sont dans *b* seul. — La musique est notée dans *A* et *a*.

ÉDITION : O. Schultz-Gora, *Bausteine... Festgabe für Adolfo Mussafia*, p. 96 (d'après *b* et *a*). Cf. Jeanroy, *Romania*, XXXV, 116 et 490, et E. Langlois, *Kritischer Jahresbericht*, IX, II, 63.

VERSIFICATION : 10 a *b* a *b* c c d d.

PARTENAIRES : *Bretiaus a Ferri* (rubrique de *b*).

QUESTION. — Jehan Bretel : Lequel est plus disposé à faire des prouesses, celui qui sert Amour en bon espoir, ou celui qui est déjà en possession de ses joies ?
Lambert Ferri : Le dernier.

Graphie de *b*.

I Lambert Ferri, le quel doit miex avoir
Grant volenté de faire vasselage,
Ou cil qui sert Amour en bon espoir,
4 En atendant le souvrain avantage
Qu'Amours promet et donne aus fins amans,
Ou cil qui orendroit en est tenans
Et got d'amours tout a sa volenté ?
8 J'en veul de vous savoir la verité.

I-1 *Aa* li qeus — 3 *Aa* amours — 5 *Aa* a fins a. — 8 *Aa* Je veil.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Sire Jehan Bretel, sachiez pour voir,
Miex doit avoir li hom cuer et corage
De lui proisier et de faire valoir
12 Qui en amour est en si bon estage
Que il en got a son voloir toutans
Que cil ne doit qui point n'en est prenans.
Riches hom doit plus faire nobleté
16 C'uns povres hom qui sert pour richeté.

III — Lamberi Ferri, bien doit faire paroir
Cil qui desire a joïr son barnage :
Par ce puet on cuer de dame esmovoir.
20 Li preus desert que ses maulz assouage
(Mès cil qui got puet bien estre arestans),
Que par ce iert sa dame connoissans
Qu'au point qu'il fu plains de joliveté,
24 Que ce ne fu fors que pour s'amisté.

IV — Sire Jehan, dame doit bien voloir
Et velt que cil de qui elle a l'ommage
Soit preus, hardis et bons sans remouvoir ;
28 Et cil doit bien le cuer avoir si sage
Qui got d'amours qu'il doit estre parans
Plus en honneur furnir que li servans,
Quar il set bien pour coi il fait bonté,
32 Mès cil qui sert faut bien a son pensé.

II-9 *Aac* de voir — *A la place des v.* 12-14, *b a cet unique vers* : Tous temps que cil qui point n'en sont prenans *précédé d'une ligne en blanc.* — 14 *Aa* Ke chil ne doit ki riens n'i est perdans — 15 *Aac* nobleche — 16 *Aac* rikeche.

III-18 *Aa omettent* a ; *A* goïr de s. b. — 19 *b* Pour ce — 20 *b* desire — 21 *b* doit bien — 22 *Aa* Kar par çou est — 23 *Aa* k'i fu.

IV-25 *A* valoir — 28 *Aa* bien avoir le cuer si s. — 29 *a* Qu'il got — 30 *b* en honneur servir — 31 il set *est gratté dans A* ; *Aa* pour koi fait le b. — 32 *a* fait bien ; *A a un blanc à la place de* sert faut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V — Lambert Ferri, qui a pris son manoir
En paradis, il est hors de servage :
Ne li puet mais de Dieu servir chaloir,
36 Quar ataint a la fin de son ouvrage.
Pour achever est chascuns besoignans.
Li saoulez doit bien estre restans.
Ja ne verrez moine c'on face abbé
40 De bien servir eglise entalenté.

VI — Sire Jehan, chascun doit bien savoir
Que cil qui est tenans d'un heritage
Se paine plus de metre son pooir
44 En amender la terre et le manage
Qu'il ne feroit s'il i estoit beans.
Qui d'amours got, plus doit estre querans
D'avoir bon los et de faire barné
48 Que cil qui sert sans joïr, c'est passé.

VII — Ferri, cil doit estre preus et vaillans
Qui veult conquerre, et cil a pais vivans
Qui a conquis. Cil qui n'ont nient gousté
52 Sont desirant plus que li saoulé.

VIII — Sire, c'est voirs, mès or soiez creans
Que le saoul est plus chaus et ardans
De parfurnir vaillance et honnesté
56 Que cil qui n'a fors desir afamé.

V-37 *Aa* P. a. et c. ; *a* le sougnans — 38 *b* arrestans — 39 *Aa* venrés — 40 *Aa* De puis kanter en glise entalenté.
VI-44 *Aa* En amender le rente ; *b* et le mage — 45 *Aa* s'il n'i estoit b. — 46 *b* Qui d'avoir g. — 47 *Aa* barnage.
VII *et* VIII *sont dans b seul.*

Remarques

III. L'idée de ce couplet est que le preux mérite d'être récompensé par sa dame; en accomplissant des prouesses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il lui fait comprendre que c'est son amour qui l'en a rendu capable. Mais celui qui a déjà été exaucé par sa dame n'a plus besoin de se donner du mal : il peut *estre arestans* (v. 21).

IV-29-30. « Il doit se montrer plus ardent à accomplir des exploits glorieux que l'autre, qui n'a pas encore obtenu de récompense ». — 32. « Mais celui qui sert dans l'attente peut quelquefois être déçu dans son espoir ».

V-36. *La fin*, « le but ». — 39-40. Cette idée se retrouve p. ex. dans un jeu-parti d'Adam de la Halle (Raynaud, 1679, v. 23-26).

VI-48. *C'est passé*, « c'est réglé, entendu », locution empruntée à la langue des affaires, dont on trouvera des exemples dans Mætzner, *Altfranz. Lieder*, p. 55, et Schultz-Gora, *loc. cit.*, p. 95.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LII

(Raynaud 1774)

MANUSCRITS : *Z*, fol. 46 (*Archiv*, LXXXVIII, 350) ; *a*, fol. 148 v° ; *b*, fol. 153 ; *c*, fol. 3 (*Archivum Romanicum*, III, 58) ; *c* n'a que les trois premiers couplets. — La musique est notée dans *Z* et *a*.

VERSIFICATION : 7 *a* b *a* b c c *d d*.

PARTENAIRES : *Bretiax a Ferri* (rubrique de *b*).

JUGES : Dragon et Bertran.

QUESTION. — J. Bretel : Lequel préféreriez-vous : jouir dix fois par an de l'amour de votre amie, sans peine et sans risque, ou trois fois par semaine, mais dans des circonstances difficiles et dangereuses ?

Lambert Ferri : Le second.

Graphie de *a*.

I Ferri, se ja Dieus vous voie,
Li quieus vaut mieus, a vo sens,
U a pais plenté de joie
4 D'amie, par teus couvens
Que çou n'ert que dis fois l'an
Tout sans paine et sans ahan,
U en peril a grant paine
8 Trois fies en la semaine ?

II — Sire, mout mieus loëroie
A vous et a toutes gens

I-4 *a* Danie; *b omet ce vers* — 5 *b* Mes ce; *Z* fois en l'an — 7 *Z* a grief p. — 8 *Zc* fois cascune s., *b* fois en une s.
II-10 *a* toute gens, *b* toute gent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les trois fois, se Dieus m'avoie,
12 Que les dis, ch'est mes asens,
S'en sousterrai bien men pan,
Ne m'en osterés awan,
Que joie qui soit lointaine
16 Vaille tant con li prochaine.

III — Ferri, a pais ameroie
Mieus grant deduit qui fust lens
C'un bien hastieu ne feroie
20 Tout plain d'enpeechemens.
J'aim mout markié sans engan;
Il fait bon, par saint Jehan,
Atendre une quarantaine
24 Pour avoir sa joie plaine.

IV — Sire, qant amours gerroie
Ami, c'est drois ongemens
Quant il en prent le mounoie;
28 Mieus en vaut li paiemens
C'une nef ne fache au Dan
Toute plaine de safran.
Amours n'est mie souvraine
32 Qui bien et dolour n'amaine.

V — Lambert, mieus m'achesmeroie
D'uns rikes achememens
A nataus que ses vestoie
36 Chascun jour soolemens.

II-11 *Z* manoie (*c.-à-d.* m'avoie), *abc* me voie — 12 *b* c'est mon talent — 13 *Zc* soustenrai — 14 *Z* auwan — 16 *Zc* tant ke li (*c* la), *b* autant que la.

III-18 *b* grant deduis — 19 *b* hastis — 20 *b* Tous plains d'apercevemens — 21 *bc* J'aim miex.

IV-26 *a* Amis, *b* A moi — 27 *Z* Car il — 28 *Z* vaut ke paiemens — 29 *Z* nes, *b* nez.

V-35 *Z* As natans, *a* A nastaus; *b* se vestoie — 36 *b* saoulemens, *a* secoulemens.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

N'est preus qui sert de Tristan.
Assés vaut mieus plain un van
De joie a desir certaine
40 Que plus de joie grevaine.

VI — Sire, paine pau anoie
De qoi li rapaiemens
Est prochains, se monteploie
44 En deduis si fais tourmens.
On ne doit par taquehan
Mener amours ne par ban;
Qant amours plus grief demaine
48 Ami, tant li est plus saine.

VII — Dragon, amours a lagan
N'est preus; chele est plus estaine
51 Qui desirs fait kievetaine.

VIII — Mieus vaut un cheval, Bertran,
Qui souvent manjue avaine
54 Que chil qui fait le crevaine.

V-37 *Zb* qui set de — 39 *b* De joie qui est c.
VI-41 *a* auoie, *Z* aroie, *b* harroie — 43 *a* Est pr. et m., *b* Est pr. ce m. — 45 *ab* doit pas t.; *Zb* taskehan — 46 *b* Amour servir ne — 47 *Zb* Com plus a. gr. d. — 48 *a* Amis tant; *Z* Amours tant plus li est saine.
VII-49 *Z* a. an lagan — 50 *a* Net — 51 *Z* Cui desirs, *b* Que amours.
VIII-52 *Z* uns kevaus, *b* le cheval — 54 *Z* treuaine, *a* teruaine.

Remarques

I-8. La leçon de *Zc*, *Trois fois cascune semaine*, est plus claire, mais celle de *a*, que nous avons conservée, exprime la même idée.

II-11. *M'avoie* (Z) est la bonne leçon; car *voie* (verbe) se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trouve déjà à la rime au v. 1. — 13-16. *S'en sousterrai men pan.* Godefroy (V, 714 b) enregistre cette locution dans un sens un peu différent. Ici le sens est à peu près : « Je maintiendrai mon opinion. » Mais ce qui suit n'est pas en rapport très clair avec le contexte. Ferri nie (v. 15 et 16) qu'un amour lointain (c.-à-d. rarement satisfait) puisse valoir autant qu'un amour prochain (avec une entrevue trois fois par semaine). Il faut peut-être, malgré l'accord des manuscrits, corriger le v. 14, *Ne m'en osterés awan,* en *Ne me mousterrés awan,* c'est-à-dire : « Vous ne me persuaderez pas cette année (jamais) qu'une joie lointaine... »

IV-26. *Ongemens,* c.-à-d. *ognemens,* ici « joie, délices ». — 28-30. L'idée est : « Mieux vaut un paiement immédiat que l'espoir de prendre une cargaison précieuse dans un port lointain » (ce qui implique des risques). — Damme, au N.-E. de Bruges, port en pleine activité au moyen-âge. Cf. *Le Dam qui est seur mer* (*Auberi,* dans E. Langlois, *Table des noms propres des chansons de geste,* p. 169).

V-33-6. « J'aime mieux être assuré d'un vêtement chaud pour Noël que le porter constamment (?) ». La forme demi-savante *nataus* ne se trouve pas ailleurs. *Soolemens* est-il bien l'adverbe *saolement,* avec l'*s* adverbiale? Ou la leçon primitive ne se cache-t-elle pas sous la leçon altérée de *a* (*secoulemens*) ? — 37. *Sert* nous paraît préférable a *set* (*Z b*). L'amour de Tristan a été traversé de mille peines. Il y a aussi un jeu de mots (sur *Tristan, triste*) qui n'est pas rare. Voy. par ex. un jeu-parti d'Adam de la Halle (Raynaud, 1817, v. 65).

VI-45-46. *On ne doit par taquehan Mener amours ne par ban.* Godefroy, *s. v.* CAQUEHAN, traduit *taquehan* (*tasquehan* Zb) par « assemblée illicite, conspiration, émeute. » *Ban* est ici plutôt « proclamation séditieuse » que « enchère ». Le sens paraît être : « On ne doit pas se révolter contre les peines que l'Amour vous impose, mais les accepter avec joie. »

VII-49. *Amours a lagan.* Sur le sens juridique de *lagan,* « droit qui autorisait la saisie des choses apportées par la mer », voir Suchier, *Aucassin et Nicolette,* 34, 12, et note (9e éd., 1921, p. 51). *A lagan* signifie souvent, comme ici,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« à volonté, à discrétion, en abondance. » — 50. *Estaine* « entière, complète ». — 51. *Qui* est pour *Cui* et se rapporte à *Amours*. « La joie d'amour est d'autant plus souveraine (*kievetaine*) qu'on l'a plus longtemps désirée ».

VIII-54. Godefroy n'a que cet exemple *de faire la crevaine*, qu'il traduit par « crever » c.-à-d. « crever de faim », ce qui est acceptable. Mais il est possible qu'il y ait une meilleure leçon cachée sous la variante de *a* (*tervaine*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIII

(Raynaud 296)

MANUSCRITS : *a*, fol. 149 b; *c*, fol. 3 b (*Archivum Romanicum*, III, 58); le ms. *c* n'a que le premier couplet en entier, la première moitié du deuxième et la seconde moitié du troisième. — La musique est notée dans *a*.

VERSIFICATION : a *b* a *b* *c* *c* *d* *d* e e
7 7 7 7 7 7 7 7 10 10

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Lambert Ferri.

QUESTION. — Jehan Bretel : De deux amants, l'un ne se permettrait rien qui pût nuire à la bonne renommée de sa dame, tandis que l'autre ne cherche qu'à obtenir les faveurs de la sienne. Lequel est le plus sincèrement amoureux ?

Lambert Ferri : Le premier.

Graphie de *a*.

I Lambert, il sont doi amant
D'un sens et d'une poissanche,
S'aiment deus dames d'un grant,
D'un pris et d'une vaillanche :
5 Li uns aime en tel maniere
Qu'il n'a pooir qu'il requiere
Sa dame de vilounie,
Et li autres n'estudie
Fors a chou qu'il en ait ses volentés.
10 Li kieus est plus a droit enamourés ?

II — Sire Bretel, maintenant
Vous en dirai ma samblanche :

1-9 *a omet* en ; *c* Fors a ce quen ait sa volentes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mout a chil le cuer vaillant
Ki est de tel astenanche
15 Q'il ne veut faire proiiere
Envers cheli qu'il a chiere
Dont ele soit abaissie.
Je di, qoi que nus en die,
Que ses cuers est d'amours mieus achesmés
20 Que chil qui veut avoir de li ses sés.

III — Ferri, a guise d'enfant
Parlés par acoustumanche.
Qui se conbat en fuiant
Il n'a que faire de lanche :
25 Ch'est une amour despovriere
Qant on fait d'amour grant chiere
Pour desirer a moitie.
D'amour qi n'est parfurnie
N'ert ja fins cuers paiiés ne saoulés :
30 C'est trop griés fais qui pent tout a un lés.

IV — Sire Jehan, maint sergant
Voit on fuïr par cremanche
Pour eskiever peril grant
De qoi il sont en doutanche.
35 Qui fuit chou qui met ariere
Lui et autrui, par saint Piere,
Il ne fait mie folie ;
Mais chil qui sa dame prie
Çou dont ses cors puet estre vergondés
40 N'aime pas tant con li autres d'assés.

V — Ferri, qui en retraiant
Fait aumosne u penitanche,
Ele ne li vaut pas tant
Que se de grant repentanche

III-25 *c* desputiere.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

45 Faisoit la bonté entiere.
Amours parfaite et pleniere
Vaut mieus k'amours coumenchie
Sans parfaire. Et a le fie
Est li levriers qui prent sa proie amés,
50 Et cil qui faut fu pour nient descouplés.

VI — Sire, cil qui requerant
Vont a lor dames viutanche
Ne les aiment tant ne qant,
N'Amours n'a sur aus poissanche.
55 Ja, se Dieus plait, trouvés n'iere
En point k'amours droituriere
Ne soit en moi sans partie
Tous jours, ne ja en ma vie
Ne requerrai ma dame fors ses grés :
60 En çou morrai, car en tel piel fui nés.

V-49 Et.

Remarques

III-25. *Despovrier*, dont Godefroy ne donne que ce seul exemple (*s. v.* DESPOURIERE) paraît un adjectif formé sur *povre* (« appauvrissant » ?). Le ms. *c* a *desputiere*, qui est un mot également inconnu et d'une formation bizarre (on pourraît plutôt supposer un mot comme *despitiere*, « méprisant »). — 30. « C'est un fardeau trop lourd que celui qui porte tout entier d'un seul côté ». Le rapport de cette image avec l'idée n'est pas clair.

V-41. *En retraiant*, « en gardant tout ce qu'il peut, en se ménageant ».

VI-60. *En tel piel fui nés*, « je suis né dans une telle peau », c'est-à-dire, tel est mon caractère.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIV

(Raynaud 704)

MANUSCRITS : *Z*, fol. 51 (*Archiv*, LXXXVIII, 356); *a*, fol. 153; *c*, fol. 1 (*Archivum Romanicum*, III, 44; les trois premiers couplets seuls). — La musique est notée dans *Z* et *a*.

VERSIFICÁTION : a b c a b c *d d*
10 10 7 10 10 7 10 7

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Lambert Ferri. Il n'y a pas de rubrique dans les manuscrits.

QUESTION. — J. Bretel : Si vous aimiez loyalement une dame, préféreriez-vous qu'elle vous aimât beaucoup, tout en étant la femme d'un autre, ou qu'elle en aimât un autre et fût votre épouse?

Lambert Ferri : Le premier.

Graphie de *a*.

I Lambert, se vous amiés bien loiaument
Une dame qui fust sage et vaillans,
Le kel ariés vous plus kier,
4 U ele vous amast soufisaument
Et autres fust del cors de li tenans
Et l'eüst prise a moullier,
U ele eüst autrui s'amour dounee,
8 Si l'eüssiés espousee?

II — Sire Jehan Bretel, certainement
Sai, si n'en sui de nule riens doutans,

I-4 *C* Ou qu'elle; *Z* sousfissamment — 6 *a* pris — 8 *a* Si l'eüst cieus e.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que pour mon cuer apaisier
12 Me vauroit mieus que ma dame au cors gent
Eüst baron, si fust a moi pensans,
Car je sai tout sans cuidier
Que, cui k'il griet, que dame marïee
16 Veut aconplir sa pensee.

III — Ferri, che vient de trop povre ensïent
Que mieus amés a mengier as servans
K'aveuc le couvent premier.
20 Qui sa feme a, a son voloir le prent.
Encor aiiés vous chier les remanans,
Mieus valent li més plenier.
Cil a trop mieus qui a joie aduree
24 Que cil qui a joie bee.

IV — Sire, trop a chil de courechement
Qui de sa feme espousee est cremans,
Car on li puet reprochier;
28 Che ne puet on a l'ami de noient.
Li amis est toutans pour li joians,
Et s'il i puet dannoiier
Mieus li plaira une seule journee
32 Que son mari une anee.

V — Lambert, pour chou serés vos longuement
Povres c'onques n'ossastes en nul tans
Plenté de bien enbrachier;
36 Qant vous volés q'autres ait son talent
De li qui vous amés, et vous dolans
Irés entrués mendïer,

II-14 *Z* sait — 15 *a* Que qoi k'il, *Z* K'a coi k'il, *c* Qu'a qui qui.
III-18 *Z* Qu'en m.; *a* a servans — 22 *a* mes premier — 24 *Z* ki avoir le bee.
IV-30 *a* Et si i; *Z* dosnoier.
V-36 *Z* Ki volés k'autres — 37 *Z* Celi ke vous.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vous ariés tost le clere euwe oublïee
40 Pour bouter en le cendree.

VI — Sire, jou ai veü tant de tourment
Mari jalous avoir et tant d'ahans
Pour sa moullier awaitier
44 Que jou aim mieus a amer contre un cent
K'a marïer; li amis a dis tans
De deduit, au droit jugier;
Qant ele puet, a lui vient achesmee,
48 Et au mari waucendree.

V-39 *Z* V. a. t. le clere en oublie.
VI-42 *Z* Maris — 44 *Z omet* a — 46 *Z* a droit j.

Remarques

II-15. Nous avons rétabli *cui k'il griet*, expression analogue à *cui qu'en poist*. Les trois manuscrits sont légèrement altérés.

III-19. « Vous aimez mieux manger avec les frères convers qu'à la table des moines servis les premiers » (*premier* est pris adverbialement).

IV-26. *De*, « au sujet de ».

27. *Car on li puet reprochier*, sous entendu : « cela, le fait d'être trompé ». — 32. *Son mari* est au datif.

V-40 *Bouter en le cendree*, locution qui se retrouve dans le jeu-parti n° 547 (v. 36) et signifiant à peu près « tomber au plus bas » (voy. Godefroy, *s. v.*).

VI-47-8. « Une femme vient bien attifée au rendez-vous d'un amant, mais auprès du mari elle est *waucendree* ». Godefroy n'a que ce seul exemple de ce mot, qu'il traduit par « femme malpropre comme une cendrillon ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LV

(Raynaud 1340)

MANUSCRITS : *Z*, fol. 49 (*Archiv*, LXXXVIII, 354); *a*, fol. 160 v°; *b*, fol. 154 v°. — La musique est notée dans *Z* et *a*.

VERSIFICATION : a *b* a *b* c c d d
7 5 7 5 7 7 7 7

PARTENAIRES : *b* porte en rubrique *Bretiaus*. Il s'adresse à Lambert Ferri.

JUGES : Prieus (sans doute le Prieur de Boulogne) et Cuvelier (Chelenier, selon *a*, Cenelier, selon *Z*).

QUESTION. — Jehan Bretel : Supposez que vous aimiez une femme et que vous ayez la certitude qu'elle ne vous aimera jamais. Consentiriez-vous, dans ces conditions, à ce qu'un de vos compagnons qu'elle aimerait obtînt ses faveurs?

Lambert Ferri : Jamais.

Graphie de *a*.

I Ferri, se vous bien amiés
Dame u damoisele
Et tout de fi seüsiés
4 Que ja de le bele
Nul jor ne seriés amés,
Seroit çou vo volentés
Qu'uns vos conpains en goïst
8 A qui ele se tenist?

1 *Les v.* 4 *et* 5 *se lisent ainsi dans b :*

Que vous de la bele
Ne seriez nul jour amez.

— 7 *a* Que vos.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Prinches del Pui, che saehiés,
De ceste querele
Sui jou mout bien conseilliés.
12 S'ele estoit mesele,
Cele a qui me sui dounés,
Vauroie jou mieus assés
Que mes cuers en langesist
16 K'autres sen preu en fesist.

III — Lambert, se plus sos n'estiés
Qe france morele,
Ja ensi ne respondriés.
20 De boine merele
A trait qui s'est delivrés
D'amours u n'a fors grietés;
De trop crüel servage ist
24 Et son ami enrichist.

IV — Sire, ne vous courechiés
La lune est nouvele,
Si croi que vous en aiés
28 Plus tenre cervele.
Se j'avoie un riche més,
Mieus vauroie, c'est vertés,
Assés qu'il awastesist
32 Que nus hom le conquesist.

V — Ferri, uns hom marvoiiés
Ne sent qant il gele.
Qant as dés perdre soliés
36 Sequot et cotele,

II-9 *Z* Princes de pui, *b* Sire Jehan — 11 *a* si b. — 14 *b* Si vaudroie m. a. — 15 *b* languesist.

III-17 *Zb* Ferri; *b* plus foulz — 22 *Zb* d'amour — 24 *Z* en nourist.

IV-27 *b* avez — 31 *Z* auuatessist, *b* agastesist.

V-33 *Z* maruonies — 34 *b* Ne set — 35 *a* a des — 36 *Z* Sourcot u c., *b* Sercot ou c.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lués les aviés oublīés,
Et or perdre ne volés
Çou qui vous grieve et hounist,
40 Et autres s'en waresist.

VI — Bretel, si soie j'aidiés,
Se dame u pucele
Aim, ja mais ne serai liés
44 S'autres en revele.
Plus ne puis g'estre grevés
En amour ne vergondés
Que de çou qu'autres hom gist
48 Aveuc çou qui me soufist.

VII — Prīeus, souhait en trois dés
A qui de çou s'est ostés
Qui en la fin l'ocesist
52 Et son ami en saisist.

VIII — Cuvelier, mal atirés
Est cil qui est tieus menés
Que çou qu'il aime guerpist
56 Et un autre en ravestist.

V-37 *b* Tost; *a* oubliies — 40 *b* garesist.
VI-41 *Zb* Sire si; *Z* soie aidiés, *a* soie jou aidiés, *b* soie je aidiez — 45 *Z* puis je estre, *b* puis estre — 46 *a* Ne en amour vergondés — 48 *Z* me sougist.
VII-50 *b* A cui — 51 *b* l'oceīst.
VIII-53 *Z* Ceneliers, *a* Chelenier; *a* mar a. — 54 *a* Et cil; *b* tel — 55 *b* Que cil qui — 56 *b* revestist.

Remarques

III-18. *Morele*. Godefroy cite notre passage dans le complément, *s. v.* MORELLE, qu'il explique par « genre de plante

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la famille des solanées » (mot encore vivant). Mais le sens ne convient guère. S'agirait-il du féminin de *morel*, « cheval noir » ? La forme féminine serait alors due uniquement à la rime.

IV-28. « Tendre », c.-à.-d. facile à troubler. — 31. *Awastesist* (de *awastir*, *agastir*), « se gâter ».

V-34-7. « Vous aviez vite oublié les vêtements que vous aviez perdus aux dés »; Ferri devait être joueur.

VII-49-52. « Celui-là est favorisé de la chance qui est débarrassé, au profit d'un ami, d'un objet qui finalement eût causé sa perte ».

VIII-53-4. « Celui-là est mal en point qui en est mené là qu'il... ». Godefroy a un exemple de *mal atiré* (Zb), mais aucun de *mar atiré* (a).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LVI

(Raynaud 295)

MANUSCRIT : *a*, fol. 161 v°. — La musique est notée.

VERSIFICATION : 7 a b a b *c c* d d e e.

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Lambert Ferri.

JUGES : Gaidifer et Perrin.

QUESTION. — Jehan Bretel : Deux hommes aiment la même dame, qui est peu digne de leur amour. L'un s'efforce de la gagner, tandis que l'autre lutte contre sa passion. Lequel est plus à louer?

Lambert Ferri : Le premier.

I
Ferri, il sont doi amant,
S'aiment une dame andoi
Pau sage et pau soufisant :
Li uns met mout grant conroi
5 A son serviche parfaire
Pour l'amor de li atraire,
Et li autres se repent
Et se pourqache coument
Puist issir de son dangier.
10 Li qels fait mieus a prisier ?

II
— Princes del Pui, tout errant
Vous responderai, par foi;
Selonc le mien ensiant
Vous dirai verté, je croi.
15 Je vous di que mieus doit plaire
A tous cil qui sans retraire
Furnist çou qu'il entreprent
Que cil qui couardement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le laist, car j'os tesmougnier
20 K'i le fait par cuer lanier.

III — Ferri, li mal entendant
Se doivent taire tout coi.
Cil ki ne vont resougnant
Lor damaje et lor anoi
25 Sont pelerin saint Aqaire.
Uns musars veut a chief traire
Qanque li vient a talent,
Mais li sajes se reprent,
Qant il se voit foliier,
30 Et met paine en lui aidier.

IV — Sire Jehan, con enfant
Orendroit parler vous oi.
Se doi chevalier vaillant
Se sont mis en un tornoi,
35 Qant il doivent le mieus faire
Si s'en vont, doit il desplaire ?
Oïl, ki bien i entent.
Autant, sachiés vraiement,
Doit on chelui desprisier
40 Qui sa dame veut laissier.

V — Lambert, se doi marcheant
S'en vont a nuis au Crotoi,
Aviegne que païsant
Lor dient : « En cest ausnoi
45 A dis larrons deputaire »,
Cil fait mieus qui s'en repaire,
Pour aler a sauvement,
Que cil qui va folement
Vers aus, tout le droit sentier,
50 Por le peril asaier.

II-19 lais.
III-26 Un.
V-44 ces.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI — Sire, encontre un trop plus grant
De vous m'en metroie en loi
Que cil n'aime tant ne qant
Qui quiert ocoison par qoi
55 De sa dame se despaire.
Mais cil qui bee a salaire
D'amour u tout son cuer tent,
Fait mout plus courtoisement,
Car on ne puet esprisier
60 Çou q'Amors rent de loiier.

VII — Gaidifer, fol errement
Fait bon laissier : autrement
N'a onques Dius nului chier
64 S'il ne laisse le pechier.

VIII — Perrin, cil qi saintement
Sert bien Dieu outreement,
Se puis le veut eslongier,
68 Il est faus, au droit jugier.

VI-58 Fait mout *manque*.

Remarques

III-25. Saint Acaire, qui avait un sanctuaire à Haspres, près de Cambrai, passait pour guérir la folie; voy. A. Guesnon, *Adam de la Halle et le jeu de la Feuillée*, dans le *Moyen Age*, 1917 (p. 43 du tirage à part), et notre jeu-parti n° XX, v. 30. Un « pèlerin de saint Acaire » est donc un fou.

V-42. *Aler a nuis*, « aller nuitamment. »

VI-52. *Se metre en loi contre..* a dû signifier d'abord « engager un procès avec quelqu'un »; de même, n° 1672, 46; de là par extension « engager la discussion, ou se mesurer avec ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LVII

(Raynaud 915)

MANUSCRITS : *a*, fol. 163 v°; *b*, fol. 163 v°. — Les deux envois manquent dans *b*. — La musique est notée dans *a*.

VERSIFICATION : 7 a b b a a *c c* b b.

PARTENAIRES : *Jehan a Lambert Ferri* (rubrique de *b*). Le premier, que son partenaire appelle une fois sire Jehan, est sans doute Jehan Bretel.

JUGES : Vuillart et Hacecourt.

QUESTION. — Jehan : Vous avez une amie demeurant à Abbeville. En allant la voir, préféreriez-vous la trouver morte, où qu'elle vous eût trompé avec un homme de bien, et s'en repentît?

Lambert Ferri : Le second.

Graphie de *a*.

I Lambert, une amie avés
A Abevile manant,
Et pour çou je vous demant
Li qels sera mix vos grés,
5 Qant vous reveoir l'irés,
Qu'ele fust morte et perie,
U q'ele eüst fait folie
A un suel houme vaillant,
9 S'en eüst cuer repentant?

II — Sire, bien sui apensés
De respondre tout errant,

1-4 *b* seroit — 6 *b* Ou qu'el fust. — 7 *b* seul.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ne point n'en irai chelant
Le voir : je aim mieus assés
14 C'a çou fust ses cuers dounés
Qu'ele se fust otroïe
En un bon lieu que sans vie
Le trouvasse, mès c'a tant
18 S'en gardast d'ore en avant.

III — Lambert, vous me respondés
A guise de nonsachant.
Jamais n'ariés cuer joiant
Se wihos estiés prouvés.
23 Tés deus n'ert ja oubliés,
Mais sages cuers entr'oublie
En aucun tans mort d'amie
Et kiert autre soufisant,
27 Car on doit vivre en amant.

IV — Sire, vous vous desfendés
Sans raison ; je vous creant
J'aim miex un bel remanant
Qui de moi est desirés
32 Que demouraisse afamés
De cheli qui j'ai coisie,
Car je ne porroie mie
Au cuer avoir duel plus grant
36 Que li perdre en mon vivant.

V — Ferri, qant vous fustes nés
Li niche mal entendant
Furent plus gent que devant.
Trop grant vieuté soustenés,

II-13 *a* j'aime — 14 *b* son cors d. — 15 *b* Pour qu'el se — 17 *a* Le tr. pour c'a tant — 18 *b* Se g.
III-22 *a* estiiés; *b* clamez — 25 *b* duel d'amie.
IV-33 *b* De cele — 34 *a* n'en p. — 36 *b* Que lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

41 Hounour et tous biens haés.
Mieus vaut morte druerie
Que vivre a tel vilounie,
Et mieus vient aler qerant
45 Boine q'avoir mal prouvant.

VI — Sire Jehan, vous parlés
A maniere d'un enfant.
Trop avés le cuer cangant,
S'en devés mains estre amés,
50 Et puis que vous conparés,
Je di que boine boulie
Et viande de maisnie,
Qant on l'a a son coumant,
54 Vaut mieus k'aler pourqachant.

VII — Vuillart, Ferri li dervés
Soustient droite desverie.
Mieus vaut boine amour faillie
Par mort q'avoir maintenant
59 Amie mal contecant.

VIII — Hacecourt, vous jujerés
Pour Ferri, qui vous em prie,
Et soustenés se partie :
Mieus aim avoir un besant
64 Que riens trouver en un want.

V-41 *a* Hounours; *b* et tout bien h. — 43 *b* en tel — 44 *a* mieus vaut — 45 *a* mal qerant.
VI-49 *b* Se d.
VII *et* VIII *sont dans* a *seul*.

Remarques

II-16. *En un bon lieu*, « à un homme de bien ». — 17. *Mès que*, « pourvu que »; *a tant*, « avec cela », sans en faire davantage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V-37-39. « Quand vous fûtes né, la race des sots fut plus nombreuse (d'une unité) qu'auparavant ». — 45. *Boine,* une bonne chose, un bonheur ; adj. fém. pris au sens d'un substantif indéterminé, comme dans *la bailler belle*.

VI-50. *Puis que vous conparés.* Allusion aux v. 30 et suiv., où Lambert Ferri avait dit qu'il aimerait mieux se contenter de restes qu'être affamé. — 52. *Viande de mesnie,* nourriture de famille, cuisine bourgeoise.

VII-59. *Amie mal contecant,* « une amie qui s'est compromise. » Le verbe *contekier* se retrouve dans le jeu-parti n° XXV, v. 5, mais dans un autre sens.

VIII-63-64. « J'aime mieux un besant qu'un gant vide ». Il semble résulter de ce texte que les gants (ou moufles) servaient de pochette où l'on renfermait les menus objets.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LVIII

(Raynaud 952)

MANUSCRIT : *a*, fol. 166 b. — La musique est notée.

VERSIFICATION :

a	b	b	a	a	c	c	d	d	*e*	*e*
10	10	10	10	10	7	10	7	10	10	10

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Lambert Ferri.

JUGES : Gaidifer et Jehan de Grieviler.

QUESTION. — Jehan Bretel : Vous rencontrerez quelque part deux dames également belles et de valeur égale. L'une vous accueillera avec une prévenance particulière, tandis que l'autre se contentera de répondre à votre salut d'une manière simple et réservée. S'il vous fallait choisir l'une ou l'autre pour l'aimer, en laquelle auriez-vous plus de confiance?

Lambert Ferri : En la réservée.

I Amis Lambert Ferri, vous trouverés
En un païs deus dames avenans,
Et chascune est tant bele et si vaillans
4 Que le meilleur eslire ne savrés;
Et tout errant que le saluerés
L'une a vous s'acointera
Et grant sanblant d'acuel vous mousterra,
8 Et li autre simplement
Vous rendra vos salus escarsement.
S'i vous couvient l'une amer sans faillance,
11 En la quele avrés vous plus grant fiance?

I-11 vous *manque*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Sire Jehan Bretel, c'est verités
K'en boin acuel a signes d'amours grans,
Mais ja l'amours ne sera si durans
15 En cuer qui si tost s'est abandounés
Coume en chelui qui bien s'est avisés
U s'amour otrïera ;
Itele amours vaut et tous jours vaura.
19 Selonc men entendement
Veu jou avoir le simple acointement,
Car asés plus avroie d'esperance
22 Que bien m'amast que cele a le beubance.

III — Lambert Ferri, le pïeur pris avés.
Ja cuers qui n'ert debonaires et frans
De bel acuel n'ert ne bien acointans,
26 Ne amours n'est fors debonairetés.
Au mieus parant doit on prendre les dés,
K'ausi bien vous ghillera,
Se ele veut, cele qui se taira
30 Con cele qui lïement
Vous aceudra, k'en bon aceullement
Doit on cuidier plus hastive otroianche
33 Q'en sur samblant et en dure acointance.

IV — Sire Jehan Bretel, or me creés
Que de feme qui si soit aceullans
N'ert ja li cuers en ferme amour manans ;
37 Car ausi tost ert uns autres privés
De li con jou, c'est grans desseürtés :
Pour çou que ele fera
Signe d'acuel, cascuns li proiera
41 Assés plus hardïement,
Et biau prïers fait cangier cuer souvent,
S'aroie trop de li plus grant doutance
44 Que de celi u mains a d'aceullance.

II-16 Coum — 18 tous jours *manque*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V — Lambert, ne sai de coi vous vous doutés,
K'encore n'estes vous de riens tenans,
Et si vous di que mieus vaut uns besans
48 De bel samblant et de cler cuer dounés
C'uns mars d'argent qi si est enconbrés
C'on ne set s'on l'ara ja;
Ne ja par droit boine fins ne sera
52 En mauvais coumenchement,
Ne boine flour sur mauvais fondement,
Ne on ne doit avoir nule aesmance
55 En sur samblant fors de trover grevance. *

VI — Sire Jehan Bretel, par moi moustrés
Vous ert mes drois trestous aparisans:
Se vo besans est biaus et reluisans
59 Et dont soit faus, quel cose conquestés?
Nient fors irour; donques vaut mieus asés
Uns mars d'argent c'on donra
Bien coiement, ja si tart ne venra,
63 Que vos besans de noient.
Simple maintiens fait amer asprement
Et a cieus fait priier sans desirance;
66 Par tant vaut mieus simplece et astenance.

VII — Gaidifer, qui mieus plaira
Suie de miel, ja sen preu n'amera,
69 Se droiture ne nous ment.
Et ki le mer doit passer, s'a boin vent,
S'atent meilleur, je di qu'il fait enfanche,
72 Car mout vaut mains atente que tenanche.

VIII — Grieviler, Raimbaus jura
Que ja nus hom feme ne prisera
75 Ki aime trop baudement.

V-46 K'encor — 54 nule esmaiance.
VII-70 s'ai boin — 72 vaut mieus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En canpion qui apenseement
Conbat a on plus seüre atendance
78 K'en beubencier de fole contenanche.

REMARQUES

III-27. Que signifie « on doit prendre les dés selon la meilleure apparence »? Peut-être : « Il faut accepter ce qui résulte de l'addition des points, les dés étant jetés sur la table, à la première inspection, sans y regarder de trop près. »

IV-38. *Desseürtés*, « motif de défiance ».

VI-62. *Ja si tart ne venra*, « quelque tardivement qu'il vienne ». — 65. « Une attitude réservée fait aimer passionnément et amène à courtiser celle qui l'observe même ceux [qui, jusque là, étaient] exempts de désirs ». Ce mot à mot donne un sens peu satisfaisant et le texte paraît altéré. La faute est probablement aux mots *a cieus*, à la place desquels il faut sans doute lire quelque chose comme *aisieus* [*maintiens*], c'est-à-dire qu'une attitude trop engageante (*aisif*) amène ceux-là même à courtiser qui ne sont pas inspirés par un sentiment sincère.

VII-68. L'amertume de la suie est opposée à la douceur du miel. Cf. le *Roman de la Rose*, v. 10634 (éd. Langlois) :

Li uns douz, li autres amers
Plus que n'est suie ne la mers.

C'est probablement ainsi qu'il faut interpréter le v. 47 du jeu-parti n° XXXV (ci-dessus, p. 132). — 73. Nous ne savons qui est ce Raimbaut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIX

(Raynaud 1021)

MANUSCRIT : *a*, fol. 167 v°. — La musique est notée.

VERSIFICATION : *a* b *a* b b *a* *a* b c c
10 7 10 7 10 10 10 7 10 10

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Lambert Ferri.

QUESTION. — Jehan Bretel : Une dame orgueilleuse que vous aimez fidèlement vous rend la vie amère. Si vous aviez prié Dieu de vous venger des maux qu'elle vous a fait souffrir en la rendant laide, malheureuse et pauvre et qu'en fait il exhaussât votre prière, en seriez-vous attristé ou joyeux ?

Lambert Ferri : J'en serais attristé.

I Lambert Ferri, s'une dame orgeilleuse
Qui vous amisiés de foi
Vous menoit vie pesme et anïeuse
Et si ne seüst pour quoi,
5 S'eüsiés fait proiere au souvrain roi
Qu'i vous venjast de la passiouneuse
Et le fesist laide et dur eüreuse,
Et povre aveuc, ce sont troi;
Se par tel cas estiés de li vengiés,
10 Le quel en seriés vous, dolans u liés ?

II — Prince du Pui, ja ne m'ert si crueuse
Ma dame a qui je m'otroi
Que ma pensee soit a çou couvoiteuse
Qu'ele eüst ja nul anoi,
15 Ains vous creant, par le foi que vous doi,
Mieus me plairoit qu'ele fust sïenteuse,
Riche d'avoir et de tot gracïeuse,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et mieus me vauroit, je croi,
Car a men cuer seroit li fais trop griés
20 Se ma dame savoie a tieus meschiés.

III — Lambert Ferri, une amie wiqeuse
Seroit mout bien aveuc moi,
Mais se j'amoie abeesse ou prïeuse
D'Estruem vers Mont saint Eloi,
25 Si me menast sans deserte a besloi,
Je vauroie que vanjance honteuse
M'en fesist Dieus ; aucune desdaigneuse
I porroit prendre chastoi,
Et s'en seroit mes cuers asouagiés;
30 Trop longuement puet on estre entre piés.

IV — Sire Jehan, par le tres glorïeuse,
Petit amés, bien le voi,
Qui seriés liés se vo dame amoureuse
Estoit mise en mauvais ploi.
35 Q'avés vous dit, sire Jehan, avoi !
Se j'amoie la plus contralïeuse
Qui soit el mont et la plus perilleuse
De faire mal envers moi,
Ne seroit ja mes cuers si envoisiés,
40 S'ele avoit mal, que jou n'en fuise iriés.

V — Lambert, ki fait a Dieu proiere huiseuse
Il fait outraje et desroi,
Et d'autre part, en dame okeniseuse
N'avra ja plaisant dannoi ;
45 Puis qu'ele taut par fierté l'esbanoi
Q'amis desert, trop est mau savereuse ;
Laide deviegne et vielle et diseteuse.
Cil n'a nul pooir en soi
Ki aime mieus a estre vieutiiés
50 Que par souhait de doleur eslongiés.

V-48 poir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI — Prince du Pui, trop a vie peneuse
Fins amis ki en esfroi
Sa dame voit; ja si malisïeuse
N'avroit esté, sans gaboi,
55 Q'en aucun point, qant il sont en recoi,
K'ele ne soit vers li humelïeuse,
Et s'il avient que vers li soit piteuse,
Ja ne le sera si poi
Que cil n'en doive estre tous alegiés
60 Et de l'amour k'ele a estre esragiés.

VII — Lambert, autant vous vaut li ripeilleuse
Que li souef; nul conroi
En vous meïsmes ne metés, s'aiiés
64 Assés de mal, qu'il est bien emploiiés.

VIII — Sire, mout seroit cele soufraiteuse
Ki vous ameroit; vo roi
Savés trop mal en amour, qui vauriés
68 Que pour mesfait fust ses cors empiriés.

VI-56 humielieuse.

Remarques

I-6. *Passiouneuse* « qui tourmente, fait souffrir ». Godefroy n'a pas d'autre exemple de ce mot.

III-21. *Une amie wiqeuse.* Mot inconnu qui paraît signifier « accommodante ». Godefroy a le subst. *wiquet* « hameau, petite ville », au sens péjoratif. Il enregistre aussi un mot *wischus*, avec renvoi à GUISCOS (IV, 388) et avec les variantes *guicheus*, *guichous*, « rusé, mauvais, méchant ». — 24. L'abbaye bénédictine de Notre-Dame d'Étrun (au XIIIe siècle *Estruem*, *Estroem*), dans le canton d'Arras-Nord, fondée à la fin du XIe siècle, a été supprimée en 1790 (De Loisne, *Dict. topogr. du Pas-de-Calais*, p. 142). Le Mont-Saint-Eloi, commune du département du Pas-de-Calais,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

canton d'Arras. — 25. *Mener a besloi*, « plonger dans la détresse ». — 30. Godefroy (VI, 148) a un exemple (*Couronn. Renart*, 2052, éd. Méon) de *estre entre piés*, « être méprisé ». Un autre, *Huon de Bordeaux*, v. 69.

V-43. *Okeniseuse*. Godefroy, qui, reproduisant une faute de la copie de Sainte-Palaye, écrit *okenieuse*, n'a que ce seul exemple. Ce mot a sans doute le même sens et peut-être la même origine que *hoqueleux*, « querelleur, chicaneur. » — 44. *Dannoi* est le même mot que *dosnoi*.

VI. Le sens de ce couplet est : « Aucune femme n'est à ce point orgueilleuse qu'elle ne se montre de temps en temps, dans l'intimité, quelque peu *humelieuse* envers son ami. Celui-ci doit donc se considérer comme récompensé et s'enflammer de plus en plus (*esragier*). »

VII-61. *Ripeilleuse* n'est probablement pas une corruption de *perilleuse*, qui se trouve au v. 37, mais un dérivé de *ripeus*, « galeux, teigneux ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LX

(Raynaud 375)

MANUSCRIT : *a*, fol. 169 v°. — La musique est notée.

VERSIFICATION : 7 a b a b c c *d d* e e *d*.

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Lambert Ferri.

JUGES : Pieres Wion et Vuaghes Wions.

QUESTION. — Jehan Bretel : Un amant qui pendant tout un an n'obtiendrait de sa dame qu'un doux regard et un aimable sourire tous les jours et malgré cela continuerait à l'aimer, aurait-il bien ou mal employé sa peine ?

Lambert Ferri : Bien.

I Lambert Ferri, je vous part,
Or respondés vostre avis :
Ki avroit un douç regart
4 De sa dame et un dous ris
De tres bone volenté
Tout l'iver et tout l'esté
Cascun jour une feïe
8 Sans nule autre drüerie,
Et dont l'amast loiaument,
Aroit il malvaisement
11 U bien sa paine emploïe ?

II — Prince, selonc mon esgart
Vous en sera li voirs dis :
Mout doit avoir cuer gaillart
15 Li hon ki est fins amis,
Ki sa dame a regardé

I-5 tres *manque* — 8 nul a.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et ris par fine amité
Sans voloir de trecherie.
19 Je di, qoi que nus en die,
Qu'il a bien et vaillanment
Emploiié son errement,
22 Puis qu'il le veut a amie.

III — Ferri, li gius de hazart,
A qui vous estes sougis,
Vous a fait si droit musart
26 K'en un tout suel parezis
Ariés vous a grant plenté.
Trop vient de grant lasqueté
Qui cors a, menbres et vie,
30 Se tout adiès n'estudie
En plus grant avanchement,
K'en vivre moiienement
33 N'a point de bachelerie.

IV — Sire, se Jhesus me gart,
Vo sens est mains que petis.
Mout a cil d'amours grant part
37 Et de tres plaisans delis
Qui sa dame a arenté
D'un regart enamouré
Et d'un ris sans felounie.
41 Plus n'en doit demander mie,
Ce sachiés vous vraiement,
Nus fins amans de jouvent
44 Que vivre en tel seignourie.

V — Maires de Saint Lïenart
Qui avés a non Ferris,
A le brice, bien le gart,
48 Muse adiès li plus caitis.
Qi un regart enris é

III-29 menbre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Prent pour sen serviche en gré,
Faus est; car Amours otrie
52 Ceus dont ele est bien servie
Pour un si fait deduit cent;
Mais vous servés faintement,
55 S'en avés trop en demie.

VI — Sire, ains ai et tempre et tart
Amours servie toudis,
Ne mie a loi de poupart,
59 Et ferai tant k'iere vis
D'un cuer d'Amours enpené.
Mais qant ma dame a geté
Ses ieus sour moi en partie,
63 D'Amours ai ris qui m'aïe,
S'en ai mout bon paiement;
Ausi doivent toute gent
66 Avoir de tel courtoisie.

VII — Pieres Wion, c'est passé.
Amours, s'ele n'est sentie,
N'est preus; perece maistrie
70 Celi qui en gré le prent :
En sens et en hardement
Et en heür poi se fie.

VIII — Vuaghes Wions, verité
74 Nos dites, je vous en prie :
Enne vit cil sans haschie
Qui ris et regardement
A cascun jour en present
78 De sa dame u il se fie ?

VI-56 ains ai t. — 64 Jen ai.
VIII-73 verités.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Remarques

II-16. *Ki* est pour *Cui*.

III-23-7. « Pour vous qui êtes joueur, un seul denier de Paris représente toute une fortune » (puisque c'est assez pour jouer et, par conséquent, gagner). — 28-31. « Un homme bien portant qui n'aspire pas sans cesse à améliorer sa situation vit lâchement. »

V-47-8. La *brice* était un jeu d'adresse et en partie de hasard consistant à faire sauter un morceau de bois avec un bâton. *Muser a la brice* semble signifier « être un naïf, un nigaud. » — 49-51. « Celui qui se contente d'un regard souriant est un fou. » — 55. « Vous servez (Amour) si mollement qu'une moitié (de récompense) est encore plus que vous ne méritez ».

VI-58. *Poupart* ne signifie pas ici « poupon » (Godefroy, X, 391 [a]), mais doit être employé dans un sens qui dérive de la signification obscène notée par Godefroy (VI, 351 [b]) : « C'est ainsi que je servirai Amour, et non comme ceux qui ne cherchent qu'à posséder une femme ». — 60. *Enpené* est évidemment un dérivé de *penne* (non de *peine*), mais les divers sens de ce mot (« plume, aile, fourrure ») ne rendent pas un compte exact de la métaphore ici employée. — 62. *En partie* signifie peut-être « à part ».

VII-67. *C'est passé,* « c'est entendu, c'est conclu », tournure fréquente dans les jeux-partis. Voir p. ex. Rayn. 907, v. 17, et notre CXL, v. 36 : *ce est chose passee.* — 69-72. « Celui qui n'exige pas des preuves positives d'amour est un paresseux; il n'ose se fier à sa sagesse, à son courage, à sa chance ». — 72. *Se fie* se trouve aussi à la rime au dernier vers du second envoi. Pour éviter cette répétition, on pourrait introduire à l'un ou l'autre endroit *s'afie*, qui a le même sens.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXI

(Raynaud 1041)

MANUSCRITS : *Z*, fol. 47 (*Archiv*, LXXXVIII, 352) ; *a*, fol. 172 v° b. — La musique est notée dans les deux manuscrits.

VERSIFICATION : a b a b c c *d* *d*
7 7 7 7 7 7 10 10

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Lambert Ferri. — Il n'y a pas de rubrique dans les manuscrits.

JUGE : Dragon. Il n'y a qu'un seul envoi.

QUESTION. — J. Bretel : Quand une dame aime, d'où vient ce sentiment, vers quoi aspire-t-elle et pourquoi le fait-elle?

Lambert Ferri : C'est que le désir d'aimer réside dans son cœur; Amour la tient en son pouvoir et ne lui laisse pas de repos avant qu'elle se soit donnée.

J. Bretel : Non, une femme se donne par compassion, quand elle voit qu'un amant digne se meurt d'amour pour elle.

Graphie de *a*.

I Entendés, Lambert Ferri :
S'il couvient c'une dame aint,
Dites me voir, je vous pri,
4 Dont çou vient ne k'ele i taint
Ne pour koi ele le fait;
Je vueil savoir entresait
Par quel raison ele devient amie,
8 K'ele i entent et çou que senefie.

II — Princhés del Pui, je vous di
C'est par çou q'el cuer li maint

I-6 *Z* Jel voel — 8 *Z* Quen le ientent et ke ie senefie.
II-10 *Z* C'est pour çou.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et par Amours autresi
12 Qui le maistrie et destraint
Ne reposer ne le laist,
Ains li enseigne un tel trait
Qu'i ne li caut a qui ele s'otrie,
16 Mais que sa volenté soit aconplie.

III — Lambert, bien vous ai oï;
Felounie vous sourvaint.
Dame n'aime pas pour li,
20 Mais qant amis ne se faint
De bien servir a souhait,
S'ele perçoit sen bienfait
Et voit qu'il ait s'amour bien deservie,
24 A li se rent, de pec, que ne l'ochie.

IV — Sire, je vous en desdi.
Je sui cil qui trop s'en plaint :
Tant sui mescheans, aimmi!
28 K'el mont n'a si caitif saint,
Fors moi, qui se feste n'ait,
Mais j'ai si perdu le plait
Que biens servirs ne drois poins ne m'aïe,
32 Ains aime un autre, et cil ne l'aime mie.

V — Lambert, li faintiç ami
Dont nous avons veü maint
Se plaignent adiès ensi
36 Pour çou qu'il n'ont lués ataint;
Mais dame porte un entrait
Tel dont li bon sont refait,
Car ele aime par droite courtoisie
40 Pour eskiever ami de perdre vie.

II-15 *Z* K'il ne — 16 *Z* volentés.
III-24 *Z* A celui se s.
IV-25 *a* desdis — 26 *a* se pl. — 27 *a* Trop sui — 32 *Z* une autre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI — Sire, se j'aie merci,
Vos sens amenuise et fraint.
Ja nus, tant ait bien servi,
44 Pour ce en feme plus ne claint,
Ne cil pour çou ne s'esmait
Qui de servir se retrait,
K'eles n'aiment fors par melancolie ;
48 Par li meïsme est cascune traïe.

VII — Lambert, Dragon nous ensaint
Qui on treuve adiès entait
D'Amour servir; mal dehait
Ki bien ne veut ke le droit nous en die,
53 Et qui mieus dist s'ait l'ounour gaanie.

VI-46 *Z* K'il du s. — 47 *a* Qu'ele.
VII-49 *Z* Dragons — 50 *Z* Cui — 51 *a* D'amer s. m. ait — 52 *a répète* le — 53 *a* Et qui mieus a dit.

Remarques

I-4. *Ne k'ele i taint.* C'est évidemment le verbe *taindre* (tangere), qui n'est attesté qu'une seule fois dans Godefroy, VII, 661 a, s.v. TEINDRE, mais qui est fréquent en provençal (*tanher*). Il faut peut-être lire *ne ke l'i taint?* c.-à-d. « quelle nécessité l'y pousse? »

II-10. *Q'el cuer li maint.* « C'est pour ce qui est dans son cœur. »

III-22. *Bienfait.* Textuellement : « belles actions, conduite exemplaire. » — 24. *De pec* « par pitié ».

IV-26. *Je sui cil qui trop s'en plaint*, c'est-à-dire de la cruauté de ma dame. — 31. *Drois poins*, « ma conduite loyale ».

V-37. *Entrait*, « onguent, remède. »

VI. L'idée de ce couplet est celle-ci : Les femmes n'aiment que par *melancolie*, c'est à dire par coup de tête (v. 47); chacune d'elles est trahie par elle même (v. 48). Par conséquent, ni celui qui a le mieux servi n'a le droit de réclamer davantage de sa dame (v. 44), ni celui qui s'est lassé de servir en vain ne doit désespérer (v. 45).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXII

(Raynaud 666)

Manuscrit : *a*, fol. 173 v°. — La musique est notée.

Versification : a b b a c c a a
7 7 7 7 10 10 10 10

Partenaires : Jehan Bretel à Lambert Ferri.

Juges : Dragon et Jehan de Grieviler.

Question. — Jehan Bretel : Voudriez-vous que votre dame vous enlevât immédiatement tout espoir, ou qu'elle vous donnât des rendez-vous sans jamais vous accorder rien ?
Lambert Ferri : Le dernier.

I Ferri, a vostre ensient,
Le qel ameriés vous mieus :
U chele qui est vos dieus
4 Vous desist tout plainement
Que n'eüssiés en li nule atendance,
U ele vous mesist par contenance
Liu de parler a li priveement,
8 Sil vous mentist acoustumeement ?

II — Princhе, sachiés vraiement,
Del prendre sui volentieus,
Et puis que j'en ai le qieus,
12 Avoir veil l'otroiement
Que jou parol a li par sa veillance ;
Car se g'i fail, s'avrai jou esperance
De recouvrer : cis espoirs seulement
16 Me vauroit mieus de l'escondissement.

III — Ferri, qui a chou s'atent
C'on li mete faintis lius,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A folie est ententieus
20 Et son tans pert nicement.
S'on m'escondist, c'est bien senefiance
Q'en autre liu voise qerre cevance,
C'on ne doit riens perdre de son jouvent,
24 Mais qerre son avantage briement.

IV — Sire, or sai jou vraiement
Que vous estes fins eskieus
D'amours, s'est mout grant perieus
28 C'on ne vous aint autrement
Que ne sofrés : puis que nule grevanche
N'en soufferriés, par droit nule alegance
Vous n'en devriés avoir ; mais ensement
32 Con vous servés, si aiiés paiement.

V — Certes, Ferri, bien m'assent
Que mes paiemens soit creus
Selon çou que sui takius
36 De vivre amoureusement :
Je veil fuïr l'amour qui pau m'avanche
Et qerre aillours plenté a abondance
Par mon servir et par mon errement.
40 Qi caitif sert, caitif loiier en sent.

VI — Princes, enfantieuement
Parlés, vos sens est descrius.
Autant vaut merde que mius
44 Selonc vostre jugement.
Mais mout vaut mieus un petit de tenance
La u on prent aucune soustenanche
Que nient avoir; car cieus qui n'a noient
48 Vient a envis a grant recouvrement.

IV-29 plus que.
VI-47 Qui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII — Dragon, pereceuse gent
N'avront ja bien, qu'il n'i ont passiance.
En fausse amour a mauvaise atendance.
Il en feroit meillour assaiier cent
53 Que demourer avec celi qui ment.

VIII — Grieviler, on dist souvent :
« Qui bien estat qu'il ne se mueve ! » Enfance
Fait qui va qerre autre amour en balance
Pour qu'il en ait assés soufisaument ;
58 On set c'on lait, mais on ne set c'on prent.

Remarques

I-3. « Celle qui cause votre deuil ».

III-17-18. « Celui qui accepte qu'on lui donne des rendez-vous trompeurs ».

IV. « Je vois que vous êtes entièrement dépourvu d'amour, et il est à craindre qu'on ne vous aime jamais plus que ne méritent vos souffrances : puisque l'amour ne vous cause aucune douleur, il ne doit vous procurer non plus aucune joie ; votre paiement doit être proportionné à votre façon de servir. »

V-34. *Creus* et *descrius* (v. 42) sont des contractions picardes de *creüs* (de *croistre*). — 35. *Estre takius* « tâcher » ; voy. Godefroy, *s. v.* TASCHIF.

VII-49-51. « Les paresseux n'obtiendront jamais rien puisqu'ils n'ont pas de persévérance. Celui qui aime une femme perfide ne doit s'attendre à rien de bon. ».

VIII-55. Cf. Le Roux de Lincy, *Proverbes français*, 2e éd., II, 481 : *Qi bien esta ne se remue.* — 58. Autre proverbe dont nous ne connaissons pas d'exemple ancien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXIII

(Raynaud 978)

MANUSCRIT : *Z*, fol. 49 v° (*Archiv* de Herrig, LXXXVIII, 355).

ÉDITION : L. Passy, *Bibl. de l'École des Chartes*, XX (1859), p. 349.

VERSIFICATION : *a* b *a* b c c d d
10 4 10 4 7 7 10 10

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Lambert Ferri.

JUGES : Jehan de Grieviler et Perrin [d'Angecourt ?].

QUESTION. — Jehan Bretel : Si vous aimiez une dame qui vous aimât, voudriez-vous mourir plutôt que de lui être infidèle ?

Lambert Ferri : Je préférerais mourir.

I Lambert Ferri, drois est ke m'entremete
De vous partir
Se vous vaurriés avoir bele amiete
4 A vo plaisir,
Ki fust sage et sousfissans
Et vous amast bien tous tans,
Par si ke, se jamais talent aviés
8 D'une autre amer, ke tantost morissiés.

II — Sire Jehan Bretel, de tel chosete
Sai bien coisir :
J'en preng l'amour bele et boine et sadete ;
12 Sans amenrir
Seré toudis ses amans,

I-4 vos.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et se vers li sui cangans
Un tout seul jour, j'otroi ke deviiés
16 Soie tantost et a la mort jugiés.

III — Lambert, petit amés vo testelete,
Quant a morir
Vous otroiiés pour si courte amourete.
20 La mort sentir
Vous covenroit ains deus ans,
S'en prison n'estiés manans ;
Car nus errans, tant fust d'amours paiés,
24 Ne s'i porroit garder d'estre engigniés.

IV — Sire Jehan Bretel, grant folïete
Vous oi jehir !
Mes cuers s'est mis si ferm en l'estakete
28 D'Amour servir
Ke ja n'en serai restans
Pour mal, mais je sui creans
Ke vous cuidiés ke cascuns fust cangiés
32 Autresi tost com vous vous cangeriés.

V — Lambert, cangier vous couvenroit par dete.
Tel aatir
Oï d'amor, a tous jours sousfïete
36 Sans repentir
Ki n'est pas bien voir disans.
Autretel vous est pendans
Devant les ex ; ja, se vous m'en creiés,
40 En tel peril vo vie ne metriés.

VI — Sire, ne sai pour coi tel parolete
Faites oïr.
J'aim par amors, pieç'a, une damete
44 Ki mout sousfrir
M'a fait de divers ahans,

V-37 bien *manque*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et de petis et de grans ;
Onkes pour çou n'en fui descoragiés
48 De li amer, ne n'ere, ce saciés.

VII — Grieviler, nus n'est si frans
K'i lués ne fust desirans
D'une autre amer, tant se fust bien logiés,
52 Et k'a la mort ne le menast pechiés.

VIII — Perrin, ciex est pau poissans
Ki en Amours n'est tenans
Tout aussi ferm ke s'il i fust loiiés ;
56 Jamais mes cuers n'en seroit desvoiiés.

Remarques

III-23. *Errans*, un qui circule librement, c'est-à-dire, n'est pas en prison.

V-33. *Par dete* signifie ici « nécessairement ». — 34-5. *Aatir* « défi. » Il est incertain, étant donné que le v. 35 paraît corrompu, s'il faut mettre un point après le vers 33 ou après le v. 34. Dans le premier cas, *tel* signifierait « un tel, plus d'un » et serait le régime direct de *oi*. L. Passy lit le v. 35 ainsi : *Oi d'amor à tous jours souffrete*, ce qui donne un vers trop court et qui n'a pas de sens. — 37. Le vers est trop court dans le manuscrit. Nous avons ajouté *bien*, mais cette correction ne nous paraît pas entièrement satisfaisante. — 38-39. *Autretel vous est pendans devant les ex*, « vous êtes menacé du même danger. »

VII-50. *K'i* = *K'il*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXIV

(Raynaud 909)

MANUSCRITS : *A*, fol. 140 v° ; *I*, fol. 195 v° (*Archiv*, XCVIII, 369 ; le premier couplet seul) ; *a*, fol. 138 v° b ; *b*, fol. 154. — La musique est notée dans *A* et *a*.

VERSIFICATION : a b b a a b c c
7 7 7 7 7 7 7 9

PARTENAIRES : *Bretiaus a Cuvelier* (rubrique de *b*).

JUGES : Ferri et Dragon.

QUESTION. — Jehan Bretel : Vous faites la cour à une dame et vous avez un rival. Préféreriez-vous qu'elle vous éconduisît tous deux ou qu'elle vous accordât ses faveurs à tous deux également?

Cuvelier : Le premier.

Graphie de *A*.

I Cuveliers, vous amerés
Et bele et sage et vaillant,
Et uns autres autretant
4 L'amera con vous ferés ;
Li qués sera mieus vos grés,
U vous i soiiés falant
Andoi sans nul rechovrier
8 U kachuns en ait son desirier ?

II — Bretel, jou aim mieus assés,

I-1 *ab* Cuvelier — 3 *A* autrestant — 3-4 *A* *intervertit* L'a mera *et* autrestant — 6 *ab* faillant — 7 *A* rechovrir — 8 *a* cacuns, *b* chascuns ; *a* desierrier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ki que m'en tiegne a enfant,
K'andoi i soions fallant
12 Ke kaschuns en fust fievés
De nous, kar nus n'est dervés
A loi de jalous amant,
N'on ne puet par droit jugier
16 Qu'amours sans saveur li ait mestier.

III — Cuvelier, vous respondés
En guise de païsant.
Li bien d'Amours sont si grant
20 Q'il n'est autre ricetés.
Tout li mal et les grietés
En doivent estre plaisant.
Vous savés pau del mestier
24 Qant vous n'osés teus biens embracier.

IV — Bretel, mie ne gardés
Au droit, jou le vous creant.
Or aiés a vo coumant
28 Celi ke vous desirés,
Ja si vrais ne li serés
Ke s'ounour n'en voist kaant,
Kar desiers fait sens laissier
32 Et nature corage kangier.

V — Cuvelier, vous ne savés
Del droit d'Amours tant ne qant.
Kascuns aime en desirant
36 K'il soit de sa dame amés,

II-10 *A* me t. — 11 *Aa* K'andoi la s. f. — 13 *Aa* De li — 14 *b* jalous sachant — 16 *Aa* Ke bien sans savoir ait ja mestier.

III-18 *b* A guise de poi sachant — 20 *A* autres — 21 *b* Tout le mal — 24 *b* Quant n'osez biens si grans embracier.

IV-25 *b* Sire m.; *a* n'i g. — 26 *ab* Adroit — 27 *A* aiens — 28 *b* Cele; *a* desierrés — 29 *Dans b, ce vers manque à la suite d'un grattage* — 30 *Aa* ne voist — 31 *b* Quar desirs fait soulacier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et con plus en est privés
Mains doit avoir chuer kangant
Et plus manoir en dangier,
40 De vrai chuer celant, saige et entier.

VI — Bretel, bien parler poés
D'amours ariere et avant,
Mais je di que nus hom tant
44 N'ert de sa dame privés
Ne d'amour aseürés
K'il ait ja le chuer joiant
S'aveuc li a parçonier,
48 S'en demant jugement droiturier.

VII — Ferri, jugiés maintenant :
Et n'est cil bien faus prouvés
Ki refuse les bontés,
52 S'eles li vienent devant,
Et miex aime a mendiier
Ke lui et autrui a avancier ?

VIII — Dragon, a vostre ensïent
56 Le droit de no ju moustrés :
Trop par est desmesurés
Cil ki va çou chouvoitant
Dont Amours puet empirier
60 Ne dont sa dame ait lait reprouvier.

V-40 *b omet* saige.

VI-41 *b* Sire bien; *A* poés parler — 42 *A* arie et — 47 *b* lui — 48 *Aa* S'en demande.

VII-50 *A* Et n'est bien cil f. pr.; *b* folz — 52 *Aa* S'ele li — 53 *b* aim — 54 *Tous les manuscrits omettent* a, *nécessaire pour la mesure.*

VIII-59 *Aa* D'amours dont puet empirier — 60 *b* Et dont sa dame ait let et reprouvier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Remarques

II-11. *I soions fallant.* Cette leçon, qui est dans *b* (*Aa* ont *la soions f.*) est à peu près identique à celle du v. 6 ; ces sortes de négligences ne sont pas rares. — 14. *Jalous amant.* Nous avons conservé la leçon de *Aa*. Celle de *b* est également bonne : *jalous sachant*, « un jaloux qui sait que sa jalousie est fondée. » — 15-16. « Un homme (*on*) ne peut pas légitimement estimer qu'il puisse se contenter d'un amour qui ne lui procure aucun plaisir (*saveur*) ».

IV-31-32. « Le désir fait qu'on abandonne la raison, et la nature (c.-à-d. le désir naturel) change l'intention » (celle de sauvegarder la réputation de sa dame).

VI-41-42. « Vos arguments sont spécieux ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXV

(Raynaud 1824)

MANUSCRIT : *b*, fol. 157.

VERSIFICATION : 7 a *b* a *b* c c a *b* c.

PARTENAIRES : *Bretiaus'a Cuvelier* (rubrique du ms.).

JUGES : Gillot le Petit et Baudescot.

QUESTION. — Jehan Bretel : De deux soupirants, lequel mérite mieux la joie d'amour, celui qui, peu intelligent et peu soucieux de cacher son amour, adresse constamment des prières à sa dame, ou celui qui, sage et discret, cherche, par ces qualités même, et sans beaucoup de paroles, à persuader sa dame de la sincérité de ses sentiments?

Cuvelier : Le second.

I Cuvelier, dites moi voir :
Le quel doit mieus avoir joie,
Ou cil qui en bon espoir
Aime et tous dis merci proie,
5 S'est nices et poi celans,
Ou le sage poi parlans
Qui tout par fin estouvoir
Veult que sa dame le croie,
9 Pour ce qu'il est bien celans ?

II — Sire, je ne puis veoir
Que nices poi celant doie
Joie d'amour recevoir.
Le sage, se Diex me voie,
14 Le doit mieux avoir : cent tans
Miex le garde, et plus sachans
Est de lui faire valoir;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et ele miex s'i emploie,
18 Quar c'est li plus souffissans.

III — Grieviler, plus grant savoir
Assez en vous esperoie.
Vous ne savez percevoir
D'Amours la plus droite voie ;
23 Li loiaux humilians
Doit mieus joïr, quar beubans
Ne doit pas tant esmouvoir
A amer, ains le desvoie
27 Quant il n'est bons ne vaillans.

IV — Sire, on voit par un fol hoir
Qui apertement foloie
Dechaoir maint bel manoir ;
Au mieulz celant toute voie
32 Et qui est loiaux amans
Et sages et entendans
Doit miex eschaoir la joie,
Quar joie a honneur s'aloie
36 Quant vient ou sens est manans.

V — Grieviler, je sai de voir
Qu'a celui qui se desvoie
Ne veult Diex nulz biens voloir.
Qui s'apetice et souploie
41 Vers li, cil est le plus granz ;
Amours ausi as cremans
Doit estendre son pooir.
Miex desert c'on le pourvoie
45 Li mains sages plus souffrans.

VI — De blanc volez faire noir,
Sire Bretel ; je cuidoie

III-24 boeubans.
V-40 souplie — 41 grantz — 42 acremans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que plus soutis fussiez, voir !
L'omme qui sens ne mestroie
50 Couvient qu'il soit mesfesans
Et par son mesfet perdans,
S'en fait l'omme mains paroir;
Et sens a Dieu le convoie.
54 Par mesfet perdi Adams.

VII — Gillot le Petit, tous frans
Doit cil qui prent ses ahans
En gré aveuc Dieu manoir ;
Et si di qu'Amours foloie
59 S'as outrageus est aidans.

VIII — Baudescot, li marcheans
Sages si est bien cheans ;
Les foulz perdent leur avoir.
Riches est qui sens chastoie:
64 Nices est povres dolans.

VII-59 Sens o.

REMARQUES

III-24. *Beubans*. Jehan Bretel semble vouloir dire que celui qui ne prie pas sa dame est un orgueilleux qui ne mérite pas l'amour.

V-41. *Li* (masculin) se rapporte à *Diex*. — 42. *As cremans*, « aux timides ». Jehan Bretel considère comme plus modeste celui qui prouve sa passion en priant souvent sa dame.

VI-52. Le défaut de sens (v. 49) ôte à l'homme de sa considération.

VII-59. *Outrageus* équivaut à « orgueilleux », cf. note à 24.

VIII. « Dans le commerce, l'intelligence conduit à la fortune, la sottise à la ruine. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXVI

(Raynaud 928)

Manuscrits : *b*, fol. 157 b; *c* (Berne 3; *Archivum Romanicum*, III, 53). Le ms. *c* n'a que les trois premiers couplets).

Édition partielle (les quatre premiers couplets) : L. Passy, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XX (1859), p. 37.

Versification : 10 a *b* a *b* *c* *c* d d.

Partenaires : *Bretiax a Cuvelier* (rubrique du manuscrit).

Question. — Jehan Bretel : Si vous possédiez l'amour d'une dame belle et sage, préféreriez-vous l'avoir gagné par votre intelligence seule, sans aucune aide, mais au bout d'un an seulement, ou par l'intermédiaire d'un ami, au bout d'un mois?

Cuvelier : Je préférerais l'avoir gagné tout seul.

Graphie de *b*.

I Je vous demant, Cuvelier, respondez :
Se vous amez bele dame senee,
Dites le quel seroit miex vostre grez,
4 Ou, se s'amour aviez conquestee
De vostre sens, sans autre pourveance,
Au chief d'un an, a paine et a grevance,
Ou, par moien que vous bien amissiez,
8 Au chief d'un mois conquise l'eüssiez.

II — Sire Bretel, j'aim miex servir assez
Tout l'an entier ma dame desiree,
Quar miex seroit mes affaires celez,

1-1 *b* espondez — 2 *c* amiés; *c* et senee — 6 *c* *A* chief d'un an sans peine et sanz grevance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

12 Mès que s'amour aie au chief de l'anee
Bien loiaument par sa bonne vueillance.
Qui de son sens conquiert par honnorance
Joie d'amours, trop est miex apaiez
16 Que s'il estoit par un autre paiez.

III — La pïeur part, Cuvelier, soustenez.
Nulz n'est seürs d'avoir longue duree :
Se vous moriez ains que fussiez amez,
20 Sans joie avoir avriez vo vie usee.
Cil fait trop miex qui par autrui s'avance
Que cil qui met pour lui en detriance
Son desirier : plus longuement est liez
24 Li tost joians que li plus detriiez.

IV — Sire Jehan, en parlant mesprenez.
Assez vault miex viande assesonnee
Que le mangier poi cuit et trop hastez.
28 Puis qu'amours est par tant de mains menee,
Tant y a mains d'onneur et de plesance.
Cil qui tous seuz par sens et par vaillance
Prent une tour, est trop plus, ce sachiez,
32 Liez et joians que s'il estoit aidiez.

V — Cuvelier, ja nul bon recort n'orrez
Dire a no temps de feste respitee,
Ne de lonc grouz n'iert nul biens recordez ;
36 Qui donne tost, sa bonté a doublee.
Je tieng a fol qui a joie en souffrance
Puis qu'ensi est que par autrui chevance
Le puet haster: c'est le mieudre marchiez
40 Au desirant, quant son torment est briez.

VI — Sire, ja n'iert bien d'amours savorez

II-12 *b* j'aie ançois l'anee, *c* aie a chief de l'ennee — 16 *c* poiez.
III-17 *b* Ja; *c* pris avés — 21 *c* moult miex — 24 *b* le plus.
V-34 *b* vo temps — 37 *b* sa joie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Se on n'en a premiers paine enduree,
Et cil qui plus en a maulz endurez
44 Plus est sa paine en grant joie doublee
Quant son desir ataint ; dont fait viltance
Cil qui n'en veult souffrir la penitance
Pour miex avoir ; et s'est duel et pechiez
48 Quant biens d'amours n'est a droit essaiez.

Remarques

V-35. *Lonc grouz*. Ce mot, qui manque dans Godefroy, est un substantif verbal de *groucier*, « murmurer, gronder », appliqué à un amoureux qui soupire en vain : « On ne garde aucun bon souvenir d'avoir trop longtemps soupiré ». — 37. « Celui-là est fou qui retarde sa joie, quand il peut l'avoir plus tôt par l'intermédiaire d'un autre ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXVII

(Raynaud 1025)

Manuscrits : *A*, fol. 141 ; *a*, fol. 139 b. Les deux manuscrits sont presque identiques. — La musique est notée dans les deux.

Versification : a b b a c c d d
7 7 7 7 7 7 5 7

Partenaires : Bretel à Cuvelier. Il n'y a pas de rubrique dans les manuscrits.

Question. — J. Bretel : Vous aimez tendrement une jeune demoiselle. Voudriez-vous l'avoir pour femme ou pour maîtresse?

Cuvelier : Le premier.

Graphie de *A*.

I Cuvelier, s'il est ensi
Que vous amés loiaument
Damoisele de jouvent
4 Et ele vous autresi,
Le qel avriés vous plus cier,
U vous l'aiés a moullier,
U sans marier
8 En tel estat demourer?

II — Bretel, saciés tout de fi :
Qant amis s'amie prent,
Plus doivent estre souvent
12 Lor doi chuer loial ami,
Sans fausser et sans kangier,
Et faire lor desirier

I-5 *a* pluchier (*sic*).
II-14 *Aa* desirrer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sans amour grever;
16 Pour çou prenng le marier.

III — Cuvelier, je vous afi
K'amours par mariement
Ne puet durer longement :
20 Il est adès aveuc li;
Ki aime il doit en dangier
Manoir; pour chou n'os gugier
C'on puist bien amer
24 Çou c'on a sans desirer.

IV — Bretel, ains mais ne vous vi
Parler si volagement.
On set bien certainement,
28 Qant dame aime son mari
Et il li de cuer entier,
Il ne lour doit anuier
Ne, au droit parler,
32 On ne s'en doit saouler.

V — Cuvelier, je vous desdi.
Trop a grant saoulement
Em mariaje; autrement
36 Aime on de chuer plus joli;
Cil ki mainent tel mestier
Doivent perdre et gaanier :
Cil doit endurer
40 Et cele guerredonner.

VI — Bretel, pour le voir vous di
Ke cil ki aime asprement
A tous jours loial talent
44 D'avoir a moullier celi

IV-29 *A* entir.
V-38 *A répète* et.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

K'Amours li fait chouvoitier,
Et qant par bien esploitier
I puet recouvrer,
48 Li amours en puet doubler.

Remarques

II-16. *Marier* est ici considéré comme substantif, tandis qu'à la rime du v. 7 c'est un verbe.

III-20-22. *Il*, le mari ; *li*, la femme. La pensée est qu'un homme marié, vivant constamment dans l'intimité de sa femme, s'en lasse bientôt; pour que l'amour dure, il faut un peu d'obstacle (*dangier*).

V-37-40. Bretel veut dire qu'il y a dans la vie de l'amoureux des alternatives de privation et de jouissance, seules capables d'alimenter sa passion.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXVIII

(Raynaud 8)

MANUSCRITS : *a*, fol. 155 b; *b*, fol. 160; *c*, fol. 1 v°b (les deux premiers couplets seuls; *Archivum Romanicum*, III, 49). — La musique est notée dans *a*.

VERSIFICATION : 7 a b b a c c d d.

PARTENAIRES : *Bretiaus a Cuvelier* (rubrique de *b*).

JUGES : Demisele Oede et dame Margot. Le second envoi est dans *a* seul.

QUESTION. — J. Bretel : Lequel vaut mieux, un homme qui n'a jamais aimé de sa vie, ou un autre qui a toujours aimé déloyalement?

Cuvelier : Le premier.

Graphie de *a*.

I Cuvelier, or i parra
Coument vous savrés jugier :
Li qels fait mieus a prisier,
4 U cil qui onques n'ama
Par amour jour de sa vie,
U chil qui par trecherie
Aime et tous jours a amé
8 Sans foi et sans loiauté?

II — Sire, jou ne kerrai ja
C'on ne doive losengier
Plus blasmer et desprisier
12 Que chelui qui amé n'a
Ne cui volonté n'en prie.

I-2 *bc* sarez — 5 *bc* amours — 7 *bc* A. et a t. j. amé.
II-10 *bc* doie — 11 *b* et mesproisier — 13 *a* N'en qui volenté n'en prie, *c* Ne que volenté n'en prist mie (*sic*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Li mal fait, n'en doutés mie,
Doivent plus estre blamé
16 Que chil qui n'ont point esté.

III — Cuvelier, qui amé a
Par giler et par trechier,
S'est il del souvrain mestier,
20 Ja si mauvais ne sera,
Et puet bien avoir amie;
Sans faille il fait vilounie,
Mais cil vaut pis d'un mort né
24 Qui d'amour n'a savouré.

IV — Bretel, nus ne vous kerra
Se çou volés tesmougnier.
Onques faus cuers par blangier
28 Bien d'amour ne savoura,
Tant en eüst en baillie.
Ch'est vieutés et grant folie
Quant bien d'amour sont gasté
32 Dont tant bon ont povreté.

V — Cuvelier, uns hom vivra
Tout adès de pourkachier,
Et si n'en ara mestier,
36 Mès toudis truandera;
C'est hontes et ribaudie.
Mais cil vaut pis le moitie
Qui par sa grant nicheté
40 Muert de fain et de lasté.

II 15 *b* D. estre plus bl. — *c lit les v.* 14-16 *ainsi* :

Le mal fait, n'en doubtés mie,
Doit estre plus blasmé
Que cil qui n'a point esté.

IV-25 *b* Sire — 26 *b* Qui ce — 27 *b* C'onques faux c. pour bl. — 28 *b* Biens — 31 *b* biens d'ami — 32 *b* tant bien ont.
V-36 *a* Et toudis, *b* Mès adez — 37 *b* Ce est honte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI — Sire, pour koi bevera
Bon vin cil qui ne l'a chier?
Sans mesfait le puet laissier,
44 Qant nul talent n'en avra.
Mais chil ki bon vin sur lie
Gaste par sa glouternie
Fait pis et plus grant vilté
48 Que cil qui n'en a gousté.

VII — Demisele Oede, enseignie
Soiiés de nostre arramie
Jugier par vostre bonté,
52 Car jou l'ai sur vous geté.

VIII — Et jou preng de ma partie
Dame Margot le proisie;
Tost nous avront delivré,
56 S'eles i ont bien gardé.

VI-42 *b* De bon v. qui — 44 *b* Cil qui talent — 45 *b* sus — 46 *b* Gloutonnie.
VII-51 *a* Jugiez — 52 *b* sus.
VIII *est dans a seul.*

Remarques

II-13. Nous avons adopté la leçon de *b*. Le sens paraît être : « Et dont la volonté ne l'exhorte pas à aimer ». — 14-16. « Les méfaits, c'est-à-dire ceux qui ont mal agi, sont plus à blâmer que ceux qui n'ont rien fait du tout, qui ont péché par omission ».

III-19. « Il fait partie de la noble confrérie des amoureux ».

IV-26. Il ne nous paraît pas clair s'il faut imprimer *tesmongnier* ou *tesmougnier*.

V-33-36. L'amoureux déloyal est comparé à un homme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui vit d'escroqueries et mène la vie d'un truand, même s'il n'y est pas forcé (c'est ainsi que nous entendons le v. 35 : *Et si n'en ara mestier*). — 37. Selon le manuscrit *a*, *hontes* est ici du masculin, comme dans le jeu-parti CXXV, v. 22.

VII-50. *Arramie*, « discussion ». — 52. « Je vous en ai chargée » (c'est-à-dire du jugement).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXIX

(Raynaud 1518)

MANUSCRIT : *b*, fol. 164 v° b.

ÉDITION : Schultz-Gora, *Mélanges Chabaneau* (*Rom. Forschungen*, XXIII), p. 503.

VERSIFICATION : a b a b c c d d e e
7 7 7 7 7 7 10 10 10 10

PARTENAIRES : *Bretel a Perrot de Neele* (rubrique du ms. ; *de Neele* est d'une écriture différente).

QUESTION. — Jehan Bretel : Si la dame à qui vous avez donné votre cœur vous demandait l'autorisation d'en aimer un autre pendant un an, en vous jurant de vous aimer de nouveau après ce délai, le lui accorderiez-vous?
Perrot de Neele : Oui.

I Pierrot de Neele, amis,
Or me dites verité :
Se vous aviez vo cuer mis
En dame de grant biauté
5 Qui un autre amer vausist,
Et elle vous requesist
Que souffrissiez qu'ele un seul an l'amast
Et vous felst fëauté et jurast
Qu'aprez cel an de lui amez seriez,
10 Je vous demant se vous l'otrïeriez.

II — Sire Jehan, mon avis
Vous dirai : a grant grieté
Me torne moult li respis ;
Mès se j'avoie veé

1-8 feuté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

15 Riens qu'a ma dame plesist,
Je criem qu'ele nel tenist
A grant despit et qu'ele ne cuidast
Que ne l'amast tant mon cuer ne prisast
Qu'a son voloir deignast estre aploiez;
20 Pour ce me sui au respit apoiez.

III — Pierrot, trop mal avez pris.
Se vous aviez ce greé
Que de lui fussiez guerpis,
Trop vous tenroit en vilté.
25 Cil fait miex qui l'escondist,
Quar ja tant qu'ele vesquist
Ne seroit jour qu'ele ne s'en moquast,
Et si seriez un an tout plain a gast
Pour autrui preu, dont trop honteuz seriez,
30 Et ne savez se l'an passé verriez.

IV — Biaux sire, li escondis
Mi nuisist, quar tout son gré
Perdisse, de ce sui fis;
Et s'ele eüst volenté
35 D'autrui amer, n'en feïst
Riens, s'on li contredeïst,
Ains cuit tres bien que ele plus l'amast,
Ne ja de ce mon cuer ne s'apesast;
Le bien d'amours n'iert ja si atargiez,
40 Quant fin cuer l'a, qu'il ne soit bien paiez.

V — Pierrot, cil est molt sougis
Au jeu qui donne le dé,
Et cil qui premiers a pris
Ne se repent, c'est prouvé.
45 Qui a son mal s'obeïst

II-16 ne tenist.
IV-36 Riens con li.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Faulz est; trop miex li venist
Que sans son gré domagier se lessast,
Pour eschiver c'on ne li reprouvast;
Et d'autre part valent miex, ce sachiez,
50 Uns nués sollers que .II. paire de viez.

VI — Sire, s'uns homs entrepris
De dete n'avoit trouvé
Ne arreé ne porquis
Paiement a jour nommé,
55 Miex venroit c'on li souffrist
Jusqu'a un jour c'on meïst,
Que li quoitier, si qu'il se destornast;
Quar s'uns prodom savoit c'on li paiast
Au chief d'un an, s'en seroit il tous liez :
60 Viez dette est bonne et nouviax malans griez.

V-46 le venist — 49 se sachiez.
VI-56 Jusque a — 60 Vieux.

Remarques

I, 9. *Lui* est féminin; de même v. 23. Cf. n° XXV, 27.

III-28. *Estre a gast*, « être victime d'un dommage », ne devrait se dire qu'en parlant des choses.

IV-34-6. « Qu'on le lui défende ou non, elle le ferait quand même. » — 38. *S'apesast* = *s'apaisast* (Schultz-Gora).

V-41 suiv. Celui qui offre le dé (qui propose un jeu) est dans des conditions plus défavorables que celui qui l'accepte (et qui a le droit de choisir le premier). — 45 *S'obeïst*, « consent, se résigne ».

VI-57. *Li quoitier* n'est peut-être pas un infinitif pris substantivement, mais *li* pourrait être pour *lui* (comme le veut M. Schultz-Gora). Le sens des v. 55-7 est : il vaut mieux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donner du répit à un débiteur qui ne peut payer au terme fixé que de le presser trop, car ses affaires pourraient en être dérangées (*se destornast*) et il ne pourrait pas payer du tout.

VI-60. Nous ne connaissons pas d'autre exemple de ce proverbe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXX

(Raynaud 596)

MANUSCRITS : *A*, fol. 145 ; *a*, fol. 145 b. Les deux manuscrits sont presque identiques. — La musique est notée dans les deux manuscrits.

VERSIFICATION : *a* b *a* b c c d d e e
7 7 7 7 7 7 7 7 10 10

PARTENAIRES : Sire [Jehan Bretel] à Pierrot de Neele. Il n'y a pas de rubique.

JUGES : Grieviler et Ferri.

QUESTION. — Sire : Supposez que nous aimions sincèrement la même femme, et qu'elle vous ait accordé, à vous seul, ses faveurs. Au moment où je suis sur le point de les obtenir, moi aussi, nous sommes obligés, tous les deux, de nous séparer d'elle pour toujours. Lequel de nous deux doit avoir plus de chagrin ?

Perrot de Neele : Celui qui n'a rien obtenu.

Graphie de *A*.

1 Amis Pierot de Neele,
Je vous demant, respondés :
Se j'aim dame u damoisele
Et vous autresi l'amés,
5 Et kascuns bien loiaument,
S'en aiiés goï souvent,
Et g'en deüsse goïr,
Si le nous couvient guerpir
Par estavoir andeus sans recouvrier,
10 Li qeus de nous s'en doit plus courechier ?

1-9 *a* Pour estouvoir ; *A* recouvrer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Li demande est boine et bele,
Sire, ke faite m'avés.
Par Dieu qui li mons apele,
Mout doit estre chil irés
15 Ki pert tout outreement
Chou dont il a bonnement
Goï ; mais ki son desir
Pert sans son bon acomplir,
Plus durement se doit contraliier
20 Ke chil ki a furni son desirier.

III — Pierot, de cheste querele
Le piour part maintenés.
Trop a trenchant alemele
En perdre les grans bontés
25 D'Amours ki a droit les sent ;
Chil a mout cruel tourment
Ki les desire a sentir,
Et se n'i puet avenir ;
Mais chil a pis asés, au droit gugier,
30 Qui il couvient le sien propre laissier.

IV — Sire, drois est ke j'espele
Ke de vo tort estrivés.
Ki de dame u de puchele
A ses desirs acievés,
35 S'i le pert, mains asprement
Se deut ke chieus ki atent
A grans biens d'Amours venir,
Et puis l'en couvient partir ;
Plus tost li doit sa dolour estanchier
40 Cheli ki a eü son desirier.

V — Pierot, qant aucuns oisele
De tendre en cans u em prés,

III-28 *a* Et si n'i.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et uns chiers oisiaus chembele
Vers sa roi, mout desirés
45 Est de lui, se il le prent,
Si k'il soit siens quitement,
Et puis li veille on tolir,
Il s'en doit plus esbahir
Ke ne doit chil ki fali au sakier.
50 Cil ki n'a riens ne puet apovriier.

VI — Sire, ki vaille une astele
Ne pert pas, c'est verités,
Ki n'a riens ; mais ki seele
Les grans desirs esmerés
55 D'Amours en son cuer et prent,
Cil a mout grant tensement
Tant con li puet souvenir ;
Mais qant li estuet falir,
Sachiés de voir, s'a plus grant destourbier
60 Ke chieus ki pert qant a pris son loiier.

VII — Grieviler, drois nous aprent
Ke niens ne puet anientir ;
Rikeche puet bien perir ;
Li desirans ne pert fors le quidier,
65 Mais el sien perdre a duel grant et plenier.

VIII — Ferri, droiture s'asent
C'on ne doit mie mentir
Loial desir ; mains d'aïr
Doit avoir chil ki pris a çou k'a chier,
70 S'il pert, ke chil ki bee sans meskief.

V-44 *a* rois.
VI-53 *A omet* mais — 54 *Aa* grans desir — 55 *Aa* cuer esprent.
VII-62 *Aa* Ki niens.
VIII-68 *Aa* Loiaus desir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Remarques

II-23. *Trenchant alemele* « glaive tranchant », ici, supplice cruel.

IV-35. *Le* = *la*, pronom féminin picard (la *dame* ou la *puchele*); la correction *les* ne s'impose pas.

V-43-44. « Quand un oiseau rare est attiré vers son filet ».

VI-55. *Esprent* est probablement une faute pour *et prent*. Mais on pourrait aussi corriger : *Q'Amours.... esprent.* — 56. *Tensement* a ici probablement le sens vague de « richesse ». Cf. Godefroy, s. v. TENCEMENT et CENSEMENT. Le sens du couplet semble être : il est vrai que celui qui n'a rien ne peut rien perdre. Mais celui qui scelle et enferme dans son cœur un grand et pur désir a, au contraire, une grande richesse, tant qu'il s'imagine qu'il peut être exaucé. Mais peut-être serait-il préférable de corriger en *tenement*, « richesse ».

VII-62. « Le néant ne peut être anéanti ». C'est probablement un aphorisme scolastique.— 65. *A*, « il y a ».

VIII-67-8. *Mentir loial desir*, peut-être : « renoncer à un amour sincère ». — 70. *Bee sans meskief* fausse la rime et ne donne pas de sens. Il faut peut-être entendre *bee sans mestier*, « qui soupire sans rien obtenir ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXI

(Raynaud 297)

MANUSCRITS : *Z*, fol. 45 (*Archiv*, LXXXVIII, 350) ; *a*, fol. 148. Le premier couplet se trouve, comme demande d'amour, dans *I*, fol. 195 v° (*Archiv*, XCVIII, 369). — La musique est notée dans *Z* et *a*.

ÉDITION : L. Passy, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, XX (1859), 329 (d'après *Z*).

VERSIFICATION : 10 a b a b c c.

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Pierot (probablement Perrot de Neele). Il n'y a pas de rubrique.

JUGES : Ferri et Robin (ou sire Audefroi, selon *Z*).

QUESTION. — Jehan Bretel : Quel est le pire supplice pour un amoureux, être jaloux à tort de sa dame qui l'accueille aimablement, ou bien trouver auprès d'elle un accueil froid, mais sans qu'elle lui inspire aucune jalousie ?
Perot : Le premier.

Graphie de *a*.

I Pierot, li kieus vaut pis a fin amant,
U de sa dame estre jalous a tort,
3 S'ait bel acueil et raisnable samblant,
U il li truit adès samblant entort,
Cruel respons et povre conpaignie,
6 Et si soit tout cuites de jalousie ?

II — Sire Jehans, chil a dolour plus grant
Qi de sa dame est jalous, car trop fort

I-4 *Z* il i truist — 5 *a* Crueul — 6 *Z* tous.
II-8 *Z omet* fort.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

9 Se doute adès, n'asseür n'est, fors tant
K'aveuc li est, s'a grenour desconfort
Qant ne le voit, et plus grant desverie
12 Que chil qui n'est mescreans de s'amie.

III — Pierot, chil a trop pis, au mien cuidant,
Qui aime bien sans trouver nul confort
15 En sa dame que chil qui en doutant
En a bel ris, conpaignie et deport,
K'asés vaut mieus riqueche enpeekie
18 Que povretés, c'est cose cler jugie.

IV — Jehan Bretel, bien me vois perchevant
Que chil a pis qui jalousie mort
21 Que chil qui est amis en desirant,
Se n'est doutans de riens, ainsi recort :
Mieus vaut atendre en espoir seignourie
24 Q'en riqueche languir toute sa vie.

V — Pierot, andoi vivent en languisant,
Mais chil a pis, jou le truis en mon sort,
27 Qui aime adès et n'en a tant ne qant
Des biens d'Amours, ch'est bien signes de mort.
Cil a mout mieus trois pois en sa vesie
30 Qui en doutant a des biens a le fie.

VI — Sire Jehans, le jalous, bien m'en vant,
N'a onques pais de cuer : nis qant il dort
33 Est il adès en cuidier q'en emblant
Ne li toille on s'amie sans ressort.

II-9 *Z* n'a seur — 10 *Z* grignour — 11 *Z* derverie — 12 *Z* mescreüs.

III-14 *a omet* bien — 18 *Z* cose a droit j.; *a* jugiee.

IV-20 *Z* pis cui — 22 *Z* retort.

V-26 *a* mon fort (?) — 27 *Z* adiès ne n'a ie (*sic Steffens*, ne *Passy*) t. — 28 *Z* c'est drois signes.

VI-31 *Z* li j.; *a* me v. — 32 *a* cuer mais qant — 33 *Z* S'est il; *a* en abé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qui jalous n'est n'a pas si grant haschie,
36 Car bons espoirs le conforte et aïe.

VII — Ferri, mieus a chil ki arive a port,
Encor ait il un poi voie marie,
39 Que chil qui henge a port et n'i vient mie.

VIII — Robin amis, de son chemin se tort
Qui n'aime mieus fin desir sans peutie
42 C'un pau de joie en dolour enlachie.

VI-35 *Z omet* n'a — 36 *a* conforte a le fie.
VIII-40 *Z* Sire Audefroi — 41 *a* desirs ; *Z* poutie.

Remarques

I-4. *Entort*, « revêche ». — 5. *Crueul*, dans *a*, semble dû à une confusion entre *cruel* et *crueus*.

IV-20. *Qui* (a) est pour *cui* (Z).

V-26. *En mon sort*, c.-à-d. en consultant les sorts.

V-29. *Cil a mout mieus trois pois en sa vesie*, « celui-là est plus triomphant, plus heureux ». Cette locution, qui manque à Godefroy, tire sans doute son origine d'un jeu qu'on jouait en agitant des vessies où étaient renfermés des pois.

VI-32. Si on adoptait la leçon de *Z*, il faudrait ponctuer ainsi : *N'a onques pais en cuer nis qant il dort, S'est il....* — 33. La leçon de *a* (*en abé*, « en désir ») est à rejeter ; le sens est évidemment : « il s'imagine » (*en cuidier*, Z). — 34. *Sans ressort*, « sans recours, irrémédiablement ».

VII-39. *Henge a port*. Godefroy (*s. v.* Hinguer) traduit, probablement à tort, d'après notre passage, par « se diriger ». Le sens paraît être « louvoyer ».

VIII-41. *Peutie*, « ordure, chose honteuse » (Godefroy, *s. v.* Putie).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXII

(Raynaud 1121)

Manuscrits : *Z*, fol. 48 (*Archiv*, LXXXVIII, 353) ; *a*, fol. 159 v° ; *b*, fol. 153 v° b. — La musique est notée dans *Z* et *a*.

Édition : L. Passy, *Bibl. de l'École des Chartes*, XX (1859), p. 336 (d'après *Z*).

Versification : 7 *a* b b *a* c c *d d*.

Partenaires : *Bretiax a Gadifer* (rubrique de *b*).

Juges.— Le nom du premier juge, sire Audefroi, est assuré par l'accord des trois manuscrits. Le second nom manque dans *Z*, à la suite de la corruption du dernier vers; dans *a* c'est Perrin, et dans *b*, Dragon.

Question.— Jehan Bretel : Supposé que vous aimiez une demoiselle, qu'est-ce qui vous causerait plus de chagrin, ou qu'elle se mariât, ou qu'elle mourût?

Gadifer : J'aimerais mieux qu'elle mourût.

Graphie de *a*.

I Gaidifer, par courtoisie
Me respondés vostre avis :
Se vous aviés vo cuer mis
4 En damoisele jolie
Et loiaument l'amisiés,
Li qels vous seroit plus griés,
U ele fust marïee,
8 U del siecle trespasee?

II — Jehan Bretel, sans folie
Responderai a vos dis ;

II.9 *b* Sire Bretel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De ches deus pars l'une a pris
12 Mes cuers : qoi que nus en die,
Mieus vauroie, che saciés,
Que cele u sui otriiés
Fust morte et puis enteree,
16 Que nus l'eüst espousee.

III — Gaidifer, l'autre partie
Vaut mieus, car trop est hounis
Li hom qui pert a toudis
20 Celi cui il a coisie;
Il ne l'a nueve ne viés ;
Mais après tous les meschiés
Puet chele estre recouvree
24 Qui en vie est demouree.

IV — Bretel, çou ne dites mie.
Li recovriers est faillis
D'amour, qant feme a apris
28 De mari le conpaignie ;
Car tost est aillours fichiés
Ses cuers, et cil tous iriés
Remaint qui tant l'a amee,
32 Ne n'en a autre saudee.

V — Gaidifer, qant se marie
Damoisele, ses amis
N'i pert nient s'il n'est faintis,
36 Q'adont est ele aaisie,

II-11 *Z omet* pars — 15 *Z* enterre.
III-18 *Z* Vaut mout miex trop, *b* Vault mieulz que trop — 16 *b* L'omme qui — 20 *a* Celi que l'a coisie, *b* Cele que il a choisie.
IV-25 *Z* Jehan ce — 26 *b* Le recouvrer — 27 *b* D'amours — *Les v.* 29 *et* 30 *se lisent ainsi dans b* :

Quar tost est son cuer fichiez
Aillours et cil tous iriez

— 32 *b* Si n'en.
V-33 *Z omet* se — 35 *Z* s'il est.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

S'il sert bien, qu'il ert paiés ;
Et se ja plus n'en aviés
K'espoir et bone pensee,
40 S'avés vous bourse trovee.

VI — Jehan, vers tel vilounie
Ert tous jours mes cuers garnis.
Ja, se Dieu plaist, n'ert requis
44 Tieus paiemens de m'amie,
Car la fauroit l'amitiés,
Et s'est trop vieus li marchiés
Qant on acate denree
48 C'uns autres a adesee.

VII — Gaidifer, d'anchiserie
N'estes pas d'amours nourris,
Q'amours est de si grant pris,
52 Se sire Audefrois l'otrie,
Que desservir nel poriés,
Ains devriés estre tous liés
S'une vieus feme afolee
56 Vous avoit s'amor dounee.

VIII — Bretel, n'est pas abaisie
Amours ne ses drois peris
Par moi, n'onques nel mesfis
60 Vers cheli qui m'est falie ;
Mais dites s'uns renoiiés
Doit puis estre aconpaigniés
A bone gent alosee.
64 Nennil, se Perrins le gree.

V-38 *Z* Et se plus ja n'en a.

VI-41 *b* Bretel — 42 *Z* ert adès — 43 *a* Dieus — 44 *a* Tieu — 45 *Z* Adont f., *b* Qu'adont f. — 46 *Z* Et set — 48 *a* a refoulee.

VII-50 *a* N'est pas bien d'amour apris — 51 *b* si haut pris — 53 *a* nel proiés.

VIII-57 *Zb* Jehan n'est — 58 *Zb* ne ses los p. — 59 *b* Pour moi ; *Zb* ne mesfis — 60 *b* Vers cele — 63 *Zb* De boine — 64 *Z* se il vous agree, *b* se Dragons le gree.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

REMARQUES

V-36-37. L'idée de ces vers est qu'une femme mariée a plus de liberté pour récompenser un ami qui la sert fidèlement. — 40. *S'avés vous bourse trovee,* figurément pour « une aubaine vous est échue ». Voir *Courtois d'Arras,* éd. Faral, v. 261, et G. Tilander, *Remarques sur le Roman de Renart* (thèse de Göteborg, 1923), p. 69.

VII-55. *Vieus* est probablement, non vilis, mais vetus « vieille ». *Afolee,* « défraichie »; cf. le v. 46.

VIII-59. *Onques nel mesfis.* Le pronom *le* dans *nel* (donné par *a* seul) est souvent employé ainsi pléonastiquement. Cf. le *Regret Nostre Dame,* par Huon le Roi de Cambrai (éd. Långfors, XXX, 3, var.) :

Dites pour coi vous reprendés
Celui qui ainc ne le mesfist.

62-63. *Aconpaigniés a* (a) et *acompaigniés de* (Zb) sont des constructions également usitées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXIII

(Raynaud 1071)

MANUSCRITS : *a*, fol. 161 ; *b*, fol. 159. — La musique est notée dans *a*.

VERSIFICATION : 7 a b b a c c *d d* e e.

PARTENAIRES : *Bretiaus a Gadifer* (rubrique de *b*).

JUGES : Cuvelier et la dame de Gadifer.

QUESTION. — Jehan Bretel : Le quel préféreriez-vous : ou entendre dire beaucoup de bien de votre amie et n'en pas trouver en elle, ou en entendre dire du mal et y trouver beaucoup de bien?

Gadifer : Le premier.

Graphie de *a*.

I Gaidifer, d'un ju parti,
S'il vous plaist, me respondés :
Se vous estiés bien amés
Et s'amisiés bien ausi,
5 Le quel ariés vos plus kier,
U a oïr tesmougnier
Mout de bien de vostre amie,
Si ne l'i trouvisiés mie,
U mal dire en oïsiés
10 Et le bien i trouveriés ?

II — Jehan Bretel, a chesti
Sui de respondre apensés.
Se jou estoie menés

I-1 *b écrit toujours* Gadifer — 10 *b* trouvissiez.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A çou que me partés chi,
15 Mieus vauroie destriier
Mon preu et mon desirier
Que cele qui j'ai coisie
Fust nis d'un seul blastengie,
Car ne puis estre avanchiés
20 U ses los soit empiriés.

III — Gaidifer, je vous afi
Que le pïeur en prendés.
Mieus vaut bons qui est blamés
Que mauvais qui a bon cri,
25 Et qui sa dame ost prisier
Douter s'en doit et quidier
Que chascuns l'ait couvoitie ;
Mais qui de bonté garnie
Le set, tous autres meschiés
30 Doit jus metre et estre liés.

IV — Jehan Bretel, a fali
Vous tieng qant ensi parlés.
Blames doit estre eskievés
Sur toutes riens, je vous di :
35 Se j'oi ma dame enpirier
Par parler, et eslongier
L'en puis, trop fais grant boidie
Se s'ounour n'est garandie ;
S'aim mieus que soit detriiés
40 Mes preus et ses los hauchiés.

II-11 *b* Sire Bretel — 12 *b* aprestez — 13 *et* 14 *se lisent ainsi dans b* :

Se j'estoie a ce menez
Que vous me departez ci

— 15 *b* detrier — 18 *a* blastengier.

III-23 *a* vaut biens, *b* vault hom — 25 *b* ot — 26 *b* D. se puet — 29 *a* meschiiés, *b* meschiez.

IV-32 *b* Vous truis qui c. p. — 33 *b* Blasmes — 34 *b* Sus toute riens — 37 *b* N'en puis tr. f. gr. folie — 40 *b* Mon pris et son.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V — Gaidifer, devers Blangi
Vous estes un pau tournés.
Que vous caut que vous oés
Qant le bien trouvés en li ?
45 Tesmougnajes n'a mestier
Puis c'on set le fait jugier,
Ne ja pour mal c'on en die
N'ert sa bontés amenrie,
S'en devés estre apaisiés ;
50 Mais je quit que vous plakiés.

VI — Bretel, se j'aie merchi,
Ains tieus ne fu mes pensés
Con vous chi sus me metés,
Ne de çou ains ne servi,
55 Car onques ne seuc blangier
Ma dame ne losengier ;
Mais puis qu'ele a en baillie
Mon cuer, ne puet estre mie,
Se ses los est abaisiés,
60 K'en mon cuer n'en soie iriés.

VII — Dites nous droit, Cuvelier :
Je di que mieus vaut demie
De bonté que grant partie
De los u ne troveriés
65 Nul bien se vous l'i qeriés.

VIII — Dame qui j'aim sans trichier,
J'aim mieus que soiiés jugie

V-44 *b* les biens — 45 *b* tesmoignage.
VI-52-54 *se lisent ainsi dans b* :
Onques n'i fu mes pensez
Que vous ci sus me metez,
N'onc de tel mes ne servi.
— 60 *b* Qu'il n'en soit forment iriez (*bonne leçon ?*).
VII-61 *b* voir — 65 *b* Nient de bien se l'i queriez.
VIII-67 *b* jugiee.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Par bon los d'anchiserie
Que bonté me fesisiés
70 Et mauvais los eüssiés.

VIII-69 *b* feïssiez.

Remarques

V-41-2. « Vous cherchez à flatter. » Jeu de mots bien connu sur *blangier*; voir Jeanroy et Guy, *Chansons et dits artesiens*, p. 114, et Tobler, *Verblümter Ausdruck und Wortspiel in altfranzösischer Rede*, dans *Vermischte Beiträge*, II, 2e éd., p. 215 ss. — 50. Le sens exact de *plakier* ne ressort pas clairement. Mais d'après le commencement du couplet V et le VI, il signifie à peu près « flatter, cajoler ». Godefroy (*s. v.* Plaquier, ne donne aucun exemple de ce sens, mais enregistre *plaquerie*, « tromperie ». Le mot signifie probablement « flatter par des mensonges », comme dans ce passage des *Chansons et dits artésiens* (XVI, 27-28) :

Nus menestreus ne doit plakier,
Mais as mauvais grans cols dakier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXIV

(Raynaud 1354)

MANUSCRITS : *A*, fol. 147 ; *C*, fol. 64 v° (ne contient que les cinq premiers couplets ; *Archiv*, XLII, 283); *a*, fol. 147 b ; *b*, fol. 165 v° b ; *c*, fol. 3 (ne contient que les deux premiers couplets ; *Archivum romanicum*, III, 56). — La musique est notée dans *Aa*.

VERSIFICATION : 10 a b a b c c d d.

PARTENAIRES. — Pas de rubrique dans les manuscrits. Dans *Aab*, sire Jehan (qui est sans doute Jehan Bretel) adresse le jeu-parti à Jehan Simon ; *c* remplace ce dernier par *Grivelier*. Dans *c*, les partenaires sont un « sire » et une dame.

JUGES : Ferri et Felippot.

QUESTION. — Sire Jehan : Lequel a mieux servi Amour, celui qui l'a fait dès l'âge de seize ans jusqu'à l'âge de cinquante, puis y a renoncé, ou celui qui s'est mis à aimer à l'âge de quarante ans seulement et a persévéré jusqu'à la fin de ses jours ?

Jehan Simon : Le premier.

Graphie de *A*.

1 Jehan Simon, li qieus s'aquita miex
Envers Amours, u cil ki dès jouvent
De seise ans fu a amer ententieus
4 Et ama tant k'il en eut demi cent,

1-1 *C* Dites dame li, *c* Biaux Grivelier le — 2 *b* de jouvent — 3 *Aab* De .xv. ans ; *bc* fu en amours — 4 *A* k'il eut demie cent, *a* k'il eut demi cent — *Les v.* 2-4 *se lisent ainsi dans C* :

Envers Amors : uns anfes de juvant
De .vij. ans fut en amors entantis,
4 Si amait tant ke il ot .l. ans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Puis le laissa tous haitiés et tous sains,
U chil ki eut .xl. ans u plus ains
C'onqes amast, dont se prinst a amer
8 Et ama puis tant com il pot durer ?

II — Sire Jehan, chieus n'est mie soutieus
Ki de ches deus ne set le jugement.
Puis ke li ons atent tant k'il est vieus
12 Ançois k'il aint, il a mauvaisement
Paié Amours, de chou soiés chertains :
Kar en Amours doit li hom premerains
Metre son tans et sa jouenece user
16 Et, qant est vieus, a Dieu merchi krier.

III — Chertes, Jehan, autel mestier a chieus
De Dieu servir ki vient nouvelement
Com uns ainnés, kar Mort prent a son kieus,
20 Amours ausi a son kieus cascun prent :
L'un prent el ni et l'autre aus daerains,
Et qant kascuns s'est en amour empains,
Cil ki recroit ne s'i puet aquiter,
24 Mais chil ki sert dusk'a la fin est ber.

IV — Sire Jehan, trop estes enfantix
Se vous kreés k'il soit si faitement

I-5 *C* Puet lait amors t. ; *A* tout haitiés — 6 *b* qui en ot .xl. ou — 7 *C* puis se prist a ameir, *b* puis se prist a l'amer, *c* quant se prist a l'amer — 8 *b* Et ama tant com il pot puis durer.

II-9 *C* Biaus dous sire il ; *c* cil est moult pou soutilx — 13 *C* Servit amors de ce suis touz c. — 15 *C* et jonece useir ; *c* Mettre son temps sa [joe]nesce et son cuer.

III-17 *C* Sachiez dame c'auteir — 19 *b* Que uns ; *ACa* kar tout prent — 20 *Aa* Et amours — 21 *C* pr. anuit ; *Aa* a daerains, *C* au dariens — 22 *C* Et cant aucuns c'est ; *b* chascuns est en amours — 23 *C* Cil ke trait ne se puet ancuseir — 24 *b* jusqu'en la f.

IV-25 *C* Biaus dous sire mal estes antantis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'on ne puist estre en amours trop tardieus,
28 Pour k'il i soit dusq'au definement.
Vous savés bien ke li maus tient es rains,
Et li viellart en sont estiers del mains;
On ne doit pas sans amour meürer,
32 Mais jones hom doit son deduit mener.

V — Jehan, mieus vaut uns lens ouvriers takieus
K'uns bien inniaus ki d'ouvrer se repent.
Li amours naist du cuer, c'est ses drois lieus,
36 Ele ne vient pas des rains; nekedent
Fait uns vieus tors mieus une vake prains
C'uns veelés ki hoche et n'en kiet grains;
C'est gus d'enfant koumenchier sans finer.
40 Li bone fins fait l'ouvrage loer.

VI — Sire, sachiés k'entreus k'est biaus li geus
Le doit laissier ki tant a d'ensient.
Ki puis .xvi. ans fu d'amer volentieus
44 .xxxiiij. ans il a fait paiement
Envers Amours de ses jours souverains.

IV-27 *C* Con ne puet estre en amor trop tarris — 28 *b* Pour qu'il i soit; *Aa* Pour k'il i sont, *C* Puis con i soit — 29 *C* en rains — 30 *A* esters au mains, *a* esters del mains, *b* estiers del mains, *C* ovriers dou moins — 31 *A* meuurer — 32 *Aa* Mais jones doit son deduit demener — *C remplace les v.* 31 *et* 32 *par les v.* 47 *et* 48.

V-33 *A* ouvries; *C* Dame meus vaut .i. lans ovriers tarris — 34 *ab* C'uns biens, *C* C'uns boins; *A* d'amer se reprent — 35 *A* s'est — *b lit le vers* 35 *ainsi*: Li amours naist dou cuer et nequedent *et omet le v.* 36 — 36 *A* Ele n'ist pas des rains et nekedent — *C lit ainsi les v.* 36-38:

36 Elle ne vient pas des rains tan ne quant,
Car d'un viel tor une vache meus prant
Ke d'un jone vel ke houce et n'en chiet rans.

VI-43 *b* d'amours — 45 *b* ses gieuz — 47 *C* P. .xl. ans ne t. hons fors c'aler (*voir aux variantes des v.* 31 *et* 32).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ens el mort bos est lués li fus estains :
Puis .l. ans n'en fait on fors aler,
48 Poi vaut on puis pour amour demener.

VII — Ferri, son loier pert con faus et vains
Ki ne parsert, ne ja aveuc les sains
En paradis ne pora nus entrer
52 Se bone fin ne l'i met, ch'est tout cler.

VIII — Felippot, on doit mengier a deus mains
Ki a bien fain et, qant ses cuers est plains,
Cesser ; kar c'est anuis de tant limer.
56 Nus trop n'est preus ; boin fait a point siecler.

VI-48 *Cb* deduit demener.
VII-50 *Aa* part sert.
VIII-53 *b* cil doit — 56 *A* a droit siecler.

Remarques

I. Ce jeu-parti a fourni le sujet d'une demande d'amour qui se trouve dans *I*, fol. 195 v° b (*Archiv*, XCVIII, 369).

III-21. *L'un prent el ni*, au figuré.

IV-30. *Estiers*, adverbe (exterius), non adjectif, comme le dit Godefroy : « c'est un mal dont les vieillards sont délivrés ». — 32. *Mener* (b) est la bonne leçon, et non *demener* (Aa) qui revient au v. 48.

V-33. *Takieus*, « qui a de la bonne volonté, de la persévérance ». Voir Godefroy, VII, 653, *s. v.* TASCHIF. — 40. Proverbe encore en usage : « La fin couronne l'œuvre » (Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, II, 493).

VI-45. *De ses jours souverains* (leçon de *Aa*) ; le sens est sans doute : il a consacré à l'amour la meilleure partie de sa vie. — 47. « Il ne fait plus que décliner ; » le part. passé *alé* a souvent le sens de « fini, déchu » ; voy. Godefroy, VIII, 2e partie, p. 77 a.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VIII-55. *Limer*, peut-être « souffrir, peiner » (au service de l'amour). — 56. La première partie de ce vers est une locution proverbiale. *Siecler*, « mener une vie mondaine » ; entendez : il faut le faire en temps et lieu, non au delà des limites convenables.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXV

(Raynaud 947 et 916)

Manuscrits : *a*, fol. 157 v°; *E*, n° 3 (le premier couplet manque). — La musique est notée dans *a*.

Edition : Jubinal, *Lettres au comte de Salvandy sur les mss. de La Haye*, p. 94 (d'après *E*).

Versification : 10 a b a b c c d d.

Partenaires : Jehan Bretel et maistre Jehan de Marli.

Juges : Jehan de Grieviier et damisele Oede.

Question. — Jehan Bretel : Si vous aimiez une dame, préféreriez-vous qu'elle vous aimât d'une manière si timide qu'elle n'oserait même vous regarder, ou qu'elle vous haït au point de vous poursuivre en tous lieux pour vous taquiner et vous dire en tête à tête des choses désagréables ?
Jehan de Marli : Je préférerais être aimé timidement.

Graphie de *a*.

I Maistre Jehan de Marli, respondés :
Se vous amiés bele dame a cors gent,
Le quel vauriés vous mieus : u estre amés
4 De li si bien, mais si couardement
Qu'ele ne vous osast nis esgarder,
U si haïs que tenchier et limer
Courust a vous, u k'ele vous veïst,
8 Et dire lait, mais que nus ne l'oïst ?

I — *Le premier couplet n'est pas dans E.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Sire Jehan Bretel, parti avés,
Ce m'est avis, trop merveilleusement,
Car contre sac escarlate partés :
12 Ensi doit on partir a niche gent.
Bien contre mal met et dous contre amer
Qui veut haïne a amour comparer ;
Car il n'est nus si faus ki ne vausist
16 Mieus c'on l'amast que çou c'on le haïst.

III — Maistre Jehan, le pïeur soustenés.
S'ele vous aime et eskieve ensement,
C'est petis preus : assés plus conqestés
20 S'ele vous het et en secré souvent
Vous vient tenchier, car on puet esperer
En chel haïr coumenchement d'amer.
Li ciers n'est pris devant qu'il revertist
24 Parmi l'abai des chiens, si comm'on dist.

IV — Sire Bretel, chil est petit senés,
Che dist Catons, qui qache et riens ne prent.
Se li cers est duq'a la rois menés,
28 Li venerres qache trop nichement,
Puis k'est es las, si l'en laist eskaper
En chel espoir qu'il doive retourner.
Se ma dame m'aime, çou me nourrist;
32 S'ele me het et tenche, çou m'ochist.

V — Maistre Jehan, grans avoirs enserés
Ne sert de riens fors de ramenbrement;
Mais dont preus vient pourfite plus assés
36 Ne fache biens dont on nul preus ne sent.

II-10 *E* A mon avis — 13 *E* et dont contre bien — 14 *E* haine et amour.
III-21 *E* tencier et deves e. — 24 *a* dit.
IV-25 *E* Sire Jehan.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mieus reqeut on son damaje a l'anter
C'on ne retient son droit par eskiever ;
N'est pas perdus kanques en peril gist,
40 Car de grant gerre a la fois grans pais ist.

VI — Sire Bretel, cil est desmesurés
Qui veut avoir pais par gerriement.
Li amés doit mieus estre asseürés
44 D'avoir la fin per al coumenchement
Que li haïs, car on seut plus loer
Un « tien » que deus « tu l'avras » : c'est tout cler
K'avra grinour bien qui çou ainc coisist,
48 Car plus seürs est qui plus se garnist.

VII — Jugiés a droit, Jehan de Grieviler :
Amis tenchiés coiement saouler
Se puet de tant, et par droit li soufist ;
52 Mais li amés c'on eskieve languist.

VIII — Demisele Oede, j'os bien afermer :
Rose vaut mieus q'espine a lis mesler.
Nule riens tant cuer d'ome n'enrichist
56 Que s'il akiert çou que il plus chierist.

V-37 *E* Mais retient on son dame a l'anter ; *a* a l'entrer — 38 *E* Ke on ne tient — 39 *E* perilz.

VI-41 *E* Sire Jehan — 45 *E* li hairs — 47 *E* qui qu'on lait coisist.

VII-50 *a* saoules.

VIII-54 *E* al lis.

Remarques

III-23-4. Il n'est pas certain que ce soit un proverbe.

IV-26. Cette référence aux *Disticha Catonis* paraît de pure fantaisie. Un proverbe analogue dans Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, II, 73 :

Autant vault celui qui chasse et rien ne prend
Comme celui qui lit et rien n'entend.

(*Proverbes communs*, xve siècle).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V-37. « On remédie plus facilement à son mal en fréquentant [une dame qui vous est hostile] qu'on n'obtient son droit d'une qui [vous aime, mais] vous évite ». — 40. Cf. *De grant courroux grant amitié* (Le Roux de Lincy, *Proverbes*, II, 281).

VI-46. Sur ce proverbe voy. Tobler, *Proverbe au vilain*, n° 48, et note, p. 131 (*Mieuz ain un « tien » que dous « tu l'avras »*). — 48. Paraphrase d'un autre proverbe bien connu : *Qui est garnis n'est desconfis*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXVI

(Raynaud 1850)

MANUSCRITS : *a*, fol. 159 ; *b*, fol. 155 v°. — La musique est notée dans *a*.

VERSIFICATION : *a* b *a* b *c* *c*
10 7 10 7 10 10

PARTENAIRES : *Bretiaus a Audefroi* (rubrique de *b*).

JUGES : Ferri et Cuvelier.

QUESTION. — Jehan Bretel : Si quelqu'un pouvait obtenir l'amour de sa dame par trahison, ferait-il bien ou mal en se servant de ce moyen ?

Sire Audefroi : Il ferait mal.

Texte de *a*.

I Sire Audefroi, ki par traïson droite
Porroit l'amour conquester
3 De sa dame qui il aime et couvoite,
K'en oseriés vous loer :
Feroit il bien u mal, sens u folie ?
6 Savoir le veil de vous a cheste fie.

II — Sire Jehan, l'eure soit maleoite
C'onques nus l'ossa penser.
9 Je di que trop vilainement esploite
Qi par traïson ouvrer

I-1 *b* par raison — 5 *et* 6 *se lisent ainsi dans b* :
Feroit il bien mal ou sens ou folie
Jel vueil savoir de vous a ceste fie.
II-7 *b* Jehan Bretel — 8 *a* nus ossa ; *b* C'onques nulz homs l'osa p. — 11 *b* Sert en amours ; *a* cou que nus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Veut en amour, coi que nus vous en die ;
12 Mieus li venroit vivre adès sans amie.

III — Sire Audefroi, tant est la voie estroite
D'amie avoir que blasmer
15 Ne doit on pas chelui qui a ceulloite
Voie de lui faire amer.
Car por avoir si noble seignorie
18 Doit on bien faire outraje et musardie.

IV — Sire Bretel, a mout petit d'aoite
Iroit murdrir u reuber
21 Qui vers sa dame aroit fait tele esploite
Con de traïson moustrer.
Trop est mauvais par cui dame est traïe,
24 Ne ja par li n'ert joie a droit sentie.

V — Sire Audefroi, mout doit avoir grant coite
De son desir achiever
27 Qui en son cuer tres grant amour soutoite ;
Bien li doit on pardoner
S'il le pourquiert par sens ou par boidie
30 Qu'il ait l'amour sa dame desrainie.

VI — Jehan Bretel, bon mengier est de troite,
Mais qi l'avroit par embler,
33 Se fust perchus, mort amere et destroite
L'en couvenroit endurer.
Peu vaut avoir conquis par trecherie,
36 Ne en la fin pourfiter ne doit mie.

IV-19 *b* Sire Jehan — 20 *b* Iroit tolir ou embler — 21 *a* emploite — 22 *b* *omet ce vers et la place est en blanc* — 23 *b* Mauves est cil par cui — 24 *b* Ja par lui voir n'iert.

V-29 *a* S'il le conkiert.

VI-31 *b* Sire Jehan bons mengiers — 32 *a* qu'il l'auroit — 33 *b* S'il fust; *a* morte — 34 *b* Li c. — 35 *b* avoirs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII — Ferri, nus ne doit ferner
Chelui qui, pour avoir en sa baillie
39 L'amour sa dame, a traïson bastie.

VIII — Cuvelier, on doit sieuner
Le traïtour qi sa dame cunchie ;
42 Trop est amours en lui mal emploïe.

Remarques

IV-19. *A mout petit d'aoite*, « pour un maigre profit ». — 21. Godefroy a bien le substantif *emplete*, *emploite* (*a*), avec le sens de « affaire de guerre, vigueur guerrière, emploi, place »; mais ici il s'agit évidemment de *esploite* (*b*), substantif verbal de *esploitier*, « exécuter, agir ».

V-25. *Coite*, « hâte, empressement ».— 27. *Soutoitier*, de *sub-tectare, « héberger ». — 30. *Desrainier*, terme de droit, « soutenir en justice, appuyer une demande ».

VI-31-4. « Bon manger est de truite, mais qui l'aurait par vol, s'il était pris, devrait subir mort amère. »

VII-37. *Ferner*, « frapper », d'après Godefroy, qui n'a que deux exemples de ce verbe, dont l'un est le nôtre, et l'autre se trouve dans le *Ju du Pelerin* (éd. de Coussemaker, p. 416).

VIII-40. *Sieuner*, « refuser »; même sens dans XXVII, 45, XXXI, 38, et XXX, 46 (*sieunaille*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXVII

(Raynaud 940)

Manuscrit : *a*, fol. 163. — La musique est notée.

Éditions : Tarbé, *Chansonniers de Champagne*, p. 5 ; Steffens, *Die Lieder des Troveors Perrin von Angicourt*, p. 295.

Versification : a b a b *c c* d d *c*
8 8 8 8 7 7 7 7 7

Partenaires : Jehan Bretel à Perrin d'Angicourt.

Juges : Le comte d'Anjou et Audefroi (probablement Audefroi Louchart).

Question. — Jehan Bretel : Lequel est plus à plaindre, celui qui est constamment jaloux de sa femme, ou celui qui sait pertinemment que sa maîtresse le trompe ?
Perrin d'Angicourt : Le dernier.

I Perrin d'Angicourt, respondés
A çou que je vous partirai ;
A vo sens le meillour prendés,
Et de l'autre me desfendrai.
5 Li qels a plus dure vie,
U cil qui en jalousie
Maint adiès de sa moullier,
U cil ki set sans cuidier
9 Qu'il est wihos de s'amie ?

II — Bretel, tel jeu parti m'avés
U nul bien counoistre ne sai.
Nepourqant je sui avisés :
Je veil mieus cuidier en esmai

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

14 De ma feme le folie
Que savoir la trecherie
M'amie nis par songier ;
De cest mauvais gieu legier
18 Vous en di çou que j'en trie.

III — Perrin, le pïeur pris avés,
Et par droit le vous mousterrai :
Se de celi dont sui amés
Sui wihos, partir m'en porrai,
23 K'iretajes n'est çou mie ;
Mais ma feme n'ert guerpie
De moi pour nul destourbier,
S'aim mieus mal c'on puet laissier
27 Tost que longue maladie.

IV — Sire, ja n'iere la menés
Ne ja de men pourpos n'istrai ;
Trop seroit grans desloiautés,
Se de m'amie, de qui j'ai
32 Le cuer, ert m'amour partie ;
Qu'ele a asés seignourie
Pour moi amer et trechier ;
Ne ja, tant qu'ele m'ait chier,
36 N'istrai hors de sa baillie.

V — Perrin, point ne me respondés
A çou que je vous demandai.
Vous ne parlés fors de l'un lés,
Et selon çou vous respondrai.
41 Vieutés est et vilounie
De vivre en wihoterie,
Mains en faites a prisier ;
Bien doit manoir u fumier
45 Cil qui n'a merde enhaïe.

III-23 nescoumie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI — Jehan Bretel, vos faussetés
Vous fait çou dire, bien le sai.
Mes cuers est si fins esmerés
Que ja de celi ne mouvrai
50 Qui s'amor m'a otroïe,
Qoi qu'ele fache ne die.
En ma feme aim mieus cuidier
Mal que savoir enconbrier
54 En cheli que j'ai coisie.

VII — Quens d'Angau, par courtoisie
Nous jugiés se cil folie
Qui son mal veut alongier,
Ne ne se veut esrachier
59 De vilaine conpaignie.

VIII — Audefrois, Perrin vous prie
Que jugiés de sa partie
C'on n'aime pas pour cangier
Et c'on het moigne cloitrier,
64 Qant il guerpist s'abeïe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXVIII

(Raynaud 1672)

MANUSCRIT : *a*, fol. 164 v° b. — La musique est notée.

ÉDITION : A. Hoffmann, *Robert de le Piere*, etc., Halle, 1917, p. 114 (extrait par L. Passy, *Bibl. de l'École des Chartes*, XX, 321).

VERSIFICATION : 10 a b a b b c c b b.

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Robert de le Piere.

JUGES : Audefroi Loucart et sire Ermenfroi.

QUESTION. — Jehan Bretel : Lequel préféreriez-vous : voir votre dame tous les trois jours, mais en la soupçonnant d'agréer les hommages d'un autre, ou ne la voir qu'une fois tous les deux mois, mais en étant sûr de sa loyauté ?
Robert de le Piere : Le dernier.

I Robert de le Piere, respondés moi.
Deus jeus vous part, et le meillour prendés :
Vous parlerés a vo dame en requoi
Cascuns trois jours, et s'ert mout bien ses grés,
5 Mais tout adès d'autrui le mesqerrés;
U vous sarés que ele loiaument
Vous amera, sans autre acuellement,
A pais de cuer, mais vous n'i parlerés
9 Devant deus mois; a tant vous en tenés.

II — Jehan Bretel, grant guerredon vous doi
Qant si bele parture me partés.
Puis que jou sai k'ele est loiaus vers moi,

1-2 partis et — 4 Cascun — 7 acuelment.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J'atendrai bien le terme que metés,
14 Et nepourquant il est trop lons d'assés ;
Mais li espoirs que j'ai d'alegement
Me conduira, se Diu plaist, sauvement
Desi au jour qui tant est desirés ;
18 Et quant venra, s'iere rois courounés.

III — Certes, Robert, de povre sens vous voi
Qui coisisiés et le pïeur prendés.
Vous savés bien c'on ne vit mais c'un poi :
Qui vivra tant qu'il ait deus mois passés ?
23 Puis que jou sai que c'est se volentés,
Je veil parler a ma dame souvent,
Cascuns trois jours, puis qu'ele le consent
Se jel mescroi, s'en aie les grietés :
27 Qant sent les biens, li maus est oubliés.

IV — Par Dieu, Bretel, il ne sont mie troi
Qui presisent çou que vous soustenés !
Je vous cuidai plus saje, par ma foi,
Qui en dolour joïr d'amours volés.
32 Pour le plenté trop estes enganés ;
Ne dites mais tel cose devant gent !
Se jou moroie en bon atendement,
Si vauroit mieus mes desirs, c'est vretés,
36 Que vos joïrs, ensi con vous savés.

V — Robert, or sai de voir et aperçoi
Q'a ensïent le pïeur desirés.
Que ferai jou se ma dame ne voi
Devant deus mois ? J'en serai afamés !
41 Ki cascun jour n'avroit fors pois wauvrés
Et sané pain et vin de povre gent,
Si vivroit il plus aaisïement

II-13 J'atenderai — 16 Dix.
III-23 sai se c'est.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Q'au chief d'ui jors estre bien saoulés
45 De tous bons més et de vins esmerés.

VI — Jehan Bretel, j'en enteroie en loi
Contre un houme ki fust gros et quarrés.
J'ai le mieus pris, si vos dirai pour qoi :
Nus biens ne vaut s'il n'est asavourés.
50 Vostre joïrs est uns deduis mornés;
Joie d'Amours ne puet venir trop lent.
Pour c'on sache que on l'ait sainement,
En bon espoir met li atendre sés ;
54 Mais vo sens est par couvoitise outrés.

VII — Robert, or soit ensi, se vous volés,
Car Audefroi Loucart, qui bien s'entent,
Proions qu'il nous en face jugement,
Li qels vaut mieus, u vivre rés a rés,
59 U trop languir et puis estre asasés.

VIII — Par Dieu, Bretel, se vous bien i pensés,
Sire Ermenfroi, qui a plus longement
Amé et plus alé aveuc la gent,
Le nous dira, car il est plus fondés
64 Del droit d'Amours ; je veil qu'il en soit dés.

Remarques

VI-46. Sur *entrer en loi*, voy. LVI, 52 (*se metre en loi*). — 50-1. « C'est un plaisir mort-né », étant venu trop tôt ; car la véritable joie d'amour ne peut venir trop lentement.

VII-58. *Rés a rés*, littéralement « au ras », c'est à dire strictement, ric et rac ; locution empruntée à la mesure des corps solides ; elle se retrouve dans le *Mariage des sept Arts*, II, v. 81 (Classiques français du moyen âge, n° 31).

VIII-64. *Dés* ne peut guère être que « dé » ; c'est à dire « qu'il tranche la question comme pourrait le faire un coup de dés ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXIX

(Raynaud 1505)

Manuscrits : *a*, fol. 168 v°; *b*, fol. 166 v° b. — La musique est notée dans *a*.

Édition : A. Hoffmann, *Robert de le Piere, Robert le Clerc. Robert de Castel*, Halle, 1917, p. 117 (d'après *a* seul); extrait par L. Passy, *Bibl. de l'École des Chartes*, XX, 306.

Versification : 7 *a* b *a* b c c *d d* e e (cf. *Romania*, XLVIII, 453, n. 3).

Partenaires : *Bretel a Robert du Chastel* (rubrique de *b*).

Juges : Cuvelier et Gaidifer (Gadifer *b*).

Question. — Jehan Bretel : Lequel vaut mieux, être en pleine possession de sa dame, ou vivre dans l'espoir et se contenter de peu en fait de récompense ?

Robert de Chastel : Le premier.

Graphie de *a*.

I Robert de Chastel, biau sire,
Or estes vous mariés.
Or me devés vous bien dire,
S'il vous plait et vous volés,
5 Je le vous proi et rekier :
Li kieus fait mieus a prisier,
U tres grant plenté d'amie
U esperanche jolie
A peu de deduit avoir ?
10 Vous le devés bien savoir.

1-1 *b* R. du Ch.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Prinches du Pui, sans mesdire
Sui de respondre aprestés.
Petis deduis est li pire.
Mieus vaut li tres grant plentés
15 Qui fait cuer rasasiier,
Car tres l'amour coumenchier
A on a çou baerie;
S'aim trop mieus parfaite vie
Que peu de joie en espoir.
20 Or vous en ai dit le voir.

III — Robert, au piour eslire
Vous estes bien avisés.
Jolis espoir doit soufire
Qui bien est enamorés
25 Et deduis a desirer;
Car plentés, a droit jugier,
N'a saveur, ne ne veut mie
Amour estre parfurnie,
Ains doit en dangier manoir
30 Fins amis pour mieus valoir.

IV — Jehan Bretel, mout empire
Vo sens qant çou soustenés.
Ki a joie avoir s'atire
N'en puet estre saoulés
35 S'il n'a vil cuer et lasnier;
Toudis doit on couvoitier
Avantaje et signourie.
Cil est trop plain de folie
Qui mieus n'aime a recevoir
40 Plenté que petit d'avoir.

II-11 *b* Sire Bretel.
III. *Ce couplet manque dans b et la place est en blanc.*
IV-34 *b* Ne puet — 36 *b* Tout jors.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V — Robert, cil fait mieus ki tire
Que cil qui ront, c'est vretés.
Amours a tel maiestire
Que nus hom de mere nés
45 Ne doit nis osser quidier
Q'amie veille otroiier
Q'amis l'ait en sa baillie,
Car desir en amenrie,
Qui fait amour mains paroir
50 Et plus metre en noncaloir.

VI — Sire Jehan, mout m'aïre
Çou k'ensi me respondés.
Parfaite joie et entire,
C'est tout cler, vaut mieus asés
55 Que pau de joie a dangier
En boin espoir d'avanchier,
Et mieus vaut dete païe
Que tres boine plegerie,
Pour plus longuement devoir,
60 Autant que blans mieus de noir.

VII — A vous le di, Cuvelier :
Trop a cil le char hardie
Qui si avant estudie
En Amour que percevoir
65 Veut le fin de son pooir.

VIII — Gaidifer, je sai tres hier
Q'amours n'est pas establie
Pour avoir joie a moitie;
Nus ne doit oevre esmouvoir
70 S'il n'ose la fin veoir.

V-47 *a* Q'amis laist — 49 *b* amours.
VI-52 *a* k'ennsi, *b* que si — 57 *a* v. de cou paie — 60 *a* Autans ; *b* blanc.
VII-62 *b* Moult a — 63 *b* Que.
VIII-66 *b* Gadifer ; *b* des ier — 69 *b* l'oeuvre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Remarques

I. Ce jeu-parti a fourni le sujet d'une demande d'amour qui se trouve dans *I*, fol. 195 v° b (*Archiv*, XCVIII, 369).

II-16. « Dès le début de l'amour »; il y a plusieurs exemples de *tres ke*, « dès que » dans le *Jeu de la Feuillée* (voy. éd. Langlois, Gloss.).

III-23-25. « Le bon espoir et le plaisir qu'on a à désirer doivent suffire à celui qui est amoureux de la bonne manière. » — 26-27. Locution proverbiale bien connue. Cf. Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, I, 85 : *En trop grant planté n'a point de saveur.*

V-41-2. Autre proverbe. Cf. Le Roux de Lincy, II, 244 : *Autant vault tirer que rompre.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXX

(Raynaud 1335)

MANUSCRIT : *a*, fol. 171 v° b. — La musique est notée.

VERSIFICATION : *a* b *a* b c c d d *e* *e*
7 5 7 5 7 7 7 7 7 7

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Mahieu le Tailleur.

JUGE : Jehan de Grieviler.

QUESTION. — Jehan Bretel : Si une dame belle et fière se refuse à écouter un ami qu'elle sait fidèle et loyal, celui-ci a-t-il le droit de se conduire en félon envers elle.

Mahieu le Tailleur : Quant à moi, je la battrais vigoureusement; ce serait le meilleur moyen de l'adoucir.

I A vous, Maihieu li Taillere,
Demanç sans aïr :
S'une dame cointe et fiere
Ne deignoit oïr
5 Son ami fin et loial,
Qi sans engin et sans mal
Bien souvent li prieroit,
Et bien loial le saroit,
Feroit il bien u folie
10 S'i li faisoit felounie ?

II — Prince del Pui, par saint Piere,
Ja n'en quier mentir :
Je ne sui d'autrui jugere,
Mais a cop ferir

I·1 tailleres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

15 Me trouveroit on vassal
Et faisant grant batestal
A celi qui me menroit
Tel vie et me despiroit ;
Mout lontans seroit gaitie
20 Ains que ne fust consivie.

III — Maihiu, se ma dame chiere,
Qui jou doi servir,
Estoit ausi coustumiere
De moi maubaillir
25 Coume sont pié de keval
D'aler amont et aval,
Pour çou ne s'en vengeroit
Mes cors, car il n'oseroit ;
Car sans faille il n'aime mie
30 Qui n'en puet souffrir haschie.

IV — Bretel, puis que loial ere,
Si que sans faillir
Le saroit li pautouniere
Qui me fait languir,
35 Se jou mieus d'un desloial
N'en ai, pour fol natural
Cascun tenir me devroit,
Se mes cors ne s'en pleingnoit ;
Mainte en a on gaanie
40 Par çou c'on l'a castoïe.

V — Maihiu, cose droituriere
N'est pas de laidir
Sa dame qant on l'a ciere ;
Meillour fait soufrir
45 D'amour le dangier roial.

II-16 bastetal — 17 qui mameroit.
IV-35 desloiail.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En le court l'official
Croi bien que on jugeroit
Ki tel laidure feroit
Con de lesdengier s'amie,
50 Qu'il avroit mort deservie.

VI — Bretel, dame estorçouniere
Qui en veut joïr
Doit on ferir en la chiere
Pour li esbaubir.
55 Ce sont pecié venial;
Ains c'on venist la aval
Tout pardouné li seroit,
Et après mieus l'ameroit
Et li menroit meilleur vie
60 Que s'il ne l'eüst touchie.

VII — Grieviler, pour riens qui soit
Mes cuers ne s'asentiroit
Que dame fust laidengie,
64 Que c'est trop grant vilounie.

Remarques

II-14-5. « S'il s'agissait de taper ferme, je montrerais ma valeur ». — 19-20. Peut-être : « Il faudrait la faire garder bien longtemps pour m'empêcher de l'atteindre ».

IV-31. « Puisque j'étais loyal (c'est à dire, puisque vous avez admis que je l'étais) au point que la cruelle en était sûre... ».

V-45. *Roial*, figurément, « élevé, supérieur ». *Emperial* a parfois ce sens en anc. français (voy. W. Hertz, *Tristan u. Isolde*, p. 493, note 13) et en ancien provençal (notamment chez P. Vidal, éd. Anglade, IX, 30; XXX, 19).

VI-51. Godefroy a *torçonnier*, « qui exerce des exactions, des violences », mais non *estorçonnier*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXXI

(Raynaud 669)

MANUSCRIT : *a*, fol. 172 b. — La musique est notée.

VERSIFICATION : 10 a b a b *c c* d d.

PARTENAIRES : Jehan Bretel à Jehan de Vergelai (c'est sans doute par erreur que la str. V commence par *Dragon*).

JUGES : Sire Audefroi et Bertran.

QUESTION. — Jehan Bretel : Si, à force de fréquenter une dame, qui se plairait à votre société et vous ferait toujours bon accueil, vous en veniez à l'aimer, le lui diriez-vous ou non?

Jehan de Vergelai : Non.

I Jehan de Vergelai, vostre ensïent
Me respondés de çou que vous demant :
Se vous aviés tres boin acointement
4 A dame bele et sage et avenant
Qui vous tenist volentiers conpaignie
Et adiès fust de vo venue lie,
S'ensi estoit que vous l'en amisiés :
8 Diriés li vous u vous li cheleriés?

II — Princhés del Pui, sachiés tout vraiement :
Se jou avoie avantaje si grant
Con vous dites et l'amour ensement
12 Eüsse a li eü tout mon vivant,
Ne li seroit ma pensee jehie,
Mais finement seroit de moi servie
Tout en taisant, et mout seroie liés
16 S'ensi m'estoie a ma dame acointiés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III — Jehan de Vergelai, mauvaisement
Savés coisir ! S'ele vous fait samblant
De bel acueil et nient el n'i entent,
20 Vous n'en estes ariere ni avant,
Fors de parler et de rire a le fie ;
Et pour çou ne laisseroit ele mie
A faire ami ; si lo que li diiés
24 L'amour ançois k'autres s'i soit logiés.

IV — Jehan Bretel, qui tel coumenchement
Aroit d'amours de sa dame vaillant
Con bel acuel et le parler souvent,
28 Et dont s'eüst fin cuer sage et servant
Et fesist tant que sa dame jolie
Se perceüst qu'i l'amast sans boidie,
Tout sans proier porroit bien estre aidiés,
32 Car trop seroit li escondire griés.

V — Jehan, c'est voirs que mout a bel present
En bel acuel a cuer de fin amant,
Mais qui tous tans vivroit si faitement
36 N'avroit il pas vie assés soufissant,
C'on n'i puet riens clamer s'ele n'otrie.
Ja n'ora Diex qui merchi ne li prie.
Ja ne qerroit que vous point l'amisiés
40 Pour vo servir, se vous ne li disiés.

VI — Bretel, jamais n'avroie hardement
De li proiier d'amer, je vous creant,
Non aroit nus qi amast loiaument.
44 Mout boinement m'en passerai a tant :
Jou ne veil pas c'uns escondis m'ocie ;

III-18 S. c. s'ele v. f. aucun s. — 21 et deriere.
IV-32 li e. les.
V-33 Dragon — 38 Ja n'ara.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J'aim mieus l'uevre qui bien est coumenchie
Furnir en bien, tant que soie avanciés
48 Que li perieus fust par moi assaiiés.

VII — Sire Audefroi, je di que cil folie
Ki aime adès, sans demander amie;
Nus ne seroit jamais ennueliiés
52 Sans demander sen oile, che sachiés.

VIII — Bertran, paours que on ne m'escondie
Me fait celer et prendre en gré tel vie
Que j'ai d'amours; car trop est marvoiiés
56 Qui çou qu'il tient as mains gete a ses piés.

VIII-56 Que.

REMARQUES

III-20. « Vous ne serez ni plus ni moins avancé. »

V. « Jehan, il est vrai que, pour un amant fidèle, le bon accueil que lui fait sa dame est un beau présent. Mais celui qui vivrait toujours ainsi n'aurait jamais la vie assez longue pour obtenir une récompense, puisqu'il doit se contenter de ce que sa dame lui accorde, sans rien demander. De même que Dieu n'écoutera jamais celui qui ne le prie pas, de même une dame ne croira pas, si vous ne le lui dites, que c'est par amour que vous la servez. »

VII-51-2. Locution proverbiale : « Personne ne sera jamais oint s'il ne demande l'huile ». Il s'agit probablement de l'extrême onction.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXXII

(Raynaud 1776)

MANUSCRIT : *Z*, fol. 47 v° (*Archiv*, LXXXVIII, 352).

EDITION : L. Passy, *Bibl. de l'École des Chartes*, XX (1859), p. 331.

VERSIFICATION : *a* b *a* b c c d d
7 7 7 7 7 7 10 10

PARTENAIRES : Jehan Bretel au Prieur de Boulogne.

JUGE : Jehan de Grieviler.

QUESTION. — Jehan Bretel : Si vous aimiez une dame de Bourgogne habitant Saint-Omer, préféreriez-vous aller la voir quatre fois par mois, le jour, mais à pied, ou y aller à cheval, mais la nuit, par la neige?

Le Prieur de Boulogne : La nuit.

I Sire Prīeus de Bouloigne,
S'il vous couvenoit amer
Une dame de Bourgoigne
4 Ki mánsist a Saint Omer,
Le quel feriés vous ançois :
U quatre fies le mois
Aler par jour a li parler a pié,
8 U a cheval par nuit, se fust negié?

II — Princes du Pui, mout resoigne
Cascun des deus, car user
Ne vauroie pour Couloigne,
12 J'ai autre toile a curer!

II-10 Cascuns.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais se j'avoie le cois,
Li nuis et li palefrois
Et li nege me feroient plus lié
16 K'aler a pié a plain jour le moitié.

III — Prïeus, a boine besoigne
Vous savés mal aviser.
Tant ke Diex clarté vous doigne,
20 Ne devés cremir l'aler
A pié, c'est tous esbanois;
Li noire nuis et li nois
Vous aroient plus tost adamagié
24 Parmi tout çou ke ariés chevaucié.

IV — Bretel, barginier le loigne
Et le coree em porter
Puet on, cascuns le tesmoigne;
28 Mais je sai bien assener
Au milleur, par sainte crois :
Uns faus u uns tuepois
M'aroit bien tost a plain jour laidengié,
32 Mais par nuit sont tout li musart couchié.

V — Prïeus, l'abé de Vicoigne
Porroit on par nuit reuber,
Ocire u faire vergoingne.
36 Ja ne l'oriés regreter,
Ains diroit on : « C'est boins drois! »
Alés de jour, c'est esplois!
Miex en vient paine avoir, cuer apaisié,
40 Ke mains travail et estre perillié.

VI — Ne donroie une escaloigne,
Princes, de par nuit errer,
Pour tant k'Amours m'en semoigne,
44 Et si fait boin eskiver

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les mesdis de Boulenois,
K'a plain jour, ce n'est nus nois,
Est on plus tost perçut et entercié;
48 Pour ce fait boin quant il est anuitié.

VII Sire, prendons Grieviler
Par acort a ceste fois,
Car il fait bien un asclois,
52 Si nous dira li quex a miex raisnié.
Ki miex a dit, s'ait le caup gaaignié.

VII-50 foit.

REMARQUES

II-9-12. « Je renonce aux deux alternatives que vous me proposez, car j'ai d'autres chats a fouetter. » Au vers 11, *nel* serait plus satisfaisant que *ne*.

III-24. *Parmi tout çou que*, « malgré que ».

IV-25-6. La *loigne* signifie « la longe, moitié de l'échine d'un veau, d'un porc, etc. », la *coree* désigne « le foie, la rate, les viscères de la poitrine, etc. ». « Celui qui marchande le bon morceau, emporte souvent le mauvais. » Cette locution proverbiale se retrouve dans un autre jeu-parti (XXXIII, v. 63). — 30. *Tuepois*, qui manque à Godefroy, nous est inconnu.

V-33. L. Passy écrit (p. 331) : « L'abbaye de Vicogne était de l'ordre des Prémontrés et située dans les environs de Valenciennes. L'abbé auquel Bretel fait allusion est probablement Guillaume de Wercin, qui gouverna l'abbaye de 1238 à 1279 (*Gallia Christiana*, *Cœnobium viconiense*, t. III, p. 460). » — 37. « On dira : Il l'avait bien mérité ! » — 39. « Il vaut mieux prendre un peu plus de peine et n'avoir aucune inquiétude (sur sa vie). »

VI-46. *Ce n'est nus nois* signifie peut-être « c'est incontestable »; *nois* pourrait être un substantif verbal tiré de *noier* « nier. »

VII-51. *Asclois*, qui manque à Godefroy et à Tobler, nous est tout à fait énigmatique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXXIII

(Raynaud 841)

MANUSCRITS : *b*, fol. 158 v°; *c*, fol. 1 v° (*Archivum Romanicum*, III, 47); *c* n'a que les trois premiers couplets.

VERSIFICATION : 10 a *b* a *b* c c.

PARTENAIRES : *Grieviler a Bretel* (rubrique du manuscrit)

JUGES : Sire Audefroi et Dragon.

QUESTION. — Jehan de Grieviler : Un amant a-t-il plus de plaisir quand il se souvient des joies passées, ou au moment même où il en goûte de nouvelles?
Jehan Bretel : Le souvenir vaut mieux.

I Sire Bretel, je vous vueill demander
Quant fins amis a plus de seignorie,
3 Ou quant il velt le soulas recorder
Qu'il a eü et d'amours et d'amie,
Ou a ce point que le deduit em prent.
6 J'en vueill savoir de vous le jugement.

II — Je vous respon, Jehan de Grieviler :
Au point qu'il got de sa dame, il n'est mie
9 Du tout a pais, ains le couvient douter
D'estre perçus, dont sa joie amenrie;
Plus a de bien en bon recordement,
12 Quar il le fait et menu et souvent.

III — Sire Jehan, vous ne savez parler
Au droit d'Amours. Deduis est la mestrie

I-2 *c* fin amant — 3 *c* les s. — 4 *c* eus.
II-8 *c* de s'amie — 10 *c* D'estre deceus — 12 *c* f. sanz paour et tourment. *C'est probablement la bonne leçon.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

15 Dont recort vient, dont ne puet il sambler
Que recors past ce qui li donne vie.
Recors ne sert fors que tant seulement
18 Qu'il redit ce que deduit li aprent.

IV — Jehan, sachiez que on voit bien passer
Les aprentis les maistres a le fie.
21 Li mireoirs aprent a acesmer :
Fole chose est et les sages chastie.
Miex vault recort aprez tornoiement
24 Au bien fesant qu'entreus que les cops sent.

V — Sire, c'est niens. Nulz ne puet comparer
Riens dont recort n'ait la pior partie,
27 Quar s'aucuns hom veult en lui ramembrer
Les grans deduis qu'il ot en sa baillie,
Si vaudroit il qu'il refust ensement;
30 Dont vault miex fais qu'avoir ramembrement.

VI — Jehan, je sai de fi par esprouver
Qu'en recort a plus plesant melodie,
33 Qu'entroeus c'on got on ne fait fors haper,
Mès la joie est el recort parfurnie;
Qui cent fois got, aprez toutes les cent
36 Recordera et menu et souvent.

VII — Sire Audefroi, cil fait droite folie
Qui bien passé aatist au present,
39 Quar en recort n'a point de sentement.

VIII — Dragon, recors de joie tost hapie
Fais a loisir plaist plus seigneurilment
42 Que toute joie entroeus que on le sent.

VIII-41 seigneurement — 42 Que contre joie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Remarques

I. Ce jeu-parti est la source probable d'une demande d'amour en prose, se trouvant dans le manuscrit *I*, fol. 195 v° b (*Archiv*, XCVIII, 369).

III-16. *Past*, « surpasse, vaille mieux. »

IV-21. *Acesmer*, « faire sa toilette ».

VII-38. « Qui compare une joie passée à un plaisir présent. »

VIII-40. Godefroy (IV, 416 b) a un exemple de *hapir*, synonyme de *haper* (v. 33), ici avec le sens de saisir au passage un plaisir, sans avoir le temps de le savourer. — 42. Au lieu de *toute*, on pourrait corriger *corte*, si l'idée n'était déjà exprimée au v. 40.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXXIV

(Raynaud 951)

MANUSCRIT : *b*, fol. 161 b.

VERSIFICATION : a b a b *c c* d d b b
10 10 10 10 7 7 7 7 10 10

PARTENAIRES : *Grieviler a Bretel* (rubrique du ms.).

JUGE : Lambert Ferri.

QUESTION. — Jehan de Grieviler : Lequel aime mieux, d'un amant jaloux à tort, ou d'un autre qui, bien que trompé, n'a pas de soupçons ?

Jehan Bretel : Le jaloux.

I Sire Bretel, vous qui d'amours savez
Quanc'on en puet par raison essaier,
De deus amans jugement me rendez,
Par fine amor je vous proi et requier.
5 Li uns maint en jalousie
A tort, bien l'aime s'amie,
Et li autres est deçus,
Quar sa dame aime autrui plus
Qu'el ne fait lui, mès il nel puet cuidier.
10 Le quel aime de plus fin desirier ?

II — Jehan de Grieviler, or m'escoutez :
Cil qui cuide estre amez sans parçonnier,
S'il ne l'est pas, par est si avulez
Qu'aperçoivre ne set son destourbier
15 Par amours qui le mestrie;
Mès cil a moult autre vie
Qui jalousie queurt sus :
Qui desire ce que nulz
N'ait o lui part et le veult corrugier,
20 Plus a d'amours en lui, a droit jugier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III — Sire Jehan, d'amours me respondez
Si comme cil qui poi set du mestier.
Jalous a tort est mains enamourez
C'avueles cous, je l'os bien tesmoingnier.
25 On ne doit escuidier mie
Mauvestié ne vilonnie
En s'amour, mès metre jus :
Ce est d'amoùr li drois jus
Que l'en doit croire adès ce c'on a chier.
30 Jalousie fait amours empirier.

IV — Jehan de Grieviler, vous n'entendez
Qu'Amours espiaut, ou vous faites l'auwier.
Cil qui en amours est asseürez,
Soit droit ou tort, il n'a de quoi soignier :
35 C'est une amour endormie.
Mès quant cil qu'amors tarie
Est de jalousie esmus,
Adont sent il les vertus
De bone amour qui le font frepillier
40 Et querre ce qui ne li a mestier.

V — Jehan Bretel, je cuit que vous menez
Mauvese vie a amie ou moullier :
Qui jalous est il vit comme dervez;
Lui et autrui fet avoir reprouvier.
45 Tele amour est desverie.
Cil aime miex la moitie
Qui d'amours est si vaincus
Qu'il a si ses iex repus
Que connoistre ne set son destourbier
50 Ne point ne puet sa bonne foi changier.

III-24 Cavuec les cous — 29 cr. tourjors.
V-42 vie amie ou a m.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI — Jehan de Grieviler, molt vous penez
De moi grever, si me devez aidier.
Nulz n'aime bien se il n'est forsenez :
Amours n'est pas pour cuer faire apesier,
55 Ains est droite maladie.
Cil qui largement s'i fie
Est hors du chemin issus,
Ausi que uns homs tres bus
Qui cuide avoir trouvé les bués Gaifier.
60 Li jalous est d'Amours el droit sentier.

VII — Ferri, jugiez ceste fie :
Je di c'uns homs irascus
. . . . . .
C'un paisible est, qui veult a droit jugier.
65 Amours ne fu pas faite pour courcier.

VII-62 Je du c'uns homs isracus.

Remarques

II-19. *Corrugier* signifie « rider, plisser », ce qui naturellement ne convient pas ici. Il faut probablement entendre *corrigier*.

III-25. *Escuidier*, qui manque à Godefroy, est sans doute un composé de *cuidier* avec à peu près le même sens : « On ne doit pas être soupçonneux au point de voir le mal partout, mais faire confiance à l'objet aimé ». *Escuidier* se retrouve au nº XLIV, v. 20. — 29. Nous avons écarté la césure épique.

IV-32. *Espiaut*, 3e p. pr. ind. de *espelir*, « exposer ». — *Vous faites l'auwier*. Allusion à un jeu, qui n'est pas autrement connu. On lit dans Godefroy, *s. v.* AUWE, « sorte de jeu » : *Jeter a auwes, avettes, borsettes, ne a nule maniere de tels giés* (XIIIe siècle; Archives de Douai, Cartul. AA 89,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fol. 73). — 35. *Soignier*, synonyme de *resoignier*, « s'inquiéter ». — 39. Godefroy n'a que cet exemple de *frepillier*, qu'il traduit par « fureter, chercher ».

VI-58-9. *Uns homs tres bus qui cuide avoir trouvé les bués Gaifier*. Probablement allusion à une fable qui nous est inconnue.

VII-65. *Courcier* est la forme contractée bien connue de *courecier* : « Ce n'est pas pour se tourmenter que l'on aime. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXXV

(Raynaud 1523)

Manuscrits : *A*, fol. 141 b; *a*, fol. 139 v° b; *b*, fol. 161 v° b. — La musique est notée dans *A* et *a*.

Versification : a b a b *c* *c* d d e e
7 7 7 7 7 7 5 7 7 7

Partenaires : La rubrique de *b* porte à tort : *Bretel a Grieviler*. C'est Grieviler qui s'adresse à Bretel.

Question. — J. de Grieviler : Un homme est également aimé de deux femmes qu'il a courtisées, mais l'une s'est fait prier longtemps, tandis que l'autre l'a écouté sans retard. Laquelle doit-il servir de préférence ?
Jehan Bretel : La seconde.

Graphie de *A*.

I Jehan Bretel, vostre avis
Me dites, je vous em proi :
Deus dames, toutes d'un pris,
Aiment un home de foi;
5 Lontans fu l'une proïe
Ains k' ele eüst otroïe
S'amour a celui,
Et li autre sans anui
Li otroia son plasir;
10 Le quele doit cil servir ?

II — Jehan de Grieviler, mis
M'avés en mout grant esfroi;

1-7 *a* s'amours — 8 *b* li autres — 9 *Aa* otroie a s. pl. — 10 *b* doit il.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nepourqant quit estre fis
Ke cele ki fist l'otroi
15 A la premiere foïe
Doit estre amee et servie
A tous jours de lui;
Miex ameroie jou hui
Mon voloir a acomplir
20 Ke plus longement languir.

III — Bretel, n'en serés repris
De moi; saciés ke bien voi
Ke ce seroit vos pourfis.
Mais vous jugiés estreloi
25 Ki dites c'on doit l'amie
Prisier tantost abroïe.
Pas si fais ne sui
N'a vostre sens ne m'apui :
On doit amer et cierir
30 L'amour c'on a a desir.

IV — Grieviler, on puet toudis,
Ki veut, muser de vaufroi;
A çou n'afiert nus respis.
J'ain mieus, bien savoir le doi,
35 A prime k'après complie.
Ke sai jou se g'ere en vie
Desi a anqui?
Et s'ele est prise a la glui,
Bien doit tost son chuer jehir
40 Pour plus longement joïr.

II-13 *b* Nonpourquant — 15 *b* feie — 17 *A* de mi — 18 *b omet* jou.
III-21 *b* Sire ne s. — 28 *A* m'apoi — 29 *b* L'en — 30 *b* Cele c'on a; *Aa* L'amour c'on n'a.
IV-32 *b* waufroi — 36 *A* g'erre — 37 *b* ancui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V — Bretel, vous vauriés envis
Vo mau preu, tres bien le voi.
Mais Amour metés au pis :
S'ounour brisiés et sa loi.
45 La dame est trop avillie
Ki au premier caup otrie
Le voloir d'autrui.
Un bel kastel sour un pui
Ne doit on pas cier tenir
50 S'au premier caup veut kaïr.

VI — Griviler, l'ounour ne bris
D'Amours ne pas ne foloi
Se j'en veil estre saisis
Tantost; mais ele pour choi,
55 S'ele le veult, le detrie ?
Tost doit dete estre paÿe
Quant on set a qui.
Nis le bon chastel de Hui
Venroit il miex tost gerpir
60 Ke dedens de fain morir.

V. *Les v.* 41 *et* 42 *se lisent ainsi dans b* :

Sire, a envis vaudriez
Vo mal pro, tres bien le voi.

— 43 *b* amours — 48 *b* sus un p. — 50 *b* Qu'au.

VI-51 *ab* Grieviler; *b* ne pris — 52 *A* foloie — *Le copiste du modèle commun de Aa a sauté du milieu du v.* 55 *directement au v.* 59; *ainsi, il ne reste, dans Aa, du v.* 55 *que les mots* S'ele veut le de, *et les v.* 56-58 *manquent entièrement.*

Remarques

III-26. *Amie tantost abroïe.* Le sens est : « une femme dont on a facilement vaincu la résistance », proprement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« qu'on a prise au piège » (de *broi*). Le verbe *abroiier* ne se trouve pas dans Godefroy, qui n'a que *broier* « marchander » (?), *se faire broier*, « se faire presser ». Mais Tobler, *Altfranz. Wörterbuch*, I, col. 66, en donne un exemple, qu'il traduit dubitativement par *erhaschen*, *erbeuten* (happer, prendre en proie).

IV-32. *Muser de vaufroi* doit signifier, comme le simple *muser*, « perdre son temps » ; *vaufroi* (Aa), *waufroi* (*b*) n'a pas été enregistré par Godefroy.

V-43. « Vous mettez Amour au pis », c.-à-d. « vous le traitez d'une manière indigne de lui ». — 47-50. Cette comparaison est fréquente déjà chez les troubadours.

VI-58. Huy, ville de la Belgique, ancienne place forte, figure ici uniquement pour la rime; la comparaison au reste s'adapte assez mal à l'idée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXXVI

(Raynaud 899)

Manuscrits : *Z*, fol. 42 v° (*Archiv*, LXXXVIII, 347) ; *b*, fol. 164 v°. — Les envois manquent dans *b*. — La musique est notée dans *Z*.

Édition : L. Passy, *Bibl. de l'École des Chartes*, XX (1859), p. 20 (d'après *Z* et *b*).

Versification : a b a b c c *d* *d* e e
10 10 10 10 10 10 7 7 10 10

Partenaires : *Griviler* (sic) *a Bretel* (rubrique de *b*).

Juges : Gadifer et sire Audefroy.

Question. — J. de Grieviler : Quand un amoureux fait-il les meilleures chansons, quand il a déjà obtenu les faveurs de sa dame, ou quand il chante dans l'espoir d'une récompense ?

J. Bretel : Dans le second cas.

Graphie de *Z*.

I Princes del Pui, mout bien savés trouver,
Ce m'est avis, partures et chançons,
Et pour itant je vous voel demander
Quant fins amis fait plus amoureus sons,
5 U quant il a s'amie a son commant,
U quant il sert en espoir, desirant
K'il puist joïr de s'amie.
En cascun a boine vie,
Mais dites moi, je vous en voel proiier,
10 Li qués estas fait plus cuer envoisier.

I-1 *b* Sire Bretel — 3 *b* Et pour ice — 5 *b* sa dame en son c. — 10 *b* fet cuer plus e.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II — Je vous responç, Jehan de Grieviler,
Mien enscient, ke c'est mieldre raisons
Ke cil ki sert en espoir d'achiever
Truist jolis chans et biaus mos, cours et fons,
15 Ki puissent estre a sa dame plaisant;
Car cil ki est amés a pris avant,
Et de cause gaaignie
Ne puet il caloir c'on dic.
Cil a trop plus de bien chanter mestier
20 Ki sert et chante en atendant loier.

III — Sire, d'amours ne savés pas parler
Si sagement comme seut Salemons.
Si liement ne puet li cuers chanter
Ki de ses maus ne reçoit guerredons
25 Com cil ki a çou k'il va couvoitant.
Li bien d'amer, il par sont si tres grant
K'il n'est autre signourie.
Nus cuers ne se glorefie
Tant com cil fait, ki a droit veut jugier,
30 Ki de s'amie a tout son desirier.

IV — Jehan, bien voi k'il m'estuet comparer :
Li roussignos, ce set bien tous li mons,
Chante jolis en espoir d'abiter,
Après se taist; et sachiés k'uns clerçons
35 Qui a avoir prouvende va baant
Sert miex en glise et de lire et de chant
Et plus en joie estudie
Ke cil ki a canesie.
Biens achievés fait joie restanchier,
40 Mais fins desirs le fait croistre et haucier.

II-14 *b* biaux dis — 16 *b* amés est pris — 18 *Z* Nel puet — 19 *b* trop miex — 20 *b* et aime.
III-22 *b* seult — 23 *b* p. nulz hom ch. — 25 *b* Que cil — 26 *b* Les biens d'amours — 29 *b* T. que cil.
IV-35 *Z omet* Qui a — 37 *b* Et plus il s'i e. — 39 *b* Bien — 40 *b* Et fins.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V — Avoi! princes, ne deüssiés penser
Nul vilain mot pour metre en vos respons.
On voit petit grant joie demener
Devant mengier; après est li sesons.
45 Li chiens famis vait al mengier ullant.
Amis geüns prie amie en doutant
K'ele ne li escondie,
Car disete le maistrie.
Povretés fait toute joie abaissier,
50 Et rikece le fait monteploiier.

VI — C'est rikece, Jehan, de desirer.
En la roee de Fortune trouvons
Ke plus lié cuer a cil ki doit regner
Ke cil ki regne a plain; car sa saisons
55 Faindra toudis, et cil vient en avant.
Cil ki trouva le gourlel, tout errant
En perdi le chanterie.
Plentés ki cuer rasasie
Taut le deduit de joie couvoitier,
60 Ne plentés n'a saveur, au mien cuidier.

VII — Princes, j'en trai Gadifer a garant:
Miex vaut uns « tien » ke dex c'on va querant,
Ne ja n'iert joie aemplie
Par esperance jolie.
65 Se on en got, cuers se doit rehaitier
Quant il tient çou k'il soloit soushaidier.

VIII — Sire Audefroy, cil ki sont atendant
De l'eskevinage sont plus joiant
Ke cil ki l'ont en baillie.

V-42 *b* Nus vilains mos p. m. en vos r. — 44 *Z* li tuisons.
VI-51 *Z* Jehan c'est r. de d. — 52 *b* Ens en la roe de f. tr. — 53 *b* Que plus grant joie a cil — 55 *b* Fraindra — 56 *b* le quaillier — 58 *b* assazie.
VII. *Les deux envois sont dans Z seul.* — 61 *Z* tra.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

70 Rikece anuie a le fle.
Li plentés taut le saveur du mestier ;
Plus a de joie u desir d'assaier.

VIII-70 *Z* anui.

REMARQUES

II-16. *A pris avant*, il n'a donc pas besoin de demander. — 17-18. « Il est indifférent de plaider bien ou mal une cause déjà gagnée ».

IV-34-38. Comparaison fréquente dans les jeux-partis. Voir p. ex. les nos LI, v. 39, et CXI, v. 37. — 38. *Canesie*, voir Godefroy, *s. v.* CHANOISIE, , « chanoinie ».

VI-52. *Roee*, cette forme dissyllabique, ou *oe* représente la diphtongaison régulière de l'*o* ouvert latin, est fréquente (voy. Godefroy, Complément, *s. v.* ROE). — 52-55. Dans les représentations figurées de la roue de Fortune, l'homme qui monte porte souvent l'inscription *Regnabo*, celui qui est en haut de la roue, *Regno*, et celui qui est précipité en bas, *Regnavi* ou *Sum sine regno*. Jehan Bretel fait évidemment allusion à ces inscriptions. — 56-57. « Celui qui trouva la bourse (*le gourlel*) perdit l'envie de chanter ». C'est sans doute une allusion à une fable dont le sens moral était que celui dont tous les désirs se sont réalisés n'éprouve plus aucune joie. Nous acceptons la leçon de *Z*. Dans celle de *b* (*Cil qui trouva le quaillier*) *quaillier* signifie probablement « hanap ». — 60. Proverbe. Voir Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, 2e éd., I, 85.

VII-62. Variante d'un proverbe bien connu. Voir le no LXXV, v. 46 (n.).

VIII-72. *U* est pour *en* + *le* : « Il y plus de joie dans le désir d'essayer [d'obtenir ce qu'on désire] ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXXVII

(Raynaud 203)

MANUSCRIT : *a*, fol. 157. — La musique est notée.

ÉDITION : G. Paris, *Romania*, XXIII (1894), p. 252; O. Schultz-Gora, *Archiv*, CXXXVI (1917), p. 292.

VERSIFICATION : *a b a b c c d c d*
10 10 10 10 7 10 7 10 7

PARTENAIRES : Maistre Jehan (c'est probablement Jehan de Grieviler) à Jehan Bretel.

QUESTION. — Maistre Jehan : Une dame est aimée de deux hommes d'égale valeur, mais les traite de manière différente : à l'un elle permet de lui faire des cadeaux et de lui tenir compagnie, tandis qu'elle-même comble de présents l'autre, mais lui refuse sa société. Lequel est le préféré ?
Jehan Bretel : Le premier.

I Jehan Bretel, une jolie dame
A deus homes d'un pris et d'un afaire
S'amour doune, s'aime de cuer et d'ame ;
Mais pour l'un d'eus ne li plaist plus a faire
5 Fors sa conpaignie avoir,
Et del sien prent ; l'autre tout son avoir
Doune et de douner ne fine,
Sans conpaignier celui : li qels, al voir
9 Dire, a d'els amour plus fine?

II — Maistre Jehan, son ami trop afeme
Ki fuit sa conpaignie, et mout le maire.
Cil qui en a la conpaignie a feme
Meilleur et los en amour d'estre maire,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

14 Chou quit jou de fi savoir.
Je di k'il est mieus amés, a savoir
S'amie a lui plus acline.
Que cil ki par engien et par savoir
18 Au prendre son cuer acline.

III — Bretel, feme qui doune art et enflame
D'argans amours, car j'ai oï retraire
K'envis doune qant prent; dont l'art en flame
Amours qant doune et ne s'en puet retraire.
23 Je cuit dire de çou voir
Qu'ele celui ne veut pas decevoir
A cui de coi qu'ele a fine;
Mais acatee amours par dechevoir
27 La conpagnie tost fine.

IV — Maistre, chele n'aime pas a droit l'ame
Qui de douner le paist sans li atraire :
Autretant vaut comme tristres sans lame.
Chele aime a droit ki li enseigne a traire
32 Lés li et prendre manoir :
Cil sema blanc, li autres sema noir,
Qui de don sans plus estrine;
Cil qui souvent puet aveuc li manoir
36 A d'amour meillour estrine.

V — Sire Jehan, a chou k'avés dit, la me
Descort, qant pris avés la piour paire :
K'ele samble l'imaje sus la lame
Qui cuevre lait pour chou que il ne paire.
41 Cil amis doit mieus valoir
Cui, se s'amie avoit d'or plain, valoir
L'en feroit; car qant l'espine

II-14 Chou qui jou de fin s.
III-25 A cui de cui (au *exponctué*) qu'ele a fine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Desirs, espoirs li dist que par valoir
45 Queudra flor et cil l'espine.

VI — Maistre Jehan, cil a mieus, par saint Jame,
Ki doune et a aveuc li son repaire
Que cil qui prent et qui point n'i va, ja me
Pensee n'ert que cil qui n'i repaire
50 Puist en amor tant paroir
Ne pourfiter ne par lui ne par oir ;
Qu'ele sane et medecine
Celui qui dalés lui siet en paroir ;
54 Cil prent droite medechine.

VI-48 va la me.

Remarques

I-1-3. Nous comprenons : « une dame inspire de l'amour a deux hommes etc., qui l'aiment de tout leur cœur ». Il faut donc au v. 3 corriger *amour* et *s'aiment*. — 9. « Lequel, à dire le vrai, obtient d'elle l'amour le plus parfait ?.

II-10. *Afeme*, « affame ». — 12. *Feme*, « renommée ». — 16. « Je dis qu'il est mieux aimé, sachant qu'il a son amie plus inclinée vers lui ... » G. Paris lit *a cline* et propose une interprétation différente.

III-20. *D'argans amours*, « d'amour brûlant ». — 25. « A qui elle fait largesse de ce qu'elle a » (G. P.). — 26-27. « Mais un amour acheté met bientôt, par tromperie, fin à l'union. »

IV-28-29. Le substantif *l'ame* est pris ici au sens de « la personne » : « La dame n'aime pas bien celui qu'elle repait de dons sans l'attirer auprès d'elle. » — 30. *Tristres sans lame*. Le dernier mot signifie « trame ». Il serait facile de corriger *tristres* en *tistre* : « Cela vaut autant que tisser sans trame ». Mais dans le *Lai de la rose*, publié par Gaston Paris (*Romania*, XXIV, 134), ce mot réapparaît, au v. 408, comme substantif, semble-t-il, et avec le sens de « fil » : *Si*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voit Nabon qui les tristres tira. — 53. Cette métaphore, dont nous ne comprenons pas bien le sens propre, veut évidemment dire : « Celui-là a eu bon succès, l'autre, qui ne jouit (n'étrenne) que de dons, a mal réussi » (G. P.).

V-37-38. *La me descort*, « je suis en désaccord avec vous sur ce point » (G. P). — 38. *La piour paire*, « le plus mauvais parti ». Il semble que ce soient les deux partis entre lesquels le choix est donné qui forment une « paire » (G. P.). — 39-40. « L'image taillée sur la pierre sépulcrale et qui cache ce qu'il y a de laid au dessous » (G. P.). — 41-43. Maître Jehan plaide ici en faveur de celui qui est comblé de cadeaux : « Celui-là a l'avantage que la dame, si elle avait de l'or en abondance, le ferait valoir par sa richesse ... ». M. Schultz-Gora lit : *se s'amie avoit or plain val, oir l'en feroit*, « si son amie avait une vallée pleine d'or, elle l'en ferait l'héritier ». — 43. *L'espine*, « le pique, l'aiguillonne ».

VI-48-9. *Ja me pensee n'ert que*, « jamais je ne penserai que ... ». — 53. *En paroir*, « notoirement ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXXVIII

(Raynaud 1888)

Manuscrits : *A*, fol. 142; *a*, fol. 141. Les deux manuscrits sont presque identiques. — La musique est notée dans les deux.

Versification : a b b *c c* a b *c*
7 7 7 7 7 5 7 7

Partenaires : Lambert Ferri à sire Jehan Bretel

Juges : Le Trésorier d'Aire et Dragon.

Question. — Lambert Ferri : Ma dame, sans aucune raison, me délaisse, pour en prendre un autre. Que dois-je faire?

Sire Jehan Bretel : Il faut vous éloigner d'elle.

Graphie de *A*.

I Jehan Bretel, par raison
Me devés bien consillier.
J'aim de fin cuer, sans trecier,
4 Dame simple et deboinaire;
Mais ele est de tel afaire
Ke sans oqoison
Me laist pour autre acointier.
8 Dites k'en porrai jou faire.

II — Lambert, ce n'ert se bon non
Ke vous aiés encombrier,
Se vous ne volés laisier
12 Celi ki vous est contraire.

Il n'y a pas de rubrique.
1-8 *A* Dit ken.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Puis k'ele se veut desfaire,
Haïr l'en doit on.
Ele fait pau a prisier;
16 Je vous en lo a retraire.

III — Sire Jehan, vo sermon
Ne me font fors anuier.
Conseil de moi empirier
20 Me dounés; pau me doit plaire.
Aprenés moi a ratraire
S'amour sans tençon
Et li a regaanier,
24 U a le mort m'estuet traire.

IV — Ferri, ne c'un enfançon
Ne vous puet on avoiier,
Ki vous volés aengier
28 De cose ki doit desplaire.
Laissiés un autre mesfaire :
Cil est sages hom
Ki laisse autrui foloier
32 Et kiert plus soufisant paire.

V — Bretel, divers compaingnon
Ai en vous, bien l'os jugier,
Ki me volés eslongier
36 De celi ki me resclaire.
Miex aim soufrir le contraire
D'estre en sa prison
Et de vivre en son dangier
40 K'a estre rois de Cesaire.

VI — Ferri, je vous doins un don,
Ke cil ki sont coustumier

IV-26 *A* puet ont.
V-33 *A* copaingnon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

. . . . . .[ier]
44 Sont fol, s'est drois k'i lour paire.
Vous les volés contrefaire :
Vo destruision
Querés et vo destourbier;
48 Trop vous vestés de grief haire.

VII — Bretel, le Tresorier d'Aire
Proi en gueredon
K'il die droit sans targier,
52 Et g'i prendrai essamplaire.

VIII — Ferri, folie vous maire,
S'en voeil bien Dragon
Metre aveuc le Tresorier
56 Pour no jugement parfaire.

VI-43 *Ce vers manque dans les deux manuscrits.*

REMARQUES

III-21. *Ratraire*, « regagner ».
IV-27. *Vous aengier*, « vous encombrer, embarrasser ».
V-33. *Divers*, « étrange ». — 37-8. « La contrariété l'ennui d'être son prisonnier ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LXXXIX

(Raynaud 927)

Manuscrits : *Z*, fol. 46 v° (*Archiv*, LXXXVIII, 351) *a*, fol. 150 *b*. — La musique est notée dans les deux manuscrits.

Versification : a a b b a c c a
7 7 7 7 10 10 10 10

Partenaires : Lambert Ferri à Jehan Bretel. — Il n'y a pas de rubrique dans les manuscrits.

Juges : Dragon et Simon Poucin.

Question. — Lambert Ferri : Si la dame que vous aimez vous promettait ses faveurs, mais manquait à sa promesse à cause des médisants, contre qui seriez-vous le plus irrité, contre elle ou contre eux?
Jehan Bretel : Contre elle.

Graphie de *a*.

I Sire Bretel, entendés :
Se chele qui vous amés
Vous prioit d'aler couchier
4 Aveuc li, et losengier
Fesisent tant que fuisiés destourbés
Par leur plaidier, or me dites le voir :
Qui en devriés vous plus maugré savoir,
8 U li, u ceus? A chou me respondés.

II — Lambert, plus seroie irés
Envers ma dame d'assés
Se me laissoit a paiier

I-2 *Z* cele cui.
II-9 *a* yriés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

12 Pour le dit d'un malparlier.
S'aucuns s'estoit del desfaire meslés,
Ne s'en devroit pour chou ses cuers mouvoir,
Ains le devroit a faus metre en espoir
16 Que par li fust mes deduis destornés.

III — Sire Jehan, vous avés
Le pïeur pris, si l'orrés
De maint entendant jugier.
20 Nus ne se doit courechier
A sa dame pour teus caitivetés,
Car li deduis ne peüst remanoir
Se mesdisant ne fuisent : ceus voloir
24 Devés le mal par cui estes grevés.

IV — Lambert, se vous procurés
Par qoi je soie tués,
Vous y poés mout pechier;
28 Mais on ne me doit vengier
Fors de chelui dont li caus fu dounés ;
Cil en perdroit le vile et le teroir.
Cil mesfait plus qui le mal fait paroir
32 Que cieus par qui li maus fu enortés.

V — Sire, amis doit estre tés
K'il doit s'amie a tous lés
Jointes mains merchi proier,
36 Ne ne se doit gramïer
Vers li pour cheus par qui il fu mellés.
Cieus doit haïr, et li matin et soir
Si bien servir qu'ele puist perchevoir
40 Qu'il eurent tort et qu'il soit rapelés.

II-16 *Z* par lui.
III-21 *Z* pour tes — 23 *a* mesdisans.
V-34 *Z* sa dame; *a* a tout les — 38 *Z* et li et main et soir — 39 *a* puis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI — Lambert, se vous me devés,
Mon paiement ne poés
Pour plait d'autrui detrïer,
44 Se vous volés droitiier.
Chascuns doit si de sens estre fondés
Que faus parliers ne le puist dechevoir.
Chelui haiç jou qui me taut mon avoir
48 Plus que chelui qui dist : « Vous li taurés ».

VII — Dragon, cil doit plus estre querinés
De moi par qui je pert joie a avoir
Que ma dame, qui bien a le pooir
52 C'une autre fois soit cil jours restorés.

VIII — Simon Pouchin, chelui haç, c'est vretés,
Par qui je pert ma joie a rechevoir,
Et plus cheli qui met en nonkaloir
56 Moi qui tant l'aim, por autrui volentés.

VI-42 *a* Mon p. me poés, *Z* Men p. ne devés — 44 *a* droit jugier — 45 *a* Chascun — 46 *a* ne les p. — 47 *Z* C. ne jou.
VII-50 *Z* joie et a.
VIII-53 *a* cheli ; *Z* hac est — 55 *Za* celui.

Remarques

II-11. « Si elle manquait à me payer [ce qu'elle m'a promis] à cause de... ». — 15. Le sens de ce vers nous échappe et le texte paraît altéré.

III-22. *Remanoir*, « manquer, ne pas se faire ». — 23. Le sens est : « C'est à eux que vous devez en vouloir ». L'instigateur du mal, c'est le médisant.

VI-44. *Droitiier* paraît signifier ici « agir selon le droit », sens qui manque à Godefroy.

VII-49. *Querinés*. Voir Godefroy, *s. v.* CORINER, « détester, haïr ».

VIII-53. *Chelui* est le médisant, *cheli* (v. 55) est la dame qui l'a cru.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XC

(Raynaud 547)

MANUSCRIT : *a*, fol. 171. — La musique est notée.

VERSIFICATION : 10 *a* b b *a c c* b.

PARTENAIRES : Lambert Ferri à Jehan Bretel.

JUGES : Gillart et Hue d'Arras (le châtelain).

QUESTION. — Lambert Ferri : Une dame d'excellente réputation est priée par un amant fidèle. Éprouvera-t-il autant de douleur s'il est éconduit qu'il aura de joie s'il est agréé?

Jehan Bretel : La douleur d'être refusé est bien moindre que le bonheur d'être agréé.

I Princes del Pui, selonc vostre pensee
Dites me voir, je vous en weil proiier :
S'uns fins amis aime bien sans trechier
4 Dame vaillant de bone renoumee,
Si li reqiert s'amour, voilliés me dire
S'il a autant de duel a l'escondire
7 Coum'il avroit de joie a l'otroier.

II — Lambert Ferri, ja ne vous ert chelee
La verité : je vous di sans cuidier
Cil ki d'amours puet l'otroi desrainier,
11 Est trop plus liés que cil qui on le vee
N'en fu dolans, qui n'en fu onques sire.
Par tant n'a pas en l'escondit tant d'ire,
14 Coum'a de joie en l'otroi gaanier.

II-8 chele.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III — Sire Jehan, vo raison est kassee,
Car pau savés du savereus mestier.
Plus ne puet on fin ami courechier
18 K'a refuser l'amour qui li agree ;
Si fais courous taint cors d'oume et empire,
Car plus courchiés est cil c'on veut despire
21 Que cil n'est liés qui on veut ensauchier

IV — Lambert, qui a tel joie conqestee
Coume l'otroi d'amour a souhaidier
A tant de biens que de mieus n'a mestier ;
25 Mais cil ki faut a l'amour u il bee
Porroit mout bien avoir plus grief martire,
Se lui ne plaist en meillour lieu soufire,
28 Par coi ce doit mout son duel alegier.

V — Sire Jehan, vo sience est outree ;
Mains a de sens en vous k'en un bregier.
Nus fins amis ne doit son cuer cangier
32 Pour nule amour qui li soit deveee.
Tant a plus duel qui pert çou qu'i desire :
Otroi d'amors ne puet tant faire rire
35 Coum' escondis puet faire marvoiier.

VI — Lambert, cil a bouté en le cendree
Qui tous jours sert, sans atendre loiier.
Qui ne puet bien son service emploiier
39 A Lens si voist mieus querre a la beee ;
A si fait mal doit on qerre tel mire.
Nus escondis ne doit tant desconfire
42 Cuer comm' otrois le puet esleecier.

VII — Gillart, cil a bien se geule caupee
Qui de l'amour se dame se consire

IV-27 Se la.
V-32 devee.
VI-37 tout — 39 la beese — 42 Cuers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Par escondit ; c'est des grietés li pire,
46 Nule joie n'en porroit tant aidier.

VIII — Hues d'Arras, cil fait boine journee
Qui del mauvais sentier entre el boin pire.
Il a asés plus bien en joie entire
50 Que mal en duel c'on puet amenuisier.

VIII-50 Quel mal.

Remarques

IV-23. *A souhaidier*, à souhait, en abondance. Ces mots se rapportent à ce qui précède, non à ce qui suit. — 25-8. Le sens général paraît être : « L'amoureux éconduit n'est plus malheureux que s'il refuse de chercher ailleurs des consolations ». Mais le sens précis de *soufire* reste à déterminer.

V-29. « Votre science (ou sagesse) est vaincue ».

VI-36. *Estre en le cendree* signifie « être réduit à un état misérable », comme le prouvent les exemples que l'on a de cette locution; voy. notre jeu-parti n° LIV, v. 40, et les *Chansons et dits artésiens*, XXIV, 240 (*Dont Arras est en le cendree*). On attendrait donc ici : *Cil est boutés* ou *s'a bouté*. — 39. Nous proposons de corriger *a la beee*, qui n'a pas de sens, en *a La Bassee*, localité du Pas-de-Calais, située à une douzaine de kilom. de Lens; ce devait être une locution courante.

VII-43. Sur la locution *cauper geule*, voy. *Chansons et Dits artésiens*, au gloss., à *geule*. — 45. « C'est le pire des malheurs ».

VIII-48. *Pire*, « chemin ». De nombreux exemples de ce mot sont cités par A. Guesnon, *Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée*, p. 25, n. 2 (extrait du *Moyen Age*, 1916). — 49-50. « Il y a plus de douceur dans une joie (d'amour) complète qu'il n'y a d'amertume dans une douleur qu'on peut diminuer (en s'adressant à une autre femme) ». Cf. plus haut, v. 25-8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XCI

(Raynaud 1092)

MANUSCRIT : *b*, fol. 162.

VERSIFICATION : 10 a b b a b a.

PARTENAIRES : Lambert Ferri à Jehan Bretel (rubrique du ms. : *Ferri a Bretel*).

JUGES : Dragon et sire Audefroi.

QUESTION. — Lambert Ferri : Lequel vaut mieux pour un amant fidèle, être éconduit par la dame d'une manière loyale, ou obtenir d'elle une fausse pitié, c'est-à-dire qui ne sera suivie d'aucun effet ?

Jehan Bretel : Le premier.

I Sire Jehan Bretel, vous demant gié
Un jugement : s'il est uns fins amis
3 Qui en amer ait tout son cuer assis,
Le quel vault miex, or soit de vous jugié,
Ou ce qu'il soit loiaument escondis,
6 Ou ce qu'on ait de lui fausse pitié ?

II — Ferri, de ce dont m'avez aregnié
Sera par moi drois jugemens oïs
9 A mon pooir : sachiez qu'il m'est avis
Que mieux li vient avoir loial congié
Que ce qu'il soit faintement recueillis;
12 Miex l'ameroie a mon oeus la moitié.

III — Sire Jehan, mal avez soutillié :
De cest respons avez le pïeur pris.
15 L'omme qui est congeé a tous dis
Doit l'en tenir trop plus a damagié,
Mès cil qui est en esperance mis,
18 Tout soit ce faux, doit bien avoir cuer lié.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV — Lambert Ferri, les foulz sont apaié
De ce de coi li sages est honnis.
21 Fausse pitiez est as nices chetis
Apaiemens, et li sage enragié
En sont. Par tant vault fausse pitiez pis.
24 Vrais escondis fait querre autre amistié.

V — Sire, j'ai plus de sens en vous cuidié
Que je n'i truis, s'en sui tous esbahis.
27 Miex ne puet cuer d'ami estre honnis
Que d'escondit en verté ensaié ;
Fausse pitiez donne espoir, j'en sui fis,
30 D'alegement, s'en est on miex proisié.

VI — Ferri, je tieng trop mieulz a engignié
Celui qui on a faussement promis,
33 Qui s'i atent, ne ja n'en iert saisis.
Li escondis fait querre aillours marchié.
Tous jours sera li asotez mendis.
36 Mès on voit bien cevir l'espaïsié.

VII — Sire, j'ai bien, grant pieç'a, essaié
Que reconfort, comment qu'il soit conquis,
39 Passe escondit ; en Dragon soit lessié.

VIII — Sire Audefroi, je tieng mal a paié
Le congeé, mès cil est plus malmis
42 Qui la s'atent ou l'en l'a fausnoié.

IV-22 le sage.
V-28 d'escondis.
VI-32 que on — 36 l'espaiesie.

Remarques

VI-36. *L'espaiesié* est sans doute une faute pour *l'espaïsié*, « expatrié, banni » : « On voit que celui qui est nettement refusé par sa dame peut réussir auprès d'une autre ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XCII

(Raynaud 942)

MANUSCRITS : *a*, fol. 149 vo *b*; *b*, fol. 165; *c*, fol. 3 vo (*Archivum Romanicum*, III, 59); *c* ne contient que les trois premiers couplets. — Une partie du premier couplet se trouve, sous forme de demande d'amour, dans *I*, fol. 197 (*Archiv*, XCVIII, 371). — La musique est notée dans *a*.

ÉDITION : O. Schultz-Gora dans *Bausteine ... Festgabe für Adolfo Mussafia*, p. 98 (cf. A. Jeanroy, *Romania*, XXXV, 116 et 490, et E. Langlois, *Kritischer Jahresbericht*, IX, II, 63).

VERSIFICATION :

a	b	a	b	c	c	*d*	*d*	e	e
		7	*7*	*7*	*7*	*7*	*7*	10	10

Dans *a*, l'avant-dernier vers de chaque couplet est, probablement à tort, de sept syllabes; *c* est très corrompu, mais se rapproche plutôt de *b*.

PARTENAIRES : *Perrot de Neele a Bretel* (rubrique de *b*).

JUGES : Ferri et Grieviler.

QUESTION. — Perrot de Neele : Préféreriez-vous posséder votre maîtresse vêtue d'une robe brodée d'or ou toute nue sur un grabat ?
Jehan Bretel : Le premier.

Graphie de *b*.

I Jehan Bretel, respondez
A ce que je vous demant :
Se vous par amours amez
Bele dame a cors vaillant,
5 Le quel avriez vous plus chier,
S'acomplir vo desirier

1-5 *a* auriés, *b* avez

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voliez de li, ou vestue
Fust de robe a or batue,
Ou en un lit couverte de deus sas
10 La tenissiez tote nue en vos bras ?

II — Pierrot de Neele, oez
Mon respons : je vous creant
J'ameroie miex assez
Que ma dame que j'aim tant
15 Fust vestue a souhaidier,
S'avec lui esbanoier
Me devoie, que veüe
L'eüsse en povre lit nue ;
Je ne vueill point ce que j'aim metre em bas,
20 Mès essaucier pour plus avoir soulas.

III — Sire Jehan, vous parlez
A guise de païsant,
Quant vestue la prendez.
Bien vont amours refroidant,
25 Ne vous n'avez mais mestier
D'amer ne de dosnoier
Quant refusez desvestue
Entre vos bras vostre drue ;
Elle puet dire bien l'onnorez a gas :
30 C'est pour l'atour et pour les riches dras.

IV — Pierrot, moult est cil bon nez
Qui en lit poi souffissant
Est o sa dame privez ;

I-9 *a* U en un lit de .il. sas.
II-11 *a* oés, *b* oiez — 16 *a* li est banoier — 19 *a* Jou ne veil pas mettre en bas.
III-24 *a* Trop vont — 25 *a* En vous — 28 *a* En vo bras la vostre drue — 29 *a* Bien pert que l'amés a gas — 30 *a* Ch'est pour l'avoir.
IV-31 *a* mout fu — 33 *a* Est a sa d.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mès cil a joie plus grant
35 Qui la tient en son dangier
En dras d'or, qu'au droit jugier
Est nices cil qui menjue,
Sans char, poree wascrue,
Pour tant qu'il puist avoir bons chapons gras.
40 Uns pliçons gris vault mielz que .ii. de chas.

V — Sire, respondu m'avez
Ne sont pas si pourfitant
.ii. pliçons de chas pelez
C'un de gris. A nonsachant
45 Tien celui qui veult mengier
La plume d'un gras plouvier
Et la char lait ; a veüe
Folie com beste mue
Qui chose achate et a plain nel voit pas :
50 De chat en sac est trop nices achas.

VI — Pierrot, cors bien acesmez
Embelist en amendant.
Vous qui chat en sac blasmez
Prenez cors en sac jesant.
55 L'en fet couvrir un destrier
Pour noblement chevauchier.
Quant la chose en valeur mue,
Plus plesaument s'en aiue
Cil qui en got, ne ja povres estas
60 N'iert tant prisiez comme riches harnas.

IV-38 *a* wacrue, *b* uuascrue — 39 *a* Pour tant qu'il ait capons cras — 40 *a* .i. plicon de gris.

V-42 *b* souffissant — 43 *a* Doi pliçons — 49 *a* Qui acate et nel voit pas — 50 *a* C'est cas en sac si est m. a.

VI-54 *b* je sant ; *a* Prendés kois en sac gisant — 58 *a* Plaisantment — 59 *a* Qui en got povres estas — 60 *a* N'est si chieris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII — Ferri, au droit desresnier,
Sont plus plesant a mengier
Nois gauges quant abatue
En est l'eschaille et cheüe,
65 Que s'ele i fust, et pois hors de waras
Ont meilleur goust que s'i fust le pesas.

VIII — Grieviler, bel chevalier
Armé font miex a proisier
Que vilain nu de charrue.
70 On encortine une rue,
Pour miex plaire, quant rois vient a Arras
Et mieulz doit on amer le sis que l'as.

VII-62 *a omet* a mengier — 64 *b omet* et — 65 *b* de uuaras; *a* Et li pois hors des waras — 66 *a* Sont plus plaisant que s'i fust li pesas.

VIII. *Les vers* 70 *et* 71 *se lisent ainsi dans a* :

Cascuns pent dras par la rue
Qant li rois vient a Arras.

Remarques

II-16. *Lui* est féminin. Cf. XXV, 27, et LXIX, 9.

III-29. Pour écarter la césure épique, M. Schultz-Gora remplace *Elle* par *El*.

IV-38. *Poree wascrue*. Voir Godefroy, *s. v.* Gascru, « presque cru ».

V-42. La leçon de *a* (*pourfitant*) est évidemment la bonne, *souffissant* se trouvant déjà à la rime du v. 32. — 50. Voir Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, I, 157.

VII-65. *Pois hors de waras*. Godefroy traduit *warat*, *warach*, etc., par « mélange de paille et de roseaux; bourrée; fourrage de féveroles, pois et vesces »; ici on attendrait plutôt le sens de « cosse ». L'*s* de *waras* semble indiquer le pluriel; il serait peut-être préférable de lire, avec *a*, *hors des waras*. — 66. *Pesas* signifie à peu près la même chose que le mot précédent. Godefroy, *s. v.* Pesac et Pesat, traduit par « chaume de pois », mais aussi par « cosse ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XCIII

(Raynaud 664)

Manuscrits : *a*, fol. 165 v° ; *b*, fol. 155 v° b. — La musique est notée dans *a*

Versification : 10 a *b* a *b* c c *d* *d*.

Partenaires : La rubrique de *b* porte : *Bretiax a Audefroi*. Il faut entendre : Audefroi à Bretel.

Juges : Sire d'Anjou et Perrin (la variante de *b*, Perri, indique plutôt Ferri, si l'on suppose que le *P* initial est une erreur due au rubricateur).

Question. — J. Bretel : J'aime et je suis payé de retour, cependant ma dame ne m'accorde ni un baiser, ni « le surplus ». Dois-je insister ou me contenter de ce que j'ai ?

Sire Audefroi : Vous ne devez rien entreprendre qui puisse vous être reproché.

Graphie de *a*.

I J'aim par amours et on moi ensement
Si loiaument que fin cuer doivent faire,
Mais del baisier n'i puis trouver nïent
4 Ne del sorplus, se jou ne voeil mesfaire.
Qu'en ferai jou, Bretel ? Irai avant ?
Soufert sera, mais c'ert a cuer dolant,
De quele eure que je vaurai entendre
8 A li baisier sa douce face tendre.

II — Sire Audefroi, selonc mon ensïent,
Puis qu'ele et vous estes si loiaus paire

I-2 *a* fins cuers ; *b* sevent f. — 5 *b* Irai je a. — 7 *a* g'i v. — 8 *a* A li baisier u au sorplus entendre.
II-9 *a* selonc vostre c. — 10 *b* loial.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qu'ele vous aime et vous li loiaument,
12 Il est bien drois que vo loiautés paire.
Se vous aviés trespassé son coumant,
Vo boine fois seroit faillie en tant
Que nus ne doit envers Amours mesprendre,
16 Ne fins amis n'en doit mie trop prendre.

III — Jehan Bretel, conseil de sage gent
Doit on amer et a tous doivent plaire,
Mais li vostres me grieve durement
20 Qui me loés men desir a retraire
De ma dame, la bele au cors plaisant.
Se jel courouç, c'ert passé maintenant.
Vo sens ne vaut a douner ni a vendre :
24 Gent de tel sens se doivent aler rendre.

IV — Audefrois, gent de bon entendement
Se doivent rendre et pour Dieu vestir haire;
Mais li nice plain de fol errement
28 Ne se pueent vers l'amour Dieu atraire,
Ne vers Amour ne sont il bien veillant.
Mout venroit mieus a un bon cuer vaillant
Vivre en amour en pais a pau despendre
32 Que prendre en tant c'on l'en peüst reprendre.

V — Jehan Bretel, cil est faus qui reprent
Cieus qui veulent leur besoigne parfaire.
Qui vers sa dame oevre couardement,
36 S'adont i faut, ce n'est mie a refaire,

II-11 *b* vous lui — 16 *b* Ne fins amis ne doi mie a ce tendre.
III-20 *b* Cui — 22 *b* Se la corous — 23 *b* ne a — 24 *ab* Gens; *b* de vo sens.
IV-25 *a* gens — 27 *a* enrement (?) — *Les v.* 27 *et* 28 *se lisent ainsi dans b :*

Mes le nice plain de fol errement
Ne se puet pas vers l'amour Dieu atraire.

— 31 *b* Vivre en amours a pais et poi d. — 32 *b* Que prendre tant.
V-33 *b* folz — 36 *a* arrefaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Car feme a trop cuer volaje et cangant ;
Et cil qui sont de leur cause tenant
Ont mout bon plait : miex se pueent desfendre
40 Que cil qui il couvient merchi atendre.

VI — Sire Audefroi, cil qui en pais n'atent
Merci d'Amours, doit perdre sen salaire.
De fié, de terre u d'aucun tenement
44 Fait boin plaidier saisi, mais trop contraire
Sont autre plait a Amours, car amant
Doivent lor joie atendre en desirant,
Par bien servir, sans forche et sans contendre,
48 Ne nus ne doit sa dame oser souprendre.

VII — Sire d'Angau, qui çou qu'il va qerant
Troeve apresté, s'il ne le prent enrant,
Mal oseroit un grant fais entreprendre :
52 Con recreans est bien dignes de pendre.

VIII — Perrin, li fol hastieu sont mains durant
Et valent mains que li saje soufrant.
Onques ne fu nus bons clers sans aprendre,
56 Et plus envis doit on rompre que tendre.

V-38 *b* de leur choses — 39 *a* pl. bien se — 40 *b* Que cil a cui couvient.

VI. *Les v.* 41 *et* 42 *se lisent ainsi dans b* :

Sire Audefroi, cil qui merci n'atent
A pès de cuer, doit perdre son salaire.

— 43 *b* De fiez — 47 *a* Pour bien servir, *b* Par bien amer — 48 *b* reprendre.

VII-49 *b* Sire d'Angou — 50 *b* errant.

VIII-53 *a* Ferrin; *b* Perri li fol hardi sont maint durant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Remarques

III-22. *Se jel courouç*. L'*l* dans *jel* représente *le*, pronom féminin picard. Il ne nous semble pas indispensable d'adopter la leçon de *b* (*Se la corous*). — *C'ert passé maintenant*, « son courroux sera bientôt passé ». — 24. *Se doivent aler rendre*, « doivent se faire moines ».

IV-32. *Prendre en*, « en prendre ».

V-36. « S'il laisse échapper l'occasion, elle ne se présentera plus une autre fois ». — 38. *Cil qui sont de leur cause tenant*, ceux qui « plaident saisis », comme il est dit plus loin : l'adage, dit Bretel, n'est pas applicable aux procès d'amour (v. 43-45).

VIII-55. « Personne n'est devenu bon clerc sans avoir eu la patience d'apprendre ». — 56. Cf. Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, 2e éd., II, 429 : *Trop tirer rompt la corde.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XCIV

(Raynaud 918)

MANUSCRIT : *a*, fol. 169 b. — Ce jeu-parti a fourni le sujet d'une demande d'amour qui se trouve dans le ms. *I*, fol. 195 v° (*Archiv*, XCVIII, 369). — La musique est notée.

ÉDITIONS : Tarbé, *Chansonniers de Champagne*, p. 119 ; Steffens, *Perrin d'Angicourt*, p. 298.

VERSIFICATION : 7 a b b c c d d.

PARTENAIRES : Perrin d'Angicourt au Prince du Pui (Jehan Bretel).

JUGES : Bertran et Dragon.

QUESTION. — Perrin d'Angicourt : Supposez que vous ayez une amie que vous aimez et dont vous êtes aimé. Lequel préféreriez-vous, être jaloux d'elle, ou qu'elle fût jalouse de vous ?

Jehan Bretel : Qu'elle fût jalouse de moi.

I Princes del Pui, vous avés
Amie a vostre talent
Qui vous amés loiaument
4 Et l'avés en vo dangier.
Le quel avés vos plus chier :
U que vous soiiés jalos
7 De li, u ele de vous ?

II — Perrin d'Anchicourt, oés
Men respons : a çou m'asent
Que ma dame ait plainement
11 La jalousie a sougnier.
Puis que de fin cuer entier

1-6 que *en interligne*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M'aime, ne jalous ne cous
14 N'en voeil estre, mais joious.

III — A pau que ne sui matés
Et que m'espee ne rent,
Princes ! Car se je ne ment,
18 Vo dame amés sans trecier,
Qui le volés aengier
Del tres dolereus courous
21 Dont cors art et seque tous.

IV — Perrin, se mieus ne parlés,
Mas serés vous voirement.
Ma dame aim jou finement,
25 Et si l'aim mieus a cargier
De çou que moi, car aidier
Se sevent de tés tribous
28 Les dames trop mieus que nous.

V — Princes, estes vous dervés
Qui parlés si crüelment ?
Riens n'aime si coreument
32 Come dame, au droit jugier,
Si les devons espargnier,
Car nus, tant soit amourous,
35 Ne s'en met si au desous.

VI — Perrin, vous vous desfendés
Assés sousfraiteusement.
Se ma dame avoit tourment,
39 Mout me devroit anuier ;
Mais qui del pis del panier
Est a son oés couvoitous,
42 Trop est de mal avoir glos.

III-16 renc.
V-32 Con.
VI-36 Prinche.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII — Bertran, peu fait a prisier
Qui veut sa dame angoissier
Por estre de mal rescous
46 Kés qu'i soit, amer u dous.

VIII — Dragon, qui se veut blechier
Pour autrui fais alegier,
Aveuc les maleürous
50 Puet faire sentir sem pous.

Remarques

II-11. *Sougnier,* « être en souci, craindre » (voy. Godefroy, Soigne [3]). Le sens est probablement : « J'aime mieux que ma dame s'imagine qu'elle a des raisons d'être jalouse ».

III. Perrin répond ironiquement : « Peu s'en faut que je ne me rende. Car je vois bien que vous aimez sincèrement votre dame, puisque vous voulez la gratifier de la douleur la plus cruelle qui soit ». Sur *aengier*, voy. *Romania*, XXXIII, 602, et *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXIX, 607.

IV-25-26. « J'aime mieux que ce soit elle que moi que frappe ce malheur ». *Et si l'aim mieus a cargier* est pour *Et si aim mieus a la cargier*; voir Tobler, *Vermischte Beiträge*, II², p. 45.

V-34-5. « Car aucun homme, tant soit-il amoureux, ne souffre autant qu'une femme ».

VI-40-42. « Celui qui choisit le pire du panier (c.-à-d. celui qui fait un mauvais choix, comme vous) a bien mérité son malheur ».

VII-46. *Kés q'i soit,* « quel qu'il soit ».

VIII-49-40. *Aveuc les maleürous Puet faire sentir sem pous,* « il peut se faire tâter le pouls au même titre que les plus malades », c.-à-d. il est bien malade aussi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XCV

(Raynaud 1200)

Manuscrits : *b*, fol. 159 *b*; *c*, fol. 1 *b* (ne contient que les trois premiers couplets; *Archivum romanicum*, III, 46).

Versification : 10 *a* b *a* b b *a a* b b.

Partenaires : *Robin de Compiegne a Bretel* (rubrique du manuscrit *b*).

Question. — Robin de Compiègne : Un mien ami a confié à ma garde, en partant, sa dame, que j'aime également. Dois-je lui avouer mon amour, ou souffrir en silence ?

Jehan Bretel : Garde la bien sans rien dire. Mais moi qui suis ton aîné, à ta place, je n'aurais pas tant de vertu.

Graphie de *b*.

I Sire Jehan Bretel, conseill vous prie,
Se il vous plest, et quar le me donnez.
J'aim une dame de cuer, sans vilonnie,
Sage et plesant, plaine de grans bontez.
5 Uns miens compains, qui pieç'a est alez
Hors du païs, l'amoit bien sans boisdie
Et dist a moi que gardasse s'amie;
En couvent l'ai. Le quel me loerez :
9 S'amour proier ou souffrir les grietez ?

II — Robin, ne sai quel loial compaignie
As a celui dont tel bien t'est remez.
S'il a sa dame en ta garde lessie
Garde la bien et soies avisez,

I-4 *b* Sage et plesans, *c* Sage plaisant — 6 *c* pais bien l'amoit sanz tricherie — 8 *c* Et je li os en couvent le q. me l.
II-10 *c* com loyal — 13 *c* apenses.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

14 Quar il afiert. Je qui sui tes ainsnez,
Se je l'amoie et avoie em baillie,
De lui proier ne me tendroie mie.
Bien qui n'est quis ne puet estre trouvez,
18 Et chascuns fu pour son preu faire nez.

III — Sire Jehan, vous ferïez folie
De lui proier. Se mes compains fïez
S'est tant en moi que sa dame baillie
M'ait a garder, moult sui de lui amez ;
23 Se son desir est par moi violez,
Moult m'en doit on blasmer pour ma soïe ;
Nostre amistié en seroit departie.
J'aim miex souffrir mes doleurs que faussez
27 Fust mes compains et frainte loiautez.

IV — Robin, trop ez loial de la moitie,
Ou c'est pour ce, par foi, que trop poi sez ;
Ne ja par moi n'en iert chose enseignie
Dont tu doies au lonc estre blasmez ;
32 Mès se j'estoie ausi enamourez
Que tu te fais, tost l'aroie proïe,
Quar elles sevent moult bien dire a le fie :
« Pour un perdu deus autres recouvrez ».
36 Bien vueill que mieue en soit li proimetez.

V — Sire Jehan, trop a envis otrie
Fame s'amour la ou sa volentez
N'y est; se je requier sa drüerie,
Je criem que je ne soie refusez ;
41 Souffire doit li savoureuz pensez
A gentil cuer norri en courtoisie.

II-14 *c* Qu'il y affiert — 16 *c* ne me tenroit on mie.
III-19 *c* feries grant f. — 20 *c* De la prier — 24 *b* par ma folie.
V-37 otroie — 39 Y est.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je l'amerai de cuer, sans tricherie,
Sans li proier, et s'iert li drois gardez
45 Mon compaignon, si n'iert ja adolez.

VI — Robin, bien pert son temps qui fol chastie ;
Trop est joenne couart et poi senez
Qui ne s'aïde entreuz qu'il est en vie;
Poi s'aidera quant il iert trespassez.
50 Au premier cop n'est pas chesnes versez.
Tous temps conquiert qui asprement tarie :
Cuer desirans doit avoir baerie
De bien servir adez; c'est nicetez
54 De poi trouver la ou il a assez.

Remarques

I-3. Si on voulait écarter la césure épique, on pourrait lire : *Une dame aim de cuer, sans vilonnie.* — 9. *Les grietez*, les maux d'un amour inavoué.

IV-34. Césure épique. — 36. *Li proimetez* signifie « proximité, parenté, droit lignager. » Le poète veut dire qu'il entend « hériter » ou profiter de ce que la dame trompe son ami.

VI-50. Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, II², p. 361. — 51. *Asprement tarie*, « sollicite énergiquement ». L'idée des derniers vers est : « Tant pis pour celui qui ne prend pas son avantage là où il le trouve ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XCVI

(Raynaud 910)

MANUSCRIT : *b*, fol. 169.

VERSIFICATION : 8 a b a b b c c d d.

PARTENAIRES : *Girart de Bouloigne a Bretel* (rubrique du ms.).

QUESTION. — Girart de Boulogne : Vous aimez une dame et elle vous paye de retour. S'il vous fallait choisir, préféreriez-vous qu'elle mourût ou qu'elle vous quittât pour en aimer un autre?

Jehan Bretel : Je la laisserais plutôt mourir.

I Sire Jehan, vous amerez
Une dame moult loiaument
Et vous de li serez amez
De loial cuer entierement.
5 Or en est ensi par couvent
Quar a morir le couvendra
Ou de vous partir, s'amera
Un autre, sel volez souffrir,
9 Ou vous la lesserez morir.

II — Girart de Bouloigne, entendez
Mon respons : J'aim miex contre un cent
Que ma dame dont vous parlez,
Que j'aim de fin cuer vraiement,
14 Meure que si vilainement

I-2 moult *manque* — 3 de lui — 5 en *manque*.
II-14 Vive.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Me lest et autre acointera.
Ja mon cuer ce ne soufferra :
J'aim miex par mort de li partir
18 Que si grant damage veïr.

III — Sire, a vostre raison moustrez
Que d'Amours ne savez gramment,
Quant de vo dame soufferrez
La crüel paine et le tourment,
23 Dont vous li poez sauvement
Donner que elle garira.
Bien sachiez c'onques cis n'ama
Qui pour grieté vault consentir
27 Que sa dame peüst perir.

IV — Girart, cil n'est mie senez
Qui veult avoir duel longuement.
Malz de mort est briement passez :
On l'oublie legierement ;
32 Mès trop grant renouvelement
De duel ens en son cuer avra
Cil qui de sa dame verra
Autrui que soi de li joïr
36 Et lui refuser et guerpir.

V — Sire, grans en est la grietez
A endurer, et nequedent
Ne doit celui estre honnorez
Qui envers sa dame mesprent ;
41 S'il l'ocist tout a escïent,
Pires que murdrierres sera :
A toute joie failli a,
Et d'amours le doit on banir
45 Pour ses pechiez faire espenir.

IV-35 de lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI — Girart, c'est aumosne et bontez
D'essorber la mauvese gent,
Et miex doit cil estre loez
Que blasmez qui vengance en prent.
50 Sa dame n'iert elle noient
Dès que elle le traïra ;
Chascuns qui s'entent jugera
C'on doit miex mauvese pugnir
54 Que le loial lessier languir.

VI-54 li loial.

Remarques

I-6. *Quar* dans la fonction de *que* est fréquent en ancien français.

III-19. *A vostre raison*, « par ce discours ».

IV-29. Il s'agit non du « deuil » résultant de la mort de la dame, mais de la douleur causée par le fait qu'elle en aime un autre (cf. 33).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XCVII

(Raynaud 1443)

Manuscrits : *M*, fol. 155 v°; *Q*, fol. 321 ; *T*, fol. 169 v°; *W*, fol. 29 v°. — La musique est notée dans *MTW*.

Éditions : Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 46 (d'après *M*); De Coussemaker, *Adam de la Halle*,, p. 182 (à base de *W*, avec variantes de *Q*); L. Nicod. *Partures Adan*, p. 127 (à base de *W*).

Versification : 10 a b a b *c c* b.

Partenaires. — Dans *T*, ce jeu-parti porte en tête *Sire Adans de Gievenci*, de même dans *M* ; ce dernier manuscrit ayant été mutilé, la rubrique n'existe plus, mais se trouve dans la table. *Q* et *W* sont deux manuscrits ne contenant que des œuvres d'Adam de la Halle. Comme *MT* ne contiennent aucune poésie de ce dernier auteur, il est probable que l'indication de *MT* est la bonne ; un amateur d'Adam de la Halle, ou même deux collectionneurs indépendants, voyant un Adam mentionné dans notre texte, ont pu le revendiquer pour Adam de la Halle. Le partenaire d'Adam [de Givenci] est appelé *Compains Jehan* ou *sire Jean* ; c'est probablement sire Jehan Bretel.

Question. — Adam : Vous avez le choix entre deux femmes également estimables et également belles. L'une n'a jamais aimé, tandis que l'autre a renoncé avec raison et honorablement à une liaison. Laquelle aimerez-vous de préférence ?

Sire Jehan : Celle qui a de l'expérience en amour.

Classement des manuscrits. — *M* et *T* sont presque identiques, comme d'habitude. *Q* se rapproche beaucoup de ce groupe, tandis que *W* donne un texte assez différent, et évidemment supérieur. C'est ce dernier manuscrit que nous suivons, sauf quelques rares corrections.

Graphie de *W*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

I Compains Jehan, un gieu vous voel partir,
S'en kieusissiés tost a vo volenté.
Li quele amours vaut miex a maintenir,
4 Ou de cheli qui onques n'a amé,
Ou d'une autre qui d'une drüerie
S'est par raison et par honnour partie ?
7 Et andeus sont d'un pris, d'une biauté.

II — Adan, je mech en cheli mon desir
Qui bien d'amour a seü et prouvé :
S'ele ot ami qui bien le sot servir,
11 Je senç mon cuer si ferm en loiauté
C'aussi et miex sera de moi servie.
S'il fu faintis, a moi n'avenra mie ;
14 Par tant porrai mieus deservir son gré.

III — Sire Jehan, selonc le mien plaisir,
Au meilleur prendre avés mal assené.
On dist qu'envis puet on son cuer partir
18 De la ou s'est premierement donné.
Par tant aim miex que chele soit m'amie
Qui a premiers s'est a moi otroïe
21 Et tous amans a pour moi refusé.

IV — Adan, je di, et se n'i puis faillir,
Qu'a le meilleur des deus ai assené ;

I-1 *W* un don — 2 *MQT* Si c. a vostre v. — 4 *M* de cele — 7 *MQT* Mes... bonté.

II-10 *M* ot d'amors, *QT* ot amours; *Q* qui bien sot deserivir (*sic*) — 12 *MQT* Qu'ausi ou m.

III-15-16 *MT* :

Sire compaing, selonc commun (*T* ke mon) plaisir
Doivent autre tot jugement livrer.

Q : Sire compains, selonc le mien plaisir
Couvient autre ton jugement livrer.

— 16 *W* Prendre au meilleur savés mal assener — 17 *Q* que mix puet — 18 *Q* u est; *MQTW* donez — 19 *MQT* Por ce aim — 20 *M* Qui tot premiers est, *QT* Qui a premiers est — 21 *MQT* Et toz amans (*M* autres) soit por moi refusez (*Q* refuzé).

IV-22 *QT* et je ni — 23 *MT* n'aie; *Q* Ke la m. des d. m'ai a.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Car s'il l'estuet ore a moi obeïr,
25 De tant a plus et apris et usé
A faire honneur et sens et courtoisie ;
Et quant d'amour est bien en signerie
28 Tant rent plus tost au vrai ami bonté.

V — Sire, assés miex vous deveriés tenir
A che qui est tante fois esprouvé.
Vous savés bien c'on voit si retenir
32 Le novel pot ce qu'en lui a entré
Que le saveur a nul jour n'en ouvlie.
Pour chou aim miex feme en mon sens nourie
35 Que s'ele eüst a autre escole esté.

IV-24 *MQT* C. s'il l'estuet (*Q omet* l') a amors (*QT* amour) o. — 27 *MQT* Et tant (*M* que) pluz est d'amors bien (*Q* plus) enseignie — 28 *Q* vrai amant.

V-29 *M* devriés — 30 *W* qui tantes fois est e. — 32 *Q* pot pour k'en li n'a entré, *T* pot pour çou k'a lui a entré ; *W* Feme tot chou ou sen cuer a enté — 33 *M* en nul — 35 *MQT* Que ce qu'ele ait.

Remarques

I. C'est probablement ce jeu-parti qui est la source d'une demande d'amour du manuscrit *I*, fol. 195 v° (*Archiv*, XCVIII, 368).

II-9. *Bien* est adverbe ; textuellement : « qui a bien su et éprouvé au sujet de l'amour ». — 13. *S'il fu faintis*, « si [le premier amant] a mal servi ».

III-18. Le poète a sacrifié la grammaire à la rime ; tous les copistes ont rétabli l'*s* du cas sujet.

IV-27-8. *Quant ... tant.* C'est la construction latine quantum ... tantum, ainsi que le montre le *que*, au lieu de *quant*, dans *M*. *Tant* dans *QT* provient peut-être d'un *cant*.

V-32. Traduction d'un passage bien connu d'Horace :

Quo semel est imbuta recens, servabit odorem
Testa diu...

(*Ep.*, I, II, 70-1).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XCVIII

(Raynaud 1263)

MANUSCRIT : *T*, fol. 176 v°.

ÉDITIONS : Dinaux, *Trouvères artésiens*, III, 302 ; J. Spanke, *Zwei altfranzösische Minnesinger*, *Die Gedichte Jehan's de Renti und Œde's de la Couroierie* (diss. de Strasbourg, 1907, p. 46 ; tirage à part de la *Zeitschrift für französische Sprache*, XXXII, 202).

VERSIFICATION : 8 a b a b c c *d d*.

PARTENAIRES : *Jehans de Renti a Jehan Bretel* (rubrique du manuscrit).

QUESTION. — Jehan de Renti : Un chevalier amoureux n'ose avouer son tourment à sa dame. Doit-il le lui faire connaître par un autre ou continuer à souffrir en silence ?
Jehan Bretel : Il ne faut jamais confier à personne ses maux d'amour.

I Jehan Bertel, un chevalier
Sai, c'amours mainent si griement
K'il n'ose sa dame proier
4 Ne descovrir sen grief torment.
On dist ke mout estes senés :
Je vos demant se vos loés
K'il li fache par autrui dire,
8 U il se tiegne en ce martyre.

II — Jehan de Renti, de legier
Vos en dirai mon escient :
Je lo, puis k'il est u dangier
12 D'amours et k'i les maus en sent,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ke ses affaires soit celés,
Si ke nus hom de mere nés
Ne sache s'il a mal u ire ;
16 Je n'i sai milleur maaistire.

III — Bertel, cil fait malvais mestier
Ki çoile sen empirement :
Celers d'amours fais sens cangier
20 Et entrer en despoirement.
S'uns hom est ens u cors navres,
Je di k'il est plus ke dervés
S'i ne le mande errant au mire,
24 En cui se garisons se mire.

. . . . . .

III-23 Si li ne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03160 4328

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03160 4328

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN